



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Depuis le 1er janvier 2016, il fait partie de l'Institut interfédéral de statistique. Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Coordination Sébastien Brunet

Frédéric Vesentini

Rédaction Caroline Albessart

Julien Charlier Olivier Colicis Marc Debuisson Claire Dujardin

François Ghesquière

Didier Henry Julien Juprelle Virginie Louis

Abdeslam Marfouk

Yves Tilman

Laurence Vanden Dooren

Annick Vandenhooft Valérie Vander Stricht Frédéric Verschueren

Production

Coordination
Aurélie Hendrickx

Mise en page Céline Lamy

Cartographie
Julien Charlier

DÉPÔT LÉGAL : D/2020/10158/16 N°ISSN : 1780-3802 N°ISSN électronique : 2506-8164

Préface

L'édition 2020 des *Chiffres-clés* est particulière à plus d'un titre. Ce recueil a été réalisé dans une organisation du travail nouvelle, mise sur pied en réponse à la crise sanitaire que nous vivons. Cette translation des pratiques statistiques en mode distanciel a nécessité, de la part de toutes les parties prenantes à la réalisation de cet ouvrage, engagement et créativité de tous les instants. Puissent ces quelques lignes résonner chez elles et chez eux comme autant de remerciements et de reconnaissance pour le travail accompli.

Cette année est par ailleurs une année anniversaire pour la publication. Si l'IWEPS publie les Chiffres-clés de la Wallonie depuis sa création, l'ouvrage a connu une évolution majeure il y a maintenant 5 ans. Remis sur le métier en 2015 à la suite d'une enquête menée auprès de nos usagers, la publication brochée alignant linéairement tableaux et commentaires a fait place à un classeur de fiches indépendantes, toutes construites selon un même schéma. L'ambition était de rendre les données plus lisibles et plus accessibles mais aussi d'améliorer l'actualisation des chiffres. Depuis lors, toutes les fiches publiées dans ces pages sont actualisées tous les trois mois sur le site Internet de l'Institut (www.iweps.be).

Durant ces 5 années, les préfaces ont été l'occasion de pointer les défis auxquels se trouve confrontée la statistique publique wallonne. Parmi ceux-ci, nous avions pointé des enjeux de nature plus institutionnelle, en mettant en avant la nécessité pour l'ensemble des organismes ayant des missions de service public d'ouvrir leurs données, voire de s'impliquer davantage dans les missions statistiques auxquelles sont tenus collectivement les pouvoirs publics. L'objectif est de toujours mieux rendre compte de la situation économique, sociale et environnementale de notre région.

Nous avions également abordé la question de la temporalité du processus statistique et du décalage constaté avec une demande sociale pour une statistique quasi-instantanée. Sauf dispositifs spécifiques, la mise sur pied d'enquêtes et le traitement de données administratives s'inscrivent dans des rythmes qui ne permettent de produire des données qu'au mieux avec un ou deux ans de décalage. Les processus sous-jacents ne peuvent être accélérés qu'à la marge. Aller plus loin nécessite en quelque sorte de changer de monture et de travailler avec des données d'une autre nature en réinventant notamment les processus de collecte et de validation. L'exploitation de données massives issues de la numérisation de la société alimente à cet égard de nombreux espoirs et, lorsque nous en avons l'opportunité et les moyens, nous nous attelons à mettre en œuvre des projets exploratoires. Force est cependant de constater qu'à ce jour, aucun d'entre eux n'a pu encore aboutir à l'établissement d'une statistique publique pérenne.

Pour toutes ces raisons, les évolutions économiques, sociales et environnementales de la Wallonie durant la crise sanitaire seront donc assez peu documentées dans les pages qui suivent, à l'exception notable des données démographiques et sanitaires. Pour compléter les fiches existantes, une recherche spécifique a été menée ces derniers mois de manière à produire dans ce recueil une fiche permettant de suivre la (sur-)mortalité en Wallonie durant l'année 2020.

Nous travaillons à l'IWEPS à construire un avenir statistique fort pour la Wallonie, une statistique pertinente et indépendante, une statistique collaborative, une statistique à même de favoriser la vitalité démocratique de notre région. Les fiches qui vous sont donc données ici à découvrir offrent une vue panoramique de la statistique régionale. Toutefois, l'Institut produit bien d'autres données et recherches. Toutes ces informations sont systématiquement mises en accès libre sur notre site web.

Bonne découverte,

Sébastien BRUNET Administrateur général

Frédéric VESENTINI Directeur scientifique

□ Territoire

Structure administrative du territoire (T010)

Densité de population (T007)

Régions urbaines (T003)

Utilisation du sol (T004)

Artificialisation du sol (T005)

Consommation résidentielle du territoire (T006)

Offre froncière pour l'habitat au plan de secteur (T002)

Prix moyen du terrain à bâtir / immobilier (T001)

Population & santé

Pyramides des âges (D008)

Nombre et taille des ménages (D013)

Taux d'accroissement de la population (D001)

Taux d'accroissement de la population communale (D018)

Migrations externes (D005)

Migrations internes / externes dans les communes wallonnes (D016)

Fécondité et natalité / indice conjoncturel (D002)

Espérance de vie et mortalité (D003)

Taux de natalité / mortalité dans les communes wallonnes (D015)

Migrations internes (D004)

Population des 65 ans et plus (D009)

Perspectives de population régionales (D006)

Perspectives de population communales (D007)

Population des 65 ans et plus dans les communes wallonnes (D017)

Population étrangère (D014)

Causes de mortalité (S001)

Etat de santé (S002)

Comportements de santé (S003)

Consommation de soins (S004)

Taux de mortalité standardisé sur l'âge et le sexe (S005)

Surmortalité toutes causes au printemps 2020 (S006)

Economie

Taux de croissance du PIB en volume (E002)

Tissu sectoriel de l'économie wallonne (E004)

Productivité des ressources (E019)

Investissements (E006)

Créations nettes d'entreprises (E009)

Démographie d'entreprises - Créations - Disparitions (E010)

Intensité de R&D (E001)

Personnel de R&D en % de l'emploi total (E024)

Entreprises innovantes en % du nombre total d'entreprises (E023)

Exportations internationales de biens et services (E005)

Importations internationales de biens et services (E013)

Revenu des ménages par habitant (E003)

Taux d'épargne et consommation des ménages (E018)

¥

Marché du travail

Relation entre population active occupée et emploi intérieur (LO11)

Travailleurs frontaliers par pays de travail ou de résidence (L019)

Structure d'activité de la population wallonne (Concept BIT) (L012)

Structure d'activité de la population wallonne (Concept administratif) (L005)

Taux d'emploi (BIT) (L013)

Taux emploi des 20-64 ans BIT (L032)

Taux d'emploi administratif des 15 à 64 ans (L002)

Evolution du chômage administratif (L007)

Taux de chômage (BIT) (L014)

Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne (L031)

Taux de travail à temps partiel (L017)

Travail temporaire (L023)

Part des salariés intérimaires, saisonniers et à prestation limitée (L008)

Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans (L003)

Croissance annuelle moyenne de l'emploi (L010)

Emploi intérieur par secteur (L016)

Ratio d'emploi intérieur (L006)

Emploi indépendant (non compris les aidants) (L015)

Emploi indépendant par branche d'activité (L029)

Dynamique des emplois et des travailleurs (L018)

Les emplois vacants en Wallonie (L001)

Salaires mensuels bruts moyens (L030)

☐ Education & formation

Accueil préscolaire et taux de couverture (F004)

Niveau de diplôme de la population de 25 ans et plus (F003)

30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur (F006)

Structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme (L021)

Education et formation des adultes (25-64 ans) (F002)

Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans (LO20)

Abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans (F001)

Jeunes en situation de NEET (1009)

Be Inégalités sociales

Coefficient de GINI (1001)

Taux de privation matérielle sévère (1008)

Part de la population vivant dans un logement humide (I010)

Taux de très faible intensité de travail (1012)

Taux de pauvreté selon le statut du logement (1017)

Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (I013)

Taux de risque de pauvreté (I002)

Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage (I014)

Loyers en Wallonie (I016)

Privation matérielle sévère selon le type de ménage (I015)

Revenu imposable net par déclaration (1003)

Part de la GRAPA chez les 65 ans et plus (1006)

Part des enfants dans des ménages sans emploi (LO24)

Part des majeurs bénéficiant de l'aide sociale (1005)

Part de revenus d'intégration chez les 18-64 ans (1007)

Hébergement d'urgence (1004)

Taux de défaut de paiement en électricité et en gaz (I018)

Taux de privation matérielle et sociale (1024)



Déplacements et sécurité routière des femmes et des homme (G001)

Revenus personnels selon le sexe (G006)

Taux de dépendance financière selon le sexe (G007)

Ecart salarial de genre dans le secteur privé (G008)

Ecarts de revenus au sein des couples (G009)



Densité des infrastructures de transport (M001)

Demande de transport terrestre et répartition modale (M007)

Transport routier (M004)

Parc automobile et immatriculations (M003)

Sécurité routière (M002)

Transport aérien (M005)

Transport fluvial (M006)

Enquêtes de mobilité auprès des ménages wallons (M008)

(4) Energie & environnement

Efficacité énergétique (A001)

Intensité énergétique de l'industrie (A002)

Consommation d'énergie par secteur / vecteur (A003)

Production nette d'électricité par vecteur énergétique (A004)

Part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique (A005)

Consommation finale d'énergie et indépendance énergétique (A011)

Déchets ménagers et tri (A010)

Assainissement des eaux usées (A009)

Consommation d'eau de distribution (A008)

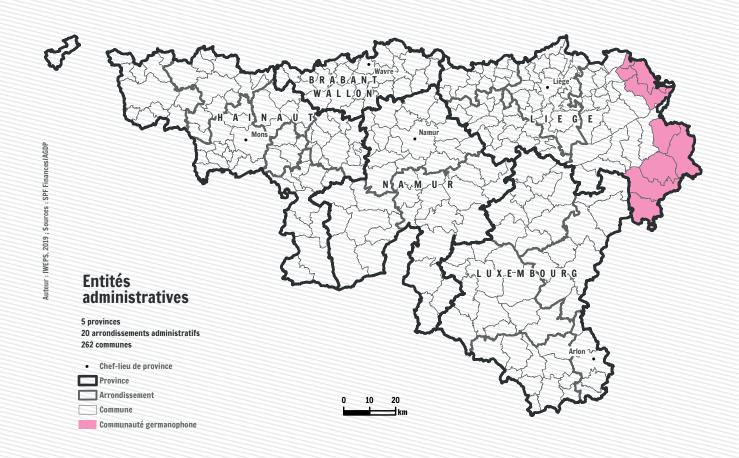
Protection de la faune et de la flore (A007)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) (A006)

Structure administrative du territoire

262 communes

La Wallonie compte 5 provinces, 20 arrondissements administratifs et 262 communes



La Wallonie est une des trois régions qui composent la Belgique. Les deux autres régions, situées au nord, sont la Flandre et la région de Bruxelles-Capitale.

La Wallonie couvre une superficie de 16 901 km², soit 55,1 % du territoire belge. Elle est composée de 5 provinces : le Hainaut, le Brabant wallon, Namur, Liège et le Luxembourg. Ces provinces sont elles-mêmes subdivisées en arrondissements administratifs, au nombre de 20, eux-mêmes subdivisés en 262 communes.

Au-delà des compétences régionales, deux communautés exercent leurs compétences sur le territoire wallon : la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone (Deutschsprachige Gemeinschaft).

La Communauté germanophone exerce ses compétences sur 9 communes de langue allemande, toutes situées dans la province de Liège-arrondissement de Verviers. Ces communes ne sont pas contigües mais scindées en 2 parties, avec une superficie totale de 846 km^2 , soit 5,0 % du territoire wallon. Au 1^{er} janvier 2018, elles rassemblent 77 185 habitants, soit 2,1 % de la population wallonne.

En Belgique, la commune est le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen. La Wallonie est composée de 262 communes dont elle a la tutelle. Les tailles des 262 communes wallonnes sont très différentes puisque leurs étendues varient de 6,9 km² pour Saint-Nicolas (province de Liège) à 215,3 km² pour Tournai (Hainaut) pour une superficie moyenne de 64,5 km² (médiane = 51,0 km²). Ce découpage en 262 communes est le résultat de la fusion de communes plus petites ayant eu lieu en 1977.

Structure administrative du territoire

Superficie des provinces wallonnes

Superficie en	km²	Part du territoire wallon (%)	Nombre de communes	
Province de Brabant wallon	1 097	6,5	27	
Province de Hainaut	3 813	22,6	69	
Province de Liège	3 857	22,8	84	
Province de Luxembourg	4 459	26,4	44	
Province de Namur	3 675	21,7	38	
Wallonie	16 901	100	262	

Sources : Statbel

Quatre des cinq provinces wallonnes sont de superficie relativement semblable. La province de Brabant wallon est moins vaste car elle résulte de la division de l'ancienne province du Brabant en 1995. En nombre de communes, par contre, la province de Liège se démarque largement, suivie de la province de Hainaut.

Définitions et sources

L'organisation territoriale de la Belgique est définie dans les sept premiers articles de la Constitution belge.

- « Article 1er la Belgique est un Etat fédéral qui se compose des communautés et des régions ».
- « Article 2 la Belgique comprend trois communautés : la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone ».
- « Article 3 la Belgique comprend trois régions : la Région wallonne, la Région flamande et la Région bruxelloise ».

Sources: Constitution belge; Statbel et Registre national pour la population et SPF Finances/AGDP pour la superficie des entités administratives.

Remarque: A partir de la situation au 01/01/2018, la superficie des communes belges a été recalculée par le SPF Finances/AGDP sur la base de techniques de mesure plus récentes qui donnent une image plus précise de la superficie effective des unités administratives.

Pertinence et limites

Les découpages administratifs sont généralement ceux pour lesquels les statistiques sont les plus abondantes et pertinentes. Ils ne constituent cependant pas toujours l'échelle la plus adaptée à l'analyse de certains phénomènes spatiaux, sociaux, économiques et environnementaux. Les tailles variées des communes et la réalité de terrain qu'elles recouvrent, par exemple, peuvent parfois limiter la pertinence de certaines analyses.

Pour en savoir plus:

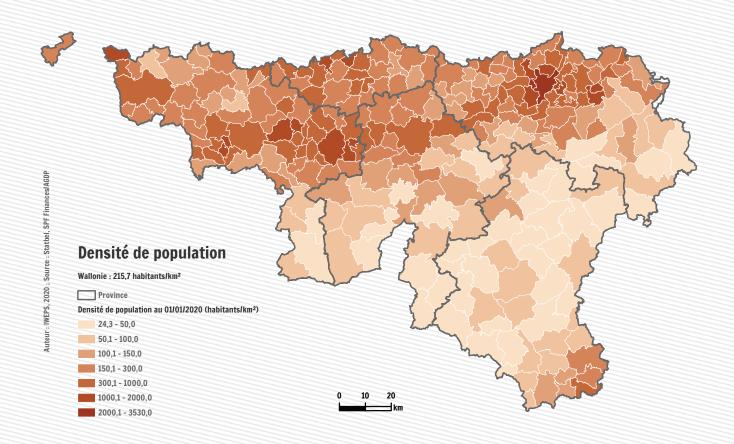
https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/nomenclatures/geo_admin/

Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : inconnu



Densité de population

 $215,7 \, \text{hab/km}^2 \, \overset{\text{Au } 1^{\text{er}} \, \text{janvier 2020, la densit\'e}}{\text{de population wallonne \'etait}} \, \overset{\text{Au } 1^{\text{er}} \, \text{janvier 2020, la densit\'e}}{\text{de population wallonne \'etait}} \, \overset{\text{Au } 1^{\text{er}} \, \text{janvier 2020, la densit\'e}}{\text{de 215,7 habitants au km²}}$



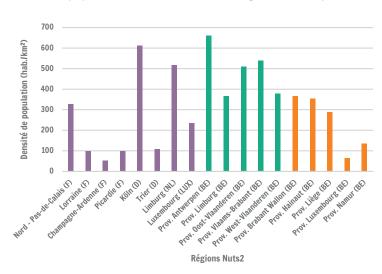
Au 1er janvier 2020, la Wallonie compte 3 645 243 habitants (31,7 % de la population de Belgique) sur un territoire de 16 901 km², ce qui correspond à une densité de population de 215,7 habitants au km². La Wallonie est la région la moins dense de Belgique puisque la densité de la Région flamande est de 487,6 habitants/km² et celle de la Région de Bruxelles-Capitale s'élève à 7 500 habitants/km² (Belgique : 374,9 habitants/km²). La densité de population des trois régions est cependant chaque année en augmentation (depuis 1997) étant donné que leurs populations ne cessent de croitre sur des superficies de territoires relativement stables.

La population wallonne n'est pas uniformément répartie sur son territoire. La carte des densités de population par commune met en évidence une forte concentration de la population sur la dorsale wallonne. Cette zone part de Mouscron-Tournai en passant par Mons pour rejoindre le sillon Sambre-et-Meuse, Liège et Verviers. Elle réunit les principales villes wallonnes. Un autre ensemble de communes à forte densité se distingue sur la carte au centre et au nord du Brabant wallon. Ce sont les premières communes wallonnes touchées par la périurbanisation de Bruxelles, dès les années 1950. Une zone de plus forte densité se développe également à l'extrême sud de la province de Luxembourg en raison de l'attractivité des pôles d'emploi du Grand-Duché de Luxembourg.

La partie sud de la Wallonie est beaucoup moins dense avec de nombreuses communes de densité inférieure à 50 habitants/km². Cette occupation du territoire est également clairement identifiée dans la fiche relative à l'utilisation du sol.

Densité de population

Densité de population des unités NUTS2 belges et limitrophes au 01/01/2018



La densité de population des provinces wallonnes montre une variabilité importante entre celle de Luxembourg et celle de Brabant wallon. La densité des unités statistiques voisines présente de fortes valeurs pour les provinces flamandes et le Limburg néerlandais, de même que pour le district de Köln. A l'exception du Nord-Pas-de-Calais, les (anciennes) régions françaises limitrophes ont des densités plus comparables à la province de Luxembourg.

Sources : Eurostat

Définitions et sources

La densité de population est le rapport entre la population habitant un territoire et la superficie de ce territoire.

Le mot périurbanisation traduit le mouvement de « retour » ou « fuite » des populations urbaines vers les campagnes, qui provoque une extension progressive de l'urbain sur le territoire, en créant des « cités dortoirs » de plus en plus éloignées des centres d'emploi.

Sources : Statbel et Registre national pour la population et SPF Finances/AGDP pour la superficie des entités administratives

Remarque: A partir de la situation au 01/01/2018, la superficie des communes belges a été recalculées par le SPF Finances/AGDP sur la base de techniques de mesure plus récentes qui donnent une image plus précise de la superficie effective des unités administratives.

Pertinence et limites

La densité de population permet de mettre en évidence les territoires les plus/moins peuplés par unité de surface.

Sa mesure par commune dépend du découpage des limites communales qui détermine la superficie prise en compte au dénominateur. La valeur de densité correspond alors à une moyenne sur l'ensemble du territoire communal et peut cacher de fortes concentrations d'habitants plus locales.

C'est pourquoi des approches plus locales, notamment par pixel de 1 km², sont développées par l'Europe et par l'IWEPS :

http://www.iweps.be/degre-de-densite-de-la-popula tion-des-communes-belges-methode-dg-regio).

Pour en savoir plus:

Degré de densité de la population des communes belges :

http://www.iweps.be/degre-de-densite-de-la-population-des-communes-belges-methode-dg-regio

Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021

Régions urbaines

49,2%

Au 1^{er} janvier 2020, 49,2 % de la population wallonne habite au sein d'une région urbaine

Population des régions urbaines en Wallonie (agglomération + banlieue) au 1er janvier 2020

	Commune centrale	Agglomération opérationnelle		centrale Agglomération opérationnelle		Région u	ırbaine
	Population	Population	Nombre de communes	Population	Nombre de communes		
Bruxelles	-	70 546	2	159 059	8		
Charleroi	202 746	290 998	5	369 060	10		
Liège	197 217	501 547	13	633 970	28		
Mons	95 887	193 863	6	254 645	12		
Namur	111 432	111 432	1	179 801	8		
Tournai	69 083	69 083	1	112 124	7		
Verviers	55 290	80 238	3	86 143	4		
Total	731 655	1 317 707	31	1 794 802	77		

Note – La région urbaine de Bruxelles s'étend sur les trois régions belges. Dans le tableau, seule la population des communes wallonnes est comptabilisée.

Sources: Statbel - Registre national, population au 1er janvier 2020; Vanderstraeten et Van Hecke, 2019; Calculs: IWEPS, 2020

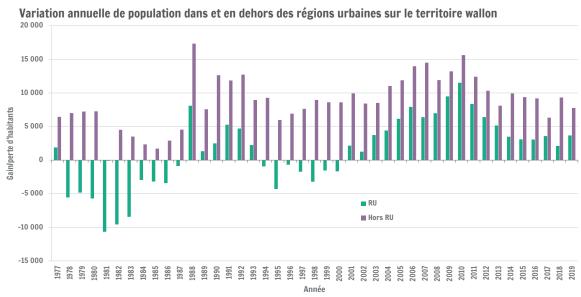
La Wallonie dispose de quelques villes moyennes et de pôles locaux qui desservent les populations pour leurs besoins courants. La Wallonie dispose aussi, en haut de la hiérarchie urbaine, de plus grandes villes dont la fonctionnalité urbaine s'étend sur ce que l'on appelle la région urbaine (agglomération + banlieue). Grâce à une méthodologie basée sur des données statistiques, il est possible de délimiter spatialement les régions urbaines (Vanderstraeten & Van Hecke, 2019).

Cette méthodologie a permis de définir six régions urbaines en Wallonie, qui sont Liège, Charleroi, Mons, Namur, Verviers et Tournai. La région urbaine bruxelloise s'étend largement en Wallonie avec les communes d'agglomération de Waterloo et Braine-l'Alleud et 6 communes de banlieue dans le Brabant wallon.

Au 1^{er} janvier 2020, les communes wallonnes des régions urbaines rassemblent 1 794 802 habitants soit 49,2 % des 3 647 263 habitants que compte la Wallonie. Si Charleroi est la commune la plus peuplée de Wallonie, Liège est largement la plus peuplée des agglomérations wallonnes, avec près de 500 000 habitants. La région urbaine de Liège est la plus peuplée et englobe 28 communes.

De 2010 à 2020, les communes de régions urbaines ont gagné 50 476 habitants (+2,9 %) alors que les 185 autres communes wallonnes ont connu une augmentation de 98 412 habitants (+5,6 %). Depuis la fin des années 1970, les territoires situés hors des régions urbaines gagnent plus (ou perdent moins) d'habitants que les régions urbaines.

Régions urbaines



Sources: Statbel - Registre national, population 1977-2020; Vanderstraeten et Van Hecke, 2019; Calculs: IWEPS, 2020

L'évolution annuelle de la population montre que les territoires hors régions urbaines connaissent une croissance plus poussée que les régions urbaines depuis au moins les années 1980. Cela implique un rééquilibrage du poids des populations au profit des territoires hors régions urbaines. Les régions urbaines ont connu des pertes de population essentiellement dans les années 1980 et à la fin des années 1990. Depuis 2001, elles ont renoué avec la croissance. En 1980, les régions urbaines accueillaient 53,6 % de la population wallonne. Au 01/01/2020, elles n'en accueillent plus que 49,2 %.

Définitions et sources

La région urbaine (RU) est « l'entité spatiale élargie où sont déployées la plupart des activités de base de la communauté urbaine, c'est-à-dire : habiter, travailler, éduquer, faire des courses, participer aux activités culturelles, se divertir. Il existe entre ces activités des relations intenses créant un ensemble fonctionnel qui, toutefois, reste orienté dans une large mesure vers la ville centrale traditionnelle ».

Elle est spatialement structurée en différentes zones, déterminées sur la base de plusieurs critères. De manière simplifiée, elle est composée de l'agglomération et de la banlieue.

Sources: Vanderstraeten L. et Van Hecke E., « Les régions urbaines en Belgique », Belgeo, 1|2019, mis en ligne le 08 février 2019 URL:

http://journals.openedition.org/belgeo/32246; Luyten S. & Van Hecke E., 2007, De Belgische Stadsgewesten 2001, Statbel, 84p. - Registre national.

Pertinence et limites

L'objectif de l'indicateur est de mettre en évidence la part de la population wallonne habitant dans une des 5 grandes villes wallonnes et leur aire d'influence (+ aire d'influence de Bruxelles).

A côté de ces grandes villes, des centres urbains de plus petites tailles complètent le réseau urbain wallon et offrent également de l'emploi, des biens et des services à leur proche environnement.

La définition des régions urbaines et leur délimitation a été revue en 2019 par Vanderstraeten et Van Hecke et modifie les zonages définis en 2007 par Luyten et Van Hecke. Les données historiques de population sont analysées selon le nouveau découpage.

Pour en savoir plus:

Fiche de développement territorial:

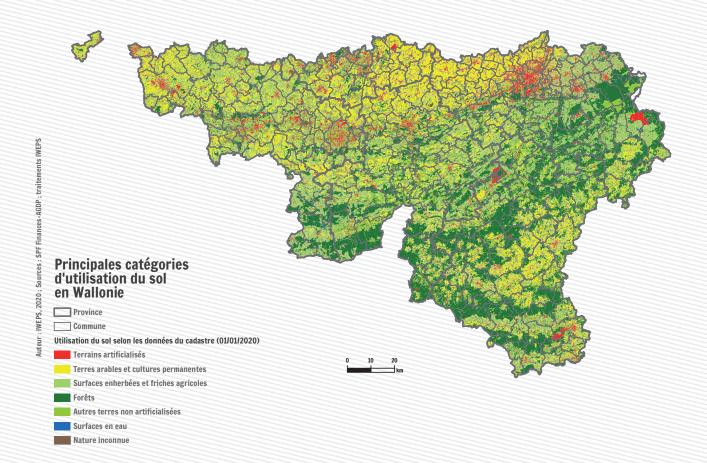
http://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon

Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021



Utilisation du sol

11 à 16% En 2020, les terrains artificialisés couvrent de 11 à 16% du territoire



En 2020, la forêt occupe 29,3 % du territoire contre 28,5 % pour les terres arables et cultures permanentes et 23,2 % pour les surfaces enherbées et friches agricoles. Les terrains artificialisés couvrent quant à eux de 11 à 16 % de la superficie de la Wallonie (voir « Pertinence et limites »).

La manière dont se répartissent ces différentes utilisations du sol varie notamment selon les régions géographiques. Les terrains boisés sont dominants dans le sud et l'est (Ardenne, Lorraine) accompagnés de surfaces enherbées (prairies...) ou de cultures. Les cultures sont plus largement représentées au nord du sillon Sambre-et-Meuse, dans la région de Hesbaye. A l'ouest d'un axe Charleroi-Bruxelles, les surfaces enherbées se mêlent aux cultures.

Au niveau de l'artificialisation, la carte montre une Wallonie à deux visages dont la limite correspond au sillon Haine-Sambre-Meuse, qui court de Liège à la frontière française (Valenciennes). Au sud du sillon, l'artificialisation des terres est faible : les paysages ruraux dominent avec une forte présence de terres boisées et de pâtures. Les communes les moins artificialisées se concentrent en Ardenne avec des superficies urbanisées fréquemment inférieures à 5 %. Le sillon marque une véritable rupture avec son urbanisation fortement développée. Il regroupe les noyaux centraux des quatre plus grandes régions urbaines wallonnes: Liège, Namur, Charleroi et Mons. Au nord du sillon, les territoires les plus urbanisés correspondent à la banlieue bruxelloise au nord et centre du Brabant wallon. A l'est et à l'ouest, les communes conservent une dominance agricole.

Utilisation du sol

Evolution des principales catégories d'utilisation du sol entre 1985 et 2020

	Surface 2020 (km²)	Part de la superficie wallonne 2020 (%)	Evolution 1985-2020 (km²)	Evolution 1985-2020 (%)	Evolution 1985-2020 (km²/an)
Terrains artificialisés	1 812,0	10,7	552	43,8	15,8
Terres arables et cultures permanentes	4 812,6	28,5	-325	-6,3	-9,3
Surfaces enherbées et friches agricoles	3 921,4	23,2	-270	-6,5	-7,7
Forêts	4 947,6	29,3	-25	-0,5	-0,7
Autres terres non artificialisées	526,3	3,1	30	6,1	0,9
Terrains de nature inconnue (y compris non cadastré)	881,5	5,2	95	12,1	2,7
Total	16 901,4	100			

Sources: SPF-Finances/AGDP - Base de données Bodem/Sol au 1er janvier 1985, 2020 ; Nomenclature CPDT-SPW ARNE-IWEPS ; Calculs: IWEPS, 2020

Entre 1985 et 2020, les terres artificialisées ont connu une croissance d'environ 552 km^2 , soit environ 15.8 km^2 /an. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment des terres agricoles, avec, d'après des chiffres issus du cadastre, une perte de superficie de 596 km^2 entre 1985 et 2020 (soit -6.4 % en 35 ans). Toujours d'après les chiffres issus du cadastre, les forêts auraient perdu 25 kilomètres carrés/an entre 1985 et 2020.

Définitions et sources

L'occupation du sol correspond à ce qui recouvre le sol, ce qu'on y trouve : un bois, une culture, une maison, un édifice public. Il s'agit des caractéristiques biophysiques du sol.

Elle doit être distinguée de son utilisation qui précise la fonction ou l'usage d'un type d'occupation. Ainsi, une occupation du sol qui serait « pelouse » pourrait correspondre à plusieurs utilisations comme par exemple un jardin résidentiel ou un pâturage. De même, un type d'utilisation du sol peut recouvrir plusieurs catégories biophysiques : une zone résidentielle se compose de pelouses, bâtiments, surfaces imperméabilisées...

Sources: SPF-Finances/AGDP - Base de données Bodem/Sol au 1er janvier 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2020; Nomenclature CPDT-SPW ARNE-IWEPS; Calculs: IWEPS, 2020.

Pertinence et limites

Les données d'utilisation du sol présentées ici sont issues de traitements réalisés à partir de la donnée « nature » de la matrice cadastrale. Cette nature donne une information sur l'occupation/utilisation de chaque parcelle cadastrale du territoire mais comporte plusieurs limites pour une caractérisation optimale de l'utilisation du sol (Voir lien ci-dessous - Note de l'IWEPS).

La superficie de la Wallonie a été revue entre 2017 et 2018 par le SPF Finances/AGPD. Cette révision implique une extension de 57,1 km² qui concerne uniquement des terrains non cadastrés. Les superficies non cadastrées qui représentent, en 2020, 5,2 % du territoire ne possèdent pas de nature cadastrale. Elles peuvent être en partie inclues dans les terrains artificialisés car environ 85 % de leur superficie correspond à des routes, chemins, voiries ou chemins de fer et leurs espaces associés, alors que le solde correspond à des voies d'eau.

Pour en savoir plus:

Note de l'IWEPS « Caractérisation de l'occupation/utilisation du sol à partir des données du cadastre : limites et nomenclatures » :

https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/140827_noteoccupsolcadastre_wallonie_0.pdf Fiche de développement territorial:

http://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon

Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : octobre 2021

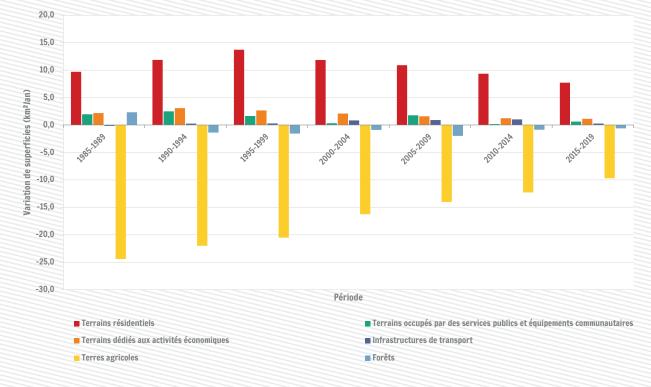


Artificialisation du sol

15,8 km²/an

De 1985 à 2020, les terres artificialisées ont connu une croissance d'au moins 555 km² en Wallonie ou une artificialisation moyenne de 15,8 km²/an

Gain/perte de superficies (annuelles) des principales utilisations du sol par période



Sources : SPF-Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol aux 1er janvier ; Nomenclature CPDT-SPW ARNE-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2020

La construction de bâtiments, d'infrastructures et d'équipements entraîne une artificialisation du territoire wallon. En 2020, les terrains artificialisés couvraient entre $1\,810$ et $2\,690$ km², soit $11\,\grave{a}\,16\,\%$ du territoire. Entre 1985 et 2020, les terrains artificialisés (sans les espaces non cadastrés) ont connu une croissance d'environ $552\,\mathrm{km}^2$, ce qui correspond à une artificialisation moyenne de $15,8\,\mathrm{km}^2$ /an. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment des terres agricoles, avec, d'après des chiffres issus du cadastre, une perte de superficie de $596\,\mathrm{km}^2$ entre 1985 et 2020 (soit $-6,4\,\%$ en $35\,\mathrm{ans}$).

Durant cette période de 1985 à 2020, la croissance des terrains artificialisés a été la plus intense entre la fin des années 1980 et la fin des années 1990, avec une artificialisation moyenne de plus de 18 km²/an. Durant les années 2000, l'artificialisation est tombée à 16 km^2 /an et elle baisse encore entre 2010 et 2015 à $12,7 \text{ km}^2$ /an et pour la dernière période de 5 ans (2015-2019) à $11,2 \text{ km}^2$ /an.

Artificialisation du sol

Evolution des principales catégories artificialisées d'utilisation du sol entre 1985 et 2020

Catégorie principale	Superficie 2020 (km²)	Part de la superficie wallonne 2020 (%)	Evolution 1985- 2020 (km²)	Evolution 1985- 2020 (%)	Evolution 1985- 2020 (km²/an)
Terrains résidentiels	1 098,2	6,5	375,3	51,9	10,7
Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	47,7	0,3	16,9	55,1	0,5
Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	184,9	1,1	45,0	32,2	1,3
Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	98,9	0,6	12,3	14,2	0,4
Terrains occupés par des bâtiments agricoles	104,5	0,6	32,4	45,0	0,9
Terrains à usage industriel et artisanal	176,4	1,0	52,9	42,9	1,5
Carrières, décharges et espaces abandonnés	29,4	0,2	-2,0	-6,3	-0,1
Infrastructures de transport	68,9	0,4	17,1	33,1	0,5
Autres espaces artificialisés	3,3	0,0	1,8	114,8	0,1
Terrains de nature inconnue (y compris non cadastré)	881,5	5,2	95,4	12,1	2,7
Total superficies artificialisées	1812 à 2693	10,7 à 15,9	552 à 647	31,6 à 43,8	15,8 à 18,5

Sources: SPF-Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol aux 1er janvier; Nomenclature CPDT-SPW ARNE-IWEPS; Calculs: IWEPS, 2020

En 2020, les terrains résidentiels sont les terrains artificialisés les plus étendus avec 1 098 km² (6,5 % du territoire wallon). Depuis 1985, l'artificialisation du territoire est essentiellement due à l'expansion du résidentiel, dont la superficie est passée de 723 km² à 1 098 km² (soit une augmentation de 51,9 %). L'accroissement de la superficie dédiée aux terrains à usage industriel et artisanal et aux terrains occupés par des services publics et équipements communautaires a également contribué à la progression de l'artificialisation, mais dans une moindre mesure.

Définitions et sources

On entend par « terrain artificialisé » toute surface retirée de son état naturel naturel (prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs etc.) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures, ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus).

Sources : SPF-Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol aux 1^{er} janvier ; Nomenclature CPDT-SPW ARNE-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2020.

Pertinence et limites

Les données d'utilisation du sol présentées ici sont issues de traitements réalisés à partir de la donnée « nature » de la matrice cadastrale. Cette nature donne une information sur l'occupation/utilisation de chaque parcelle cadastrale du territoire mais comporte plusieurs limites pour une caractérisation optimale de l'utilisation du sol (voir lien ci-dessous - Note de l'IWEPS).

Les superficies non cadastrées qui représentent, en 2020, 5,2 % du territoire ne possèdent pas de nature cadastrale. Elles peuvent être en partie inclues dans les terrains artificialisés car environ 85 % de leur superficie correspond à des routes ou chemins de fer et leurs espaces associés, alors que le solde correspond à des voies d'eau.

Elles induisent donc une incertitude sur les chiffres de superficie artificialisée. La superficie de la Wallonie a été revue entre 2017 et 2018 par le SPF Finances/AGPD. Cette révision implique une extension de 57,1 km² qui concerne uniquement des terrains non cadastrés.

Pour en savoir plus :

Note de l'IWEPS « Caractérisation de l'occupation/utilisation du sol à partir des données du cadastre : limites et nomenclatures » :

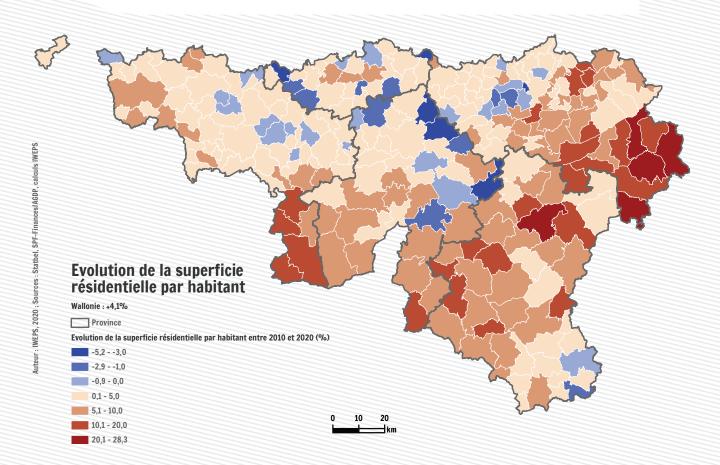
http://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/140827_noteoccupsolcadastre_wallonie_0.pdf Fiche de développement territorial:

http://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon

Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : octobre 2021

Consommation résidentielle du territoire

En 2020, en Wallonie, chaque habitant En 2020, en Wallonie, chaque habitant consommait en moyenne 301 m² au sol pour son habitat (logement, jardin, cour, garage, etc.)



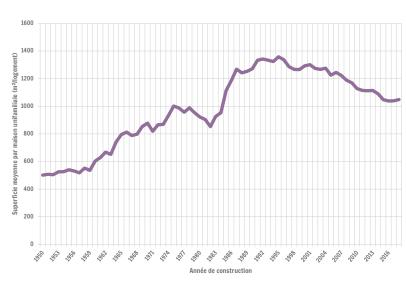
La consommation d'espace par la résidence est liée à l'accroissement de la population et du nombre de ménages mais elle dépend aussi des modes de production de l'habitat. Rapportée au nombre d'habitants, l'utilisation résidentielle d'espace en Wallonie montre une tendance continue au desserrement (à l'opposé d'une densification). La superficie résidentielle moyenne par habitant est en effet passée de 225 m²/habitant en 1985 à 301 m²/habitant en 2020, ce qui signifie que chaque habitant a en moyenne consommé plus d'espace au sol pour son habitat (logement, jardin, cour, garage, etc.). Cette augmentation découle du fait que la croissance démographique wallonne a connu une hausse de 13,6 % pendant que, au cours de la même période, l'espace urbanisé résidentiel augmentait de 51,9 %. Ces moyennes régionales cachent toutefois de fortes disparités entre les communes wallonnes : ces dernières années (2010 à 2020), quelques-unes d'entre elles (39 sur 262) affichent une évolution allant vers une densification, alors qu'une grande partie du territoire, surtout au sud de la Wallonie, montre une tendance au desserrement du résidentiel (moyenne wallonne +4,1 %). Cette dernière dynamique peut s'expliquer par différents facteurs : des prix fonciers faibles, de larges disponibilités dans les zones d'habitats aux plans de secteur, une demande pour des parcelles résidentielles de grande superficie, une gestion communale inadaptée par rapport à la problématique et une réduction de la taille des ménages.

Cependant, il faut noter que cette croissance de la superficie résidentielle moyenne par habitant est moins forte ces dernières années par rapport aux décennies précédentes. Ceci est notamment lié à des modes de production de l'habitat plus parcimonieux du sol (voir VERSO).

Consommation

résidentielle du territoire

Evolution de la superficie au sol moyenne des parcelles bâties pour les maisons unifamiliales en Wallonie



L'évolution des superficies utilisées par les maisons unifamiliales montre un usage plus parcimonieux ces dernières années par rapport aux années 1990. Depuis les années 50, la superficie moyenne par maison unifamiliale a globalement augmenté, pour atteindre dans les années 1990 un niveau qui a plus que doublé (d'environ 500 m² à environ 1 300 m²). Mais depuis les années 2000, la taille moyenne des parcelles a plutôt tendance à se stabiliser voire même à dernières années. baisser ces ralentissement récent de la consommation résidentielle de sol peut également s'expliquer par une amplification de la création de logements en appartements et en rénovation. En 2014-2018 plus de 65 % des logements supplémentaires étaient des logements en appartements.

Sources: SPF-Finances-AGDP; Calculs: IWEPS

Définitions et sources

La superficie résidentielle par habitant est le rapport entre la superficie des terrains utilisés par la fonction résidentielle (jardins compris) et le nombre d'habitants.

Sources : SPF-Finances/AGDP, matrice cadastrale, informations sur la nature cadastrale des parcelles ; Statbel.

Pertinence et limites

La superficie résidentielle par habitant donne une indication sur la parcimonie avec laquelle la fonction résidentielle utilise la ressource « sol ». Son évolution permet de mettre en évidence les territoires qui connaissent une densification, ou au contraire, un desserrement.

Les données d'utilisation du sol présentées ici sont issues de traitements réalisés à partir de la donnée « nature » des matrices cadastrales. Dans ce cadre, elles sont soumises aux limites liées à l'utilisation de la nature cadastrale pour caractériser l'occupation/utilisation du sol et leur interprétation doit se faire avec prudence.

Pour en savoir plus:

Fiche de développement territorial :

http://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon

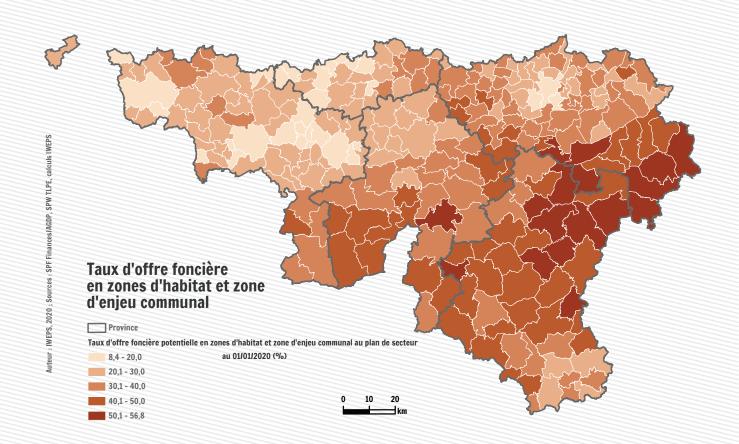
Discussion Paper 1001 « Evolution de la superficie résidentielle moyenne par habitant » : https://www.iweps.be/publication/levolution-de-superficie-residentielle-moyenne-habitant-indicateur-de-developpement-territorial-durable/

Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : octobre 2021

Offre foncière pour l'habitat au plan de secteur

30,4%

En 2020, l'offre foncière potentielle wallonne pour l'habitat est estimée à +/- 54 880 ha, soit 30,4 % du total des zones d'habitat et d'enjeu communal



Depuis +/- 30 ans, l'urbanisation du territoire wallon s'effectue en respectant le plan d'affectation du sol appelé plan de secteur. Les zones d'habitat et zones d'habitat à caractère rural sont, d'après le CoDT (articles D.II.24 et 25), les zones du plan de secteur destinées principalement à l'habitat. La zone d'enjeu communal (articles D.II.35) a aussi une vocation principale à accueillir l'habitat. Ces zones s'urbanisent d'année en année, réduisant l'offre foncière pour l'habitat et pouvant ainsi créer des tensions sur les marchés fonciers.

La carte ci-dessus montre que les zones principalement destinées à l'habitat de certaines communes présentent moins de 20 % de terrains non artificialisés. Il s'agit notamment de certaines communes urbaines centrales et leur agglomération ou banlieue proches (Liège, Charleroi et Mons), de communes de l'agglomération et de la banlieue bruxelloise et de leur prolongation le long de l'axe autoroutier R0-E19 vers Mons (Nivelles, Seneffe, La Louvière). Un autre axe venant de Bruxelles est visible le long de l'autoroute E429 vers Tubize. Les communes qui présentent moins de 30 % de disponibilités foncières sont essentiellement situées au nord du sillon Sambre et Meuse, surtout dans un triangle compris entre Bruxelles, Namur et Mons mais aussi dans la zone d'influence de Luxembourg avec Arlon et quelques communes voisines.

Les zones d'aménagement communal concerté du plan de secteur peuvent également être mises en œuvre pour l'habitat. L'offre potentielle théorique est estimée dans ces zones à +/- 16 610 ha au 01/01/2020. Les zones d'enjeu communal et régional peuvent également recevoir du logement mais il n'y en a encore aucune au plan de secteur au 01/01/2020.

Offre foncière

pour l'habitat au plan de secteur

Définitions et sources

Les données d'offre foncière reprises sur cette fiche correspondent aux terrains non urbanisés (terrains qui sont toujours à l'état naturel, forestier ou agricole) situés au sein des zones d'habitat/habitat à caractère rural et des zones d'enjeu communal du plan de secteur (CoDT, articles D.II.24, 25 et 35).

Le CoDT est le Code du Développement Territorial. Il a remplacé le CWATUP au 1er juin 2017. Il définit une nouvelle zone pouvant accueillir de l'habitat : la zone d'enjeu communal. Aucune zone d'enjeu communal n'est cependant encore inscrite au plan de secteur au 01/01/2020.

Les terrains non urbanisés situés en zones urbanisables constituent donc une offre foncière juridiquement urbanisable. Cette offre foncière potentielle est une estimation maximale des terrains disponibles puisqu'il se peut que certaines parcelles :

- soient situées en zones de contraintes (inondations, glissement de terrains, captages d'eau...);
- soient inaptes à l'urbanisation car trop petites et/ou étroites ou enclavées ;
- ne soient pas en vente car leur propriétaire ne le veut pas (rétention foncière);
- soient soumises à des plans communaux qui y empêchent l'urbanisation.

L'offre foncière effective, c'est-à-dire l'offre qui est réellement disponible sur le marché foncier à un instant t, peut s'écarter plus ou moins fortement de l'offre potentielle en fonction de l'importance de la rétention foncière.

Sources: SPF-Finances/AGDP, données cadastrales et CadMap au 01/01/2020 et SPW TLPE, plan de secteur vectoriel au 01/01/2020.

Pertinence et limites

L'objectif de l'indicateur est de mettre en évidence les terrains que l'on peut considérer comme potentiellement à bâtir pour l'habitat et leur importance relative par commune.

Ses limites sont qu'il est basé sur le découpage du territoire en parcelles de propriété du CadMap et sur les données de nature cadastrale pas toujours à jour, ainsi que sur le croisement entre deux géodonnées de précisions géométriques différentes, à savoir le CadMap et le plan de secteur vectoriel. L'ensemble des disponibilités foncières potentielles ne sont dès lors pas toujours exactement mises en évidence.

Le CadMap est le plan parcellaire cadastral informatisé. Il est géré par le SPF-Finances.

Le plan de secteur vectoriel est une version numérique de la version papier originale des plans de secteur et est mise à jour de façon continue par le SPW TLPE. Contrairement à la version papier, la version numérique n'a pas de valeur légale.

Pour en savoir plus:

Note de l'IWEPS sur les terrains non urbanisés en zones urbanisables (potentiel foncier) en Wallonie : https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2019/02/NoteMethodologiqueTNUZU_IWEPS_ODT__v2019_1.pdf Fiche de développement territorial :

http://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon-fiches http://geoportail.wallonie.be/catalogue/2e67b78e-59a6-4681-acd1-ab9eadcc44e2.html

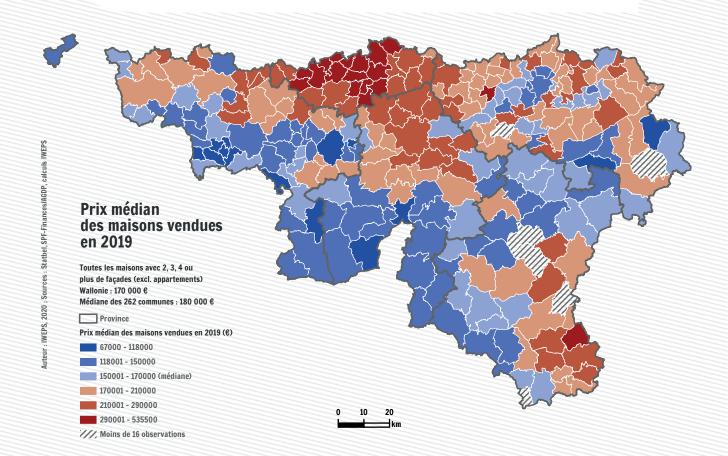
Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021



Prix immobilier

170 000€

En 2019, le prix médian des maisons vendues en Wallonie s'élevait à 170 000 €



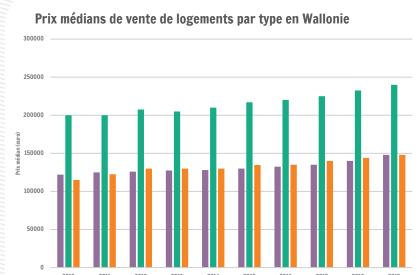
La valeur médiane du prix de vente d'une maison unifamiliale en Wallonie s'élevait à 170 000 € en 2019. Cette valeur médiane pour l'ensemble de la Wallonie cache cependant de fortes disparités selon le type de maisons et selon les sous-territoires.

En effet, le prix médian pour une maison de 2 ou 3 façades s'élevait à 148 000 € alors que le prix d'une maison 4 façades était de 240 000 €, soit près de 100 000 € de plus. Le prix médian d'un appartement était lui de 148 000 €, comme les maisons 2 ou 3 facades.

La cartographie des prix médians des maisons vendues au niveau communal montre clairement l'influence des agglomérations de Bruxelles et de Luxembourg, grandes pourvoyeuses d'emploi : des valeurs beaucoup plus élevées que la médiane s'observent dans le Brabant Wallon et plus particulièrement dans le nord de celui-ci à proximité de la Région de Bruxelles-Capitale et jusqu'au sud de la ville de Namur. Des valeurs plus élevées s'observent aussi dans la zone frontalière la plus proche de Luxembourg-Ville. Les prix médians des maisons sont par contre plus faibles que la médiane dans les agglomérations urbaines, notamment à Liège et le long du Sillon Sambre-et-Meuse de Charleroi à Antoing. C'est aussi le cas dans le sud de la Wallonie (Botte du Hainaut et namurois) le long de la frontière française.

Ces prix médians des maisons sont un bon indicateur des prix immobiliers résidentiels en général (logements et terrains) rencontrés dans les sous-régions et mettent en évidence des zones à plus forte pression foncière (voir fiche sur Offre foncière pour l'habitat au plan de secteur). Ces prix donnent également une idée des difficultés d'accès à la propriété d'un logement dans certaines sous-régions.

Prix immobilier



■ Maisons avec 2 ou 3 façades (type fermé + type demi-fermé) ■ Maisons avec 4 ou plus de façades (type ouvert) ■ Appartements

Depuis 2010, en Wallonie, le prix médian des appartements est celui qui a connu la plus forte hausse relative (+28,7 %), alors que le prix des maisons vendues a connu une croissance d'environ 20 %.

La valeur médiane du prix de vente d'une maison en Wallonie en 2019 s'élevait à 170 000 € et était largement plus faible qu'en Région flamande où il s'élevait à 262 500 € et surtout qu'en Région de Bruxelles-Capitale (412 000 €).

Sources: Statbel sur base du SPF Finances/AGDP, prix de l'immobilier 2010-2019

Définitions et sources

La statistique des prix de l'immobilier publiée par Statbel et reprise ici se base sur les actes de vente enregistrés par le SPF Finances, et plus particulièrement l'Administration générale de la Documentation patrimoniale (AGDP), mieux connue sous le nom de Cadastre. La statistique complète donne le nombre de transactions et le prix médian des maisons et appartements

Sources : Statbel à partir de données du SPF/Finances/AGDP.

Pertinence et limites

La statistique permet de voir l'évolution temporelle et spatiale des prix immobiliers résidentiels en Wallonie et en Belgique (sans tenir compte de l'inflation). Elle permet de mettre en évidence les communes où les prix sont les plus élevés et les logements plus difficiles d'accès pour un certain nombre de ménages.

Le prix moyen du terrain à bâtir pour du logement ne sont malheureusement plus disponibles depuis 2014 en raison de données peu fiables.

La statistique est basée sur les biens vendus en cours d'année. Cela implique que certaines communes disposent de trop peu de biens vendus pour obtenir une statistique annuelle significative (les données ne sont pas publiées en dessous de 16 transactions par agrégat) et que les prix des biens en vente, mais non vendus, ne sont pas pris en compte. Les valeurs réelles peuvent être sous-estimées car la statistique est basée sur ce qui est déclaré. Plus de détails sur ces statistiques :

https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-loge ment/prix-de-limmobilier#documents

Pour en savoir plus:

Fiche de développement territorial:

http://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon

Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : inconnu



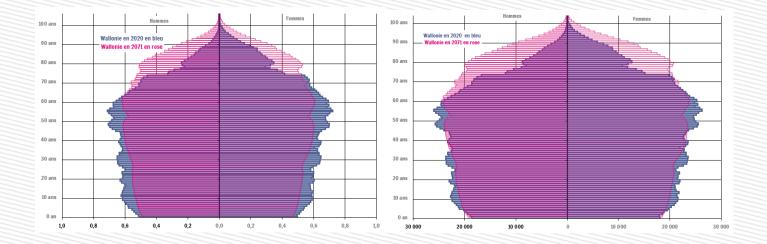
Pyramides des âges

Âge moyen

de **41,6** ans en 2020 à **45,7** ans en 2071

L'âge moyen de la population wallonne devrait croître de 4,1 ans d'ici à 2071 par une augmentation importante de la population âgée, mais aussi par une diminution relative des jeunes classes d'âge

Pyramide des âges de la Wallonie en 2020 et en 2071 (en chiffres absolus et relatifs ou tranches d'âge exprimées en part de population)



Sources : Bureau fédéral du Plan juin 2020 ; Statbel ; Calculs : IWEPS

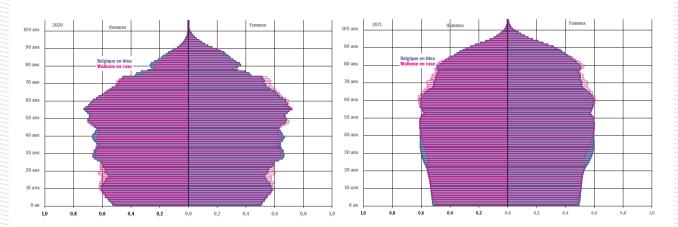
La pyramide des âges de la Wallonie au 1^{er} janvier 2020 traduit les évolutions démographiques survenues au 20^{ème} siècle.

La Deuxième Guerre mondiale a marqué la pyramide par la diminution des naissances durant cette période troublée. Le baby-boom, qui s'étend de l'après-guerre à 1964, redonne une place plus importante aux classes d'âge du bas de la pyramide pour une courte durée seulement. Le rétrécissement du pied de la structure par âge s'accentue ensuite pour former progressivement, non plus une pyramide, mais une silhouette que les démographes appellent « meule de foin », caractérisée par une base évidée et un gonflement du sommet.

A l'opposé du bas, le haut de la pyramide des âges, c'est-à-dire les personnes âgées, connaît un gonflement de son effectif en engrangeant les progrès continus dans la survie à des âges de plus en plus élevés. Résultat de ces deux phénomènes, des modifications importantes vont apparaître dans la part des 20-64 ans, qui sont assimilés à la main-d'œuvre potentiellement disponible sur le marché du travail.

Pyramides des âges





Sources : Bureau fédéral du Plan juin 2020 ; Statbel ; Calculs : IWEPS

Si les âges élevés étaient, au cours du $20^{\text{ème}}$ siècle, proportionnellement plus présents dans la population wallonne que dans celle de la Belgique, la situation s'inverse au début du $21^{\text{ème}}$ siècle. Dans la pyramide de 2020, la Belgique accuse une surreprésentation pour les âges au-delà de 74 ans. En 2071, cette surreprésentation belge ne touche plus que les 87 ans et plus, les 46-86 ans étant proportionnellement plus présents en Wallonie. Aujourd'hui, sauf pour les moins de 6 ans, la part des jeunes de moins de 20 ans est proportionnellement plus élevée dans la structure d'âge wallonne que dans la structure d'âge belge. Cette surreprésentation wallonne de jeunes sera moins présente au cours des prochaines décennies. Depuis 2016, la Wallonie a en effet une fécondité qui est légèrement inférieure à celle de l'ensemble de la Belgique étant donné la fécondité élevée à Bruxelles et cette tendance devrait se maintenir dans le futur.

Définitions et sources

L'âge moyen est le nombre d'années vécues en moyenne par les individus d'une population.

Soit la somme de chaque effectif de population à un âge donné multiplié par 0,5 + l'âge, le tout divisé par la population.

Pertinence et limites

Les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan sont réalisées annuellement pour le pays et ses régions et jusqu'au niveau des arrondissements suivant une méthodologie et des hypothèses reprises dans la publication du BFP. Ces dernières sont le résultat de travaux d'un groupe d'experts démographes des universités et des institutions statistiques régionales de Belgique. Cet exercice constitue les perspectives régionales officielles de la Belgique.

Ces perspectives de juin 2020 couvrent la période s'étalant de 2019 à 2071. Elles tiennent compte de l'effet du Covid-19 sur la mortalité et les migrations.

Pour en savoir plus:

Bureau fédéral du Plan - http://www.plan.be/

BFP - Statbel (2020), Perspectives démographiques 2019-2070. Mise à jour dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, juin 2020.

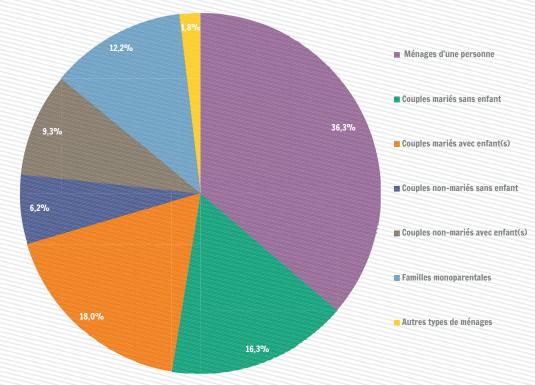
Personne de contact : Marc Debuisson (m.debuisson@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021

Nombre et taille des ménages

En Wallonie, en 2020, le nombre moyen de personnes dans un ménage est de 2,3 individus

En Wallonie, en 2020, le nombre

Répartition des ménages privés wallons selon le type au 1er janvier 2020 (en pourcentage)



Sources : Demobel - Statbel ; Calculs : IWEPS

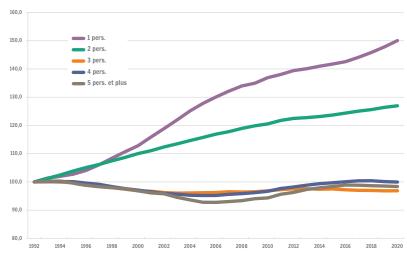
Au 1er janvier 2020, le nombre de ménages privés en Wallonie s'élevait à 1591591, contre 1914 ménages collectifs.

Parmi les ménages privés, plus du tiers est constitué de personnes isolées (36,3 %). Les couples sans enfant mariés ou non mariés représentent 22,4 % des ménages wallons, contre 27,3 % pour les couples avec enfant(s). Un pourcentage important des ménages wallons concerne des familles monoparentales. On en dénombrait 194 063 au 1er janvier 2020, soit 12,2 % des ménages privés.

Au cours des quatre dernières années (2016-2020), le nombre de ménages de couples non-mariés a augmenté de +12,7 % alors que le nombre de couples mariés reculait de -4,5 %. Durant la même période, les ménages d'isolés et monoparentaux étaient en augmentation de respectivement +5,1 % et +2,4 %. Parmi les ménages d'isolés et monoparentaux, se retrouve une proportion importante de ménages socialement et financièrement fragilisés.

Nombre et taille des ménages





Le nombre total de ménages augmente à la suite de la forte évolution à la hausse du nombre de ménages composés de personnes isolées, mais également de ménages de deux personnes.

Après une période de léger recul, le nombre de ménages de quatre personnes et plus est revenu, en 2020, quasiment au niveau de 1990, alors que le nombre de ménages de trois personnes reste en légère diminution sur la même période.

Sources: Demobel - Statbel; Calculs: IWEPS

Définitions et sources

La notion de ménage correspond à la définition reprise par Statbel : un ménage se définit comme l'ensemble des personnes occupant habituellement un même logement et vivant en commun. Le ménage est constitué soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui sont unies ou non par des liens de parenté. La notion de logement se réfère ainsi à la résidence principale d'un individu telle qu'enregistrée au Registre National des personnes physiques (RN).

Par ménage collectif, on entend : les communautés religieuses, les maisons de repos, les orphelinats, les logements pour étudiants ou travailleurs, les institutions hospitalières et les prisons.

Pertinence et limites

Une nouvelle typologie des ménages a été adoptée en 2015 par Statbel. Cette typologie, proche de celle de LIPRO élaborée au Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute (NIDI), permet de reconstituer par algorithme les ménages de cohabitants même si, dans le Registre national, ces derniers ne sont pas déclarés comme tels.

Les données sur les ménages sont issues du Registre national (RN) par Statbel et ont comme base la population officielle de la Belgique (cf. fiche taux d'accroissement de la population).

Pour en savoir plus:

Statbel:

https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population

Bureau fédéral du Plan:

Bureau fédéral du Plan (BFP), 2014, Une méthodologie de projection des ménages: le modèle HPROM, Working Paper 9-14. BFP-DGS (2016)

http://www.plan.be/

BFP - Statbel (2020), Perspectives démographiques 2019-2070. Mise à jour dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, juin 2020

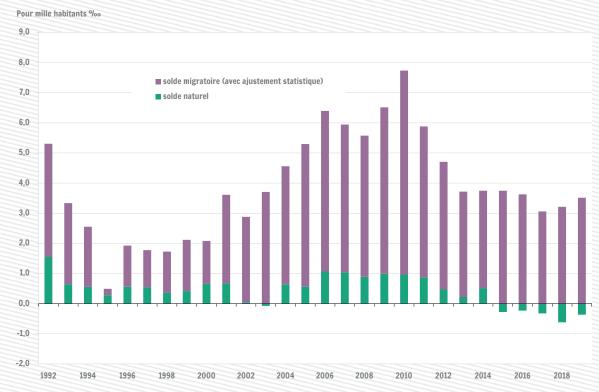
Personne de contact : Marc Debuisson (m.debuisson@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021

Taux d'accroissement de la population

+3,1‰

Le taux d'accroissement de la population wallonne s'élève à +3,1 ‰ en 2019, en augmentation par rapport à 2018

Mouvement de la population wallonne pour mille habitants entre 1992 et 2019



Sources : Demobel-Statbel Registre national ; Calculs : IWEPS

Au 1er janvier 2020, la Wallonie comptait 3 645 243 habitants, soit 31,7 % de la population de Belgique.

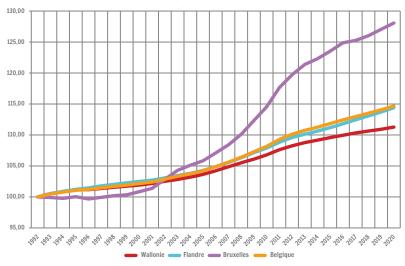
La population wallonne n'a cessé de croître ces dernières années, mais à un rythme qui s'est ralenti au cours des années 90. Entre 1998 et 2010, la tendance s'accélère à nouveau. Le taux de croissance annuel dépasse largement la barre des +5,0 ‰ entre 2006 et 2010, pour se réduire ensuite (+3,1 ‰ en 2019).

C'est le mouvement migratoire qui soutient la croissance, le mouvement naturel y apportant même une contribution légèrement négative depuis 2015, comme cela avait été le cas déjà en 2003. Ce solde négatif est à la fois dû au nombre de naissances en constante diminution depuis 2011, mais également au vieillissement de la population.

Taux d'accroissement

de la population





Au cours de ces dix dernières années, la population wallonne s'est accrue de 146 859 personnes, soit une hausse de +4,2 %, inférieure à la croissance belge, qui atteint +6,0 % sur la même période. Si elle enregistre toujours une augmentation, la population de la Wallonie n'adopte pas un rythme de croissance aussi important que dans les deux autres Régions. Depuis 2010, si la progression de la population wallonne reste proche, quoiqu'inférieure, à celle de la Flandre (+6,0 %), elle se situe loin des croissances enregistrées par la Région de Bruxelles-Capitale au cours de la même période (+11,8 %). C'est la contribution importante des migrations externes à la Belgique, liée à une forte fécondité, qui est le moteur de la croissance de la population bruxelloise de ces dernières années.

 ${\bf Sources: Demobel\text{-}Statbel\ Registre\ national\ };$

Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Le taux d'accroissement de la population se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle en début de période rapportée à la population moyenne (somme de la population en début de période et de la population de fin de période divisée par deux). Il ne faut pas confondre avec le taux de croissance de la population qui se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle de début de période rapportée à la population en début de période.

Le solde total pour mille habitants est l'équivalent du taux d'accroissement. Il est le cumul du solde naturel (les naissances moins les décès) et du solde migratoire (les entrées moins les sorties par migration plus les ajustements statistiques). Les ajustements statistiques sont constitués de la différence entre la population au 1er janvier et au 31 décembre qui n'est pas justifiée par les mouvements de la population durant l'année (mouvement naturel ou mouvement migratoire).

Statbel a constitué en 2019 une base de données démographiques débutant en 1992 tirée du Registre national : Demobel. Ces données intègrent des corrections et sont adaptées aux nouvelles définitions.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus:

WalStat - IWEPS: http://walstat.iweps.be Statbel: https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/

Personne de contact : Marc Debuisson (m.debuisson@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021

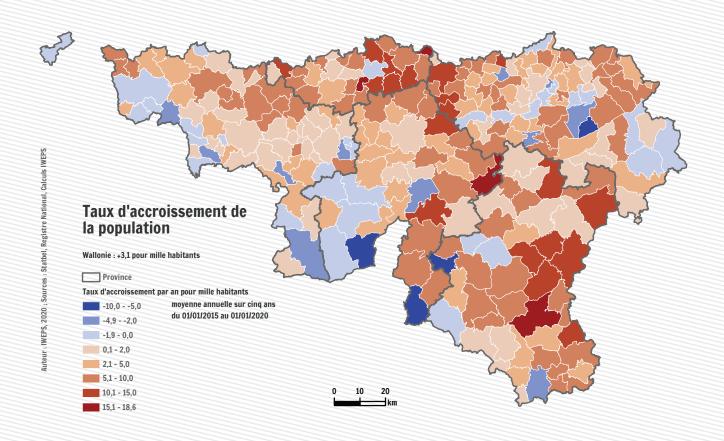


Taux d'accroissement

de la population des communes wallonnes

-10% à +18,6% wallonnes de -10 % à +18,6 %

Accroissement annuel des communes entre 2015 et 2020



Si la population wallonne dans son ensemble a enregistré en moyenne annuelle un accroissement de +3,1 % entre 2015 et 2020, les évolutions dans les communes se répartissent sur un large éventail allant de -10 % à +18,6 %.

Au cours des cinq dernières années, la grande majorité des communes wallonnes connaît une croissance de population résultant surtout d'un solde migratoire positif (cf. fiche migrations internes / externes dans les communes wallonnes). Seules 46 communes ont perdu de la population, notamment localisées le long de la frontière française et à l'est de la province de Liège, mais aussi appartenant à la région urbaine de Charleroi ou à la périphérie de Liège. Cependant, la ville de Charleroi a renoué avec une hausse de sa population depuis l'année 2017 alors qu'elle perdait des habitants depuis l'année 2012. Au total, sur les cinq dernières années (2015-2020), sa croissance est redevenue positive.

Epinglons les principales zones présentant les croissances plus importantes : le Brabant wallon sauf son centre, le nord de la province de Hainaut, les communes situées le long de la frontière du Grand-Duché de Luxembourg, également un ensemble de communes à l'est et au nord de l'arrondissement de Namur, avec des extensions dans le Brabant wallon et à l'ouest de la province de Liège. Ces deux derniers ensembles de communes font émerger un axe Bruxelles-Luxembourg dans lequel toutefois la commune urbaine de Namur et le nord de la province de Luxembourg affichent une croissance plus faible.

Taux d'accroissement

de la population des communes wallonnes

Définitions et sources

Le taux d'accroissement de la population se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle en début de période rapportée à la population moyenne (somme de la population en début de période et de la population de fin de période divisée par deux). Il ne faut pas confondre avec le taux de croissance de la population qui se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle de début de période rapportée à la population en début de période.

Le solde total pour mille habitants est l'équivalent du taux d'accroissement. Il est le cumul du solde naturel (les naissances moins les décès) et du solde migratoire (les entrées moins les sorties par migration plus les ajustements statistiques).

Statbel a constitué en 2019 une base de données démographiques débutant en 1992 tirée du Registre national : Demobel. Ces données intègrent des corrections et sont adaptées aux nouvelles définitions.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : http://walstat.iweps.be Statbel : https://statbel.fgov.be/themes/population/mouvement-de-la-population

Personne de contact : Marc Debuisson (m.debuisson@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021

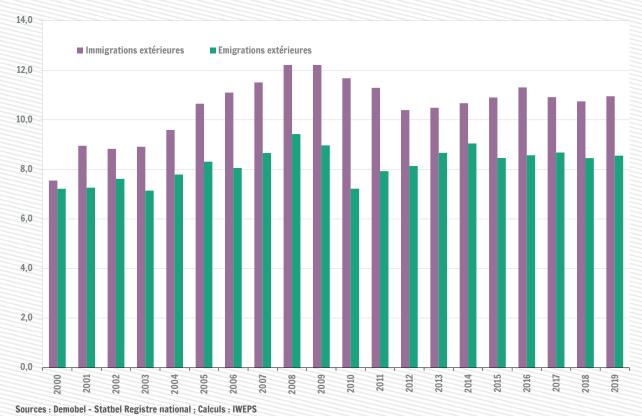


Migrations externes

+8 721 pers. l'étranger ont permis à la population d'accueillir 8 721 personnes en plus

En Wallonie, les flux migratoires avec l'étranger ont permis à la population sur son territoire en 2019, soit +2,3 migrants pour 1 000 habitants

Migrations extérieures en Wallonie pour mille habitants (sans l'ajustement statistique)



Depuis 2000, l'immigration extérieure s'est amplifiée. En 2009, elle atteignait un sommet, pour la Wallonie, de 43 993 entrées contre 31 271 sorties selon la méthode statistique appliquée (voir Définitions et sources de cette fiche). Durant les années 2011 à 2013, le nombre de personnes arrivant de l'étranger a diminué temporairement alors qu'inversément, les départs de personnes vers l'étranger, ou l'émigration extérieure, étaient en croissance. Entre 2014 et 2016, l'arrivée des candidats réfugiés a poussé à la hausse le nombre d'immigration. Depuis 2016, l'immigration est de nouveau en légère baisse. En 2019, la Wallonie comptabilisait 38 851 entrées (dont 5 882 personnes réinscrites après avoir été rayées des registres et retrouvées ailleurs sur le territoire). Le solde migratoire extérieur de la Wallonie en 2019 représentait 8 721 personnes.

Le mouvement de hausse des immigrations internationales depuis 2000 en Wallonie a été soutenu notamment par une forte hausse de l'immigration en provenance de la France. Le nombre de ressortissants français résidant en Wallonie a enregistré une hausse de 40,2 % en 15 ans, atteignant 83 244 habitants en 2020. Par ailleurs, des flux plus importants en provenance des nouveaux pays de l'Union européenne se sont développés ces dernières années, comme la Roumanie : 16 111 ressortissants en 2020 alors qu'ils n'étaient que 1 566 en 2005. Hors UE, le nombre de réfugiés politiques peut être estimé dans les statistiques par les changements de registre qui comptabilisent essentiellement les dossiers de candidats qui aboutissent au statut de réfugié. Ceux-ci représentaient 3 441 personnes en 2019 alors qu'ils étaient 6 837 personnes en 2016, suite à l'arrivée importante de demandeurs d'asile en Europe depuis 2015, chiffre néanmoins comparable aux 6 080 changements de registre déjà observés en 2010 en Wallonie.

Migrations externes

Solde des migrations externes dans les régions (2000-2018) (sans l'ajustement statistique)



Suite à une immigration internationale plus nombreuse à destination surtout de Bruxelles, mais également ces dernières années, de la Flandre, la différence entre les soldes migratoires extérieurs de la Wallonie et de la Belgique s'est accrue entre 2000 et 2010. Depuis 2011, toutefois, ces soldes dans les trois régions s'étaient inscrits à la baisse suite notamment à des modifications dans la législation sur le regroupement familial, mais également par une reprise des émigrations qui avaient fortement fléchi en 2010. En 2019, les soldes étaient en hausse en Flandre et à Bruxelles, sans toutefois rejoindre les niveaux de 2010. En Wallonie, en 2019 par contre, ce solde stagnait.

Sources : Demobel - Statbel Registre national ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les émigrations externes sont tirées du registre de population et rassemblent les déclarations à la commune de résiliation de résidence pour l'étranger, les personnes rayées d'office et des changements vers d'autres registres. Dans les immigrations externes, sont comptabilisés les inscriptions à la commune en provenance de l'étranger, les rayés réinscrits (personnes qui ont été rayées alors qu'elles étaient encore présentes sur le territoire belge) et les changements de registres vers la population officielle.

Le solde migratoire externe d'une population pour 1000 habitants se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations externes et d'émigrations externes sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Les ajustements statistiques sont constitués de la différence entre la population au 1^{er} janvier et au 31 décembre qui n'est pas justifiée par les mouvements de la population durant l'année (mouvement naturel ou mouvement migratoire).

Statbel a constitué en 2019 une base de données démographiques débutant en 1992 tirée du Registre national : Demobel. Ces données intègrent des corrections et sont adaptées aux nouvelles définitions.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente. Avant 2000, les entrées provenant des changements de registre n'étaient pas enregistrées (il faut attendre 2010 pour que les sorties des changements de registre beaucoup moins importantes soient comptabilisées).

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : http://walstat.iweps.be

Statbel: https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/migrations

LAFLEUR J.-M., MARFOUK A. (2017), Pourquoi l'immigration ?, Carrefour - Academia, Louvain-la-Neuve, 135 p.

http://www.iweps.be/working-paper-de-liweps-ndeg21

Personne de contact : Marc Debuisson (m.debuisson@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021

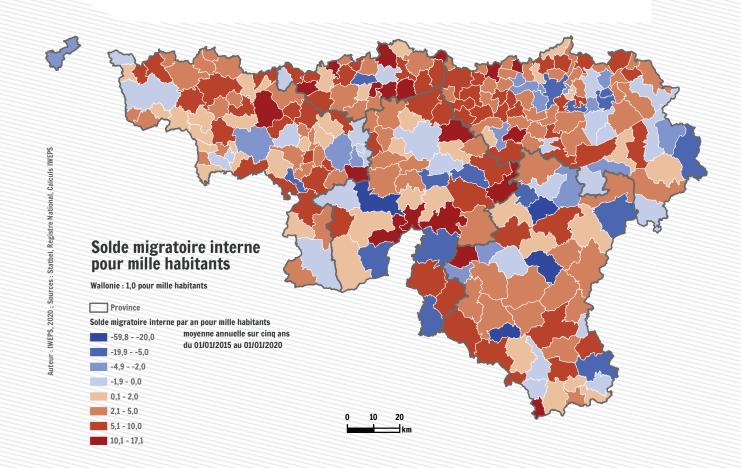


Migrations internes / externes

dans les communes wallonnes

-6,6% à +17,9% wallonnes de -6,6 % à +17,9 %

Solde migratoire des communes entre 2015 et 2020

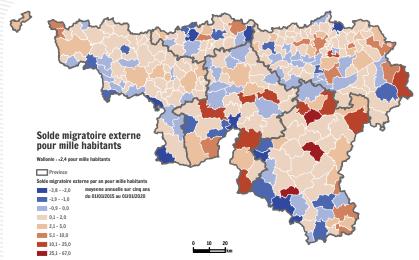


Si la population wallonne dans son ensemble a enregistré en moyenne annuelle un solde migratoire de +3,4 pour mille habitants entre 2015 et 2020 (cinq ans), ce solde migratoire dans les communes s'étale de -6,6 % à +17,9 %. Cette variation est aussi bien imputable à la migration interne (-69 % à +17 %) qu'à la migration externe (-4 % à +73 %).

Les communes wallonnes affichent en grande majorité un solde migratoire interne positif entre 2015 et 2020, seules 64 communes sur 262 ont un solde négatif. Parmi celles-ci, certaines villes dont les quatre plus grosses : Liège, Namur, Charleroi et Mons continuent à subir un processus de périurbanisation, la population quittant la ville pour gagner des communes rurales toujours plus loin. Les communes avec un solde négatif se localisent aussi dans certaines zones frontalières, là où le marché immobilier attire des étrangers.

Migrations internes / externes

dans les communes wallonnes



Les communes wallonnes affichent en grande majorité un solde migratoire externe positif entre 2015 à 2020, 70 communes sur 262 ont cependant un solde annuel négatif. Parmi les soldes les plus élevés, Liège mais aussi toutes les grandes villes. D'autres soldes très positifs apparaissent là où se localisent des centres d'accueil pour réfugiés, surtout dans les communes rurales peu peuplées. Ceux-ci se réinstallant dans une autre commune une fois acquis leur statut, ils influencent à la hausse le solde migratoire externe et à la baisse le solde interne de la commune.

Sources : Statbel, Registre National ;

Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les migrations internes interrégionales concernent toutes les migrations entre régions de Belgique alors que les migrations internes communales reprennent tous les déménagements à partir ou à destination de la commune vers ou à partir d'une autre commune belge.

Les émigrations externes sont tirées du registre de population et rassemblent les déclarations à la commune de résiliation de résidence pour l'étranger, les personnes rayées d'office et des changements vers d'autres registres. Les ajustements statistiques y ont également été ajoutés. Dans les immigrations externes, sont comptabilisés les inscriptions à la commune en provenance de l'étranger, les rayés réinscrits et les changements de registres vers la population officielle.

Le solde migratoire (interne ou externe) d'une population se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations (internes ou externes) et d'émigrations (internes ou externes) sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1° janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Le solde migratoire externe communal comprend les ajustements statistiques.

Statbel a constitué en 2019 une base de données démographiques débutant en 1992 tirée du Registre national : Demobel. Ces données intègrent des corrections et sont adaptées aux nouvelles définitions.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus:

Charlier J., Debuisson M., Duprez J.-P., Reginster I., Mouvements résidentiels en Wallonie (1994-2014) : analyses des migrations intercommunales et construction de bassins résidentiels,

Namur, 82 p. (Working paper de l'IWEPS, n°21), 2016.

Charlier J., Debuisson M., Hermia J-P., Pelfrene E., Les migrations interrégionales en Belgique, Rapport de recherche de l'IWEPS Hors-série, octobre 2019,128 pp.

Personne de contact : Marc Debuisson (m.debuisson@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021



w lweps

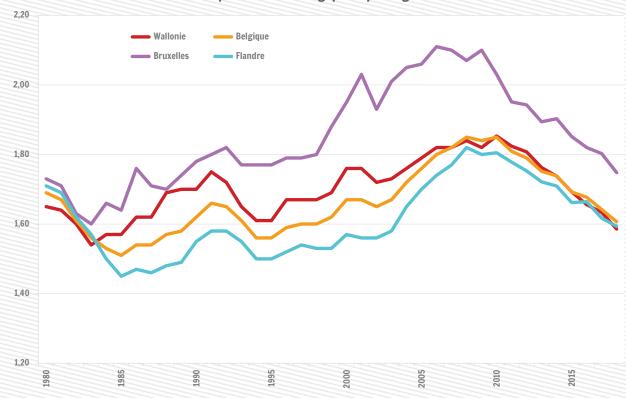
Fécondité et natalité

indice conjoncturel

1,59

C'est le nombre d'enfants par femme en Wallonie en 2018

Taux de fécondité (nombre d'enfants par femme) en Belgique et par Région entre 1980 et 2018



Sources : Statbel (fécondité selon l'âge exact de la mère, 2015-2018 : chiffres provisoires) ; Calculs : IWEPS

En Wallonie, l'indice conjoncturel de fécondité atteint 1,59 enfant par femme en 2018 en retrait par rapport au sommet de 1,85 enfant par femme atteint en 2010, qui restait néanmoins inférieur au seuil de remplacement des générations fixé à 2,1.

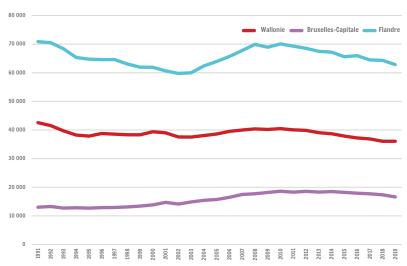
Rappelons que l'indice conjoncturel de fécondité est indépendant de la structure par âge. Lorsque l'on compare les fécondités belge et wallonne au cours des dernières années, on remarque que depuis 1984 la fécondité wallonne était systématiquement supérieure à celle de la Belgique jusqu'en 2007. Depuis 2008 s'observe un quasi alignement des fécondités nationale et wallonne. Le nombre moyen d'enfants par femme connaît une diminution ces dernières années dans toutes les régions.

Une analyse par région met en évidence un double phénomène : une fécondité élevée à Bruxelles, qui avait même atteint le seuil de remplacement des générations entre 2003 et 2010, et une convergence depuis 2004 entre les fécondités wallonne et flamande.

Fécondité et natalité

indice conjoncturel





Au cours de ces vingt-cinq dernières années, le nombre des naissances en Wallonie a tourné chaque année autour de 40 000 enfants par an. Si ce nombre est en légère baisse depuis 2010 en Wallonie, il reste presque stable à Bruxelles-Capitale après avoir augmenté entre 2000 et 2010. La population bruxelloise bénéficie à la fois d'une plus forte fécondité et d'une structure par âge plus jeune. Par contre, la natalité en Flandre a reculé durant la dernière décennie du 20ème siècle. Après avoir augmenté entre 2000 et 2010, le nombre de naissances en Flandre est à nouveau en diminution.

Sources : Demobel-Statbel Registre national ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

L'indice conjoncturel de fécondité est le nombre d'enfants auxquels les femmes de 15 ans donneraient vie si elles adoptaient la fécondité de toutes les générations de femmes observée cette année-là.

L'indice conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge. Le taux de fécondité par âge est le rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné à l'effectif moyen des femmes de cet âge. L'âge pris en compte ici est l'âge exact.

Statbel a constitué en 2019 une base de données démographiques débutant en 1992 tirée du Registre national : Demobel. Ces données intègrent des corrections et sont adaptées aux nouvelles définitions.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : http://walstat.iweps.be Statbel : https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/naissances-et-fecondite/

Personne de contact : Marc Debuisson (m.debuisson@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021

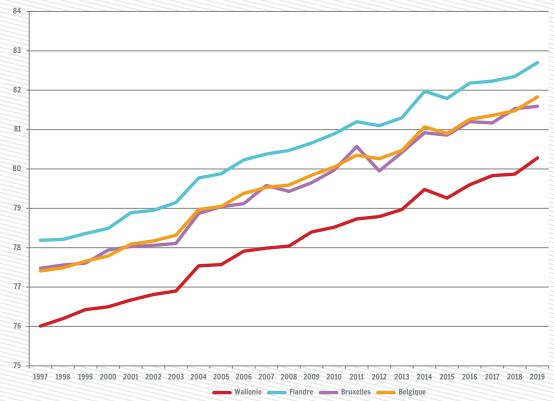


Espérance de vie et mortalité

80,3 ans

En 2019, c'est l'espérance de vie à la naissance (hommes et femmes) en Wallonie

Evolution de l'espérance de vie à la naissance (Hommes - Femmes) selon les régions



Sources : Statbel (en âges révolus) ; Calculs : IWEPS

En 2015, l'espérance de vie à la naissance a enregistré un léger recul dans les trois régions du pays. Comme en 2012, année de la précédente diminution, une intensité particulièrement importante de l'épidémie de grippe a provoqué une surmortalité. Depuis 2016, l'espérance de vie augmente de nouveau.

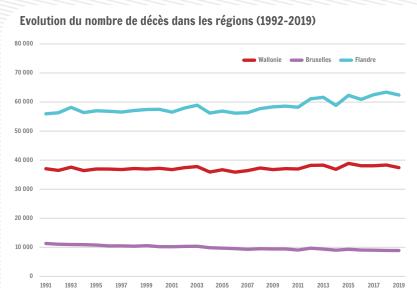
En Wallonie, l'espérance de vie des femmes à la naissance était de 82,8 ans en 2019, contre 77,7 ans pour les hommes. La différence entre les espérances de vie à la naissance des hommes et des femmes tend à se réduire ces dernières années : 6.8 ans en 1997 à 5.1 ans en 2019.

L'espérance de vie à la naissance en Wallonie reste en deçà de la moyenne belge. La différence entre la Belgique et la Wallonie, dans les dernières tables de 2019, est de 1,2 an pour les femmes et de 1,9 an pour les hommes. Cet écart entre la Wallonie et la Belgique a augmenté légèrement depuis la fin des années 1990, pour se stabiliser ces dernières années.

Pour expliquer cette surmortalité wallonne, les spécialistes mettent en avant plusieurs causes, telles que les maladies cardio-vasculaires ou certains types de cancers liés à des habitudes alimentaires et au tabagisme (obésité, tabac, alcool) dont l'Enquête santé a confirmé les mauvaises pratiques plus fréquentes en Wallonie que dans le reste du pays (Enquête nationale de santé par interview 1997, 2001, 2004, 2008, 2013, 2018). Ces variables ont un lien avec les spécificités des contextes socio-économique et culturel mis en évidence depuis longtemps (Poulain et Vandermotten, 1984, p.141, Van Oyen et al., 2005). Une étude de Deboosere et al. conclut que si la situation socio-économique explique une grande partie des différences, « au niveau des entités régionales (...), interviennent également probablement des éléments de culture et de style de vie qui agissent indépendamment des facteurs socio-économiques » (Deboosere et al., 2006, p.154-55).

Meps

Espérance de vie



Au cours de ces 20 dernières années, le nombre des décès en Wallonie atteint chaque année un chiffre légèrement inférieur à 40 000 morts par an. En Flandre, la mortalité dépasse actuellement 60 000 décès par an, en augmentation ces dernières années. Comme en Wallonie, le vieillissement de la population y est compensé par l'augmentation de l'espérance de vie. Contrairement aux deux autres régions, le nombre de décès est en légère diminution à Bruxelles-Capitale.

La population bruxelloise bénéficie en effet d'une structure par âge plus jeune.

Sources : Demobel-Statbel Registre national ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

L'espérance de vie à la naissance est la durée moyenne de vie que les enfants nés durant l'année d'observation auraient s'ils adoptaient la mortalité observée pour chaque génération durant l'année retenue.

Le taux de mortalité d'une population se définit comme le rapport du nombre de décès sur une année rapporté à la population moyenne (somme de la population au 1er janvier et de la population au 31 décembre divisée par deux)

Statbel a constitué en 2019 une base de données démographiques débutant en 1992 tirée du Registre national : Demobel. Ces données intègrent des corrections et sont adaptées aux nouvelles définitions.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois-en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : http://walstat.iweps.be
Statbel : https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/mortalite-esperance-de-vie-et-causes-de-deces
Institut Scientifique de Santé Publique (ISP), EPISTAT Epidemiology of Infectious
Diseases Statistics : https://epistat.wiv-isp.be/momo/

Deboosere P., Demarest S., Lorant V., Miermans P.J., Portet M.I. et Van Oyen H. (2006), Santé et soins informels, enquête socio-économique 2001, Monographies, DGS

Van Oyen H., Bossuyt N., Bellamammer L., Deboosere P., Demarest S., Lorant V. et Miermans P.J. (2005), « Composite health measures in Belgium based on the 2001 census », Arch. Pub. Health, 63, p.107-126.

Poulain M. et Vandermotten C. (1984), « 150 ans de dualité démographique en Belgique »,

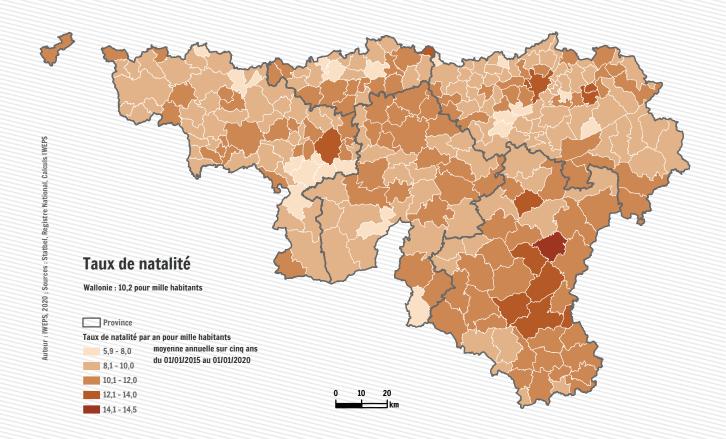
Espace, Population et Sociétés, 1, p. 137-154.

Personne de contact : Marc Debuisson (m.debuisson@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021

Taux de natalité/mortalité dans les communes wallonnes

-10,6% à +7,9% moins les décès) des communes

Solde naturel annuel (les naissances wallonnes entre 2015 et 2020



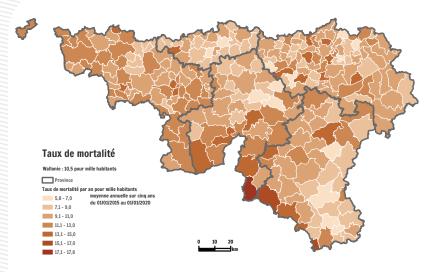
Si la population wallonne dans son ensemble a enregistré en moyenne annuelle un solde naturel de -0,4 pour mille habitants entre 2015 et 2020, la différence entre les naissances et les décès dans chaque commune s'est répartie dans une fourchette de -10,6 % à +7,9 %. Cette variation est aussi bien imputable à la natalité qu'à la mortalité. Selon les communes, le taux de natalité peut prendre une valeur de 5,9 naissances pour mille habitants à 14,5 naissances pour mille habitants. De même, le taux de mortalité s'inscrit dans un large éventail compris entre 5,8 décès pour mille habitants et 17,8 décès pour mille habitants.

Les taux de natalité des communes wallonnes reflètent à la fois la structure par âge de ces communes et la fécondité des habitantes. Là où la population féminine en âge de procréer est importante et où la fécondité est élevée comme dans le Luxembourg, les taux de natalité dépassent les 12 naissances pour mille habitants. Parmi les communes qui affichent un taux élevé de natalité, épinglons les grandes villes wallonnes : Liège, Charleroi et Verviers.

Webs

Taux de natalité/mortalité

dans les communes wallonnes



Les taux de mortalité des communes wallonnes reflètent à la fois la structure par âge de ces communes et l'espérance de vie des populations. Là où la population âgée est importante et où l'espérance de vie est plus faible comme dans un ensemble de communes proches de la frontière française dans les provinces de Namur et de Luxembourg, les taux de mortalité peuvent dépasser 13 décès pour mille habitants. Certaines communes dispersées de la province de Liège et du Hainaut et Ittre en Brabant wallon affichent également un taux élevé de mortalité. A l'inverse, une série de communes situées sur Luxembourg-Bruxelles, qui se dégageait déjà par une forte natalité, présente des taux faibles.

Sources : Statbel, Registre National ;

Calculs: IWEPS

Définitions et sources

Le taux de natalité d'une population se définit comme le rapport du nombre de naissances sur une année rapporté à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux).

Le taux de mortalité d'une population se définit comme le rapport du nombre de décès sur une année rapporté à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux).

Statbel a constitué en 2019 une base de données démographiques débutant en 1992 tirée du Registre national : Demobel. Ces données intègrent des corrections et sont adaptées aux nouvelles définitions.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois- en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus:

Bourguignon M., Eggerickx T., Sanderson J.-P., Vieillissement démographique, offre et demande de services en Wallonie, Working paper de l'IWEPS n°17, octobre 2014.

Costa R., Eggerickx T., Sanderson J.-P., Les territoires de la fécondité en Belgique au 20ème siècle, in Espace, populations, sociétés, 2011/2, p. 353-375.

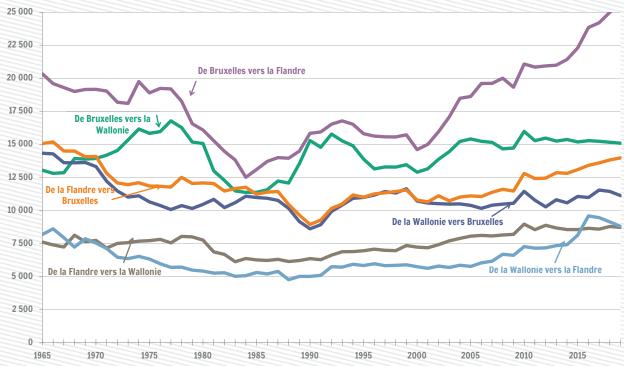
Personne de contact : Marc Debuisson (m.debuisson@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021

Migrations internes

En 2019, les flux migratoires avec les 2 autres régions ont permis à +3 882 personnes la Wallonie d'accueillir 3 882 personnes en plus sur son territoire, soit +1.0 personne pour 1 000 habitants

Evolution des flux migratoires entre les régions

Nombre de migrants



Sources : Demobel - Statbel Registre national ; Calculs : IWEPS

Les migrations entre Bruxelles et les deux autres régions concernent entre 45 000 et 70 000 personnes par an, alors que seulement 10 000 à 20 000 personnes migrent entre la Wallonie et la Flandre. La Wallonie enregistre plus d'entrées sur son territoire que de sorties vis-à-vis de Bruxelles (+3 964 personnes en 2019). Par contre, pour la première année depuis 1969, le solde migratoire de la Wallonie envers la Flandre est devenu négatif depuis l'année 2016 (-82 personnes en 2019).

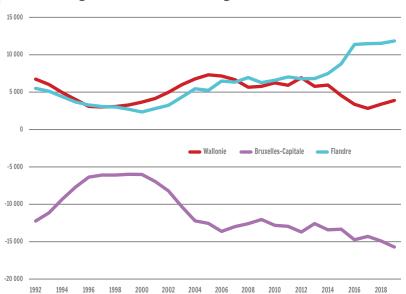
Bruxelles-Capitale joue le rôle d'une métropole urbaine qui attire une population en provenance de l'étranger et qui continue de connaître un exode urbain appelé « périurbanisation ». Ce schéma n'est pas seulement valable pour Bruxelles: il l'est également pour de nombreuses villes importantes. Mais, à la différence des autres métropoles belges, Bruxelles est également une entité fédérée et constitue donc un niveau d'agrégation statistique au même titre que la Flandre et la Wallonie.

Les populations flamande et wallonne bénéficient de l'émigration bruxelloise. Ce mouvement connaît régulièrement des renversements de tendance. Après une augmentation entre 1984 et 1992, les migrations partant de Bruxelles se sont quelque peu réduites au cours des années 1990. Les années 2000 marquent cependant une nouvelle inversion de cette tendance avec un regain des départs de la capitale. Depuis 2005, si ces derniers stagnent vers la Wallonie, ils ont poursuivi leur expansion vers la Flandre.

Si les migrations de la Flandre vers la Wallonie se sont stabilisées au cours de la dernière décennie, elles ont augmenté de la Wallonie vers la Flandre ces dernières années, surtout depuis 2015.

Migrations internes





Depuis 2003, 5 000 à 7 000 personnes en plus sont venues chaque année s'installer en Wallonie (différence entre les entrées et les sorties en provenance ou à destination des deux autres régions). Ce nombre s'est réduit quatre ans autour 3 000 personnes. Pour la Flandre, en 2018, au solde positif de migration interne vis-à-vis de la Wallonie depuis 2016 s'ajoute un solde élevé envers Bruxelles. C'est Bruxelles-Capitale qui perd chaque année de la population au profit des deux autres régions, bénéficiant elle-même d'un apport important de population extérieure à la Belgique. Après avoir augmenté entre 2000 et 2003, ce solde annuel négatif s'était stabilisé autour de -13 000 personnes, avant de descendre ces dernières années à plus de -15 000 personnes.

Sources : Demobel - Statbel Registre national ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les migrations internes interrégionales concernent toutes les migrations entre régions de Belgique alors que les migrations internes communales reprennent tous les déménagements à partir ou à destination de la commune vers ou à partir d'une autre commune belge.

Le solde migratoire interne d'une population pour 1 000 habitants se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations internes et d'émigrations internes sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1er janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois- en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus: WalStat - IWEPS: http://walstat.iweps.be Statbel: https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/migrations

Charlier J., Debuisson M., Duprez J.-P., Reginster I. (2016), Mouvements résidentiels en Wallonie (1994-2014), Namur, 82 p. (Working paper de l'IWEPS, n°21)

http://www.iweps.be/working-paper-de-liweps-ndeg21

Charlier J., Debuisson M., Hermia J-P., Pelfrene E., Les migrations interrégionales en Belgique, Rapport de recherche de l'IWEPS Hors-série, octobre 2019,128 pp

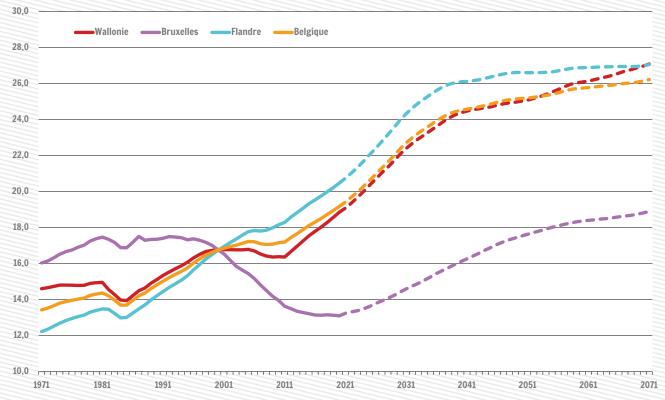
Personne de contact : Marc Debuisson (m.debuisson@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021

Population des 65 ans et +

18,9%

En Wallonie, selon les perspectives du Bureau fédéral du Plan, la part des 65 ans et plus devrait atteindre 27,1 % en 2071 contre 18,9 % en 2020

Evolution de la part des 65 ans et plus dans la population (en pourcentage)

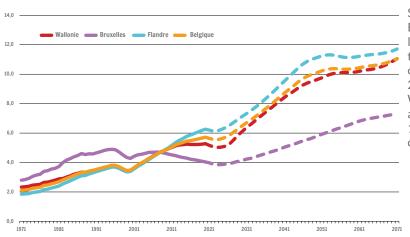


Sources : Bureau fédéral du Plan (BFP), juin 2020 ; Statbel ; Calculs : IWEPS

A partir de l'année 2000, étant donné la mortalité plus faible en Flandre, la part des 65 ans et plus y est devenue plus importante qu'en Wallonie. En intégrant les hypothèses de migrations, les perspectives prévoient cependant une convergence avec la Wallonie entre 2050 et 2071. Ce groupe d'âge y représenterait en 2071, 27,1 % de la population flamande. En Wallonie, cette part passerait de 18,9 % en 2020 (Statbel) à également 27,1 % en 2071 (BFP-Statbel). Quant à la région de Bruxelles-Capitale, elle suivrait une évolution atypique liée à son caractère urbain, dans laquelle le rôle des migrations est très important (la part des 65 ans et plus passerait de 13,1 % en 2020 à 18,9 % en 2071).

Population des 65 ans et +

Evolution de la part des 80 ans et plus dans la population (en pourcentage)



Selon le scénario des perspectives du Bureau fédéral du Plan (BFP), l'évolution de la part des 80 ans et plus suit la même tendance que celle des 65 ans et plus, sans cependant anticiper une convergence en 2071 entre la Wallonie et la Flandre. Pour la Wallonie, la part des 80 ans et plus augmentera, passant de 5,3 % en 2020 à 11,1 % en 2071. C'est donc ce groupe d'âge qui connaît la plus forte progression.

Sources : Bureau fédéral du Plan (BFP), juin 2020 ; Statbel ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

L'espérance de vie à la naissance est la durée moyenne de vie que les enfants nés durant l'année d'observation auraient s'ils adoptaient la mortalité observée pour chaque génération durant l'année retenue.

Pertinence et limites

Les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan sont réalisées annuellement pour le pays et ses régions et jusqu'au niveau des arrondissements suivant une méthodologie et des hypothèses reprises dans la publication du BFP. Ces dernières sont le résultat de travaux d'un groupe d'experts démographes des institutions de Belgique. Cet exercice constitue les perspectives régionales officielles de la Belgique.

Ces perspectives de juin 2020 couvrent la période s'étalant de 2019 à 2071. Elles tiennent compte de l'effet du Covid-19 sur la mortalité et les migrations.

Pour en savoir plus:

Bureau fédéral du Plan : http://www.plan.be/

BFP - Statbel (2020), Perspectives démographiques 2019-2070. Mise à jour dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, juin 2020.

Statbel: https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population

Personne de contact : Marc Debuisson (m.debuisson@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021

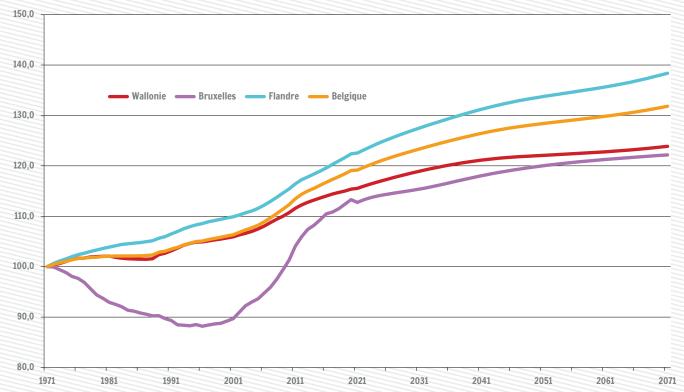


Perspectives de population régionales

+7,4%

En Wallonie, selon les perspectives du Bureau fédéral du Plan de 2020, la population wallonne atteindra 3 913 453 en 2071 soit une hausse de 7,4 % (ou +268 210 habitants entre 2020 et 2071)

Les populations de la Belgique et de ses régions depuis 1970 (indice 1971=100)



Sources : Bureau fédéral du Plan, juin 2020 - Statbel, données au 1er janvier 2020 ; Calculs : IWEPS

Entre 1971 et 2005, la population wallonne a évolué de manière similaire à celle de la Belgique. Mais à partir de cette date, selon les perspectives, elle va se différencier en adoptant un rythme de croissance moins soutenu. En 2071, par rapport à 1971, la croissance de la population de la Wallonie se situera au-dessous de celle de la Flandre mais au-dessus de celle de Bruxelles. Entre 1971 et 2020, la croissance annuelle en Wallonie atteignait 0,29 %. Elle devrait ralentir entre 2020 et 2071 (+0,14 %), en restant inférieure à la croissance des autres régions.

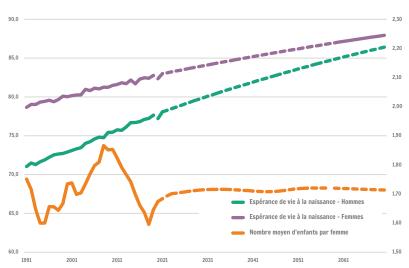
Le profil d'évolution attendue de la Région bruxelloise se différencie fortement des autres régions pour la première moitié du 21° siècle. En effet, on observe actuellement une forte accélération de la croissance de la population, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2071. La tendance de ces dernières années est à la fois liée à la recrudescence de l'immigration internationale et à la forte natalité dans la capitale, consécutive à la présence de communautés originaires de pays hors Union européenne à fécondité élevée. Cependant, le phénomène de désurbanisation qui s'est développé dans la deuxième moitié du 20° siècle a provoqué une diminution de la population de plus de 12 % entre 1971 et la fin du siècle dernier. La population bruxelloise n'a rejoint qu'en 2009 le niveau de population qu'elle avait en 1971. Elle devrait également être plus touchée que les deux autres régions par la pandémie du Covid-19 qui entraîne à la fois une hausse de la mortalité et surtout une réduction des migrations internationales. La région Bruxelloise devrait perdre de la population en 2020. En Flandre, la croissance de la population connaît un rythme élevé au regard des autres régions depuis les dernières décennies du 20° siècle. Selon les perspectives du Bureau fédéral du Plan - Statbel, l'accélération de la progression de la population flamande, observée depuis 1970, devrait, comme en Belgique, ralentir jusqu'en 2071, tout en enregistrant la plus forte croissance des trois régions depuis 1970.

Meps

Perspectives de population régionales

regionales

Espérance de vie à la naissance et nombre moyen d'enfants par femme entre 1991 et 2071 selon les perspectives du BFP



En Wallonie, selon les perspectives du BFP de juin 2020, l'espérance de vie à la naissance devrait passer de 82,4 ans en 2018 à 87,9 ans en 2070 pour les femmes, 77,2 ans à 86,4 ans pour les hommes. A remarquer une progressive convergence entre les hommes et les femmes, prolongement des observations récentes en la matière. Une des raisons mises en avant est le tabagisme qui a progressé après-guerre dans la population féminine mais également la disparition de la pénibilité de certains travaux masculins. Quant à la fécondité, les hypothèses retenues dans les perspectives du BFP maintiennent un nombre d'enfants par femme de 1,71 à l'horizon 2070.

Selon les dernières perspectives du BFP de juin 2020 (tenant compte de l'épidémie Covid-19), le solde extérieur de la Wallonie, enregistre une hausse importante due à l'arrivée des demandeurs d'asile et de ressortissants des pays de l'UE, notamment des pays limitrophes est de l'est. A partir de niveaux proches de 10 000 personnes en 2016 et après une baisse importante en 2020 à moins de 2 500 personnes en raison de l'épidémie Covid-19, il devrait retomber selon les hypothèses retenues du BFP à partir de 2025 autour de + 4 000 à + 5 000 personnes par an au cours des prochaines décennies. De plus, les flux migratoires en provenance des deux autres régions de Belgique sont positifs et, toujours selon les perspectives du BFP à l'horizon 2070, continueront à alimenter la croissance de la population wallonne par un apport de 4 500 à 5 500 personnes chaque année.

Sources : Bureau fédéral du Plan (BFP) juin 2020 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

L'indice conjoncturel de fécondité est le nombre d'enfants auxquels les femmes de 15 ans donneraient vie si elles adoptaient la fécondité de toutes les générations de femmes observée cette année-là.

L'espérance de vie à la naissance est la durée moyenne de vie que les enfants nés durant l'année d'observation auraient s'ils adoptaient la mortalité observée pour chaque génération durant l'année retenue.

Le solde migratoire (interne ou externe) d'une population pour 1 000 habitants se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations (interne ou externe) et d'émigrations (interne ou externe) sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1er janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Pertinence et limites

Les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan sont réalisées annuellement pour le pays et ses régions et jusqu'au niveau des arrondissements suivant une méthodologie et des hypothèses reprises dans la publication du BFP. Ces dernières sont le résultat de travaux d'un groupe d'experts démographes des institutions belges. Cet exercice constitue les perspectives régionales officielles de la Belgique.

Ces perspectives de juin 2020 couvrent la période s'étalant de 2019 à 2071. Elles tiennent compte de l'effet du Covid-19 sur la mortalité et les migrations.

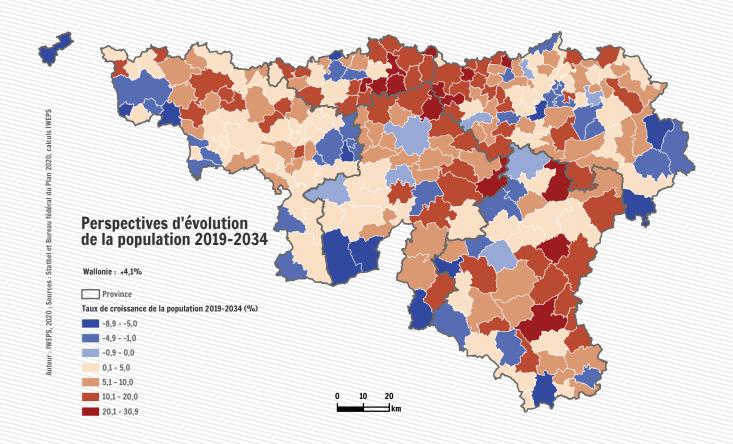
Pour en savoir plus: Bureau fédéral du Plan: http://www.plan.be/ BFP - Statbel (2020), Perspectives démographiques 2019-2070 Mise à jour dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, juin 2020

Personne de contact : Marc Debuisson (m.debuisson@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021



Perspectives de population communales

-8,9% à +30,9% Si une croissance de +4,1 % de la pop wallonne est attendue entre 2019 et Si une croissance de +4,1 % de la pop. 2034, les évolutions selon les communes iront de -8,9 % à +30,9 %



Entre 2019 et 2034, 79,8 % des communes wallonnes enregistreront une augmentation du chiffre de leur population. En termes relatifs (taux de croissance), les plus fortes hausses se situent surtout aux limites des zones touchées par la périurbanisation. Le terme de périurbanisation peut être défini comme le processus d'étalement de l'urbanisation vers les terrains avoisinant les agglomérations. La périurbanisation provoque une extension progressive de l'urbanisation sur le territoire, en créant des quartiers résidentiels de plus en plus éloignés des centres d'emploi. Ce processus touchera avec une ampleur variable toutes les agglomérations urbaines comme Liège ou Namur. Au sud de la Wallonie, la population des communes de la province de Luxembourg continuera sa croissance liée à la périurbanisation de la métropole luxembourgeoise.

Dans la vaste zone périurbaine de l'agglomération bruxelloise, un ensemble de communes, correspondant au Brabant wallon sauf son centre, au nord de Namur et aux arrondissements de Huy - Waremme, ainsi que des communes du nord de la province du Hainaut, affiche de fortes augmentations. En dehors du mouvement de périurbanisation, la population de communes autour de Ciney devrait également croître rapidement, notamment par la forte hausse des retraités. Par contre, des grandes villes wallonnes comme Charleroi, Namur, Verviers et Tournai pourraient perdre de la population au cours des quinze prochaines années. D'autres communes affichant des taux de croissances négatifs se situent notamment autour de Charleroi et de Tournai, et à l'est de Liège, mais aussi dans des zones éloignées des grands centres pourvoyeurs d'emplois : particulièrement le long de la frontière française, au nord de la province de Luxembourg, au sud

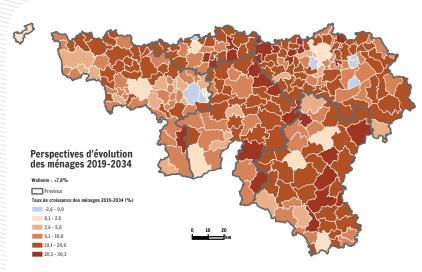
de la province de Namur et au sud-est de celle de Liège. Certaines communes au centre du Brabant wallon devraient

connaître aussi un recul de population dû à un vieillissement rapide.

Webs

Perspectives de population

communales



La quasi-totalité des communes wallonnes verront leur nombre de ménages augmenter entre 2019 et 2034. Par contre, le nombre de ménages de certaines villes et communes, qui était déjà en baisse entre 2014 et 2019, devrait poursuivre sa diminution à l'horizon 2034. Si une croissance du nombre de ménages de +7,8 % est attendue en Wallonie entre 2019 et 2034, les évolutions selon les communes iront de -2,6 % à +30,3 %. Les hausses les plus importantes s'enregistrent dans des régions qui connaissent les plus fortes croissances relatives de leur population. Les décroissances observées dans les villes hennuyères de Charleroi et Châtelet, dans la province de Liège, les villes de: Verviers, Seraing et Spa et la commune de Dison, et dans le Brabant wallon dans la commune de La Hulpe.

Sources : Rapport de recherche de l'IWEPS, juin 2020 -Perspectives de population et des ménages des communes wallonnes 2020 ; BFP juin 2020 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les perspectives communales de population développées ici reposent sur la méthode de projection des comportements observés ces dernières années. Cette méthode s'articule sur la distribution des individus selon leurs caractéristiques d'âge et de sexe. Elle calcule alors des taux d'évolution sur cinq ans de ces différentes populations selon l'âge et le sexe en tenant compte de la mortalité et des migrations spécifiques à chaque commune. Ces taux sont appliqués à la population de 2019 pour obtenir la population estimée de 2024. A la population ainsi projetée, s'ajoutent les naissances calculées sur la base du niveau de fécondité observé dans la commune. Les résultats traduisent les tendances observées sur les dernières années (2013-2019) en trois bonds successifs de cinq ans (2024-2029-2034). Les naissances, ainsi que chaque groupe d'âge quinquennal de chaque sexe, sont calibrés à chaque bond, au niveau de l'arrondissement, sur les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan de juin 2020.

Pertinence et limites

Les résultats projettent les tendances observées ces dernières années et sont calibrés au niveau des arrondissements sur les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan de juin 2020. Ces projections démographiques (comme d'ailleurs celles réalisées à l'échelle de pays ou de régions) n'ont pas pour objectif de « prédire », mais plutôt de tracer les grandes tendances futures en fonction de l'évolution des caractéristiques par âge et par sexe de la population, des situations de ménage et des démographiques comportements observés et attendus. Des politiques communales particulières pourraient en effet être menées afin de favoriser l'attrait des populations ou au contraire les restreindre dans les quinze prochaines années, en vue de rompre avec les tendances observées. Cet élément, hors du champ d'une anticipation scientifique quantitative, ne peut être pris en compte dans le modèle. Par exemple : l'ouverture de lotissements, le développement de projets immobiliers résidentiels ou de services à la population (crèche, école...), l'amélioration de la qualité du cadre de vie pourraient inverser les tendances attendues.

Pour en savoir plus:

Rapport de recherche : Perspectives de population et des ménages des communes wallonnes à l'horizon 2034, juin 2020 - http://www.iweps.be

Bureau fédéral du Plan : http://www.plan.be/ BFP - Statbel (2020), Perspectives démographiques 2019-2070.

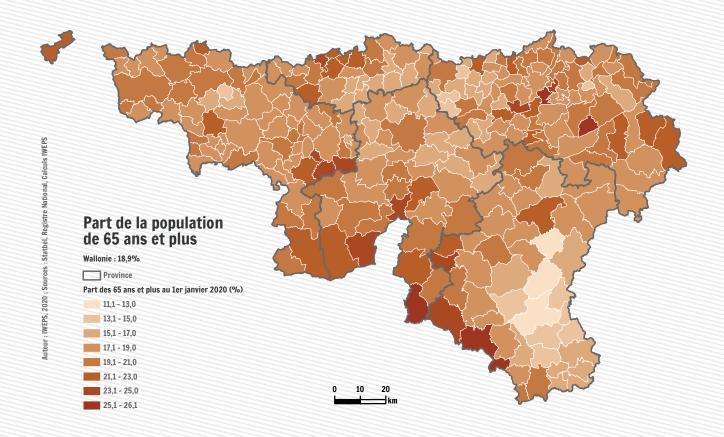
Mise à jour dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, juin 2020.

Personne de contact : Marc Debuisson (m.debuisson@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021

Wallonie w lweps

Population des 65 ans et + dans les communes wallonnes

Si la population wallonne dans son ensemble comporte 18,9 % de 11,1% à 26,1% son ensemble comporte 18,9 % de 65 ans et + en 2020, dans les communes wallonnes, ce taux varie de 11,1 % à 26,1 %



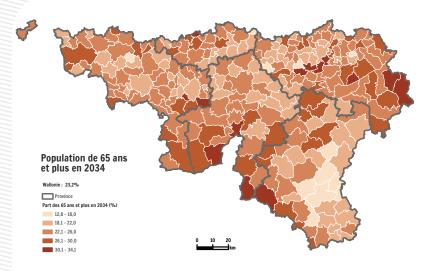
Le sud de la province de Luxembourg forme un groupe de communes où le groupe d'âge des moins de 65 ans est plus faible. Par contre, des communes au nord du Brabant wallon, aux périphéries sud de Liège et de Charleroi et à la frontière française dans le sud namurois et l'ouest luxembourgeois présentent des pourcentages élevés de 65 ans et plus.

Cette répartition découle surtout des migrations, mais aussi de la mortalité et de la fécondité. Cette dernière est traditionnellement plus élevée dans la province de Luxembourg.

Webs

Population des 65 ans et +

dans les communes wallonnes



Sources: IWEPS 2020, Statbel et BFP 2020;

Calculs : IWEPS

Au niveau wallon, la part des 65 ans et plus devrait représenter 23,2 % de la population totale en 2034.

La répartition spatiale de la part des 65 ans et plus en 2034 identifie des groupements de communes où cette part sera plus élevée, soit les zones proches de la frontière française, le nord de la province de Luxembourg et l'est de la province de Liège, qui attirent des retraités à la recherche d'un cadre de vie plus bucolique, mais aussi des communes qui voient leur population plus jeune se diriger vers des régions pourvoyeuses d'emplois. Se détachent également sur la carte les territoires périphériques aux grandes villes qui ont connu les premiers mouvements de la périurbanisation dans les années 1960 (notamment le centre-nord du Brabant wallon, le sud de Liège et de Charleroi). Toutes ces zones présentent déjà un vieillissement important de leur population actuellement.

Définitions et sources

Les perspectives communales de population développées ici reposent sur la méthode de projection des comportements observés ces dernières années. Cette méthode s'articule sur la distribution des individus selon leurs caractéristiques d'âge et de sexe. Elle calcule alors des taux d'évolution sur cinq ans de ces différentes populations selon l'âge et le sexe en tenant compte de la mortalité et des migrations spécifiques à chaque commune. Ces taux sont appliqués à la population de 2019 pour obtenir la population estimée de 2024. A la population ainsi projetée, s'ajoutent les naissances calculées sur la base du niveau de fécondité observé dans la commune. Les résultats traduisent les tendances observées sur les dernières années (2013-2019) en trois bonds successifs de cinq ans (2024-2029-2034). Les naissances, ainsi que chaque groupe d'âge quinquennal de chaque sexe, sont calibrés à chaque bond, au niveau de l'arrondissement, sur les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan de juin 2020.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus :

http://www.plan.be/ BFP - Statbel (2020), Perspectives démographiques 2019-2070.

Mise à jour dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, juin 2020

Rapport de recherche : Perspectives de population et des ménages des communes wallonnes à l'horizon 2034, juin 2020 - http://iweps.be

Statbel: https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population WalStat - IWEPS: http://walstat.iweps.be

Personne de contact : Marc Debuisson (m.debuisson@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021

Population étrangère

10,4%

C'est la part que représentent les personnes de nationalité étrangère dans la population totale wallonne au 1^{er} janvier 2020. Cette proportion s'élève à 12,4 % au niveau national

Structure de la population étrangère (personnes de nationalité étrangère) en Wallonie et en Belgique, situation au 1er janvier 2020

	EU-27	Autre Europe	Asie	Afrique	Amérique	Océanie	Autre	Total
Wallonie								
Effectif	270 466	11 620	29 642	52 536	8 524	107	5 456	378 351
En % du total	71,5	3,1	7,8	13,9	2,3	0,0	1,4	100
Belgique								
Effectif	945 977	49 215	177 165	191 037	39 006	965	23 286	1 426 65
En % du total	66,3	3,5	12,4	13,4	2,7	0,1	1,6	100

Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

Note : la catégorie autre correspond aux personnes de nationalité indéterminée et aux apatrides. La catégorie "Europe hors UE" intègre l'entièreté de la Fédération de Russie et exclut la Turquie.

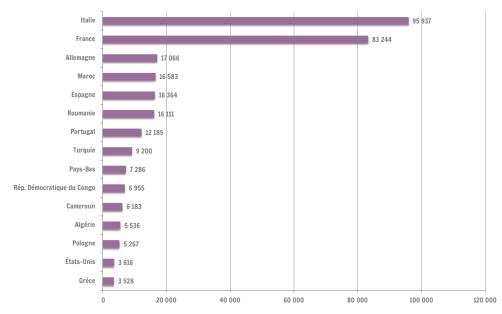
Au 1^{er} janvier 2020, la Wallonie compte 3,6 millions d'habitants. Parmi eux, 378 351 personnes sont de nationalité étrangère ; ce qui représente environ 27 % de l'ensemble de la population étrangère établie en Belgique.

Les données du tableau ci-dessus mettent clairement en évidence que la population de nationalité étrangère établie en Wallonie est principalement d'origine européenne. En effet, globalement, les citoyens originaires des pays de l'Union européenne représentent près de 72 % de l'ensemble de la population étrangère wallonne. C'est également le cas pour la Belgique, mais dans une moindre mesure (67 %). On peut également noter qu'environ 3 % des étrangers résidant en Wallonie sont originaires des pays européens non-UE. Ce qui signifie que près de 3 personnes de nationalité étrangère sur 4 vivant en Wallonie émanent du continent européen (74,6 %). Loin derrière l'Europe, se positionne l'Afrique (13,9 %) deuxième continent d'origine de la population étrangère wallonne, devant l'Asie (7,8 %).

Webs

Population étrangère





Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

Comme le montre le graphique ci-dessus dans le Top-15 des nationalités étrangères en Wallonie, on retrouve à la 1^{ère} place l'Italie avec 95 937 personnes, suivie de la France avec un effectif évalué à 83 244 personnes. À eux seuls, ces deux pays représentent environ la moitié (47 %) du total de la population étrangère wallonne. Cette proportion culmine à 81 % lorsqu'on considère l'ensemble des pays du Top-15. Dans ce groupe, le premier pays extra-européen est le Maroc qui se classe à la 4^{ème} place, avec 16 583 individus, soit 4,4 % de l'ensemble de la population étrangère établie en Wallonie.

Définitions et sources

Un étranger est une personne qui ne possède pas la nationalité belge et qui réside en Wallonie ou dans une autre Région belge. La population étrangère comprend aussi bien des personnes nées à l'étranger et des personnes nées en Belgique. Les données relatives à la population étrangère sont issues du registre national. Les données relatives à la population de nationalité étrangère sont diffusées de façon récurrente par Statbel.

Pertinence et limites

La limite de cet indicateur réside dans le fait qu'il ne permet pas de capter l'immigration dans toutes ses composantes puisque les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas. En effet, un immigré n'est pas nécessairement de nationalité étrangère (certains immigrés acquièrent la nationalité belge). À l'inverse, une personne de nationalité étrangère n'est pas forcément un immigré (certains étrangers sont nés en Belgique).

Personne de contact : Abdeslam Marfouk (ama@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021

Causes de mortalité

10,6‰

En Wallonie, entre 2015 et 2017, on compte 38 136 décès en moyenne par an, soit un taux annuel de 10,6 décès pour 1 000 habitants âgés de plus d'un an

Nombre annuel moyen de décès et poids relatif des principales causes de décès, par groupe d'âge, Wallonie, 2015-2017

	1 - 9 ans	10 - 24 ans	25 - 44 ans	45 - 64 ans	65 ans et plus	То	tal
Nombre annuel moyen de décès	50	170	900	5 723	31 173	38	136
Taux brut annuel moyen de mortalité pour 1 000 hab. ⁽¹⁾	0,1	0,3	1,0	5,9	48,2	10),6
pour 1 000 hommes	0,1	0,2	0,7	4,4	46,0	10	,7
pour 1 000 femmes	0,2	0,4	1,3	7,4	51,3	10	,4
	1 - 9 ans	10 - 24 ans	25 - 44 ans	45 - 64 ans	65 ans et plus		
Principales causes de décès de 2015 à 2017 (codes ICD 10) ⁽²⁾	%	%	%	%	%	%	N
Appareil circulatoire (I00 - I99)	3	5	11	18	29	27	10 276
Tumeurs (C00 - D048)	16	12	19	38	23	25	9 516
Appareil respiratoire (I00 - J99)	3	1	3	7	12	11	4 216
Système nerveux et organes des sens (G00 - H95)	8	5	3	3	6	5	2 048
Appareil digestif (K00 - K99)	1	1	6	8	4	5	1794
Causes non-naturelles (V01 - Y98)	34	62	43	11	5	7	2 675
dont suicides (X60 - X84)	0	19	21	5	1	2	682
dont accidents (V01 - X59)	32	38	19	5	4	5	1837
Autres	35	14	15	15	21	20	5 092
Total	100	100	100	100	100	100	38136

(1) Le taux brut annuel moyen de mortalité pour 1000 habitants est le nombre moyen de décès observés pour 1 000 habitants par an au cours de la période étudiée.

(2) Les codes 'ICD 10' font référence à la 10^{ème} édition de la classification internationale des maladies et problèmes de santé connexes publiée par l'Organisation mondiale de la Santé

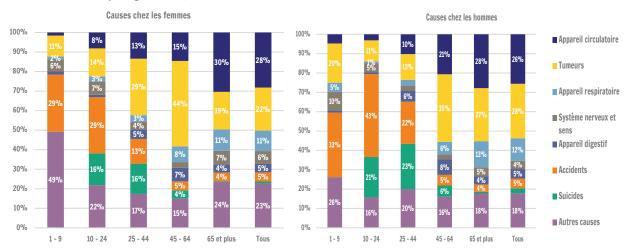
Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

Les causes de décès évoluent avec l'âge. La mortalité infantile, avant l'âge d'un an, touche en moyenne 120 enfants par an. Elle est expliquée pour plus de 40 % des cas par des causes dont l'origine se situe dans la période périnatale et pour un cas sur trois en raison d'une malformation congénitale ou d'une anomalie chromosomique. Enfin, la mort subite du nourrisson représente environ 4 % des décès soit 5 bébés par an en moyenne.

Chez les enfants d'1 à 9 ans, les accidents et les tumeurs sont les principales causes de décès. Parmi les jeunes âgés de 10 à 24 ans, 60 % des décès sont dus à des causes non-naturelles. Entre 25 et 44 ans, un décès sur cinq est un suicide et près d'un sur cinq est la conséquence d'un accident. Après 45 ans, ce sont les tumeurs et les maladies de l'appareil circulatoire qui sont les plus meurtrières.

Causes de mortalité





Sources: Statbel; Calculs: IWEPS

Ce graphique présente le poids relatif des différentes causes dans la mortalité au sein de chaque catégorie d'âge et de sexe, il s'agit de la proportion de chaque cause dans la mortalité totale soit le « taux proportionnel de mortalité ». Les bulletins d'état-civil permettent d'observer des différences entre la répartition des causes de mortalité entre les hommes et les femmes. On remarquera principalement que les hommes meurent plus souvent en raison de causes accidentelles ou de suicides que les jeunes femmes.

Définitions et sources

Le taux brut annuel moyen de mortalité pour 1 000 habitants est le nombre moyen de décès observés pour 1 000 habitants par an au cours de la période étudiée.

Les codes 'ICD 10' font référence à la $10^{\rm ème}$ édition de la classification internationale des maladies et problèmes de santé connexes publiée par l'Organisation mondiale de la Santé.

La cause du décès est identifiée par le médecin qui constate le décès au moment où ce dernier remplit la déclaration de décès. L'information est scellée par le médecin lui-même. La déclaration de décès est à remettre par la famille à l'administration communale.

Celle-ci transmet l'information à la cellule Naissances-Décès qui gère une base de données pour la Région wallonne reprenant les informations concernant la personne décédée.

Sources: Statbel; Calculs: IWEPS.

C'est dans cette cellule seulement que les informations médicales sont ouvertes et encodées par un professionnel de la santé. La base de données est ensuite transmise à Statbel qui consolide les données provenant des trois régions et les anonymise.

Pertinence et limites

Le taux brut de mortalité est influencé par la structure de la population et n'est donc pas comparable tel quel d'un territoire ou d'une période à l'autre d'où l'importance d'étudier les causes de mortalité selon les catégories d'âge et de sexe.

Pour en savoir plus:

Classification ICD10 de l'OMS: http://www.who.int/classifications/icd/en/index.html

Personne de contact : Annick Vandenhooft (a.vandenhooft@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021



Etat de santé

74%

En 2018, 74 % des Wallons se déclarent en bonne ou en très bonne santé selon l'enquête nationale de santé

Etat de santé déclaré par groupe d'âge et par sexe

Proportion (en pourcentage) de la population wallonne de 15 ans et plus		15-24 ⁽¹⁾	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75+	Total	Belgique
qui évalue leur propre état de santé comme bon	Hommes	82	87	78	74	67	71	62	75	79
à très bon	Femmes	96	86	73	70	67	64	54	73	75
qui déclare souffrir d'une maladie ou d'un	Hommes	13	19	21	29	36	47	46	29	27
problème de santé chronique	Femmes	14	27	36	35	45	44	53	36	31
qui déclare être limité depuis au moins 6 mois à	Hommes	14	9	21	25	30	27	37	22	20
cause d'un problème de santé, dans les activités que font habituellement les gens	Femmes	8	10	26	31	34	36	56	28	25
qui présente une surcharge pondérale (IMC de	Hommes	30	50	59	66	67	68	62	58	55
25 ou plus) ⁽²⁾	Femmes	28	29	48	55	54	55	52	46	43

(1)18-24 ans pour la question relative à la surcharge pondérale

(2) Indice de Masse Corporelle (IMC) = poids (en Kg) / taille (en m)², le poids et la taille pris en compte sont ceux déclarés par le répondant

Sources : Enquête nationale de santé, 2018 Sciensano : Calculs : Hisia

Les données de l'enquête nationale de santé permettent d'approcher l'état de santé des Wallons. Les données de 2018 reprises au tableau ci-dessus nous apprennent que trois quarts des Wallons de 15 ans et plus évaluent leur propre santé comme étant bonne à très bonne. Cette proportion est stable au cours des dernières enquêtes de santé depuis 1997. On observe une diminution avec l'avancée en âge.

Au-delà de la santé perçue, d'autres indicateurs de l'enquête nationale de santé permettent de compléter l'information. Notons que trois personnes sur dix déclarent souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique, qu'un quart éprouve des limitations physiques dans leur vie quotidienne et près de la moitié présente, d'après ces calculs, une surcharge pondérale. L'ensemble des problèmes de santé augmente avec l'âge. C'est principalement pour la surcharge pondérale et l'obésité que des différences hommes-femmes s'observent, en faveur des femmes qui sont moins nombreuses à atteindre un indice de masse corporel (IMC) supérieur à 25.

Etat de santé

Définitions et sources

Les indicateurs présentés dans cette fiche sont issus de l'Enquête nationale de santé, menée tous les quatre à cinq ans par l'Institut de Santé publique depuis 1997. A chaque itération de l'enquête, plus de 3000 personnes par région sont interrogées. Les trois premiers indicateurs sont les réponses directes aux questions. L'indicateur de surcharge pondérale est basé sur l'indice de masse corporel, soit le résultat du rapport entre le poids de la personne en kg et sa taille en mètre élevée au carré. Un IMC inférieur à 20 est considéré comme trop bas, entre 20 et 25 comme normal, entre 25 et 30 comme révélateur d'une surcharge pondérale et au-delà de 30, il indique un état d'obésité.

Pertinence et limites

Les limites de ces indicateurs sont liées aux limites des enquêtes par interview. La première limite est une limite d'échantillonnage et de non-réponses : l'échantillon est tiré sur base du registre national, c'est-à-dire sur base du domicile connu des résidents en Belgique. Les personnes ne figurant pas dans cette base de sondage sont de facto en dehors de l'échantillon. Les ménages collectifs sont exclus de la base de sondage, les prisonniers et personnes âgées vivant en institution sont également exclus de l'échantillon. Ensuite, les résultats d'une enquête sont représentatifs des personnes qui acceptent de répondre au questionnaire. Certaines personnes ne répondent pas aux enquêtes et ce, pour diverses raisons pouvant aller de la crainte de laisser entrer l'interviewer dans leur domicile, au manque de temps, au manque d'intérêt, en passant également par la crainte de dévoiler des informations sur leur vie. Enfin, certaines questions pouvant être ressenties comme plus sensibles, les personnes peuvent avoir tendance à modifier, consciemment ou non, la réalité. Certaines personnes pourraient déclarer une taille plus grande ou un poids plus bas que la réalité.

Pour en savoir plus:

Toutes les informations sur l'Enquête nationale de santé sont disponibles à l'adresse suivante : https://his.wiv-isp.be/SitePages/Home.aspx

Personne de contact : Annick Vandenhooft (a.vandenhooft@iweps.be) / prochaine mise à jour : inconnu



Comportements de santé

18,8%

En 2018, 18,8 % des Wallons déclarent fumer quotidiennement, selon l'Enquête nationale de santé

Comportements de santé par groupe d'âge et par sexe

Proportion de la population wallonne de 15 ans et plus (en %)		15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75+	Total	Belgique
gui manga au maina un fruit nar laur	Hommes	39	33	32	46	55	59	67	46	51
qui mange au moins un fruit par jour	Femmes	51	47	45	58	64	72	65	58	64
qui déclare pratiquer des activités physiques	Hommes	79	76	65	68	66	68	53	69	76
dans leurs loisirs	Femmes	73	64	58	61	63	50	33	58	67
	Hommes	20	31	36	21	24	10	6	23	19
qui fume quotidiennement	Femmes	9	15	19	18	24	11	4	15	12
avec une surconsommation hebdomadaire	Hommes	7	8	6	12	12	6	5	9	8
d'alcool (15 verres et plus chez les femmes, 22 verres et plus chez les hommes)	Femmes	3	2	6	6	10	4	0	5	4

Sources : Enquête nationale de santé, ISP ; Calculs : HISIA

En ce qui concerne les comportements influençant la santé, on observe dans ce tableau que le nombre de personnes qui consomment au moins un fruit tous les jours tend à augmenter avec l'âge et que les hommes sont plus nombreux à pratiquer des activités physiques pendant leurs loisirs. On note également que près d'un Wallon sur quatre, et près d'une Wallonne sur sept fument quotidiennement et qu'un homme sur dix et une femme sur vingt déclarent une consommation hebdomadaire excessive d'alcool.

Ces comportements évoluent en fonction de l'âge et varient selon le sexe. Les femmes sont plus nombreuses à manger au moins un fruit par jour. Elles sont moins nombreuses que les hommes à déclarer fumer quotidiennement, à boire des boissons alcoolisées de façon excessive de manière chronique ou lors d'excès répétés. Seule la pratique d'activité physique de loisir est en faveur des hommes. Les hommes âgés de 35 à 44 ans présentent la plus haute fréquence du comportement à risque pour plusieurs d'entre eux : le tabagisme, l'absence de consommation quotidienne de fruit et la consommation excessive d'alcool.

Comportements de santé

Définitions et sources

Les indicateurs présentés dans cette fiche sont issus de l'Enquête nationale de santé menée tous les quatre à cinq ans par l'Institut de Santé publique depuis 1997. A chaque itération de l'enquête, plus de 3 000 personnes par région sont interrogées.

Pertinence et limites

Les limites de ces indicateurs sont liées aux limites des enquêtes par interview. La première limite est une limite d'échantillonnage et de non-réponses : l'échantillon est tiré sur base du registre national, c'est-à-dire sur base du domicile connu des résidents en Belgique. Les personnes ne figurant pas dans cette base de sondage sont de facto en dehors de l'échantillon. Les ménages collectifs sont exclus de la base de sondage, les prisonniers et personnes âgées vivant en institution sont également exclus de l'échantillon. Ensuite, les résultats d'une enquête sont représentatifs des personnes qui acceptent de répondre au questionnaire. Certaines personnes ne répondent pas aux enquêtes et ce, pour diverses raisons pouvant aller de la crainte de laisser entrer l'interviewer dans leur domicile, au manque de temps, au manque d'intérêt, en passant également par la crainte de dévoiler des informations sur leur vie. Enfin, certaines questions pouvant être ressenties comme plus sensibles, les personnes peuvent avoir tendance à modifier, consciemment ou non, la réalité. Certaines personnes pourraient déclarer une consommation de tabac ou d'alcool inférieur à la réalité ou encore une consommation de fruits plus élevée.

Pour en savoir plus:

Toutes les informations sur l'Enquête nationale de santé sont disponibles à l'adresse suivante : https://his.wiv-isp.be/SitePages/Home.aspx

Personne de contact : Annick Vandenhooft (a.vandenhooft@iweps.be) / prochaine mise à jour : inconnu



Consommation de soins

80,6%

En 2018, 80,6 % des Wallons déclarent avoir eu un contact avec leur médecin généraliste

Consommation de soins par groupe d'âge et par sexe

		15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75+	Total	Belgique
Proportion de la population wallonne (en pourcent) qui déclare avoir un médecin	Hommes	97	88	91	95	94	96	96	93	93
généraliste ou un cabinet de médecins généralistes attitrés	Femmes	98	95	93	94	97	98	97	95	95
Proportion de la population wallonne (en pourcent) qui déclare avoir eu un contact	Hommes	67	66	74	78	85	93	91	76	80
avec un médecin généraliste au cours des douze derniers mois	Femmes	76	78	87	87	89	95	98	85	86
Proportion de la population wallonne (en pourcent) qui déclare avoir eu un contact	Hommes	39	30	44	50	56	67	72	48	48
avec un médecin spécialiste au cours des douze derniers mois	Femmes	59	74	69	70	68	69	73	65	62
Proportion de la population wallonne (en pourcent) qui déclare avoir consommé des	Hommes	22	25	41	55	73	84	92	45	46
médicaments prescrits au cours des deux dernières semaines	Femmes	42	54	61	63	80	87	94	59	57
Proportion de la population wallonne (en pourcent) qui déclare avoir été hospitalisée	Hommes	9	7	12	11	14	13	26	10	10
au cours des 12 derniers mois	Femmes	6	8	6	10	12	10	25	9	11

Sources : Enquête nationale de santé 2018, ISP ; Calculs : HISIA

Les données de l'Enquête nationale de santé de 2018 reprises au tableau ci-dessus nous apprennent tout d'abord que 94 % de la population wallonne a un médecin généraliste (ou un cabinet de généralistes) attitré qu'elles contactent habituellement en cas de problèmes de santé et ce, indépendamment de l'âge et du sexe.

Concernant le recours au soin, quel que soit l'indicateur, nous pouvons observer qu'il augmente avec l'âge. A l'exception des hospitalisations, on observe également que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à en bénéficier.

Au cours des douze mois précédents, 80 % des Wallons ont eu un contact avec un médecin généraliste et près de 57 % avec un médecin spécialiste, une grande partie de la différence entre hommes et femmes pour ce dernier indicateur peut être attribuée au suivi gynécologique. Dès l'âge de 35 ans, plus de la moitié des wallons déclarent avoir consommé des médicaments prescrits dans les deux semaines précédant l'enquête. Environ 10 % des Wallons déclarent avoir été hospitalisés au moins une fois au cours des 12 derniers mois.

Consommation de soins

Définitions et sources

Les indicateurs présentés dans cette fiche sont issus de l'Enquête nationale de santé menée tous les quatre à cinq ans par l'Institut de Santé publique depuis 1997. A chaque itération de l'enquête, plus de 3 000 personnes par région sont interrogées.

Pertinence et limites

Les limites de ces indicateurs sont liées aux limites des enquêtes par interview. La première limite est une limite d'échantillonnage et de non-réponses : l'échantillon est tiré sur base du registre national, c'est-à-dire sur base du domicile connu des résidents en Belgique. Les personnes ne figurant pas dans cette base de sondage sont de facto en dehors de l'échantillon. Les ménages collectifs sont exclus de la base de sondage, les prisonniers et personnes âgées vivant en institution sont également exclus de l'échantillon. Ensuite, les résultats d'une enquête sont représentatifs des personnes qui acceptent de répondre au questionnaire. Certaines personnes ne répondent pas aux enquêtes et ce, pour diverses raisons pouvant aller de la crainte de laisser entrer l'interviewer dans leur domicile, au manque de temps, au manque d'intérêt, en passant également par la crainte de dévoiler des informations sur leur vie. En raison du nombre de catégories créées lors de l'analyse par âge et sexe, le nombre de répondants dans chaque sous-catégorie diminue drastiquement. L'estimateur présenté est donc à interpréter avec prudence, les intervalles de confiance ne sont pas représentés ici pour des raisons de lisibilité. Par contre, l'évolution au travers des catégories (la tendance) peut être interprétée.

Pour en savoir plus :

Toutes les informations sur l'Enquête nationale de santé sont disponibles à l'adresse suivante : https://his.wiv-isp.be/SitePages/Home.aspx

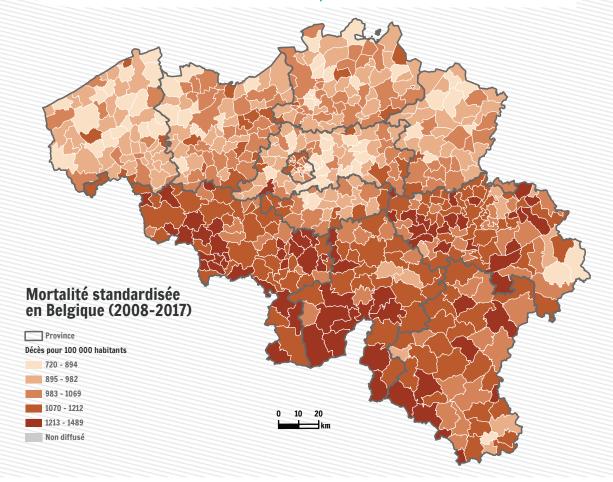
Personne de contact : Annick Vandenhooft (a.vandenhooft@iweps.be) / prochaine mise à jour : inconnu



Taux de mortalité standardisé sur l'âge et le sexe

19,6%

En 2017, la mortalité enregistrée en Wallonie est en moyenne 19,6 % plus élevée que dans le reste du pays lorsque l'on supprime l'effet de la distribution de la population par âge et par sexe



Afin d'étudier la mortalité en éliminant les effets de la structure par âge et par sexe de la population, il est possible de calculer des taux standardisés. La méthode consiste à appliquer les taux observés dans chaque commune, dans chaque catégorie d'âge et pour chaque sexe à une population standard. On obtient donc le taux que la commune présenterait si la structure de sa population correspondait à la structure de cette population standard.

Ces taux sont légèrement différents des taux bruts mais ont l'avantage de permettre une comparaison entre territoires. A titre d'exemple, si une commune dispose d'une ou plusieurs maisons de repos, l'effet de ces maisons de repos sur la mortalité est ainsi neutralisé. Ces taux ont été calculés ici pour chaque commune wallonne sur la mortalité observée de 2007 à 2016 afin d'obtenir un nombre d'observations suffisant dans chacune d'entre elles. On observe sur cette carte une forte disparité entre les régions belges. Les communes wallonnes présentent une mortalité globalement plus élevée que les communes du nord du pays.

La standardisation permet en théorie d'éliminer l'impact, par exemple, de la présence d'une maison de repos sur un territoire communal. En pratique, il arrive que les personnes arrivent et meurent la même année sur une commune. Dans ce cas, lors de l'estimation du taux par âge qui sera ensuite utilisé dans la standardisation, elles augmentent le nombre de décès au numérateur sans participer au dénominateur puisque celui-ci est obtenu en prenant la moyenne de la population au 1^{er} janvier et au 31 décembre. Le taux est donc légèrement surestimé. Ces effets sont toutefois marginaux par rapport à ceux de la standardisation.

Taux de mortalité

standardisé sur l'âge et le sexe

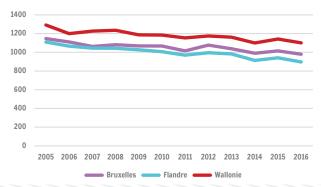
Taux de mortalité par âge, Taux brut et Taux standardisé par sexe et région

Décès pour 100 000 hab.		Femmes			Hommes	
2007 - 2016	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre
0 < 1 an	277	274	325	398	384	395
1 - 9 ans	13	15	11	16	16	14
10 - 24 ans	19	16	16	45	34	37
25 - 44 ans	73	52	53	149	89	100
45 - 64 ans	446	368	321	813	633	522
65 - 74 ans	1 373	1 333	1 058	2 526	2 401	1 938
75 ans et plus	7 531	7 268	6 454	9 021	8 803	7 815
Taux brut	1 047	749	948	1 023	703	949
Taux standardisé	878	756	740	1 344	1 202	1 092

Sources: Statbel; Calculs: IWEPS

Le tableau ci-dessus donne les taux bruts de mortalité par tranche d'âge et globaux et les taux standardisés, par région et par sexe. La conclusion à tirer de ce tableau est que quelle que soit la tranche d'âge et la région, les hommes meurent plus vite que les femmes. La deuxième conclusion est que la surmortalité en Région wallonne se cristallise à partir de la tranche d'âge 10-24 ans chez les hommes et 25-44 ans chez les femmes.

Evolution du taux de mortalité standardisé



L'analyse du graphique de l'évolution des taux standardisés dans chaque région du pays permet d'observer une diminution de la mortalité à un rythme comparable dans chaque région. La Wallonie conserve son désavantage historique.

Sources : Stathel : Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Le taux standardisé par âge et par sexe obtenu par standardisation directe est le taux que l'on observerait dans la population étudiée si elle avait la même structure d'âge qu'une population de référence, ici la population européenne standard de 2013. On le calcule en pondérant les taux de mortalité par âge observés dans la population par la structure d'âge de la population de référence.

Les données des bulletins d'état-civil ont permis d'obtenir le nombre de décès par tranche d'âge, sexe et découpage territorial. Les données de droit ont été utilisées, c'est-à-dire que le décès a été localisé au domicile légal et non au lieu de décès. La présence d'un hôpital sur un territoire communal n'engendre donc en aucun cas de modification du taux brut ou standardisé.

Le registre national a permis d'obtenir les dénominateurs, c'est-à-dire la population résidant sur chaque territoire.

Pertinence et limites

L'utilisation du taux standardisé permet de comparer des résultats sur différents territoires ou à différentes périodes dans le temps, en redressant les structures des populations à comparer. En effet, la comparaison de taux bruts peut conduire à des conclusions erronées.

Parmi les différentes méthodes de standardisation, nous avons opté pour la méthode directe, afin de permettre la comparaison entre territoires différents standardisés avec la même population (voir Muecke et al). Cette méthode présente une variabilité plus grande, raison pour laquelle dix années de mortalité ont été cumulées, ce qui évite les petits nombres sur les territoires communaux.

Pour en savoir plus:

Renard, F. et al (2015), Mapping the cause-specific premature mortality reveals large between-districts disparity in Belgium, 2003-2009. Archives of Public Health, 73(1), 13. https://doi.org/10.1186/s13690-015-0060-5

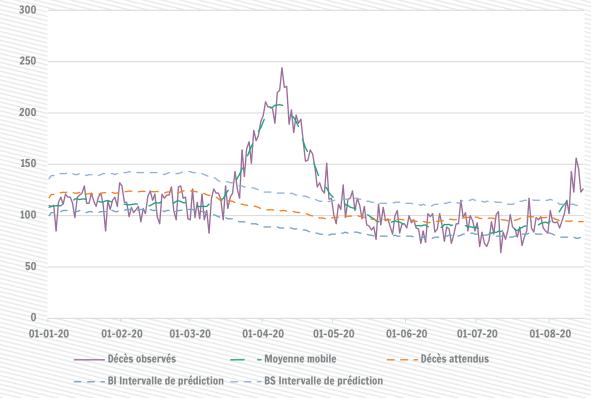
Personne de contact : Annick Vandenhooft (a.vandenhooft@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021

Surmortalité toutes causes au printemps 2020

51,1%

Du 16 mars au 10 mai 2020, la Wallonie déplore une surmortalité de 51,1 % en comparaison aux décès attendus à cette période, soit près de 3.000 décès supplémentaires en huit semaines

Évolution des décès journaliers observés et attendus en Wallonie



Sources : Décès attendus et observés: Registre national selon le lieu de résidence (Statbel) - Calculs Iweps

Ce graphique temporel permet d'observer l'évolution du nombre de décès quotidiens en Wallonie depuis le début 2020. La mortalité a été sensiblement plus basse qu'attendue au cours des premières semaines de 2020. Entre le 1er janvier 2020 et le 16 mars 2020, on estime qu'il y a eu environ 768 décès de moins qu'attendus. À ce stade, nous pourrions avancer quelques hypothèses telles qu'un hiver doux, une grippe saisonnière moins virulente ou encore un vaccin plus protecteur que les années précédentes.

On observe dès le 11 mars une hausse de la mortalité qui se concrétise en surmortalité autour du 18 mars, le pic est quant à lui atteint au 9 avril avec 244 décès en un jour. Le retour à la normale peut être daté au 15 mai avec un nombre quotidien de décès inférieur à 100.

Pour rappel, les écoles et les établissements Horeca ont été fermés le vendredi 13 mars au soir et le confinement a débuté le 18 mars, alors que les premières victimes du Covid-19 avaient probablement déjà succombé. Les activités ont progressivement repris à partir du 4 mai et n'ont, à la date du 23 juin, pas empêché la diminution du nombre de décès.

Surmortalité

toutes causes au printemps 2020

Surmortalité observée du 16/03 au 10/05/2020 par province wallonne, par région et en Belgique (semaine 12 à 19)

	Surmortalité	Surmortalité	Décès	Décès attendus	Décès
	absolue	relative	observés	(IP à 90%)	Covid-19
Brabant wallon	206	38%	749	543 (505 - 582)	n.d.
Hainaut	1103	48%	3400	2297 (2218 - 2376)	n.d.
Liège	1118	62%	2926	1808 (1738 - 1878)	n.d.
Luxembourg	177	43%	591	414 (381 - 448)	n.d.
Namur	378	49%	1154	776 (731 - 822)	n.d.
Wallonie	2982	51%	8820	5838 (5713 - 5965)	3068
Bruxelles	1278	93%	2660	1382 (1321 - 1443)	1339
Flandre	4256	44%	14033	9777 (9614 - 9940)	4242
Belgique	8516	50%	25513	16997 (16783 - 17212)	8649

Sources : Décès observés et attendus : Registre national selon le lieu de résidence (Statbel) - Calculs Iweps
Décès Covid-19 : Epistat - Décès rapportés par les autorités, les hôpitaux et les maisons de repos et les maisons de repos et de soins (cas suspects et confirmés) selon le lieu de décès.

On observe entre la semaine 12 et la semaine 19 de 2020 une augmentation de la mortalité dans les trois régions du pays.

La surmortalité est la différence entre la mortalité observée et une mortalité attendue estimée sur base des années précédentes et d'hypothèses de continuité. De faibles différences entre le nombre de décès attribués au Covid-19 et la surmortalité observée apparaissent. Notons cependant qu'il peut exister un sous rapportage des décès liés au Covid-19, dans le cas d'une pneumonie atypique par exemple sans diagnostic mais également un rapportage plus élevé dans le cas par exemple des maisons de repos où les décès ont été attribués au Covid-19 sans davantage d'investigations. En outre, le contexte lui-même a engendré à la fois une hausse de la mortalité (report de soins, ...) et une baisse de la mortalité (accidents de la route, ...). Ces impacts ne pourront être étudiés que lorsque les causes de décès auront pu être codées et validées pour l'ensemble de la population, c'est-à-dire dans 3 ans.

Définitions et sources

Les données sur la mortalité due au Covid-19 reprises dans cette fiche proviennent des données mises à disposition par Sciensano via le module Epistat.

Les données de mortalité toutes causes sont issues du Registre national et sont susceptibles d'évoluer dans le temps en raison de retard dans la notification de certains décès. Le nombre de décès attendu est obtenu sur base de la mortalité des cinq années précédentes en calculant tout d'abord une moyenne mobile, de 15 jours centrée sur le jour estimé, pour chaque jour et ensuite, en moyennant les résultats sur les cinq années précédentes. L'intervalle de prédiction est calculé sur base d'une distribution de Poisson avec la moyenne finale estimée comme paramètre. L'intervalle de prédiction proposé ici est un intervalle à 90 %, ce qui signifie qu'il est attendu que 90 % des observations soient comprises entre sa borne inférieure et sa borne supérieure.

Pertinence et limites

Les valeurs des décès attendus sont obtenues sur base des années précédentes et représentent une estimation. Comme toute estimation, elle dépend de la méthode utilisée et d'autres résultats sont possibles.

Les données de mortalité sont enregistrées par les communes au Registre national. Des retards sont observés dans la déclaration des décès et les données sont susceptibles d'être encore légèrement modifiées. Les données de mortalité sont celles connues au 28 août 2020.

Sciensano a revu à la baisse le bilan des décès dus au Covid-19 le 26 août 2020.

La mortalité toute cause est suivie de façon hebdomadaire et disponible prochainement sur notre site Internet.

Pour en savoir plus :

Open-data Covid-19 - Statbel https://statbel.fgov.be/fr/covid-19-donnees-statbel

Open-data Covid-19 - Sciensano https://epistat.wiv-isp.be/covid/

Surveillance de la mortalité toute cause en Belgique - Sciensano https://epistat.wiv-isp.be/momo/

Personne de contact : Annick Vandenhooft (a.vandenhooft@iweps.be) / prochaine mise à jour : inconnu

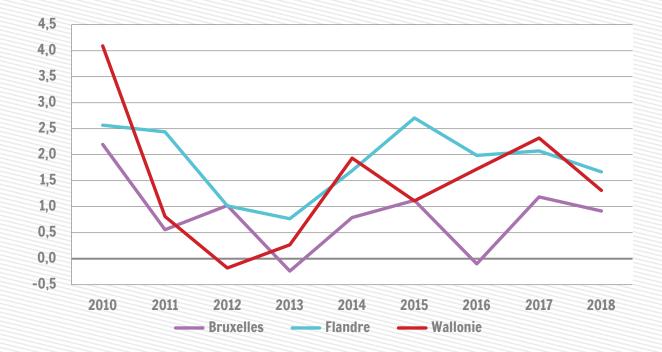


Taux de croissance

1,3%

Taux de croissance du PIB en volume en Wallonie pour l'année 2018

Taux de croissance du PIB en volume (en %)



Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (juillet 2020)

Les comptes régionaux ne couvrent, pour l'instant, qu'une période de temps restreinte (2009 à 2018). Sur cette période, la croissance annuelle moyenne du PIB wallon est de +1,5 %. Cette croissance est plus faible que celle observée en Flandre (+1,9 %) mais supérieure à celle mesurée à Bruxelles (+0,8 %). Elle se trouve au milieu des moyennes européennes (zone euro à +1,4 % et EU-27 à +1,6 %), tout en se situant entre la France (+1,4 %) et l'Allemagne (+2,1 %).

Le taux de croissance évoqué ci-dessus pour l'année 2018 fait état d'un ralentissement par rapport à 2017, plus marqué en Wallonie (à $\pm 1,3\%$ contre $\pm 2,3\%$ un an plus tôt). Il s'élève à $\pm 1,7\%$ en Flandre (contre $\pm 2,1\%$ en 2017) et $\pm 0,9\%$ à Bruxelles ($\pm 1,2\%$ pour 2017).

A prix courants, le PIB de la Wallonie s'élève à 106 milliards d'euros, soit 23 % du total belge. A Bruxelles, il est de 84 milliards et en Flandre de 270 milliards. Les chiffres pour l'année 2018 sont encore provisoires. Ils seront établis selon une méthode définitive l'année prochaine.

Webs

Taux de croissance

Définitions et sources

Le PIB est une mesure de l'activité économique produite sur un territoire donné (la Wallonie) pendant une période de temps déterminé (une année).

Dans les comptes régionaux, le PIB est fourni à prix courants. Il fait l'objet, ici, d'une estimation en volume (euros chaînés de 2015). Le déflateur national est notamment appliqué au solde des impôts moins les subventions sur les produits. Pour chaque région, ce solde est ensuite additionné (de façon chaînée) à la valeur ajoutée brute en volume.

Pertinence et limites

Pour la dernière année disponible, le PIB est calculé selon une méthode provisoire. L'estimation définitive n'est fournie que dans la version suivante des comptes régionaux.

En raison de modifications méthodologiques dans les comptes nationaux et régionaux, seuls les PIB des années 2009 à 2018 ont été publiés en février et juillet 2020. Les années 2003 à 2008 le seront en automne 2020.

Pour en savoir plus:

http://www.iweps.be/publication/rapport-leconomie-wallonne-2019/ https://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2009-2017/ https://www.nbb.be/fr/statistiques/comptes-nationauxregionaux/methodologie

Personne de contact : Yves Tilman (yti@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2021

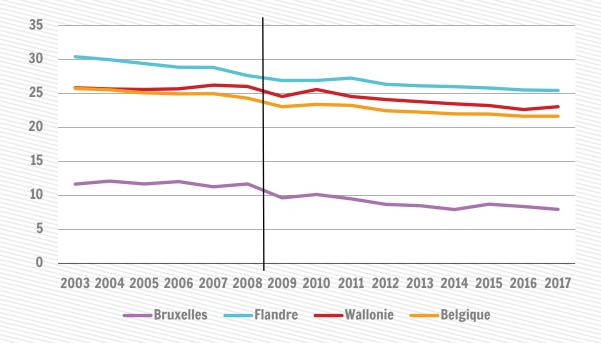


Tissu sectoriel de l'économie wallonne

23%

Part de l'industrie dans le total de valeur ajoutée brute wallonne (à prix courants) pour l'année 2017

Part de l'industrie dans la valeur ajoutée brute (en %)



Sources : ICN, 2003 à 2008 (Version février 2019), 2009 à 2017 (Version juillet 2020) ; Calculs : IWEPS (juillet 2020)

En Wallonie, la part de l'industrie (en y incluant la construction) s'élevait à 23 % du PIB en 2017 contre 25 % en Flandre et 8 % à Bruxelles. La Région bruxelloise étant particulièrement tournée vers les services (92 % contre 74 % pour la Flandre et 76 % pour la Wallonie).

Sur la dernière décennie, le repli de l'industrie se constate dans les trois régions du pays. Ce repli a été plus important en 2008-2009 sous l'effet de la crise économique et financière et se matérialise par la diminution plus importante de la part des branches d'activité liées à l'industrie entre 2008 et 2009 tant en Wallonie qu'à Bruxelles et en Flandre. En effet, la part moyenne de l'industrie en Wallonie se situait à 26 % entre 2003 et 2008 contre 24 % entre 2009 et 2017. Le rebond wallon en 2010 pourrait s'expliquer par la forte croissance de la valeur ajoutée dans l'industrie pharmaceutique liée à l'épisode de la grippe aviaire durant cette période.

La chute de l'industrie dans la valeur ajoutée wallonne s'est combinée à une contribution plus faible de l'industrie à la croissance de l'activité en Wallonie dans le sens où la valeur ajoutée de l'industrie n'aurait retrouvé son niveau d'avant crise qu'en 2015 alors que la valeur ajoutée de la totalité de l'économie a crû plus vite entre 2009 et 2017 (+18,8 % pour l'industrie contre +26,6 % pour l'ensemble de l'économie). En Flandre, la valeur ajoutée des branches d'activité industrielles a continuellement augmenté au cours des dernières années et a permis à l'économie flamande de dépasser son niveau d'avant crise bien avant la Wallonie, soit en 2011.

Webs

Tissu sectoriel

de l'économie wallonne

Spécialisation sectorielle en fonction de la valeur ajoutée de 2018

Spécialisation sectorielle en fonction de la	Indice	e de spécialis	ation	Importance de la branche (en % du total)			
valeur ajoutée de 2018	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre	
Industrie pharmaceutique (CF)	1,94	0,12	0,91	3,70	0,23	1,73	
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (CG)	1,39	0,10	1,13	1,70	0,12	1,38	
Enseignement (PP)	1,37	0,83	0,91	9,43	5,72	6,27	
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement (QB)	1,30	0,61	1,00	3,28	1,54	2,53	
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution (EE)	1,30	0,81	0,94	1,28	0,80	0,94	
Activités pour la santé humaine (QA)	1,28	0,73	0,98	5,76	3,29	4,39	
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD)	1,28	1,06	0,87	1,68	1,41	1,15	
Administration publique (OO)	1,24	1,76	0,66	9,32	13,25	4,96	
Activités immobilières (LL)	1,16	0,81	1,00	10,77	7,52	9,28	
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements (CH)	1,15	0,09	1,23	2,05	0,16	2,19	
Construction (FF)	1,02	0,47	1,16	5,37	2,49	6,08	

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2020)

En comparaison de la structure sectorielle de l'ensemble du pays, l'activité économique wallonne enregistre une spécialisation très conséquente dans l'industrie pharmaceutique mais aussi des spécialisations dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, dans les services d'enseignement, de santé, dans l'administration publique, dans les activités immobilières, dans la production et la distribution d'eau et dans une moindre mesure la construction, pour les branches qui représentent au moins 1 % de la valeur ajoutée wallonne.

La Région bruxelloise est plus spécialisée dans les branches liées aux services (surtout dans les activités financières et d'assurances) ainsi que dans les administrations publiques alors que la Flandre, elle, est plus spécialisée dans les branches industrielles, le commerce et la construction.

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année en février par l'ICN.

Les spécialisations sectorielles sont mises en évidence au départ du rapport entre la part régionale de la valeur ajoutée d'une branche d'activité dans le total de la valeur ajoutée régionale et cette même part mesurée au niveau national. S'il dépasse l'unité, un tel indice désigne une représentation relativement plus forte de la branche d'activité dans la région considérée.

Pertinence et limites

Les données pour la valeur ajoutée en 2018 sont calculées selon la méthode provisoire et non définitive et sont susceptibles d'être revues lors de la prochaine publication. En effet, les données définitives pour 2018 seront connues en février 2021.

En raison de modifications méthodologiques dans les comptes nationaux et régionaux (cf. note méthodologique), seul les PIB des années 2009 à 2018 ont été publiés en février et juillet 2020. Les années 2003 à 2008 le seront en automne 2020. Une rupture de série a donc lieu en 2009.

Pour en savoir plus:

https://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2009-2017/https://www.nbb.be/fr/statistiques/comptes-nationauxregionaux

Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2021

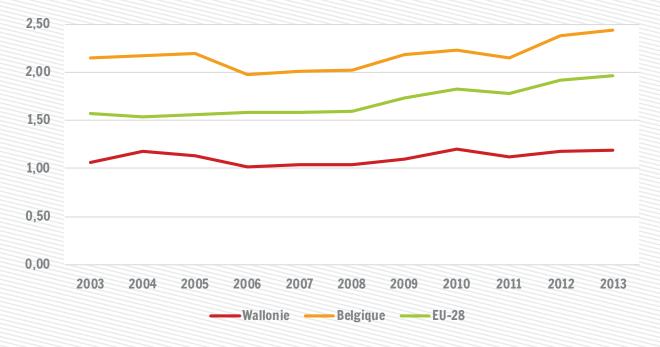
Productivité

des ressources

1,18€

Productivité des ressources wallonnes exprimée en euros (de 2010) par kg de matières pour l'année 2013

Productivité des ressources en euros/kg



Sources : ICEDD, Eurostat ; Calculs : IWEPS

La productivité des ressources a augmenté entre 2003 et 2013, tant en Wallonie qu'en Belgique et qu'au niveau de l'Europe des 28. Celle-ci renseigne sur le montant de la valeur ajoutée produite par la consommation d'une unité de matière première. Ici, il est question des flux physiques apparents de matières premières (Domestic Material Consumption ou DMC).

Une augmentation de la productivité des ressources signifie que pour une même quantité de matière, la valeur ajoutée produite est plus importante en 2013 qu'en 2003 (1,18 euro/kg contre 1,06 euro/kg).

En Wallonie, une unité de matière consommée produit, proportionnellement, moins de valeur ajoutée qu'en moyenne dans les 28 Etats membres de l'EU ou encore qu'en Belgique prise dans son ensemble (valeur tirée vers le haut par la Flandre).

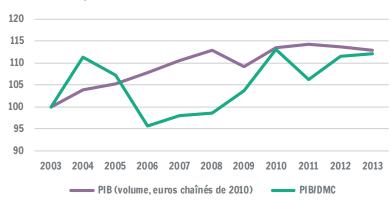
Lorsque la productivité des ressources diminue, cela peut s'expliquer par la combinaison d'un accroissement du PIB et d'une hausse encore plus importante de la consommation de matières (DMC) comme ce fut le cas en Wallonie et en Belgique entre 2004 et 2007.

Webs

Productivité

des ressources





La productivité des ressources connait beaucoup plus de fluctuations que la courbe relative à l'évolution indicielle du PIB en volume. Pour la plupart des années, son niveau, par rapport à 2003, est plus faible que celui du PIB. Néanmoins, sur l'ensemble de la période, la productivité des ressources a crû presque au même stade que le PIB (12,0 % contre 12,9 %). La différence d'évolution peut être due à des activités économiques consommatrices de matières premières, mais qui proportionnellement, contribuent moins au PIB.

Sources : ICEDD, ICN ; Calculs : IWEPS

Composition moyenne de matières de l'extraction intérieure rapportée au nombre d'habitants

Composition DMC (en %)	Belgique	Wallonie	EU-28
Minéraux	38	80	47
Biomasse	31	25	26
Combustibles fossiles	43	-3	46
Minerais métalliques	3	1	4
Total	100	100	100

La composition de la DMC wallonne (en tonnes/habitant) diffère fortement de celle de la Belgique ou de l'Europe des 28. La part des minéraux non métalliques est très importante en Wallonie, deux fois plus qu'en Belgique (80 % contre 38 %). La part des combustibles fossiles est bien plus faible également alors que pour la biomasse, la composition moyenne est quasi identique.

Sources : ICEDD et Eurostat

Définitions et sources

La productivité des ressources est définie, selon Eurostat, comme le rapport entre le PIB et la DMC et elle s'exprime en euros par kilogramme de matières. Cet indicateur reflète la valeur du PIB générée par unité de ressource consommée par l'économie. La valeur du PIB doit être fournie en volume (euros chaînés de 2010).

Pertinence et limites

La productivité des ressources est reprise comme indicateur principal dans le cadre de la stratégie EU-2020 pour quantifier la meilleure utilisation des ressources.

Les indicateurs de flux de matière, qui se prêtent plutôt à des analyses à moyen/long terme, sont mis à jour régulièrement par le Service public de Wallonie, mais pas annuellement.

Pour en savoir plus: http://etat.environnement.wallonie.be/ http://ec.europa.eu/eurostat/web/environment/material-flows-and-resource-productivity

Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020

Investissements

26,6% Taux d'investissement des entreprises non financières en Wallonie pour l'année 2017

Investissement par secteur institutionnel - 2017 (en % du PIB de l'économie totale)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Sociétés non financières	10,9	15,8	13,5	14,4
Sociétés financières	2,5	0,6	0,5	0,9
Administrations publiques	3,2	1,9	2,9	2,4
Ménages	1,5	6,3	6,1	5,3
Institutions sans but lucratif au service des ménages	0,1	0,1	0,1	0,1
Economie totale	18,2	24,6	23,2	23,1

Taux d'investissement par secteur institutionnel - 2017 (Investissement en % de la VAB du secteur)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Sociétés non financières	26,6	26,2	26,6	26,3
Sociétés financières	15,3	23,9	16,9	18,2
Administrations publiques	15,0	18,1	15,7	16,6
Ménages	14,9	42,1	38,2	38,0
Institutions sans but lucratif au service des ménages	8,4	9,3	9,0	8,9
Economie totale	20,4	27,6	26,0	25,9

Sources : ICN : Calculs : IWEPS (février 2020)

Le premier tableau montre l'origine des investissements (formation brute de capital fixe) par secteur institutionnel. En Wallonie, l'investissement total (rapporté au PIB) est supérieur à ceux observés pour la Belgique et Bruxelles mais inférieur à celui mesuré pour la Flandre. La provenance de l'investissement, en termes de secteurs, varie entre les régions. Le poids de l'investissement public dans le PIB est plus important en Wallonie qu'en Flandre (2,9 % contre 1,9 %). Les investissements des ménages sont plus importants en Wallonie qu'à Bruxelles (6,1 % contre 1,5 %), mais sont légèrement supérieurs en Flandre (6,3 %). La part des investissements des sociétés non financières dans le PIB, en 2017, est également plus élevée en Flandre qu'ailleurs.

Le second tableau reprend les taux d'investissement par secteur institutionnel et ceux-ci sont mesurés en proportion de la valeur ajoutée brute du secteur concerné.

Le taux d'investissement des entreprises non financières s'élevait à 26,6 % en 2017 en Wallonie. Ce taux était identique à celui enregistré à Bruxelles (26,6 %) et dépassait celui mesuré en Flandre (26,2 %). Les investissements, selon le SEC 2010, incorporent les dépenses en recherche et développement qui sont importantes en Wallonie, notamment dans l'industrie pharmaceutique. Cela explique grandement pourquoi le taux d'investissement des entreprises non financières est plus élevé dans le Brabant wallon (40,0 %) que dans le reste de la Wallonie, où il s'élève à 23,0 % pour l'année 2017.

Au niveau des taux d'investissement par secteur institutionnel, on remarque que ceux-ci sont généralement, à l'exception notable des entreprises non financières, plus élevés en Flandre que dans les deux autres régions.

Investissements

Formation brute de capital fixe, en euros chaînés - prix de 2015 en indice (2008-100)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bruxelles	100,0	94,1	92,3	92,8	91,5	92,5	99,4	101,3	102,1	105,7
Flandre	100,0	92,6	93,1	98,2	99,6	97,1	101,2	101,9	113,5	112,0
Wallonie	100,0	94,9	95,0	102,1	102,0	98,3	105,3	118,8	104,3	112,1
Union européenne	100,0	88,7	88,3	90,0	87,5	85,7	87,5	91,9	94,9	98,4
Zone euro	100,0	89,0	88,7	90,2	87,3	85,2	86,4	90,6	94,2	97,4
Belgique	100,0	93,4	93,4	98,3	98,9	96,7	101,8	105,6	109,6	111,0
Allemagne	100,0	90,5	95,3	102,4	102,1	100,8	104,1	105,9	109,9	112,6
France	100,0	90,9	92,8	94,7	95,0	94,2	94,2	95,2	97,7	102,4
Pays-Bas	100,0	91,4	85,2	89,4	83,8	82,4	80,5	103,8	96,2	100,3

Sources : Eurostat et ICN ; Calculs : IWEPS (juillet 2020)

En Wallonie, à l'instar des autres régions belges et de l'ensemble de la Zone euro, les investissements ont été fortement affectés par la crise financière de l'automne 2008. En 2013, le niveau des investissements avait encore chuté après la crise des dettes souveraines au sein de la Zone euro. Il est reparti à la hausse partout en 2014. En Wallonie, cette hausse s'est intensifiée très nettement en 2015, notamment en raison d'opérations exceptionnelles (rachat de brevet) dans l'industrie pharmaceutique portant le niveau d'investissement à un niveau largement supérieur à celui observé avant crise. S'agissant d'opération exceptionnelle, elle ne s'est pas répétée en 2016, ce qui explique la baisse des investissements cette année-là. En 2017, la hausse observée en Wallonie est principalement le fait des investissements en logement des ménages et de la recherche et développement des entreprises non financières.

La Flandre et Bruxelles retrouvaient en 2014 un niveau d'investissement quasi équivalent à celui observé avant la crise, ce qui n'était pas le cas dans la Zone euro ni dans l'Union européenne des 27. La Flandre a connu une forte hausse des investissements en 2016 portant son niveau à un niveau largement plus haut que celui mesuré avant crise. Ce fort accroissement s'explique notamment par l'achat cette année-là d'un navire.

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année en février par l'Institut des Comptes Nationaux.

Le taux d'investissement d'un secteur ou d'une branche est le rapport entre la formation brute de capital fixe et la valeur ajoutée brute au prix de base (2ème tableau).

Pour l'investissement total ventilé par secteur institutionnel, le taux est toutefois présenté par rapport au PIB (1er tableau).

La mesure de l'évolution du capital fixe s'effectue en euros chaînés et à partir de 2008 pour mieux visualiser les effets de la crise (3ème tableau). L'année 2008 a été calculée de manière propre par l'IWEPS.

Pertinence et limites

La formation brute de capital fixe en volume (euros chaînés de 2015) est calculée par l'IWEPS en tenant compte des déflateurs nationaux.

Les données pour les années 2009 à 2017 ont été publiées en février et juillet 2020. Les années 2003 à 2008 le seront en automne 2020. Une rupture de série a donc lieu en 2009. Les données pour l'année 2008 ont été rétropolées à partir des comptes régionaux de février 2019 et de février, juillet 2020 afin de pouvoir présenter l'évolution depuis 2008.

Le taux d'investissement des entreprises non financières est utilisé comme indicateur de résultat pour le FEDER en Wallonie.

Pour en savoir plus:

https://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2009-2017/

Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2021

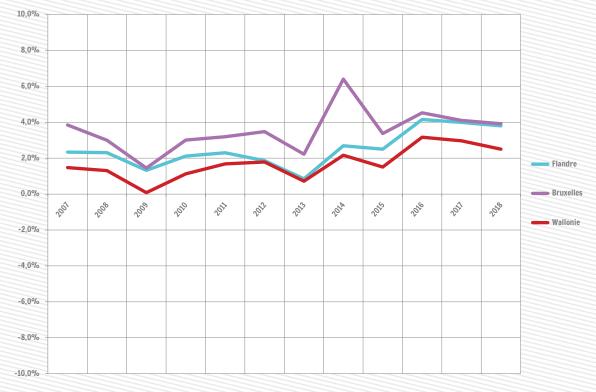


Créations nettes d'entreprises

2,5%

En 2018, le taux de création nette d'entreprises en Wallonie s'élève à 2,5 %. Il connaît une nouvelle contraction

Taux de création nette d'entreprises par région - Evolution 2000-2018



Sources : Base de données B-Information (old), Statbel ; Calculs : IWEPS

Entre 2007 et 2018, le taux moyen de création nette d'entreprises est de 1,7 % en Wallonie, 2,5 % en Flandre et 3,5 % dans la région Bruxelles-Capitale.

En 2018, le taux de création nette est en légère baisse. Il est néanmoins un des plus élevé de la période 2007-2017 avec l'année 2016. On constate cependant que depuis 2016, le taux de création nette est en constante diminution et ce, dans les trois régions. Néanmoins, l'évolution constatée en Wallonie en 2018 serait due à une diminution du nombre de créations (-2 %) et une augmentation des disparitions (3 %).

Créations nettes d'entreprises

Définitions et sources

Les créations en termes d'entreprises actives sont le nombre de nouveaux assujettis et ré-assujettis à la TVA au 31 décembre de chaque année.

Les cessations en termes d'entreprises actives correspondent au nombre de cessations d'entreprises soumises à la TVA.

Le taux de création nette est égal au quotient de la différence entre les créations et les cessations par rapport au nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA au 31 décembre de la période précédente.

Pertinence et limites

Les chiffres fournis se basent sur une comparaison de photos annuelles prises au 31 décembre de chaque année. Le comptage reprend le nombre d'assujettissements, de radiations et d'assujettis actifs à la TVA depuis 2008, basé sur le répertoire d'entreprises DBRIS de Statbel.

Personne de contact : Caroline Albessart (c.albessart@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020

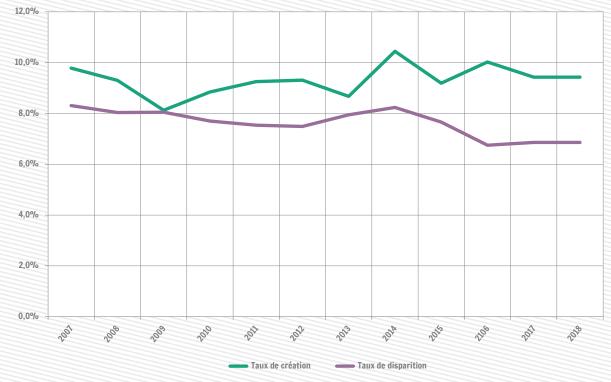
Démographie

d'entreprises - Créations - Disparitions

9,3%

En 2018, le taux de création des entreprises en Wallonie est de 9,3 %. Le taux de disparition s'élève quant à lui à 6,7 %

Taux de création et de disparition des entreprises par région - Evolution 2007-2018



Sources : Statbel

Entre 2007 et 2018, le taux moyen de création est de 9,3 %, le taux de disparition moyen est de 7,6 %.

Sur l'ensemble de la période, on notera que le taux de création est toujours plus élevé que le taux de disparition, à l'exception de l'année 2009 où les deux taux se sont rapprochés avec respectivement 8,1 % et 8,0 % (niveau le plus bas du taux de création).

En 2014, ainsi qu'en 2016, on remarque une augmentation importante du taux de création. Sur la période allant de 2014 à 2016, le taux de disparition n'a lui cessé de décroître pour atteindre son niveau le plus bas en 2016.

En 2018, on note une nouvelle contraction à la fois des créations et des disparitions. Les deux taux s'éloignent légèrement loin de l'autre ce qui constitue une évolution favorable pour l'économie.

Webs

Démographie

d'entreprises - Créations - Disparitions

Définitions et source

Le nombre de créations en termes d'entreprises actives est le nombre de nouveaux assujettis et ré-assujettis à la TVA au 31 décembre de chaque année par rapport au nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA à cette même date.

La cessation se mesure comme le nombre de cessations d'entreprises soumises au 31 décembre de la période de référence.

L'une et l'autre variable rapportée au nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA au 31 décembre de l'année précédente donnent le taux de création et le taux de cessation.

Pertinence et limites

Jusque 2006, le comptage des mouvements démographiques des entreprises wallonnes était obtenu en confrontant les versions successives, disponibles depuis 2000, de la base de données des entreprises B-Information.

Les entités répertoriées par B-Information sont en fait toutes les entités s'inscrivant à un guichet d'entreprises, qu'il s'agisse de personnes morales ou de personnes physiques.

Les comptages ne concernaient que les personnes morales inscrites au Registre national des personnes morales (RNPM). Etaient exclues de cette analyse, les personnes physiques et les sociétés non commerciales.

A partir de 2007, les chiffres fournis se basent sur une comparaison de photos annuelles prises au 31 décembre de chaque année. Le comptage reprend le nombre d'assujettissements, de radiations et d'assujettis actifs à la TVA depuis 2008, basé sur le répertoire d'entreprises DBRIS de Statbel.

Pour en savoir plus: http://www.iweps.be/creations-dentreprises-en-belgique-analyse-de-differentes-sources

Personne de contact : Caroline Albessart (c.albessart@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020

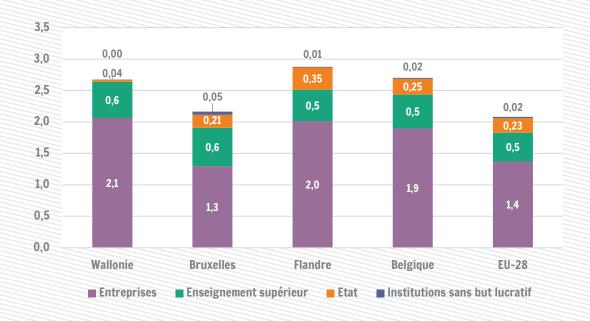


Intensité de R&D

2,7%

L'intensité de R&D (dépenses intérieures brutes de R&D, en pourcentage du PIB), en Wallonie pour l'année 2017

Dépenses intérieures brutes de R&D (DIRD) par secteur d'exécution pour l'année 2017 (en % du PIB)



Sources : Commission de coopération fédérale - Groupe de concertation CFS/STAT, ICN, Eurostat ; Calculs : IWEPS

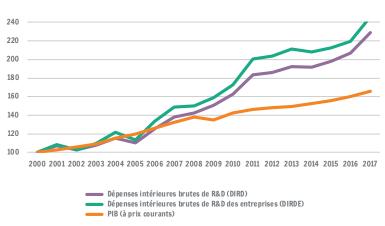
En 2017, l'intensité de R&D en Wallonie s'élève à 2,7 %, soit une intensité semblable à celle de la Belgique (2,7 %) et supérieure à celle de la moyenne des 28 Etats membres de l'EU (2,1 %).

En Wallonie, les activités de R&D sont exécutées principalement par les entreprises (les dépenses intérieures de R&D des entreprises représentent 2,1 % du PIB). L'enseignement supérieur constitue le deuxième secteur d'exécution de la R&D (0,6 % du PIB). La Wallonie comptant peu de centres publics de recherche, le rôle joué par les pouvoirs publics en tant qu'exécuteur de R&D est limité (0,04 % du PIB). Aucune activité de R&D n'est réalisée dans le secteur privé sans but lucratif (ISBL).

En 10 ans, la Wallonie a enregistré une croissance de l'intensité de ses dépenses de R&D (de 2,0 % du PIB en 2007 à 2,7 % en 2017). Cette évolution positive permet à la Wallonie de se positionner, depuis 2007, à des niveaux au moins égaux au ratio belge (sauf en 2016, où le ratio wallon se situe 0,1 point de pourcentage en deçà du ratio belge) et systématiquement supérieur au ratio européen. Des efforts restent toutefois à fournir, tant pour la Wallonie que pour l'ensemble de la Belgique, pour atteindre l'objectif d'une intensité de la R&D de 3 % à l'horizon 2020 (Stratégie Europe 2020).

Intensité de R&D

Évolution des dépenses intérieures brutes de R&D (DIRD) et du PIB en Wallonie (indice 2000 = 100)



L'augmentation de l'intensité de R&D en Wallonie s'explique par une progression plus rapide des dépenses de R&D par rapport à l'évolution du PIB, et ce en particulier depuis 2008, dans un environnement économique marqué par une crise financière. Le schéma d'évolution des dépenses totales de R&D (DIRD) est largement déterminé par celui des dépenses de R&D des entreprises (DIRDE) qui constituent, comme mentionné précédemment, le principal secteur d'exécution de dépenses de R&D en Wallonie.

Sources : Commission de coopération fédérale - Groupe de concertation GFS/STAT, ICN, Eurostat ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les dépenses intérieures brutes de R&D (DIRD) correspondent au total des dépenses afférentes aux travaux de R&D exécutés sur le territoire d'une région ou d'un pays pendant une période de 12 mois. Les organismes qui exécutent de la R&D sont rassemblés en quatre secteurs institutionnels : (1) les entreprises (y compris les ISBL au service des entreprises), (2) l'enseignement supérieur, (3) l'Etat et (4) les institutions sans but lucratif (ISBL) au service des ménages. En vue de comparaisons interrégionales ou internationales, les DIRD d'une région ou d'un pays sont exprimées en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) de cette région ou pays (indicateur d'intensité de la R&D).

L'établissement des statistiques de R&D s'appuie sur les recommandations méthodologiques internationales du *Manuel de Frascati* et fait l'objet d'un accord de coopération entre l'Autorité fédérale (SPP Politique scientifique fédérale), les Régions et les Communautés. Les données de R&D sont collectées par les différents pouvoirs publics compétents et transformées en statistiques, en commun accord au sein de la Commission de coopération fédérale en matière de statistiques de R&D (CFS/STAT).

Pertinence et limites

La collecte de données de R&D s'opère via une enquête rétrospective (sur les deux années qui précèdent l'année de réalisation de l'enquête) auprès de toutes les organisations de recherche qui exécutent des activités de R&D. Dans le cas des entreprises, l'enquête vise toutes les entreprises dont il est connu ou supposé qu'elles exécutent, ponctuellement ou de manière permanente, de la R&D (registre d'entreprises intégrant les entreprises bénéficiant de subventions publiques à la R&D ou d'exonérations d'impôts au titre de la R&D; ou encore les entreprises ayant fait état d'activités de R&D lors d'enquêtes antérieures) et est échantillonnée (sur la base du secteur d'activité et de la taille) pour le reste de la population des entreprises. L'enquête est réalisée sur une base volontaire.

Dans le système européen des comptes « SEC 2010 », les dépenses de R&D sont dorénavant traitées au titre de dépenses d'investissement. Cette évolution méthodologique de la comptabilité nationale ouvre de nouvelles perspectives pour mieux refléter la réalité de la R&D dans l'économie et améliorer la mesure de l'intensité de la R&D.

Pour en savoir plus :

Indicateurs relatifs au système d'innovation de la Belgique et de ses Régions : http://www.innovationdata.be Manuel de Frascati, 2015 (7e édition) : http://oecd.org/fr/publications/manuel-de-frascati-2015-9789264257252-fr.htm

Personne de contact : Virginie Louis (v.louis@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2021

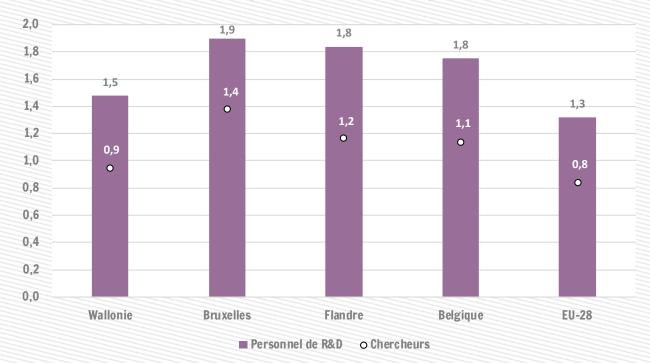


Personnel de R&D en%de l'emploi total

1,5%

En 2017, le personnel de R&D en équivalents temps plein (ETP) représente 1,5 % de l'emploi total en Wallonie

Personnel de R&D et chercheurs (en ETP) pour l'année 2017 (en % de l'emploi total)



Sources : Commission de coopération fédérale - Groupe de concertation CFS/STAT, ICN, Eurostat ; Calculs : IWEPS

En 2017, le personnel de R&D, en Wallonie, s'élève à 18 632 ETP et représente 1,5 % de l'emploi total. Au sein du personnel de R&D, les chercheurs constituent la majeure partie : 64,2 %. Ils représentent 11 969 ETP, soit 0,9 % de l'emploi total. Les parts du personnel de R&D et des chercheurs dans l'emploi total sont inférieures en Wallonie à celles de la Belgique mais supérieures à celles de la moyenne des 28 Etats membres de l'Union européenne. En Belgique, le personnel de R&D compte pour 1,8 % de l'emploi total et les chercheurs pour 1,1 %. En moyenne, dans les 28 Etats membres de l'Union européenne, la part du personnel de R&D dans l'emploi total atteint 1,3 % et 0,8 % pour les chercheurs.

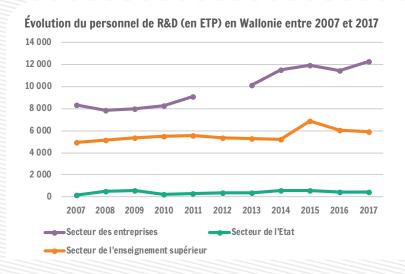
En Wallonie, de manière similaire aux dépenses de R&D (cf. fiche intensité de R&D), c'est le secteur des entreprises qui occupe la plus grande part du personnel de R&D (66,0 % des ETP en 2017). Viennent ensuite les secteurs de l'enseignement supérieur (31,6 % des ETP) et de l'Etat (2,2 % des ETP). Le secteur des institutions privées sans but lucratif (ISBL) n'exécute quasi aucune activité de R&D en Wallonie.

En 10 ans, la Wallonie a enregistré une évolution positive de la part du personnel de R&D dans l'emploi total : ce ratio passant de 1,1 % en 2007 à 1,5 % en 2017. En dépit de cette évolution positive, comme mentionné précédemment, la part du personnel de R&D dans l'emploi total reste, en 2017, inférieure à celle de la Belgique.

Webs

Personnel de R&D

en % de l'emploi total



Le personnel de R&D du secteur des entreprises s'inscrit sur une tendance à la hausse depuis 2007 et compte dorénavant un peu plus de 12 000 ETP. Le personnel de R&D dans l'enseignement supérieur, quant à lui, a augmenté d'environ 1 000 ETP en dix ans, se stabilisant à environ 6 000 ETP en 2017. Dans le secteur public, le personnel de R&D, relativement moins nombreux, est de l'ordre de 400 ETP en 2017.

Sources : Commission de coopération fédérale - Groupe de concertation GFS/STAT : Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Le personnel de R&D comprend l'ensemble des personnes qui participent aux activités de R&D mais aussi celles qui fournissent des services directement liés aux activités de R&D: responsables de R&D, gestionnaires, techniciens et personnel de soutien. Sur la base de cette définition, le personnel de R&D est composé (1) de scientifiques et d'ingénieurs hautement qualifiés (chercheurs), (2) de spécialistes dotés d'un niveau élevé d'expérience et de formation techniques (techniciens et personnel assimilé) et (3) des travailleurs, qualifiés ou non, ainsi que du personnel de secrétariat ou de bureau participant à l'exécution des projets de R&D (personnel d'appui).

Les séries de données relatives au personnel de R&D sont exprimées ici en équivalent temps plein (ETP) et rapportées à l'emploi total (comptes nationaux). L'ETP du personnel de R&D est défini par le nombre d'heures de travail réellement consacrées à la R&D au cours d'une année, rapporté au nombre total d'heures qu'une personne ou un groupe de personnes est censé travailler au cours de l'année.

Pertinence et limites

L'établissement des statistiques de R&D s'appuie sur les recommandations méthodologiques internationales du *Manuel de Frascati* et fait l'objet d'un accord de coopération entre l'Autorité fédérale (SPP Politique scientifique fédérale), les Régions et les Communautés. En l'occurrence, les données de R&D sont collectées par les différents pouvoirs publics compétents et transformées en statistiques, en commun accord au sein de la Commission de coopération fédérale en matière de statistiques de R&D (CFS/STAT).

La collecte de données de R&D s'opère via une enquête bisannuelle rétrospective auprès de toutes les organisations de recherche qui exécutent des activités de R&D. Les organismes qui exécutent de la R&D sont rassemblés en quatre secteurs institutionnels : (1) les entreprises (y compris les ISBL au service des entreprises), (2) l'enseignement supérieur, (3) l'Etat et (4) les institutions sans but lucratif (ISBL) (au service du grand public (ménages)). Pour le secteur des entreprises, l'enquête vise toutes les entreprises dont il est connu ou supposé qu'elles exécutent de la R&D, de manière permanente ou ponctuelle et est échantillonnée pour le reste de la population des entreprises.

Pour en savoir plus:

Indicateurs relatifs au système d'innovation de la Belgique et de ses Régions : http://www.innovationdata.be

Manuel de Frascati, 2015 (7e édition) : http://oecd.org/fr/publications/manuel-de-frascati-2015-9789264257252-fr.htm

Personne de contact : Virginie Louis (v.louis@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2021

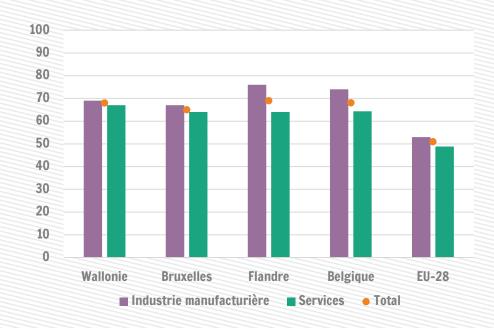
Entreprises innovantes

en % du nombre total d'entreprises

68%

Selon l'enquête CIS 2016, la proportion d'entreprises innovantes s'élève à 68 % en Wallonie

Entreprises innovantes par secteur, 2014-2016 (en % du nombre total d'entreprises dans chaque secteur)



Sources : Eurostat, enquête communautaire sur l'innovation (CIS) 2016

Sur la base de l'enquête européenne concernant l'innovation des entreprises (enquête CIS), le pourcentage d'entreprises ayant poursuivi des activités d'innovation, en Wallonie, entre 2014 et 2016 s'élève à 68 %. Parmi ces entreprises qui innovent, 21 % mènent des activités d'innovation dites technologiques (innovation de produit ou de procédé), 6 % procèdent à des activités innovantes en matière d'organisation ou de marketing (innovation dite non technologique) et 41 % combinent des innovations technologiques et non technologiques.

La proportion d'entreprises innovantes en Wallonie est identique à celle observée en moyenne en Belgique (68 % en moyenne en Belgique). Des différences s'observent toutefois à l'échelle sectorielle. Dans l'industrie manufacturière, le taux wallon d'entreprises innovantes est moins élevé que le taux moyen belge (69 % en Wallonie contre 74 % en Belgique), alors que dans le secteur des services le taux wallon est supérieur au taux moyen belge (67 % en Wallonie contre 64 % en Belgique).

La Wallonie présente par contre un taux d'entreprises innovantes supérieur à celui de la moyenne des Etats membres de l'Union européenne (51 % d'entreprises innovantes en moyenne dans l'Union européenne).

La proportion d'entreprises innovantes varie en fonction de la taille des entreprises. Le poids des petites entreprises innovantes (entre 10 et 49 travailleurs) est de 64 % en Wallonie, celui des moyennes entreprises (entre 50 et 249 travailleurs) est de 80 % et celui des grandes entreprises (250 travailleurs et plus) grimpe à 89 %.

Entreprises innovantes

en % du nombre total d'entreprises

Entreprises innovantes par classe de taille (en % du nombre total d'entreprises dans chaque classe de taille)

	Petites entreprises	Moyennes entreprises	Grandes entreprises	Total
	(10 à 49 travailleurs)	(de 50 à 249 travailleurs)	(250 travailleurs et plus)	
Wallonie	64	80	89	68
Bruxelles	59	78	91	65
Flandre	65	80	88	68
Belgique	64	80	89	68
EU-28	46	63	77	51

Sources : Eurostat, enquête communautaire sur l'innovation (CIS) 2016

Définitions et sources

Les données et indicateurs utilisés pour mesurer les activités d'innovation des entreprises proviennent de l'enquête communautaire sur l'innovation (Community Innovation Survey : CIS). Les définitions et les principes directeurs pour le recueil et l'interprétation de ces données sur l'innovation sont rassemblés dans le manuel d'Oslo de l'OCDE.

Une innovation, telle que définie dans l'enquête CIS, consiste en l'introduction d'un bien ou service (innovation de produit), d'un procédé de fabrication (innovation de procédé), d'une méthode d'organisation (innovation organisationnelle) ou d'une technique de marketing (innovation de marketing), qui soit nouveau ou significativement amélioré. Le produit, le procédé, la méthode ou la technique doit être nouveau ou significativement amélioré pour l'entreprise, mais peut avoir été développé ou déjà être utilisé par d'autres entreprises.

Une entreprise innovante est une entreprise qui exerce des activités d'innovation pendant la période considérée par l'enquête CIS, c'est-à-dire une entreprise qui a introduit une innovation (de produit, de procédé, d'organisation ou de marketing), qui a des projets d'innovation qui n'ont pas encore abouti ou qui ont été abandonnés.

Pertinence et limites

En Belgique, il appartient aux régions d'effectuer l'enquête CIS, en collaboration avec le SPP Politique scientifique fédérale (Belspo).

L'enquête CIS est une enquête par sondage (sondage stratifié selon trois dimensions : la région, la taille et le secteur des entreprises) qui cible les entreprises de plus de 10 salariés appartenant aux secteurs de l'industrie, mais aussi du commerce et des services. La participation à l'enquête se fait sur base volontaire et les entreprises sélectionnées sont invitées à remplir le questionnaire, qu'elles réalisent ou non des activités d'innovation.

La période de référence de l'enquête CIS 2016 couvre les années 2014, 2015 et 2016.

Pour en savoir plus:

Indicateurs relatifs au système d'innovation de la Belgique et de ses Régions : http://www.innovationdata.be Manuel d'Oslo - Mesurer les activités scientifiques, technologiques et d'innovation, OCDE, 4e édition (2018) :

https://www.oecd.org/fr/science/oslo-manual-2018-9789264304604-en.htm

Portail de la Recherche et des Technologies en Wallonie :

https://recherche-technologie.wallonie.be/

(> Accueil / Thèmes / Recherche et Technologies en Wallonie / Enquête Innovation)

Personne de contact : Virginie Louis (v.louis@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020

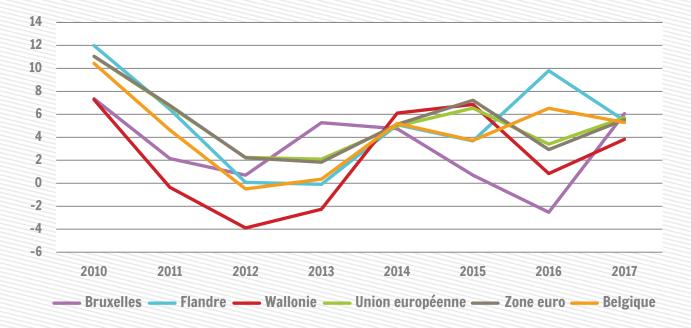
Exportations

internationales de biens et services

2,2%

C'est la croissance annuelle moyenne des exportations internationales de biens et services en Wallonie entre 2009 et 2017

Evolution des exportations de biens et services - taux de croissance en volume (en %)



Sources : ICN et Eurostat ; Calculs : IWEPS (août 2020)

Les nouveaux comptes régionaux fournissent des données relatives aux exportations internationales de biens et services pour les années 2009 à 2017.

Le graphique ci-dessus montre que les exportations wallonnes ont généralement connu une évolution moins favorable comparativement aux autres régions. En effet, le commerce extérieur en Wallonie croît à un rythme moindre par rapport à la Flandre et par rapport aux moyennes européennes : 2,2 % de croissance annuelle moyenne entre 2009 et 2017 pour la Wallonie contre 5,3 % tant en zone euro que dans l'EU-27, et 5,2 % en Flandre. En particulier, les exportations wallonnes ont baissé tant en 2012 qu'en 2013 alors qu'elles ont continuellement augmenté au niveau européen et à Bruxelles au cours de ces deux années. En 2017, la croissance des exportations wallonnes a été moindre que celle enregistrée en Flandre et à Bruxelles (3,8 % contre 5,4 % et 6,1 %) tout en étant également plus faible que celle mesurée au niveau de la zone euro (5,5 %).

Medos

Exportations

internationales de biens et services

Commerce extérieur - moyennes régionales (2009-2017)

	Part des exportations (en %)	Part des importations (en %)	Degré d'ouverture (en %)
Bruxelles	14,7	19,0	66,0
Flandre	69,2	67,0	89,0
Wallonie	16,1	14,0	48,9
Belgique	100	100	75,3

La part wallonne dans les exportations nationales s'établit en moyenne sur la période 2009-2017 à 16,1 %. Aux prix de 2015, les exportations de la Wallonie s'élèvent à 54,5 milliards d'euros en 2017 (259,0 milliards pour la Flandre et 50,0 pour Bruxelles). La part moyenne wallonne dans les importations est encore plus faible (14,0 %). La moyenne des exportations et des importations de la Wallonie rapportée à son PIB (48,9 %) traduit un degré d'ouverture international bien plus faible que la Flandre (89,0 %) et même que la Belgique prise dans son ensemble (75,3 %).

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (août 2020)

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux, publiés en juillet 2020 par l'ICN. Elles découlent d'un projet de collaboration entre la BNB et les trois instituts statistiques régionaux. Ces chiffres sont publiés à prix courants et ils sont adaptés en euros chaînés au moyen des déflateurs nationaux.

Ces données respectent le concept « national » qui est de mise dans les comptes nationaux et la balance des paiements. Selon ce concept, une exportation (une importation) est enregistrée dès que la propriété d'un bien ou d'un service passe d'un résident à un non-résident (ou inversement). Ce concept s'oppose au concept communautaire, qui enregistre un flux commercial avec l'extérieur dès le franchissement d'une frontière (incluant donc le transit).

Pertinence et limites

L'utilisation des statistiques des comptes régionaux permet de prendre en considération les exportations/importations de services, ce qui n'est pas le cas des données directement issues du commerce extérieur, qui ne tiennent compte que du commerce de marchandises.

Une rupture de série a lieu entre 2008 et 2009 et les résultats pour la période 1995 à 2008 ne seront pour le moment pas adaptés par l'ICN.

Il est ici question des exportations/importations internationales, c'est-à-dire à destination du reste du monde, au-delà des frontières belges. Ces données ne tiennent donc pas compte des flux interrégionaux. Notons qu'une estimation de ces flux a été réalisée pour l'année 2010 dans le cadre de Tableaux input-output régionaux (Cf. Rapport sur l'Economie wallonne 2016).

Pour en savoir plus : https://www.iweps.be/publication/rapport-leconomie-wallonne-2016/ https://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2009-2017/

Personne de contact : Yves Tilman (yti@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021

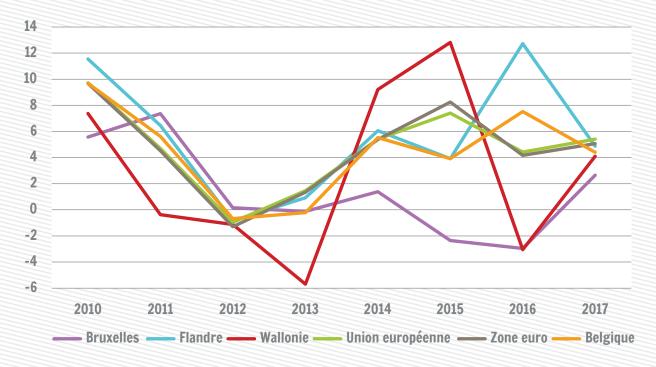


Importations internationales de biens et services

2,7%

C'est la croissance annuelle moyenne des importations internationales de biens et services en Wallonie entre 2009 et 2017

Evolution des importations de biens et services - taux de croissance en volume (en %)



Sources : ICN et Eurostat; Calculs : IWEPS (août 2020)

Les nouveaux comptes régionaux fournissent des données relatives aux importations internationales de biens et services pour les années 2009 à 2017.

Le graphique ci-dessus montre que les importations wallonnes ont généralement connu une évolution moins favorable comparativement à Bruxelles et à la Flandre. En effet, le commerce extérieur en Wallonie croît à un rythme moindre par rapport à la Flandre et par rapport aux moyennes européennes : 2,7 % de croissance annuelle moyenne entre 2009 et 2017 pour la Wallonie contre 4,6 % en zone euro, 4,7 % pour l'EU-27 et même 5,6 % en Flandre. En particulier, les importations wallonnes ont baissé tant en 2012 que 2013 et cette baisse a été plus forte que dans les autres régions, et ce surtout en 2013. En 2017, les importations wallonnes de biens et services ont augmenté, +4,1 % (2016 avait connu une baisse de -3,1 %), à un rythme plus élevé qu'à Bruxelles, 2,6 %, mais moindre qu'en Flandre, 4,9 %. Au niveau européen, la croissance a été de 5,4 %.

Medos

Importations

internationales de biens et services

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux, publiés en juillet 2020 par l'ICN. Elles découlent d'un projet de collaboration entre la BNB et les trois instituts statistiques régionaux. Ces chiffres sont publiés à prix courants et ils sont adaptés en euros chaînés au moyen des déflateurs nationaux.

Ces données respectent le concept « national » qui est de mise dans les comptes nationaux et la balance des paiements. Selon ce concept, une exportation (une importation) est enregistrée dès que la propriété d'un bien ou d'un service passe d'un résident à un non-résident (ou inversement). Ce concept s'oppose au concept communautaire, qui enregistre un flux commercial avec l'extérieur dès le franchissement d'une frontière (incluant donc le transit).

Pertinence et limites

L'utilisation des statistiques des comptes régionaux permet de prendre en considération les exportations/importations de services, ce qui n'est pas le cas des données directement issues du commerce extérieur, qui ne tiennent compte que du commerce de marchandises.

Une rupture de série a lieu entre 2008 et 2009. Les résultats pour la période 1995 à 2008 ne seront, pour le moment, pas adaptés par l'ICN.

Il est ici question des exportations/importations internationales, c'est-à-dire à destination du reste du monde, au delà des frontières belges. Ces données ne tiennent donc pas compte des flux interrégionaux. Notons qu'une estimation de ces flux a été réalisée pour l'année 2010 dans le cadre de Tableaux input-output régionaux (cf. Rapport sur l'Economie wallonne 2016).

Pour en savoir plus:

http://www.iweps.be/publication/rapport-leconomie-wallonne-2016/https://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2009-2017/

Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021



Revenus des ménages par habitant

25 184 €

Montant du revenu disponible ajusté net des ménages wallons, par habitant, en 2017

Structure des revenus des ménages pour l'année 2017

	En pourcentage du total des revenus primaires			Euros par habitant				
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique
Excédent d'exploitation	3,1	4,1	3,6	3,5	699	946	993	894
Revenu mixte	8,7	9,7	10,0	9,6	1 948	2 252	2 788	2 464
Rémunération des salariés	80,3	77,5	76,6	77,7	17 981	17 934	21 371	19 928
Revenus de la propriété	7,8	8,7	9,9	9,2	1 752	2 006	2 762	2 360
Solde des revenus primaires nets	100	100	100	100	22 381	23 138	27 914	25 640
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	34,4	27,3	27,8	29,6	7 709	6 312	7 761	7 59 ⁻
Autres transferts courants	-0,7	-1,5	-0,9	-0,9	- 166	- 355	- 250	- 23
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,	-19,5	-16,2	-19,3	-19,1	-4 356	-3 749	-5 389	-4 88
Cotisations sociales	-30,2	-27,8	-28,8	-29,1	-6 750	-6 443	-8 030	-7 45
Revenu disponible net	84,1	81,7	78,8	80,6	18 815	18 901	22 004	20 66
Transferts sociaux en nature	28,5	27,3	22,6	24,7	6.369	6.323	6.313	6.33
Revenu disponible ajusté net	112,5	109,0	101,4	105,2	25 184	25 224	28 318	26 99

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2020)

Au niveau de la structure des revenus des ménages, les revenus primaires se composent de la rémunération des salariés, des revenus immobiliers et mobiliers ainsi que du revenu mixte, qui est propre aux personnes indépendantes. La rémunération des salariés est le poste le plus important en Wallonie alors que le poids du revenu mixte y est légèrement plus faible. Les revenus immobiliers et mobiliers ont une part dans les revenus primaires plus élevée en Flandre et à Bruxelles. Pour passer au revenu disponible, il faut tenir compte des transferts entre les ménages (principalement via la redistribution des revenus). Ce système de redistribution a un effet plus important en Wallonie où le revenu disponible net se monte à 84,1 % du solde des revenus primaires nets contre 81,7 % à Bruxelles et 78,8 % en Flandre. Désormais, il est également possible de tenir compte des transferts sociaux en nature (principalement les dépenses en enseignement et en soins de santé). En tenant compte de ces transferts, il apparaît que le revenu disponible ajusté net des ménages flamands dépasse légèrement leur revenu primaire net (101,4 %) alors qu'il est largement plus élevé tant à Bruxelles (109,0 %) qu'en Wallonie (112,5 %).

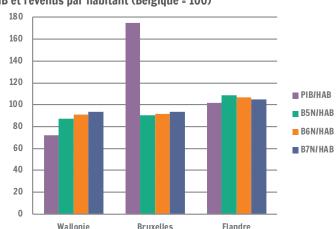
En ce qui concerne les agrégats par habitant (partie droite du tableau), le revenu disponible ajusté net des ménages s'élevait en 2017 à 25 184 euros par habitant en Wallonie (+3,2%) contre 25 224 à Bruxelles (+3,2%) et 28 318 en Flandre (+3,1%). Cette dernière possède des revenus des ménages, primaire, disponible ou ajusté, largement supérieurs à la Wallonie et à Bruxelles. En Wallonie et à Bruxelles, les ménages ont un revenu disponible ajusté net largement plus haut que leur revenu primaire net. En Flandre, le revenu disponible ajusté net des ménages n'est que très légèrement supérieur à leur revenu primaire net par habitant. Les transferts sociaux en nature, par habitant, ont des valeurs relativement proches entre les trois régions.

Webs

Revenus

des ménages par habitant





Ce graphique montre clairement que le PIB par habitant à Bruxelles est de très loin supérieur à la moyenne belge alors que ses revenus primaires nets (B5N), disponible net (B6N) et disponible ajusté net (B7N) sont inférieurs. En Wallonie, le système de redistribution des revenus permet aux Wallon(ne)s de voir leur revenu par habitant se rapprocher de la moyenne nationale (72,1 % pour le PIB contre 93,3 % pour le revenu disponible ajusté net).

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2020)

Revenu disponible ajusté brut par habitant - en standard de pouvoir d'achat (SPA)

Année 2017	Euros (SPA)	Indices (Belgique = 100)
Wallonie	22 731	92,4
Bruxelles	23 120	94,0
Flandre	25 885	105,3
Belgique	24 588	100,0
Zone euro	23 590	95,9
EU-27	21 916	89,1

En 2017, le revenu disponible ajusté brut des Wallon(ne)s était de 22 731 unités en standard de pouvoir d'achat (SPA) et donc supérieur à la moyenne de l'Union des 27 (3,7 % en plus).

La valeur la plus élevée, en Belgique, se retrouve en Flandre et puis à Bruxelles. Le revenu disponible ajusté brut wallon est inférieur, en euros SPA, à la moyenne de la zone euro. En outre, le revenu disponible ajusté brut des Wallon(ne)s se situe sous la moyenne belge, de l'ordre de 7.6 %.

Sources : Eurostat, ICN ; Calculs : IWEPS (avril 2020)

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année en février par l'ICN qui a également intégré en 2017 les dépenses de consommation finale et l'épargne des ménages, et en 2018, les heures travaillées.

Le revenu disponible ajusté brut des ménages, par personne, exprimé en SPA se calcule comme le revenu disponible ajusté brut des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) divisé par les parités de pouvoir d'achat (PPA) de la consommation individuelle effective des ménages et par la population.

Pertinence et limites

Le revenu disponible ajusté brut permet d'effectuer des comparaisons internationales en tenant compte des transferts sociaux en nature qui varient énormément entre les pays. Pour permettre cette comparaison, il convient de corriger le PIB afin de tenir compte des différences de prix, et donc de pouvoir d'achat (disponible au niveau des pays mais pas des régions), au sein de l'Union.

Il faut signaler que dans les chiffres d'Eurostat, il est question du revenu disponible ajusté brut des ménages mais aussi des ISBLSM. Ce dernier n'est pas disponible au niveau régional. Cependant, son poids est très faible au niveau national (0,1 % du total en 2017).

Pour en savoir plus: http://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2018/

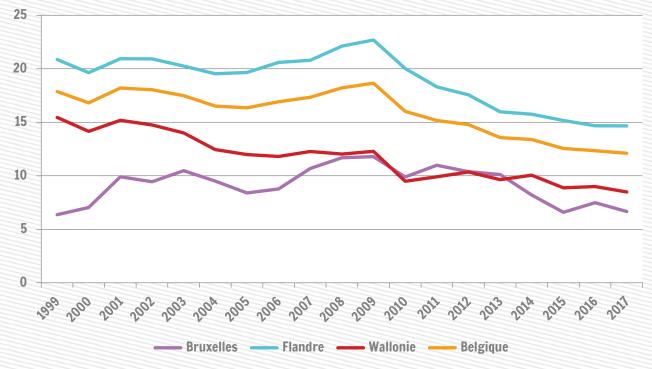
Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2021

Taux d'épargne et consommation des ménages

8,5%

Taux d'épargne brut des ménages wallons en 2017

Taux d'épargne brut des ménages (en %)



Sources : ICN ; Calculs : IWEPS

Le revenu disponible brut des ménages peut être consacré soit en dépenses de consommation finale, soit en épargne. Si le taux d'épargne brut augmente (diminue) dans une région, cela veut dire que les dépenses de consommation finale des ménages de cette région évoluent moins (plus) vite que le revenu disponible brut. Après la crise, ce fut le cas en 2011 et 2016 pour Bruxelles ainsi qu'en 2011, 2012, 2014 et 2016 pour la Wallonie avec une hausse de leur taux d'épargne brut.

Globalement, l'évolution du taux d'épargne en Wallonie est semblable à l'évolution qu'a connu ce taux en Flandre et en Belgique sauf sur les dernières années. Bruxelles se différencie par une augmentation quasi constante de son épargne jusqu'en 2009. Remarquons que l'année 2010 est marquée, dans chacune des régions, par une forte baisse.

En 2017 (dernière année disponible dans les comptes régionaux), c'est à Bruxelles que le taux d'épargne brut des ménages est le plus bas: 6,7 % (en baisse en 2017 après une forte hausse en 2016) contre 8,5 % en Wallonie et 14,7 % en Flandre. Sauf à Bruxelles, les taux d'épargne sont plus bas en 2017 qu'en 1999.

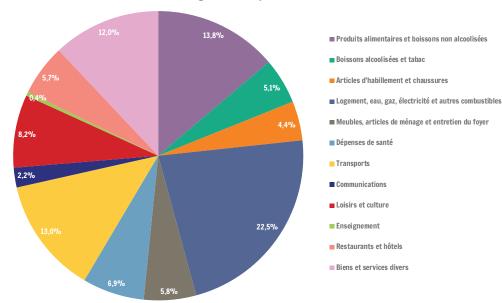
En 2017, l'épargne brute des ménages wallons est de 1 723 euros par habitant (en baisse de -2,4 % par rapport à l'année 2016), contre 1 388 euros pour les ménages bruxellois (-8,0 %) et 3 535 euros pour les ménages flamands (+2,9 %).

Webs

Taux d'épargne

et consommation des ménages





Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2020)

En 2017, les dépenses de consommation finale des ménages wallons s'élèvent à 67,2 milliards d'euros, soit 18 564 euros par habitant. Ce chiffre est en hausse de 3,8 % par rapport à 2016. En Flandre, le montant des dépenses des ménages par habitant est de 20 583 euros (accroissement de 3,0 %) et il est de 19 438 euros à Bruxelles (augmentation de 4,2 %).

Au niveau de la répartition des dépenses des ménages wallons par catégorie de produits (COICOP 2 digits), ce sont les dépenses relatives au logement qui sont de loin les plus importantes : 22,5 % du total. Cette part est néanmoins plus faible qu'à Bruxelles où elle est de 30,4 %. Viennent ensuite les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées (13,8 %) et les transports (13,0 %). La part des dépenses en transports est plus importante en Wallonie que dans les 2 autres régions.

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés par l'ICN auxquels collaborent les trois instituts statistiques régionaux pour la partie relative aux dépenses de consommation finale et à l'épargne des ménages. Les comptes régionaux de 2020 ne présentent encore des données de revenu, de consommation et d'épargne que jusqu'à l'année 2017.

Le taux d'épargne brut se mesure comme le rapport entre l'épargne brute et le revenu disponible brut (additionné des ajustements pour variation des droits à pension des ménages).

Pertinence et limites

Le taux d'épargne brut, comme présenté ici, permet la comparaison entre régions et entre pays.

La nomenclature COICOP des dépenses de consommation finale des ménages est utilisée au niveau international mais aussi et surtout au niveau européen (Eurostat).

Toutes les dépenses des ménages sont reprises dans leurs dépenses de consommation finale. En Belgique, la principale source est l'Enquête sur le Budget des Ménages (annuelle avec +3 000 ménages puis bisannuelle avec +6 000 ménages en 2012, 2014 et 2018 mais +4 000 en 2016), ce qui peut constituer une limite faute de meilleure source (cf. note méthodologique).

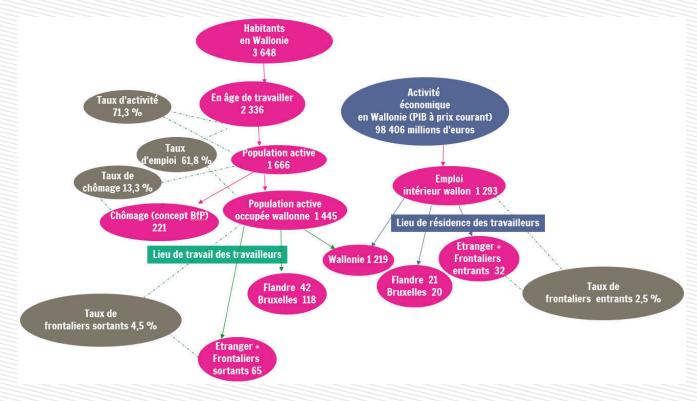
Pour en savoir plus: http://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2018/ et https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/m_men_meth2017f-1.pdf

Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2021

Relation entre population active occupée et emploi intérieur

C'est le nombre de personnes qui à la fois travaillent et résident en 1 219 000 pers. Wallonie. /3 000 personnes travailler en Wallonie mais n'y résident pas et Wallonie. 73 000 personnes travaillent 225 000 résidents wallons travaillent en dehors de la Wallonie

Marché du travail en 2020 en Wallonie (en milliers de personnes)



Sources: IWEPS-Hermreg - juillet 2020

D'après les estimations établies en juillet 2020 sur la base du modèle HERMREG, la Wallonie aura généré en 2020 un PIB de 98 406 millions d'euros et 1,293 million d'emplois (emploi intérieur). Ces emplois sont occupés par 1,219 million de travailleurs résidant en Wallonie ainsi que par 21 000 travailleurs résidant en Flandre, 20 000 à Bruxelles et 32 000 travailleurs frontaliers (venant en grande majorité de France).

Sur cette base on peut calculer un taux de frontaliers entrants, 2,5 % de l'emploi intérieur en 2020 et plus généralement un taux d'entrants (qui comprend les entrants des deux autres régions du pays), 5,7 % de l'emploi intérieur.

Sur les 1,666 million de wallons faisant partie de la population active, 1,219 million ont un emploi en Wallonie. En ce qui concerne les autres, soit ils exercent une activité en Flandre (42 000), à Bruxelles (118 000) ou à l'étranger (65 000, principalement au Luxembourg), soit ils sont au chômage (221 000). A noter que le chômage est ici mesuré selon la définition du Bureau fédéral du Plan (voir « Pertinence et limites »).

De manière semblable au taux d'entrant, on peut calculer un taux de frontaliers sortants, 4,5 % de la population active occupée en 2020 et un taux de sortants, comprenant également les wallons allant travailler à Bruxelles et en Flandre, 15,6 % de la population active occupée en 2020.

Meps

Relation entre population active occupée et emploi intérieur

Définitions et sources

Ce schéma permet de mettre en regard trois angles d'approche du marché du travail wallon.

Le premier angle, le lieu de résidence des travailleurs, permet d'apprécier le comportement de la population wallonne face au marché du travail. C'est sous cet angle que sont calculés les principaux indicateurs de base du marché du travail : taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage.

Le deuxième angle, le lieu de travail, relie directement l'emploi à l'activité économique.

Le troisième angle concerne les flux de travailleurs entre la Wallonie et les autres régions ou pays. Il permet de relier le premier et le deuxième angle d'approche.

Ces données ont été estimées sur la base du modèle HERMREG (BFP, IBSA, IWEPS, SVR). Ce modèle macroéconomique multirégional et multisectoriel est adossé au modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan. D'une architecture initialement «top down» (laissant la primauté au modèle national dont il ventile les résultats entre régions), le modèle HERMREG est développé en phases successives afin d'aboutir à une architecture « bottom-up ».

Les données utilisées pour l'estimation du modèle proviennent principalement des comptabilités nationale et régionale établies par l'ICN, mais aussi de l'Enquête sur les Forces de Travail (réalisée par Statbel), de l'ONSS et de l'ONEM.

Pertinence et limites

Il s'agit d'une projection compatible avec les données de la comptabilité régionale.

La définition du chômage est spécifique au modèle. En effet, le chômage est ici mesuré selon la définition du Bureau fédéral du Plan, c'est-à-dire en additionnant le nombre de DEI (demandeurs d'emploi inoccupés inscrits) et le nombre de chômeurs âgés non-demandeurs d'emploi.

Pour en savoir plus:

http://www.iweps.be/indicateur-statistique/relation-entre-population-active-occupee-emploi-interieur/ Ces données sont disponibles dans le rapport « Perspectives économiques régionales 2020-2025 » disponible sur le site de l'IWEPS

http://www.iweps.be/publications/perspectives-economiques-regionales-2020-2025/

Sur cette page, sont disponibles le rapport complet, l'annexe statistique relative aux trois régions, ainsi qu'une synthèse sous forme de communiqué de presse.

Sur les concepts voir: Vander Stricht, V (2020) - -De l'embauche à la hausse du taux d'emploi. Parcours des concepts, définitions et sources de données IWEPS Working paper n°31

https://www.iweps.be/publication/de-lembauche-a-hausse-taux-demploi-parcours-concepts-definitions-sources-de-donnees/

Personnes de contact : Didier Henry (dhe@iweps.be) et Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be)

Prochaine mise à jour : juillet 2021



Travailleurs frontaliers par pays de travail ou de résidence

57 882

Wallons, la plupart salariés, travaillent dans un pays frontalier au 30 juin 2019, soit 5 % de l'ensemble des salariés résidant en Wallonie

Travailleurs frontaliers entrants et sortants par pays de résidence et région de travail

Travailleurs frontaliers entrants							
	Luxembourg	France	Allemagne	Pays-Bas	Total		
Wallonie	435	29 917	730	158	31 240		
Flandre	59	6 391	388	11 847	18 685		
Bruxelles	77	1 418	68	406	1 969		
Belgique	571	37 726	1 186	12 411	51 894		
Travailleurs frontaliers sortants							
	Luxembourg	France	Allemagne	Pays-Bas	Total		
Wallonie	43 643	7 060	5 985	1 194	57 882		
Flandre	941	1 040	557	30 193	32 731		
Bruxelles	226	193	72	192	683		
Belgique	44 810	8 293	6 614	31 579	91 296		

Sources : Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), 30 juin 2019

Plus de 60 % des travailleurs frontaliers belges sortants habitent en Wallonie. Parmi eux, 75 % travaillent au Grand-Duché de Luxembourg, 12 % en France et 10 % en Allemagne. En Flandre, la plupart des travailleurs frontaliers sortants (92 %) travaillent aux Pays-Bas.

A l'inverse, 31 240 travailleurs viennent d'un pays frontalier pour travailler en Wallonie. C'est 60 % du flux sortant. La plupart (96 %) habitent en France.

En Flandre, les travailleurs frontaliers entrants sont nettement moins nombreux (18 685) que les sortants (32 731) et viennent surtout des Pays-Bas (63 %) et de France (34 %).

A Bruxelles, le flux des travailleurs entrants (1969) est plus important que celui des frontaliers sortants (683).

Travailleurs frontaliers par pays de travail ou de résidence

Définitions et sources

L'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) collecte auprès des organismes assureurs les données sur leurs affiliés qui sont travailleurs frontaliers, qu'ils soient entrants et assujettis à la sécurité sociale belge ou sortants et assujettis au système de sécurité sociale du pays de travail.

Les travailleurs frontaliers sortants habitent en Belgique et travaillent dans un des 4 pays voisins de la Belgique. Les travailleurs frontaliers entrants travaillent en Belgique et résident dans un des 4 pays voisins de la Belgique. La plupart sont salariés.

Selon la réglementation communautaire européenne relative à la protection sociale des travailleurs, le terme "travailleur frontalier" désigne tout travailleur qui est occupé sur le territoire d'un Etat membre et réside sur le territoire d'un autre Etat membre (critère politique), où il retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par (critère temporaire). (http://www.europarl.europa.eu/workingpapers/soci/w1 6/summary_fr.htm#N_1_). Cette définition ne s'applique cependant qu'à la protection sociale des travailleurs concernés au sein de l'Union européenne. Ce concept est donc distinct du concept fiscal de travailleur frontalier tel qu'utilisé dans les conventions bilatérales de double imposition entre Etats et qui retiennent des définitions plus restrictives, en imposant un critère spatial complémentaire, selon lequel le fait de résider et travailler dans une zone frontalière stricto sensu, indiquée de façon variable dans chaque convention fiscale.

Pertinence et limites

Les données de l'INAMI, disponibles par arrondissement belge et par pays de travail ou de résidence, sont réparties géographiquement par arrondissement sur la base de l'adresse du bureau d'inscription auguel s'est adressé le travailleur. Les changements dans la localisation des bureaux d'inscription peuvent faire basculer des travailleurs frontaliers d'un arrondissement à un autre arrondissement voisin.

Ces données ne sont pas parfaitement exhaustives et le lieu de travail est parfois mal attribué. On suppose que certains travailleurs frontaliers sortant vers l'Allemagne ne sont pas connus à l'INAMI, car ils sont assurés auprès d'un organisme privé. Parmi les français qui vont travailler en Flandre, il y en a probablement beaucoup qui préfèrent s'inscrire dans une commune francophone voisine et sont ainsi considérés comme travaillant dans l'arrondissement de Mouscron alors qu'ils travaillent en Flandre.

Pour en savoir plus:

http://www.iweps.be/travailleurs-frontaliers-sortants-par-pays-de-travail-et-region-de-residence http://www.iweps.be/travailleurs-frontaliers-entrants-par-pays-de-residence-et-region-de-travail http://www.inami.fgov.be/fr/statistiques

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (I.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020



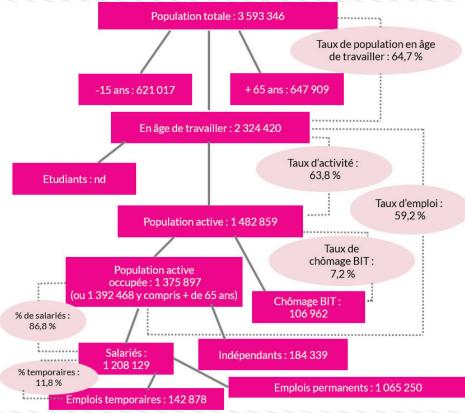
Structure d'activité

de la population wallonne (concept BIT)

63,8%

C'est le taux d'activité wallon des 15-64 ans en 2019, soit le % de Wallons en âge d'activité qui se sont présentés sur le marché du travail

Structure d'activité de la population wallonne en 2019



Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Statbel

En 2019, la Wallonie comptait 3 593 346 habitants. 621 017 avaient moins de 15 ans et 647 909 plus de 65 ans. 2 324 420 étaient en âge de travailler, soit 64,7 % de la population.

Parmi ces personnes âgées de 15 à 65 ans, 1 482 859 se sont présentées sur le marché du travail. Ces dernières, appelées aussi actifs, représentaient 63,8 % de la population en âge de travailler. Ils n'avaient pas tous un emploi. 7,2 % d'entre eux, soit 106 962 étaient au chômage (concept BIT). Le solde – 1 375 897 personnes – avaient un emploi. Ils représentaient 59,2 % de la population en âge de travailler.

Il faut noter que certaines personnes (en très grande majorité des indépendants) travaillent au-delà de 64 ans. Si on prend en compte toutes les tranches d'âge, on comptabilise en Wallonie 1 392 468 personnes ayant un emploi. 1 208 129 sont salariées (soit 86,8 % des actifs occupés) et 184 339 sont indépendantes.

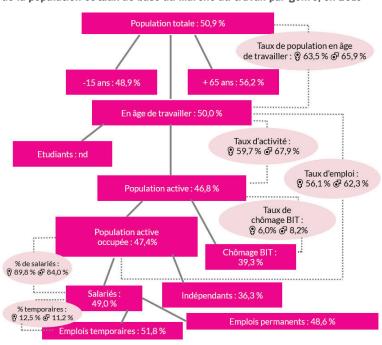
Parmi les salariés, 11,8 % ont un emploi temporaire soit parce qu'ils ont un contrat à durée déterminée, soit parce qu'il s'agit d'un intérim, d'un stage, ou d'un travail occasionnel.

A noter que ces statistiques sont estimées sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail afin de permettre les comparaisons internationales. Les intervalles de confiance sont donc nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Ainsi, par exemple, on peut affirmer avec 95% de certitude que la population active occupée des 15-64 ans $(1\,375\,897\,$ travailleurs) se situait en $2019\,$ entre $1\,362\,368\,$ et $1\,389\,425\,$ personnes .

Structure d'activité

de la population wallonne (concept BIT)

Part des femmes au sein des différents ensembles de la structure d'activité de la population et taux de base du marché du travail par genre, en 2019



Si les femmes sont un peu plus nombreuses dans la population totale que les hommes (50,9 % de femmes), la répartition est égalitaire dans la population en âge de travailler. Le taux de population en âge de travailler est donc légèrement plus faible pour les femmes (63,5 % contre 65,9 % pour les hommes). Les femmes représentent 46,8 % de la population active, leur taux d'activité étant plus faible que celui des hommes (59,7 % contre 67,9 %). Cette part est un peu plus grande au sein de la population active occupée (47.4 %) et plus faible au sein du chômage BIT (39,3 %). Le taux de chômage féminin est plus faible que celui des hommes (6,0 % contre 8,2 %) mais leur taux d'emploi reste cependant inférieur (56,1 % contre 62,3 %). Les femmes représentent 49.0 % des salariés et 36.3 % des indépendants. Lorsqu'elles travaillent, les femmes sont plus souvent salariées que les hommes (89,8 % contre 84,0 %). Et lorsqu'elles ont un emploi salarié, il est plus souvent temporaire que chez les hommes (12,5 % contre 11,2 %). Elles représentent d'ailleurs la majorité des travailleurs temporaires (51,8 %).

Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Statbel

Définitions et sources

Les statistiques utilisées sont celles de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Il s'agit donc de données extrapolées à l'ensemble de la population à partir d'un échantillon.

Cette enquête est réalisée par Statbel sous la supervision d'EUROSTAT. Elle est menée auprès des ménages privés (sont exclus les personnes vivant en ménages collectifs : prisons, maisons de repos, communautés religieuses, ...). Elle est également réalisée dans tous les pays de l'Union européenne. Ce sont ces statistiques qui sont utilisées dans les comparaisons internationales, notamment par l'OCDE.

Pertinence et limites

Ce sont les statistiques qui se conforment au mieux aux critères du BIT. En particulier, la définition du chômage diffère de celle des données administratives.

Ces statistiques sont inférées à partir de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Attention, la population est exprimée en moyenne annuelle et ne comprend que les personnes vivant en ménages privés, ce qui explique la différence avec les données démographiques (au 1^{er} janvier) publiées par ailleurs.

Pour en savoir plus :

Plus de définitions sur le site de l'IWEPS et possibilité de télécharger les schémas des années précédentes :

https://www.iweps.be/indicateur-statistique/structure-dactivite-de-population-wallonne/

Plus d'explications sur la mesure du chômage en Wallonie et sur les données d'emploi

http://www.iweps.be/publication/mesure-t-on-taux-de-chomage-wallonie/

https://www.iweps.be/publication/de-lembauche-a-hausse-taux-demploi-parcours-concepts-definitions-sources-de-donnees/ L'enquête Forces de travail sur Statbel- https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/ emploi-et-chomage

Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be) - Prochaine mise à jour : mai 2021



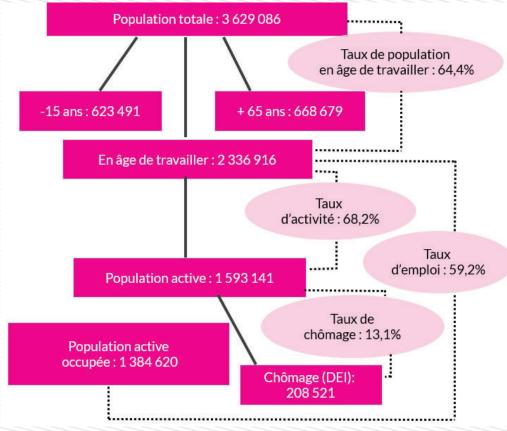
Structure d'activité

de la population wallonne (concept administratif)

1 593 141 pers.

C'est le nombre de Wallons, de 15 à 64 ans, actifs sur le marché du travail en 2018 (soit 68,2 % de la population wallonne en âge de travailler)

Structure d'activité selon les données administratives en Wallonie



Sources: Steunpunt Werk, Vlaamse Arbeidsrekening, Statbel, moyenne annuelle 2018

Le marché du travail de la Wallonie sous l'angle de ses habitants est décrit ici au départ de données administratives ou d'estimations sur la base de données administratives, en moyenne annuelle pour 2018.

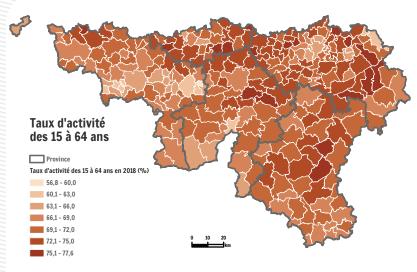
En 2018, la Wallonie comptait 3 629 086 habitants, dont 623 491 avaient moins de 15 ans et 668 679, 65 ans et plus. 2 336 916 étaient donc en âge de travailler, soit 64,4 % de la population.

Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, 1 593 141 se sont présentées sur le marché du travail. Ces dernières, appelées aussi actifs, représentaient 68,2 % de la population en âge de travailler. Ils n'avaient pas tous un emploi. 13,1 % d'entre eux, soit 208 521, étaient au chômage (concept administratif : demandeurs d'emploi inoccupés). 1 384 620 personnes, soit le solde, avaient un emploi et représentaient 59,2 % de la population en âge de travailler (15-64 ans).

Medos

Structure d'activité

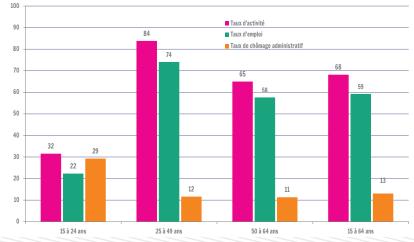
de la population wallonne (concept administratif)



La répartition géographique du taux d'activité ressemble fort à celle du taux d'emploi. Ils ont en effet le même dénominateur (la population de 15 à 64 ans) et les personnes en emploi font partie de la population active. C'est donc le rapport du nombre de DEI dans la population qui explique les variations par rapport à la carte du taux d'emploi.

Sources: Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, movenne annuelle 2018

Taux d'activité, d'emploi et de chômage par classe d'âge



La classe d'âge la plus active est celle des 25 à 49 ans (83,8 % des personnes en âge de travailler).

65,0 % des 50 à 64 ans sont présents sur le marché du travail.

La classe des 15 à 24 ans compte proportionnellement peu d'actifs (31,5 %), mais parmi ceux-ci, la part des chômeurs est très importante (29,3 %).

Sources : Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, moyenne annuelle 2018

Définitions et sources

La population active wallonne est composée des personnes résidant en Wallonie, qui travaillent en Wallonie ou ailleurs (population active occupée) ou qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi (population active au chômage). Ces données sont issues des comptes de l'emploi flamand élaborés par le Steunpunt Werk, qui met en correspondance différentes sources : ONSS, ORPSS, INASTI, INAMI, BCSS, ONEM, IBSA.

Pertinence et limites

Ces estimations sont calculées à partir de données administratives, ce qui permet de disposer de données communales.

Elles sont disponibles relativement longtemps après la période observée car elles sont tributaires de la disponibilité de nombreuses sources et demandent un travail d'estimation complexe.

En 2017, la méthode d'estimation des étudiants non assujettis est modifiée et les salariés d'organismes internationaux ont été intégrés aux actifs occupés.

Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat, la vidéo http://www.iweps.be/video-comment-mesure-t-le-taux-de-chomage-en-wallonie et les comptes de l'emploi flamand http://www.steunpuntwerk.be/node/3027

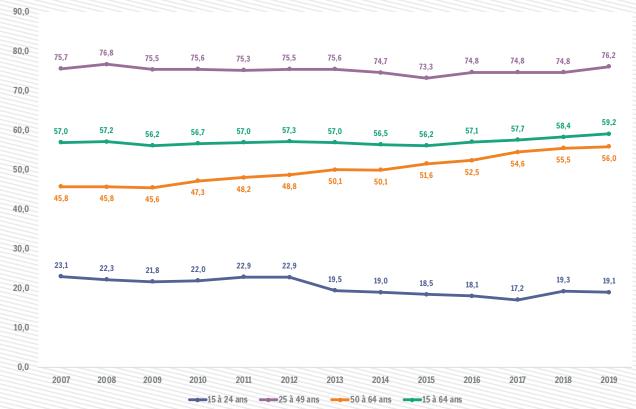
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (I.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021

Taux d'emploi (BIT)

59,2%

C'est le niveau atteint par le taux d'emploi wallon des 15-64 ans en 2019, après une augmentation de 0,8 p.p. par rapport à 2018

Taux d'emploi BIT des 15-64 ans par tranche d'âge en Wallonie



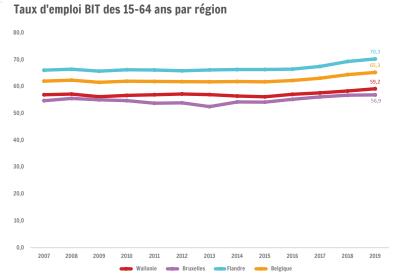
Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Statbel

En 2019, le taux d'emploi a progressé de 0,8 point de pourcentage par rapport à 2018. Cette progression confirme la hausse entamée depuis 2015.

En 2019, le taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) est resté très faible en Wallonie (19,1%), il a même connu une très légère diminution par rapport à 2018. Le taux des plus âgés (50-64 ans) continue de suivre une courbe ascendante et atteint 56,0 % en 2019. Dans la tranche d'âge intermédiaire (25-49 ans), le taux d'emploi relativement élevé (76,2 % en 2019) a connu une hausse de 1,5 pp par rapport à 2018, ramenant le taux au niveau d'avant la crise de 2009.

Ces évolutions doivent cependant être interprétées avec beaucoup de prudence. Les taux sont estimés sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail afin de permettre les comparaisons internationales. Comme ils sont mesurés sur la base d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux d'emploi wallon des 15-64 ans (59,2 %) se situait en 2019 entre 58,5 % et 59,9 %.

Taux d'emploi (BIT)



Sur toute la période d'observation, le taux d'emploi des 15-64 ans en Wallonie (59,2 % en 2019) reste inférieur à la moyenne belge (65,3 % en 2019) et au taux d'emploi en Flandre (70,3 % en 2019), il reste par contre supérieur au taux bruxellois (56,9 % en 2019).

L'évolution observée est assez stationnaire même si on observe une très légère accélération ces dernières années qui, comme déjà mentionné, doit être interprétée avec prudence. En 2019, le taux d'emploi s'est accru en Wallonie de +0,8 pp, soit plus rapidement qu' à Bruxelles (+0,1 pp) et quasi au même rythme qu' en Flandre (+0,9 pp).

Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Statbel

Définitions et sources

Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes occupées (qui ont un emploi) d'une tranche d'âge par la population totale de la même classe d'âge. Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par Statbel. C'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (les ménages collectifs sont donc exclus) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes. Les intervalles de confiance sont calculés par Statbel.

Pertinence et limites

Le taux d'emploi calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

La définition de l'emploi est très large.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Si globalement un taux d'emploi élevé peut être interprété de manière positive, un taux d'emploi faible, pour les jeunes, peut être lié à la poursuite des études.

Ces taux sont calculés sur la base de statistiques inférées à partir de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance). En 2017, de nombreuses adaptations ont été apportées à l'Enquête (voir Statbel).

Pour en savoir plus:

http://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-bit/

L'Enquête sur les Forces de travail : http://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/ emploi-et-chomage

Statbel: https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#figures Steunpunt Werk: http://www.steunpuntwerk.be/

Augmenter le taux d'emploi en Wallonie. Mesures et enjeux : https://www.iweps.be/publication/augmenter-taux-demploi-wallonie-mesures-enjeux/

Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

Prochaine mise à jour : avril 2021

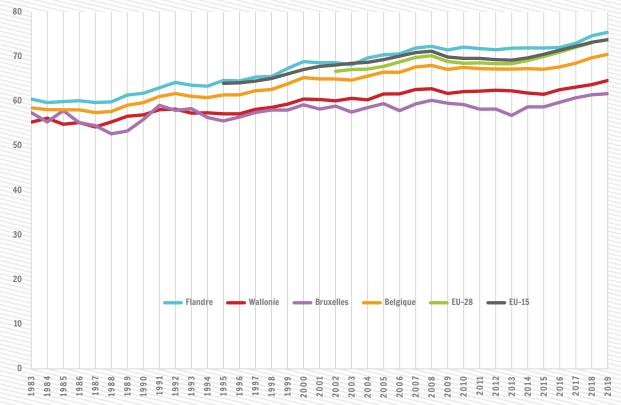


Taux d'emploi des 20-64 ans (BIT)

64,6%

C'est le taux d'emploi wallon des 20-64 ans en 2019, alors que le taux européen était de 73,9 %





Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Update Eurostat 21/04/2020 - Steunpunt Werk

En 2019, le taux d'emploi des 20-64 ans en Wallonie (64,6 %) reste inférieur à la moyenne belge (70,5 %), aux moyennes européennes (73,9 % pour l'Europe des 28 et 73,1 % pour l'Europe des 27 - sans le Royaume Uni à partir de 2020 - et 73,8 % pour l'Europe des 15) et au taux flamand (75,5 %) mais il est supérieur au taux observé à Bruxelles (61,7 %).

Dans le cadre de la stratégie européenne EU-2020, c'est le taux d'emploi des 20-64 ans qui a été sélectionné comme indicateur cible. L'objectif européen est d'arriver à ce que 75 % des habitants européens âgés de 20 à 64 ans travaillent en 2020. Au niveau belge, un objectif de 73,2 % à cet horizon a été fixé dans le cadre du Programme national de réforme (PNR, avril 2011).

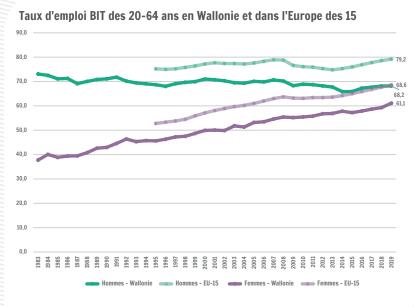
C'est également ce taux qu'a sélectionné le Gouvernement wallon dans la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 pour fixer le taux d'emploi cible de 68,7 % en 2025, soit une augmentation de 5 points de pourcentage par rapport au taux de 2018 et 4,1 points par rapport au taux de 2019.

A noter que ce taux est estimé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail afin de permettre les comparaisons internationales. Comme il est mesuré sur la base d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux d'emploi wallon des 20-64 ans se situait en 2019 entre 63,9 % et 65,4 %.

Webs

Taux d'emploi

des 20-64 ans (BIT)



Le taux d'emploi des femmes montre une tendance à la hausse, aussi bien au niveau wallon qu'au niveau de l'Europe des 15, presque ininterrompue depuis le début de la période d'observation. Le taux d'emploi des hommes est, quant à lui, plus stable et a eu tendance à baisser. Toutefois, on observe depuis 2015, une légère tendance à la hausse en fin de période.

Le taux d'emploi des femmes reste inférieur au taux d'emploi des hommes. En 2019, en Wallonie, 61,1 % des femmes en âge de travailler (20-64 ans) avaient un emploi contre 68,2 % des hommes. Au niveau européen (EU-15) ces taux étaient respectivement de 68,6 % et 79,2 %.

Dans le cadre du Programme national de réforme (PNR, avril 2011), l'objectif de taux d'emploi des femmes en 2020 a été fixé à 69,1%.

Sources : Enquête sur les Forces de Travail -Update Eurostat 21/04/2020- Steunpunt Werk

Définitions et sources

Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes occupées (qui ont un emploi) d'une tranche d'âge par la population totale de la même classe d'âge. Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par Statbel, c'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes. Les intervalles de confiance sont calculés par Statbel.

Pertinence et limites

Le taux d'emploi calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

La définition de l'emploi est très large.

Si globalement un taux d'emploi élevé peut être interprété de manière positive, pour les jeunes un taux d'emploi faible peut être interprété de manière positive comme une possibilité pour ceux-ci de poursuivre leurs études. C'est pourquoi l'objectif européen concerne les 20-64 ans et non les 15-64 ans.

Ces taux sont calculés sur la base de statistiques inférées à partir de l'EFT. Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Pour l'interprétation correcte de la série chronologique, il faut tenir compte des changements méthodologiques intervenus en 1999 et en 2017.

Pour en savoir plus :

http://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-20-64-ans-bit/

L'Enquête sur les Forces de Travail : https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/ emploi-et-chomage

Steunpunt Werk: http://www.steunpuntwerk.be/

Augmenter le taux d'emploi en Wallonie. Mesures et enjeux : https://www.iweps.be/publication/augmenter-

taux-demploi-wallonie-mesures-enjeux/

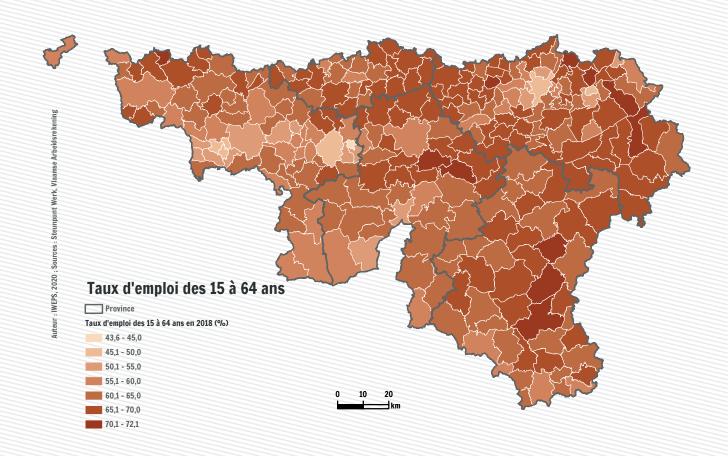
Personnes de contact : Didier Henry (dhe@iweps.be) et Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be)

Prochaine mise à jour : mai 2021



Taux d'emploi administratif des 15 à 64 ans

59,2% des Wallons en âge de travailler (15 à 64 ans) ont un emploi en 2018

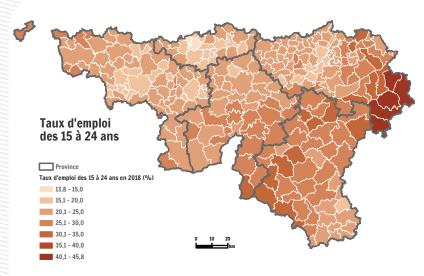


Ce taux observé pour l'ensemble de la Wallonie cache une grande disparité parmi les communes, où il varie de 43,6 % à 72,1%.

Quatre communes ont un taux d'emploi supérieur à 71 % : Waimes, Mont-de-l'Enclus, Léglise et Vaux-sur-Sûre. Les taux d'emploi sont élevés dans la zone formée par le Brabant wallon, le nord de la province de Namur et l'ouest de la province de Liège, dans les communes au sud de Namur et autour de Tournai, surtout le long de la frontière linguistique, et à l'est de

Par contre, le long du sillon industriel wallon se situent les communes dont les taux d'emploi sont les plus bas, particulièrement autour de Charleroi, Mons, Liège et Verviers. Les taux d'emploi sont pour la plupart faibles dans les communes frontalières avec la France.

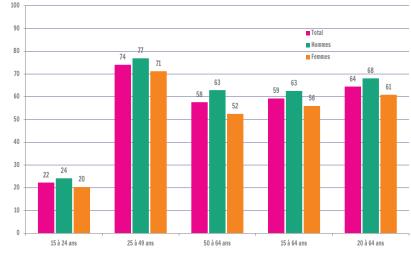
Taux d'emploi administratif des 15 à 64 ans



La répartition géographique du taux d'emploi des jeunes est différente de celle du taux d'emploi total. Dans le canton de Saint-Vith, des taux d'emploi élevés s'observent à la fois pour l'ensemble de la population en âge de travailler et pour les jeunes. Par contre, les communes du Brabant wallon affichent les taux d'emploi des jeunes les plus faibles alors que les taux d'emploi totaux y sont relativement élevés.

Sources: Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, moyenne annuelle 2018

Taux d'emploi wallon par catégorie



Le taux d'emploi des jeunes, à 22,3 %, est 37 points de pourcentage en-dessous du taux d'emploi global (15 à 64 ans).

A noter que la faiblesse du taux d'emploi des jeunes peut aussi être interprétée de manière positive comme l'indice d'une possibilité pour ceux-ci de poursuivre des études.

Le taux d'emploi des femmes est systématiquement plus faible que celui des hommes, mais c'est chez les 50 à 64 ans que cette différence est la plus marquée (10,5 points de pourcentage en moins).

Sources: Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening,

Définitions et sources

Le taux d'emploi rapporte à la population en âge de travailler (15 à 64 ans) le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée). Ces données sont issues des comptes de l'emploi flamand (Vlaamse Arbeidsrekening) élaborés par le Steunpunt Werk, qui met en correspondance différentes sources : ONSS, ORPSS, INASTI, INAMI, BCSS, ONEM, IBSA.

Pertinence et limites

Ce taux d'emploi calculé à partir de données administratives permet de disposer de données communales. Elles sont disponibles relativement longtemps après la période observée car elles sont tributaires de la disponibilité de nombreuses sources et demandent un travail d'estimation complexe. En 2017, la méthode d'estimation des étudiants non assujettis est modifiée et les salariés d'organismes internationaux ont été intégrés aux actifs occupés.

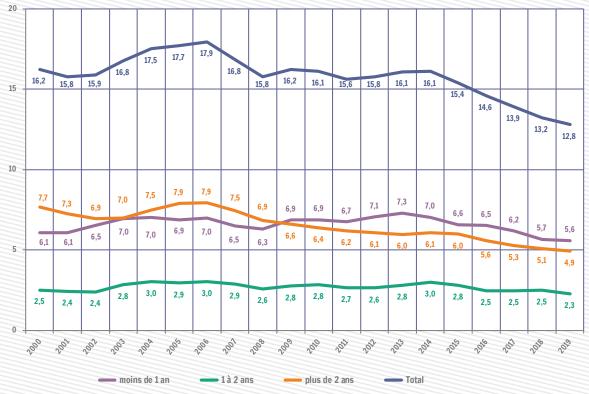
Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat et les comptes de l'emploi flamand http://www.steunpuntwerk.be/node/3027

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (I.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021

Evolution du chômage administratif

12,8 % des Wallons actifs sur le marché du travail (15 à 64 ans) sont demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) en 2019, soit 0,4 point de % en moins qu'en 2018

Evolution du taux de chômage administratif par durée d'inoccupation



Sources: ONEM, FOREM, Arbeitsamt der Deutschsprachigengemeinschaft (ADG), Steunpunt Werk, Vlaamse Arbeidsrekening, moyennes annuelles

On observe une hausse de 2,0 points de pourcentage du taux de chômage administratif entre 2002 et 2006, suivie d'une baisse d'1,9 p.p. les deux années suivantes et ensuite d'une stabilisation du taux entre 15,8 % et 16,1 % jusqu'en 2014. À partir de 2014, le taux de chômage n'a pas cessé de reculer passant de 16,1 % en 2014 à 12,8 % en 2019 (soit un recul de 3,3 p.p.), le taux le plus bas de la période observée.

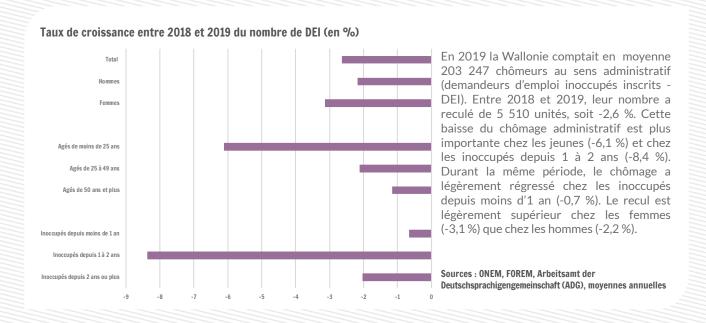
Le graphique montre la déclinaison du taux de chômage selon la durée d'inoccupation. Le taux de chômage de longue durée est un indicateur fréquemment utilisé. Il ne doit pas être confondu avec un autre indicateur très courant, la part du chômage de longue durée (qui n'apparaît pas dans le graphique), que nous utiliserons aussi dans cette brève analyse.

En 2019, la majorité des demandeurs d'emploi (43,7 %) sont inoccupés depuis moins d'un an, alors qu'en début de période, les inoccupés depuis 2 ans et plus étaient les plus nombreux (47,2 % en 2000). En 2003, ces 2 catégories ont le même poids, mais le chômage de longue durée reprend ensuite le dessus jusqu'en 2009. A partir de 2009, le poids du chômage de courte durée est plus important que celui du chômage des inoccupés depuis au moins 2 ans ; le taux de chômage des inoccupés depuis moins d'un an voit ainsi sa courbe passer au-dessus de celle du chômage des inoccupés depuis au moins 2 ans.

La part des demandeurs d'emploi inoccupés depuis 1 à 2 ans augmente légèrement et régulièrement jusque 2015, passant de 15 à 18 % du nombre de DEI, mais diminue en 2016, atteignant 17 %, se redresse légèrement en 2018 et reprend sa diminution en 2019 (17,8 %). Leur taux de chômage reste relativement stable.

Webs

Evolution du chômage administratif



Définitions et sources

Le taux de chômage rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

Le taux de chômage administratif est calculé en divisant le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI - total ou selon la durée d'inoccupation) par la population active.

Le numérateur est fourni par les organismes de placement (Forem et ADG pour la Wallonie, Vdab et Actiris pour la Flandre et Bruxelles) qui comptabilisent les chômeurs sur la base des inscriptions comme demandeurs d'emploi.

Les actifs utilisés au dénominateur des taux de chômage sont issus des comptes de l'emploi élaborés par le Steunpunt Werk à partir de différentes sources : ONSS, INASTI, INAMI, BCSS, ONEM.

Pertinence et limites

Ces données sont rapidement disponibles et permettent l'analyse des caractéristiques du chômage.

Cependant, d'une part, elles ignorent le chômage de personnes qui ne se déclarent pas au chômage parce qu'elles ne voient pas l'intérêt de s'inscrire, d'autre part, elles comptabilisent des individus qui ne cherchent pas de travail, mais voient un avantage financier à s'inscrire au chômage.

Par ailleurs, le chômage administratif est fortement influencé par la réglementation. Par exemple, la modification intervenue le 1er janvier 2012, limitant à trois ans le droit aux allocations d'insertion, a influencé, à la baisse, le nombre de chômeurs mesuré par les statistiques administratives.

Enfin, les séries étant collectées par quatre organismes différents (Forem, ADG, VDAB et Actiris), les données ne sont pas parfaitement comparables entre régions.

Les différences dans le mode de calcul de la population active accentuent le manque de comparabilité entre le taux bruxellois et celui des deux autres régions.

Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat, les séries statistiques du marché du travail en Wallonie : https://www.iweps.be/tag/emploi et la vidéo « Comment mesure-t-on le chômage en Wallonie ? » http://www.youtube.com/watch?v=qJgGDsjwbXE

Personnes de contact : Didier Henry (dhe@iweps.be) - Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be)

Prochaine mise à jour : janvier 2021



Taux de chômage (BIT)

7,2%

C'est le niveau du taux de chômage wallon des 15-64 ans en 2019, après un recul de 1,3 p.p. par rapport à 2018

Taux de chômage BIT des 15-64 ans par tranche d'âge



Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, moyennes annuelles

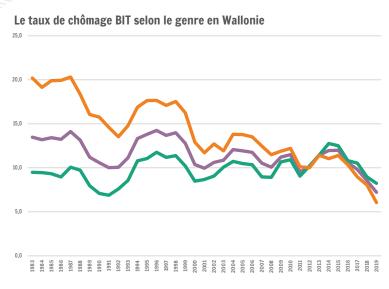
Le taux de chômage des jeunes est très élevé en Wallonie : 21,9 % des jeunes se présentant sur le marché du travail n'ont pas d'emploi en 2019. C'est cependant le taux le plus bas sur la période observée (2007-2019). A noter que le dénominateur pour le calcul du taux de chômage ne prend en compte que les jeunes actifs et non l'ensemble des jeunes âgés de 15 à 24 ans. Ce dénominateur est donc relativement faible car beaucoup de jeunes sont encore aux études et donc pas encore présents sur le marché du travail. De plus, les jeunes se présentant tôt sur le marché du travail sont en général les moins qualifiés. Ces deux facteurs peuvent expliquer le niveau très élevé du taux de chômage des jeunes. La tendance à sa diminution semble se confirmer (diminution de 0,5 points de pourcentage par rapport à 2018) même si ce résultat doit être interprété avec prudence compte tenu des intervalles de confiance (voir ci-dessous).

En Flandre, le taux de chômage des jeunes s'élève à 9,5 %. A Bruxelles, le taux est plus élevé qu'en Wallonie, puisque 29,2 % des jeunes actifs bruxellois n'ont pas d'emploi.

Le taux de chômage des plus âgés est relativement faible (4,4 % en 2019) et, comme pour le taux dans les autres tranches d'âge, il est plus bas en Flandre (2,4 %) et plus élevé à Bruxelles (12,4 %).

A noter que ces taux de chômage sont estimés sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail afin de permettre les comparaisons internationales. Comme ils sont mesurés sur la base d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux de chômage wallon des 15-64 ans (7,2 %) se situait en 2019 entre 6,7 % et 7,7 %.

Taux de chômage (BIT)



Le taux de chômage des femmes s'élevait en 1983 à 20,2 % de la population active en Wallonie, soit le double du taux des hommes (9,5 %). Les taux ont ensuite fluctué suivant les variations conjoncturelles, avec cependant une tendance à la baisse pour les femmes et à la hausse pour les hommes. Depuis 2014, le taux de chômage féminin (6,0 % en 2019) est inférieur au taux masculin (8,2 % en 2019).

Sources: Statbel - Enquête sur les Forces de Travail; Eurostat; Steuntpunt Werk, moyennes annuelles

Définitions et sources

Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active. Un chômeur est défini comme une personne âgée 15 à 64 ans, sans travail durant la semaine de référence, disponible pour travailler au cours des deux semaines suivantes et qui était activement à la recherche d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes.

Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par Statbel, c'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Les intervalles de confiance sont calculés par Statbel.

Pertinence et limites

Le taux de chômage calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

Cette évolution de longue période a connu deux ruptures de série. La première en 1999, lorsque l'enquête est devenue continue, ce qui a induit une meilleure prise en compte des personnes occupées (et donc une baisse du nombre des personnes classées parmi les inoccupés, surtout parmi les femmes). La deuxième en 2011, suite au changement dans la question relative à la recherche d'emploi (avant 2011, la question portant sur la recherche d'un emploi ne se référait pas à une période explicitement déterminée ; à partir de 2011, dans un souci d'harmonisation européenne, celle-ci a été fixée au mois de référence). Par conséquent, la baisse du chômage observée entre 2010 et 2011 dans les trois régions belges et non au niveau européen reflète en partie la modification de la question de l'enquête concernant la recherche d'emploi. En 2017, de nombreuses adaptations ont été apportées à l'Enquête (voir Statbel).

Pour en savoir plus:

L'Enquête sur les Forces de travail sur Statbel: https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage

Steunpunt Werk: http://www.steunpuntwerk.be/

Plus d'explications sur la mesure du chômage en Wallonie : http://www.iweps.be/publication/mesuret-on-taux-de-chomage-wallonie/

Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

Prochaine mise à jour : avril 2021

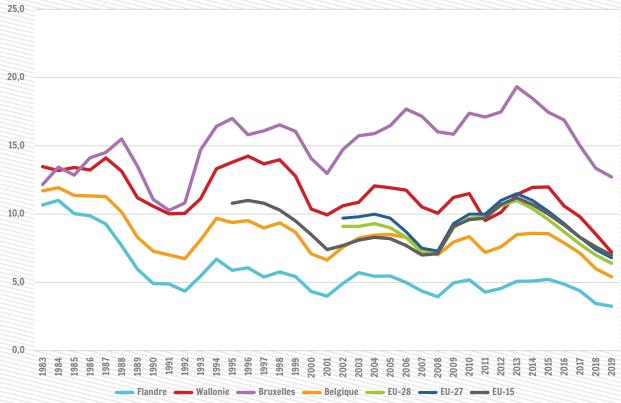


Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne

7,2%

C'est le taux de chômage wallon des 15-64 ans en 2019. Il est de 0,2 p.p. supérieur au taux de l'Europe des 15

Evolution du taux de chômage BIT dans les trois régions du pays et moyennes européennes



Sources : Statbel - Enquêtes sur les Forces de Travail ; Eurostat ; Steuntpunt Werk, moyennes annuelles

Le taux de chômage wallon reste supérieur à celui de l'Union européenne des 15 (EU-15) depuis le début de la période d'observation (1995) jusqu'en 2011 où le taux wallon (9,5 %) passe en-dessous de la moyenne européenne (9,7 % pour EU-15 et EU-28). L'année suivante l'écart avec le taux européen s'accroit légèrement puisque le taux wallon est 0,6 point de pourcentage inférieur au taux européen. Ensuite, conséquence de la crise de 2012, en 2013 les taux augmentent, un peu plus rapidement en Wallonie qu'en moyenne européenne. En 2014, le taux wallon continue à augmenter alors que le taux européen recule. Il s'élève alors à 12 % soit 1,3 point de pourcentage au-dessus de la moyenne de l'Union des Quinze.

En 2015, le taux de chômage est resté stable en Wallonie tandis qu'il a poursuivi son recul au niveau européen, creusant l'écart avec la moyenne de l'Europe des 15 (2,1 points de pourcentage).

Ensuite, le taux de chômage recule à la fois au niveau wallon et européen. En 2019, le taux de chômage wallon s'élève à 7,2 %. Par rapport à 2018, il a reculé de 1,3 point de pourcentage, c'est-à-dire plus rapidement que le taux moyen de l'Europe des 15 (7 % en 2019, -0,6 point par rapport à 2018), de telle sorte que l'écart avec celui-ci n'est plus que de 0,2 point de pourcentage.

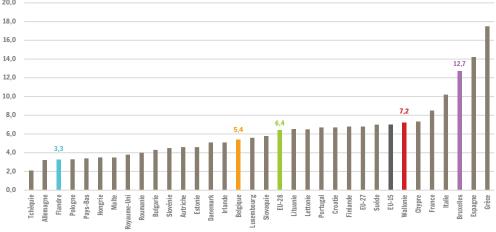
A noter que ce taux de chômage est estimé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail afin de permettre les comparaisons internationales. Comme il est mesuré sur la base d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux de chômage wallon des 15-64 ans se situait en 2019 entre 6,7 % et 7,7 %.

Webs

Taux de chômage (BIT)

dans l'Union européenne





Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail ; Eurostat ; Steuntpunt Werk, moyenne annuelle 2019

En 2019, la comparaison avec les autres pays européens montre que la Wallonie se classe entre la Suède et Chypre. La Flandre (3,3 %) quant à elle, a un taux de chômage qui n'est supérieur qu'à celui de la République Tchèque et de l'Allemagne, tandis que Bruxelles (13,7 %) se classe juste devant l'Espagne et la Grèce, qui présentent les plus hauts taux de chômage d'Europe.

Définitions et sources

Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active. Un chômeur est défini comme une personne âgée de 15 à 64 ans, sans travail durant la semaine de référence, disponible pour travailler au cours des deux semaines suivantes et qui était activement à la recherche d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes.

Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par Statbel, c'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Le taux de chômage calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

Les intervalles de confiance sont calculés par Statbel.

Pertinence et limites

La série doit être interprétée en tenant compte de trois ruptures. La première en 1999, lorsque l'enquête est devenue continue, ce qui a induit une meilleure prise en compte des personnes occupées (et donc une baisse du nombre des personnes classées parmi les inoccupés, surtout parmi les femmes). La deuxième en 2011, suite au changement dans la question relative à la recherche d'emploi (avant 2011, la question portant sur la recherche d'un emploi ne se référait pas à une période explicitement déterminée ; à partir de 2011, dans un souci d'harmonisation européenne, celle-ci a été fixée au mois de référence). Par conséquent, la baisse du chômage observée entre 2010 et 2011 dans les trois régions belges et non au niveau européen reflète en partie la modification de cette question. En 2017, de nouveaux changements méthodologiques induisent une nouvelle rupture de série.

Ces taux sont calculés sur la base de statistiques inférées à partir de l'EFT. Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Pour en savoir plus:

Vidéo « Comment mesure-t-on le chômage en Wallonie ? » : https://www.youtube.com/watch?v=qJgGDsjwbXE L'Enquête sur les Forces de travail : https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/ emploi-et-chomage

Steunpunt Werk: http://www.steunpuntwerk.be

Personnes de contact : Didier Henry (dhe@iweps.be) et Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be)

Prochaine mise à jour : mai 2021

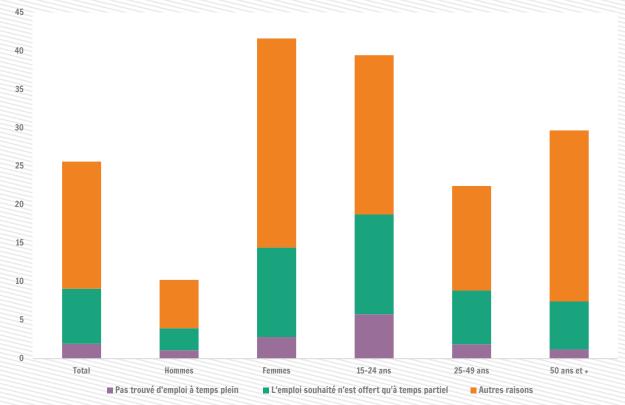


Taux de travail à temps partiel

25,6%

C'est le taux de travail salarié à temps partiel en Wallonie en 2019





Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, moyenne annuelle 2019

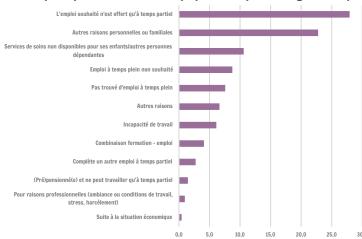
Si, en moyenne, en 2019, plus d'un quart des salariés wallons travaillent à temps partiel, pour les femmes, cette proportion est beaucoup plus importante. En effet, 42 salariées sur 100 travaillent à temps partiel contre 10 salariés sur 100. Si un pourcentage relativement important de salariées travaillent à temps partiel pour des raisons familiales, elles sont 2,8 % à travailler à temps partiel parce qu'elles n'ont pas trouvé un emploi à temps plein, contre 1,1 % pour les salariés. Notons également que près de 40 jeunes salariés sur 100 travaillent à temps partiel dont 6 parce qu'ils n'ont pas trouvé un emploi à temps plein.

Notons également que 12 salariées sur 100 et 3 salariés sur 100 travaillent à temps partiel car l'emploi souhaité n'était offert que sous ce régime. Femmes et hommes confondus, un peu plus de 7 salariés sur 100 sont dans cette situation et 13 jeunes salariés sur 100.

Taux de travail

à temps partiel

Raisons principales du travail à temps partiel en pourcentage de l'emploi à temps partiel



Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, moyenne annuelle 2018

Les raisons de travailler à temps partiel sont multiples et il apparait que le plus souvent ce choix est fortement contraint. Ainsi plus d'un quart des salariés à temps partiel (28 sur 100) travaillent sous ce régime car l'emploi souhaité n'est offert qu'à temps partiel (33 sur 100 pour les jeunes) et 8 sur 100 faute d'avoir trouvé un temps plein (15 sur 100 chez les jeunes), si on ajoute les personnes à temps partiel suite à la situation économique, les (pré)pensionnés ne pouvant travailler que sous ce régime et celles qui complètent un autre emploi à temps partiel, pour 4 salariés à temps partiel sur 10 le choix de ce régime est contraint, plus ou moins fortement, par l'employeur (45 sur 100 chez les hommes, 39 sur 100 chez les femmes et 1 sur 2 chez les jeunes).

Les contraintes familiales pèsent pour les 23 salariés à temps partiel sur 100 qui déclarent travailler sous ce régime pour des raisons personnelles ou familiales et les 11 sur 100 qui le sont parce que les services de soins pour les enfants et autres personnes dépendantes ne sont pas disponibles, soit en tout, pour un peu plus d'un tiers des salariés à temps partiel (19 sur 100 chez les hommes et 37 sur 100 chez les femmes).

9 salariés à temps partiel sur 100 ne souhaitent pas un temps plein. Certaines raisons peu invoquées globalement sont importantes dans certaines catégories : ainsi, 28 jeunes travailleurs à temps partiel sur 100 combinent formation et emploi et 14 salariés à temps partiel de 50 ans et plus sur 100 le sont pour des raisons de santé (incapacité de travail).

Définitions et sources

Ces données sont issues de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) auprès des ménages dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Les personnes ayant un emploi désignent les personnes qui, pendant la semaine de référence, ont effectué un travail contre une rémunération ou un profit, pendant au moins une heure, ou qui n'ont pas travaillé mais avaient un emploi duquel elles étaient temporairement absentes. Parmi les travailleurs salariés, la distinction entre le travail à temps plein et le travail à temps partiel est faite en fonction de la réponse spontanée donnée par la personne interrogée dans le cadre de l'Enquête sur les Forces de Travail.

Pertinence et limites

Depuis 2017, les personnes travaillant dans le cadre des chèques-services et une ALE ou occupant un travail occasionnel (sans contrat formel) sont désormais incluses dans la répartition. Le champ couvre désormais l'ensemble des salariés résidant en Wallonie vivant au sein d'un ménage privé.

L'Enquête sur les Forces de Travail s'inscrit dans le cadre des enquêtes communautaires par sondage sur la population active coordonnées par Eurostat en collaboration avec les Instituts nationaux de statistique et réalisées sous la responsabilité de ces derniers. Elle permet donc les comparaisons internationales.

Ces statistiques étant inférées sur la base d'une enquête, elles présentent une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Pour en savoir plus:

https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-travail-a-temps-partiel/ L'Enquête sur les Forces de Travail sur Statbel: https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/ marche-du-travail/emploi-et-chomage#figures/

L'évolution de l'emploi en Wallonie depuis les années 1980 : https://www.iweps.be/wp-content/uploads/ 2019/12/Valerie-Vander-Stricht.pdf

Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

Prochaine mise à jour : avril 2021

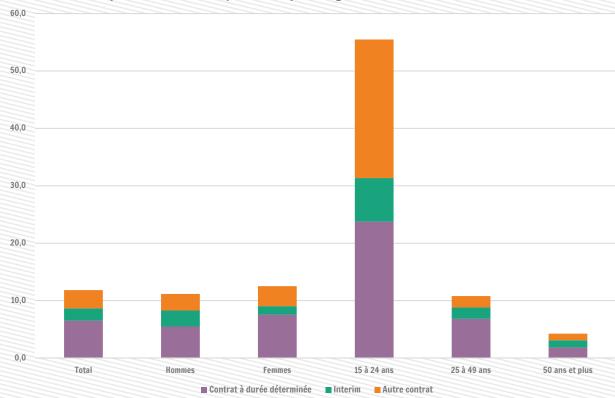


Travail temporaire

11,8%

C'est la part du travail temporaire dans l'emploi salarié wallon en 2019

Part du travail temporaire en % de l'emploi salarié par catégorie



Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, moyenne annuelle 2019

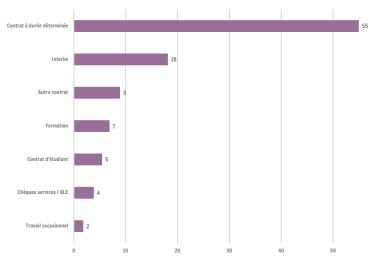
La part du travail temporaire dans l'emploi salarié est particulièrement importante chez les jeunes de 15 à 24 ans (55,5 %), que ce soit via un contrat à durée déterminée (23,7 % alors qu'elle est de 6,5 % chez les 15 ans et plus), via un contrat d'intérimaire (7,6 % versus 2,1 % chez les 15 ans et plus) ou via un autre type de contrat (24,1 % versus 3,2 % chez les 15 ans et plus). Parmi les autres types de contrats, les contrats liés à une formation (en alternance, stage...) et les contrats « étudiants » concernent respectivement 9,0 % et 9,1 % de l'emploi salarié des jeunes.

Les plus âgés sont moins concernés par le travail temporaire: 4,2 % de l'emploi salarié des 50 ans et plus.

Parmi les salariés, il y a proportionnellement un peu plus de femmes que d'hommes qui ont un contrat temporaire (12,5 % versus 11,2 % chez les hommes) bien que les contrats d'intérimaire soient plus fréquents chez les hommes (2,8 % de l'emploi salarié masculin versus 1,5 % de l'emploi salarié féminin).

Travail temporaire





trois quarts temporaires relèvent d'un contrat à durée déterminée (55 %) ou d'un contrat d'intérimaire (18 %). Dans le quart restant, 7 % sont liés à une formation (stage, contrat d'apprentissage, etc.), 4 % concernent les chèques services et 5 % sont des contrats d'étudiant et 2 % sont du travail occasionnel.

Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, moyenne annuelle 2019

Définitions et sources

Ces données sont issues de l'Enquête par sondage sur les Forces de Travail (EFT) auprès des ménages privés dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Les personnes ayant un emploi désignent les personnes qui, pendant la semaine de référence, ont effectué un travail contre une rémunération ou un profit, pendant au moins une heure, ou qui n'ont pas travaillé mais avaient un emploi duquel elles étaient temporairement absentes. Parmi les travailleurs salariés, la distinction entre les différents types de contrats est faite en fonction de la réponse spontanée donnée par la personne interrogée dans le cadre de l'Enquête sur les Forces de Travail.

Pertinence et limites

L'Enquête sur les Forces de Travail s'inscrit dans le cadre des enquêtes communautaires par sondage sur la population active coordonnées par Eurostat en collaboration avec les Instituts nationaux de statistique et réalisées sous la responsabilité de ces derniers. Elle permet donc les comparaisons internationales.

Ces statistiques étant inférées sur la base d'une enquête, elles présentent une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Pour en savoir plus :

https://www.iweps.be/indicateur-statistique/travail-temporaire

L'Enquête sur les Forces de Travail sur Statbel: https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/

marche-du-travail/emploi-et-chomage@figures

L'évolution de l'emploi en Wallonie depuis les années 1980 : https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2019/12/ Valerie-Vander-Stricht.pdf

> Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be) Prochaine mise à jour : avril 2021

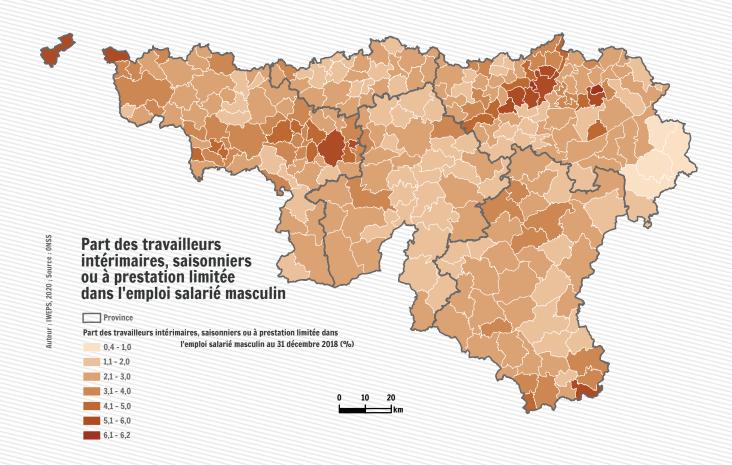


Part des salariés

intérimaires, saisonniers et à prest. limitée

2,5%

Part des salariés, résidant en Wallonie, qui sont intérimaires, saisonniers ou à prestation limitée au 31 décembre 2018



65,8 % des travailleurs intérimaires, saisonniers ou à prestation limitée sont des hommes. Ils représentent 3,3 % de l'emploi salarié masculin total.

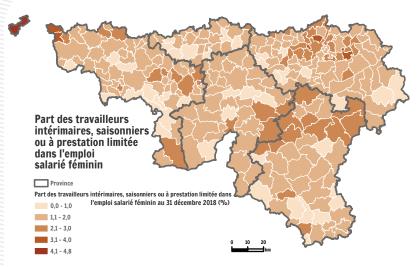
La part de ces travailleurs est plus élevée dans les communes du sillon industriel, plus particulièrement dans les villes de Mouscron, Liège, Verviers, Comines et Charleroi (respectivement 5,9 %, 5,5 %, 5,4 %, 5,3 % et 5,1% des salariés masculins) ainsi que dans certaines communes de leur périphérie comme Dison (6,2 %), Saint-Nicolas (6,1 %), Seraing (5,9 %), Farciennes (5,4 %), Herstal (5,3 %), Engis (5,3 %) et Flémalle, (5,2 %).

Dans la Province de Luxembourg, il y a trois communes où l'indicateur dépasse les 4 % : Aubange, Rouvroy et Tenneville.

Medos

Part des salariés

intérimaires, saisonniers et à prest. limitées



L'emploi intérimaire, saisonnier ou à prestation limitée est nettement moins important chez les femmes et représente 1,7 % de l'emploi salarié féminin. Sa répartition géographique est moyennement corrélée avec celle observée chez les hommes ; on retrouve en tête Comines (4,8 %), Saint-Nicolas (3,7 %) et Mouscron (3,3 %).

Sources : ONSS et ORPSS

Définitions et sources

Les travailleurs salariés (à l'exception des marins inscrits à la CSPM) sont assujettis à l'ONSS (y compris l'ex-ORPSS).

Lorsqu'un travailleur a plusieurs contrats, il n'est comptabilisé qu'une fois et les caractéristiques qui lui seront attribuées sont celles de la prestation principale, avec priorité pour le temps plein, le salaire brut le plus élevé, le volume de travail le plus important, le plus grand nombre de journées assimilées.

Les prestations intérimaires sont celles des travailleurs mis à disposition d'utilisateurs par des agences d'intérim. Les prestations saisonnières sont de courte durée en raison de la nature saisonnière du travail ou du besoin de recruter du personnel de renfort à certaines époques de l'année. Les prestations limitées sont définies dans un contrat de travail de courte durée pour une occupation qui, par jour, ne dépasse pas la durée journalière habituelle.

Pertinence et limites

Ces données permettent d'analyser l'emploi salarié par commune de résidence, sexe, âge, type de prestation, etc.

Sont comptés, en plus des travailleurs présents au dernier jour du trimestre, ceux dont le contrat de travail est suspendu mais non rompu (maladie, etc.) ainsi que ceux qui ne sont pas au travail le jour considéré pour diverses raisons (congé, grève, etc.).

Ruptures de série : en 2003, passage à la Déclaration multifonctionnelle (DMFA) ; en 2011-2012, les travailleurs en disponibilité préalable à la retraite ne sont plus comptabilisés (réforme Capello).

Pour en savoir plus :

WalStat - IWEPS: https://walstat.iweps.be

Sur les données de l'ONSS : http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/emploi-salarie Sur les données de l'ORPSS : https://www.dibiss.fgov.be/fr/orpss/publications

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (I.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020

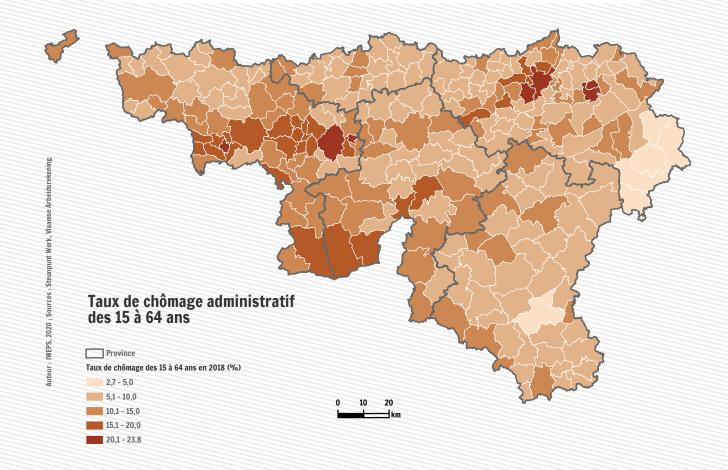


Taux de chômage

administratif des 15 à 64 ans

13,1%

Selon les données administratives, 13,1 % des Wallons de 15 à 64 ans, actifs sur le marché du travail, sont demandeurs d'emploi inoccupés en 2018



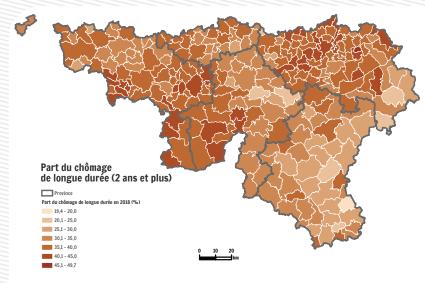
Ce taux de chômage administratif observé pour l'ensemble de la Wallonie cache une grande disparité parmi les communes, où il varie de 2.7% à 23.8%.

Le taux d'emploi et le taux de chômage présentent une forte corrélation linéaire : c'est généralement dans les communes où le taux d'emploi est le plus élevé que le taux de chômage est le plus faible et inversement. C'est ainsi que les taux de chômage sont les plus élevés dans les communes du sillon industriel Haine-Sambre-Meuse-Vesdre, dans la botte du Hainaut et dans le sud de l'arrondissement de Philippeville. Ils sont bas dans la plupart des communes du Brabant wallon, de la province de Luxembourg et de la Communauté germanophone, en particulier dans le canton de Saint-Vith.

IWeps

Taux de chômage

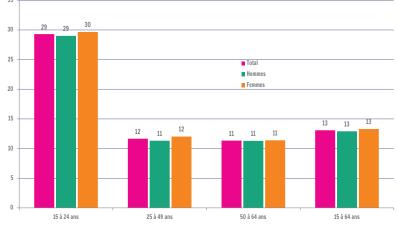
administratif des 15 à 64 ans



Il n'y a pas de corrélation flagrante entre le taux de chômage administratif et la part des chômeurs de très longue durée (2 ans et plus) : ce n'est pas toujours dans les communes où les taux de chômage sont les plus hauts que la part du chômage de très longue durée est la plus grande.

Sources: FOREM, ADG, moyenne annuelle 2018

Taux de chômage administratif par catégorie



Le taux de chômage des jeunes (29,3 %) est plus de deux fois plus élevé que le taux de chômage global (13,1 %).

Le taux de chômage des femmes est systématiquement un peu plus haut que celui des hommes. Le phénomène est moins marqué chez les 50 ans et plus (0,1 point de % en plus contre 0,7 dans les deux autres classes d'âge).

Sources : Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, moyenne annuelle 2018

Définitions et sources

Le taux de chômage rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail. Ici, les chômeurs sont assimilés aux demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) inscrits auprès des organismes de placement. Ces données sont issues des comptes de l'emploi flamand (Vlaamse Arbeidsrekening) élaborés par le Steunpunt Werk, qui met en correspondance différentes sources : ONSS, ORPSS, INASTI, INAMI, BCSS, ONEM, IBSA.

Pertinence et limites

Ce taux de chômage calculé à partir de données administratives permet de disposer de données communales.

Elles sont disponibles relativement longtemps après la période observée car elles sont tributaires de la disponibilité de nombreuses sources et demandent un travail d'estimation complexe.

Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat et les comptes de l'emploi flamand http://www.steunpuntwerk.be/node/3027

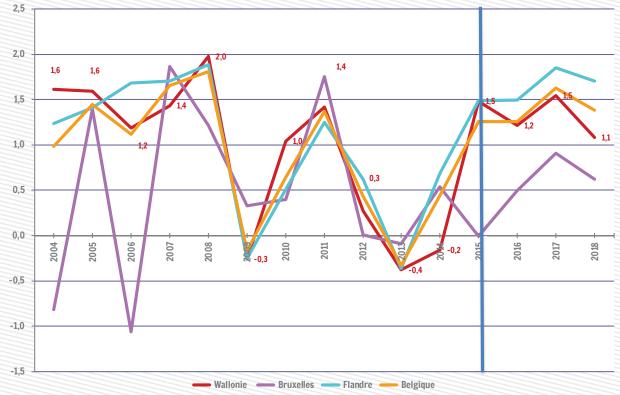
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021

Croissance annuelle moyenne de l'emploi

+1,1%

C'est le taux de croissance de l'emploi wallon en 2018, confirmant la reprise observée depuis 2015 après un recul en 2013 et en 2014

Taux de croissance annuel de l'emploi intérieur par région



Sources : Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2018, BNB, version février 2020)

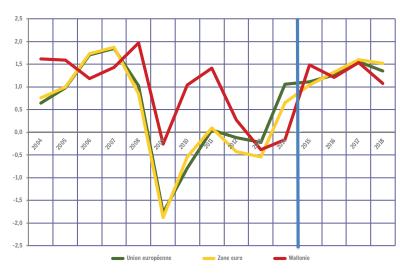
En moyenne, sur la période 2015-2018 (la dernière série statistique disponible dans les comptes régionaux), l'emploi intérieur wallon a crû légèrement moins vite que l'emploi intérieur flamand et l'emploi intérieur belge (avec un taux de croissance annuel moyen de 1,3 % pour la Wallonie, de 1,7 % pour la Flandre et de 1,4 % pour l'ensemble de la Belgique).

L'emploi intérieur a connu, lors de la crise de 2009 et l'impact de son rebond en 2013, le même infléchissement en Wallonie et en Flandre (-0,3 % en 2009 et -0,4 % en 2013). Après la crise de 2009, il a repris un peu plus rapidement en Wallonie (+1,0 % en 2010) qu'en Flandre (+0,5 % en 2010), notamment grâce au soutien de la politique d'emploi en place à l'époque. Après les pertes d'emploi de 2013, c'est la croissance de l'emploi flamand qui a redémarré plus rapidement (+0,7 % en 2014, +1,5 % en 2015 et 2016, +1,8 % en 2017 et +1,7 % en 2018). Ensuite, la croissance se maintient avec cependant un léger fléchissement du taux en 2016 (+1,2 %), une accélération en 2017 (+1,5 %) et à nouveau un léger ralentissement pour atteindre +1,1 % en 2018.

Croissance annuelle

moyenne de l'emploi

Taux de croissance annuel de l'emploi intérieur. Comparaison Wallonie / Europe



Entre 2015 et 2018, l'emploi intérieur wallon a augmenté à un rythme légèrement inférieur à celui de l'emploi intérieur de l'Union européenne (1,4 %) et de la zone euro (+1,5 %). Durant cette période, il a crû à un rythme supérieur à l'emploi intérieur français (+0,9 %), au même rythme que l'emploi intérieur allemand (+1,3 %) et à un rythme inférieur à l'emploi intérieur des Pays-Bas (+2,1 %).

Le taux de croissance de l'emploi intérieur wallon en 2018 (+1,1 %) est inférieur à celui de l'Union européenne (+1,4 %) et de la zone euro (+1,5 %). Il a crû plus lentement que chez nos voisins allemands (+1,4 %) et que chez nos voisins néerlandais (+2,5 %) et un peu plus vite qu'en France (+1,0 %).

Sources : Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2018, BNB, version février 2020) et Commission européenne (AMECO)

Définitions et sources

L'emploi intérieur comprend tous les emplois exercés sur le territoire de la Wallonie, qu'ils soient occupés par des personnes résidant en Wallonie ou non. Ces estimations de l'emploi intérieur sont réalisées dans le cadre de la comptabilité régionale, selon des méthodes, des définitions et des nomenclatures communes à tous les états membres de l'Union européenne (SEC 2010).

Le taux de croissance annuel moyen, exprimé en pourcentage, sur n périodes (années, mois, semaines, etc.) est donné par la formule:

$$TCAM = \left(\sqrt[n]{\frac{\text{valeur finale}}{\text{valeur initiale}}} - 1\right) \times 100$$

Pertinence et limites

Cette statistique officielle a l'avantage d'être conforme aux normes internationales SEC et d'être intégrée dans l'ensemble des statistiques économiques de la comptabilité régionale, notamment la valeur ajoutée, ce qui permet le calcul d'un indicateur tel que la productivité par tête.

Les séries de la comptabilité régionale (comme nationale) peuvent subir des révisions importantes suite à des changements dans la méthodologie ou à la réception de nouvelles informations statistiques.

Ces données sont cohérentes avec la version d'octobre 2019 des comptes nationaux. Les chiffres concernant les années précédant 2015 sont pour le moment conformes à la version d'octobre 2018 des comptes nationaux. Ils seront adaptés par étape (2009-2014 en juin 2020 ; 2003-2008 en automne 2020).

Pour en savoir plus:

Les Comptes régionaux - https://www.nbb.be/fr/comptes-regionaux AMECO - http://ec.europa.eu/economy_finance/db_indicators/ameco/index_en.htm

Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

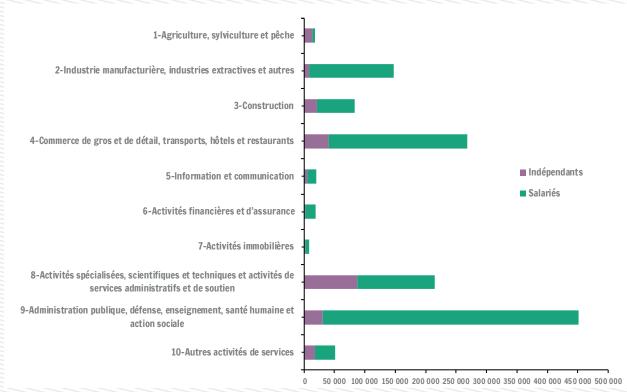
Prochaine mise à jour : mars 2021

Emploi intérieur par secteur

1 281 208 pers. C'est le nombre de personnes employées en Wallonie en 2018 soit 47 914 de + qu'en 2015

C'est le nombre de personnes

Répartition de l'emploi intérieur wallon par statut et par secteur d'activité, moyenne 2018



Sources : Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2018, BNB, version février 2020)

En 2018, l'emploi intérieur en Wallonie représente 1 281 208 personnes.

Les secteurs les plus importants en termes de volume de main-d'œuvre en Wallonie (plus de 10 % du total de l'emploi intérieur) sont par ordre décroissant : l' « Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale » (35 %), le « Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants » (21 %), les « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » (17 %) et l' « Industrie manufacturière, industries extractives et autres » (12 %).

En Wallonie, comme dans le reste du pays, la grande majorité des travailleurs exercent leur activité comme salariés : 82 % contre 18 % comme indépendants ou aidants.

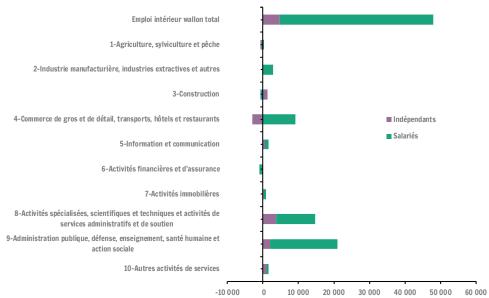
Dans le secteur « Agriculture, sylviculture et pêche » cependant, la grande majorité des travailleurs sont indépendants (78 %).

Webs

Emploi intérieur

par secteur





Sources : Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2018, BNB, version février 2020)

Entre 2015 et 2018, l'emploi intérieur wallon s'est accru de 47 914 travailleurs, soit une hausse de +3,9 % ou un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 1,3 %. Les quatre secteurs qui ont le plus contribué à cette croissance sont l' « Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale » (+21041 emplois, soit une hausse de +4,9 % entre 2015 et 2018 ou un TCAM de 1,6 %), les « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » (+14 732 emplois, soit une hausse de +7,4 % entre 2015 et 2018 ou un TCAM de 2,4 %), le « Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants » (+6093 unités, soit +2,3 % entre 2015 et 2018 ou un TCAM de 0,8 %) et le secteur de l' « Industrie manufacturière, industries extractives et autres » (+2686 emplois, soit +1,9 % entre 2015 et 2018 ou un TCAM de 0,6 %). Entre 2015 et 2018, c'est le secteur de l' « Activités financières et d'assurance » qui perd le plus d'emplois (-946 unités, soit -4,7 % ou -1,6 % en TCAM), suivie du secteur de l' « Agriculture, sylviculture et pêche » (-382 emplois, soit -2,1 % ou -0,7 % en TCAM).

Définitions et sources

L'emploi intérieur comprend tous les emplois exercés sur le territoire de la Wallonie, qu'ils soient occupés par des personnes résidant en Wallonie ou non. Ces estimations de l'emploi intérieur sont réalisées dans le cadre de la comptabilité régionale, selon des méthodes, des définitions et des nomenclatures communes à tous les Etats membres de l'Union européenne (SEC 2010).

Ces données sont cohérentes avec la version d'octobre 2019 des comptes nationaux. Les chiffres concernant les années précédant 2015 sont pour le moment conformes à la version d'octobre 2018 des comptes nationaux. Ils seront adaptés par étape (2009-2014 en juin 2020 ; 2003-2008 en automne 2020).

Pertinence et limites

Cette statistique officielle a l'avantage d'être conforme aux normes internationales SEC et d'être intégrée dans l'ensemble des statistiques économiques de la comptabilité régionale, notamment la valeur ajoutée, ce qui permet le calcul d'un indicateur tel que la productivité par tête.

Les séries de la comptabilité régionale (comme nationale) peuvent subir des révisions importantes suite à des changements dans la méthodologie ou à la réception de nouvelles informations statistiques.

Pour en savoir plus:

Les Comptes régionaux : https://www.nbb.be/fr/comptes-regionaux

La page « Répartition sectorielle de l'emploi intérieur » : http://www.iweps.be/indicateur-statistique/

emploi-interieur-secteur/

Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

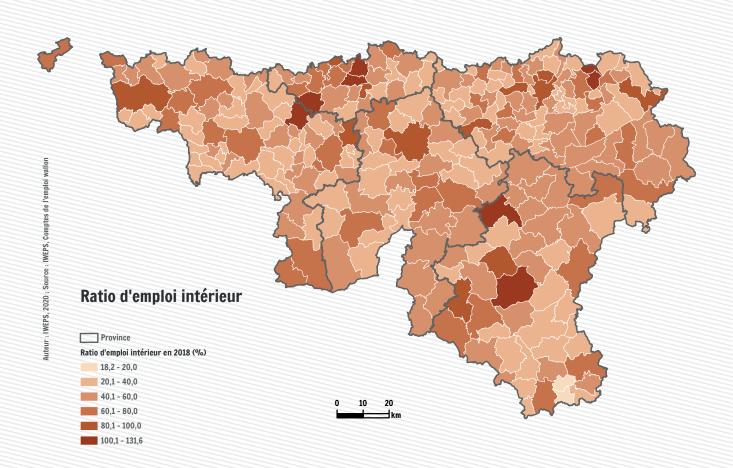
Prochaine mise à jour : mars 2021



Ratio d'emploi intérieur

58,5%

En 2018, le nombre de postes de travail offerts sur le territoire wallon représente 58,5 % de la population wallonne en âge de travailler (15 à 64 ans)

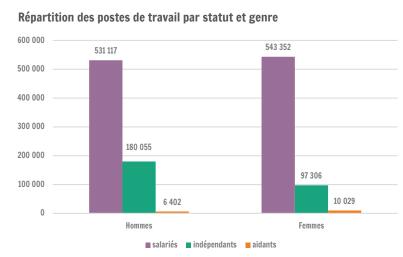


Les communes qui offrent le plus d'emplois relativement à leur population en âge de travailler sont, en ordre décroissant, Wavre, Marche, Nivelles, Libramont, Ottignies - Louvain-la-Neuve et Seneffe (ratio supérieur à 105 %). À noter que si les ratios observés dans les centres urbains sont tous supérieurs à la moyenne, ils ne sont pas tous dans le haut du classement, en particulier à Charleroi (68,4 %) et Verviers (65,7 %).

Le plus souvent, les communes où l'on comptabilise beaucoup d'emplois relativement à la population offrent, à l'image des centres urbains, un ensemble de services qui dépassent le cadre de la commune, comme des administrations, des hôpitaux ou des agences d'intérim (les emplois des intérimaires sont localisés à l'agence). Certaines communes bénéficient également de la présence d'un gros employeur, à l'instar des firmes pharmaceutiques établies à Wavre, d'une importante base militaire à Marche, de la production de cosmétiques à Libramont, la fabrication de câbles à Eupen ou encore l'université à Ottignies-Louvain-la-Neuve. A Seneffe, c'est essentiellement la concentration d'industries (plastique, chimie, pain et pâtisserie, verre, armes, etc.) qui explique le ratio élevé.

Une commune peut accueillir de nombreux emplois tout en enregistrant un taux d'emploi faible (cf. fiche taux d'emploi administratif des 15 à 64 ans). C'est souvent le cas des centres urbains, dont l'emploi bénéficie aux habitants des communes périphériques (Liège, Mons, Charleroi, Verviers, etc.). Inversement, certaines communes « dortoirs » offrent peu d'emplois, alors que le taux d'emploi y est élevé (Léglise, La Bruyère, Dalhem, Donceel, Lincent, Anthisnes, etc.). On ne détecte pas de relation linéaire entre le ratio d'emploi intérieur et le taux d'emploi par commune.

Ratio d'emploi intérieur



Près de 79 % des postes de travail sont des postes salariés, occupés à 49,4 % par des hommes et à 50,6 % par des femmes. Pour les postes indépendants au sens strict, on y dénombre presque deux fois plus d'hommes que de femmes, alors que pour la petite fraction de postes aidants (1,2 % du total), la situation est inverse avec seulement 39 % d'hommes.

Sources : IWEPS sur la base des données ONSS, INASTI, ONEM, moyenne annuelle 2018

Définitions et sources

Au niveau communal, l'emploi intérieur équivaut à l'emploi par commune de travail. Il est exprimé ici en postes de travail et est estimé à partir de plusieurs sources : ONSS (emploi salarié et étudiants non assujettis), INASTI (emploi indépendant), ONEM (chômeurs complets avec dispense ALE).

Le ratio d'emploi intérieur rapporte l'emploi intérieur à la population en âge de travailler (sources : Statbel). Il s'apparente au taux d'emploi car il utilise le même dénominateur. Cependant il ne s'agit pas d'un taux puisque le numérateur n'est pas forcément compris dans le dénominateur. De plus, l'unité de comptage du numérateur (poste de travail), relative au lieu de travail, est différente de celle du dénominateur (personnes), relative au lieu de domicile. Ce ratio donne une indication des emplois offerts à la population en âge de travailler du territoire observé.

Pertinence et limites

Ces données permettent d'analyser l'emploi par commune de travail. La statistique officielle de l'emploi intérieur reste cependant celle des données par arrondissement produites par l'ICN, dans le cadre des Comptes régionaux.

L'emploi est exprimé en nombre de postes, donc un travailleur peut être compté plusieurs fois s'il a plusieurs contrats ou s'il cumule les statuts salarié et indépendant.

Ruptures de série : en 2003, passage à la Déclaration multifonctionnelle (DMFA) ; en 2011-2012, les travailleurs en disponibilité préalable à la retraite ne sont plus comptabilisés (réforme Capello) ; en 2012, modification de la réglementation relative au nombre de jours maximum prestables sous le statut d'étudiant non assujetti. En 2014, obligation pour tous les employeurs de déclarer l'unité d'établissement du travailleur (meilleure répartition par commune de travail de l'emploi salarié). En 2017, la méthode d'estimation des étudiants jobistes a été revue pour s'adapter au changement législatif (max 475 heures par an).

Pour en savoir plus:

http://www.iweps.be/indicateur-statistique/ratio-demploi-interieur/

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (I.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021

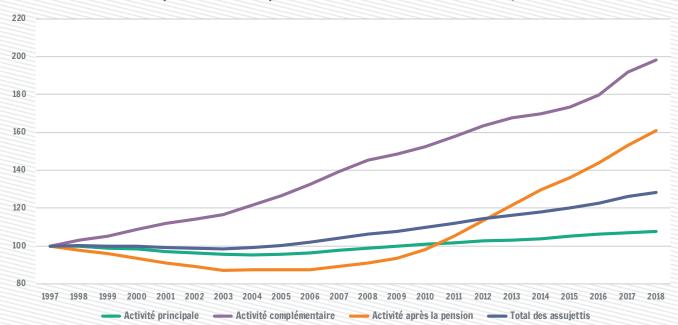


Emploi indépendant (non compris les aidants)

289 314 indépendants indépendants (non compris

C'est le nombre de travailleurs indépendants (non compris les aidants) assujettis à l'INASTI au 31 décembre 2018

Evolution du nombre d'indépendants (non compris les aidants) selon la nature de l'activité, indice 1997 = 100



Sources : Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI), au 31 décembre 2018

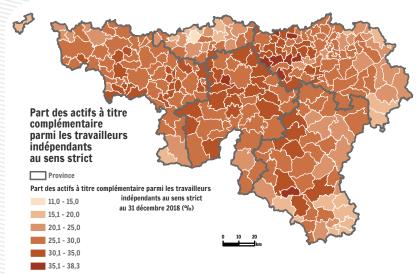
Au 31 décembre 2018, 289 314 travailleurs wallons étaient indépendants au sens strict (c'est-à-dire non compris les aidants qui représentent moins de 6 % de l'emploi indépendant au sens large), soit un peu plus d'un quart de l'emploi total. C'est une augmentation de 28,4 % par rapport à 1997 (+19,7 % au cours de la période 2005-2014). Cet accroissement est le reflet d'évolutions différenciées selon la nature de l'activité : la faible hausse du nombre d'indépendants à titre principal (+7,7 % en 21 ans) est contrebalancée par une hausse considérable des indépendants à titre complémentaire (+98,0 %), en particulier chez les femmes (on passe de 7 186 à 33 928 indépendantes à titre complémentaire entre 1995 et 2018) et de façon plus intense entre 2004 et 2008 (4 à 5 % de croissance annuelle). Alors que le nombre d'actifs après la pension diminue en début de période, cette tendance s'inverse à partir de 2004 et son taux de croissance annuel dépasse les 7 % entre 2011 et 2013.

La hausse du nombre de travailleurs indépendants s'accélère en 2018 : +4,8 %. Cette accélération est davantage marquée chez les actifs à titre complémentaire : +10,2 %.

Meps

Emploi indépendant

(non compris les aidants)



Selon les communes, la part des actifs à titre complémentaire (27 % de l'emploi indépendant wallon) varie de 11 % à 38 % de l'emploi indépendant. Elle est assez faible dans les communes du Brabant wallon, de la Communauté germanophone, des arrondissements d'Arlon et Virton (à l'exception de Chiny) et aux environs de Tournai et Mouscron.

Les actifs après la pension qui représentent 11 % de l'emploi indépendant sont davantage présents dans le sud plus rural de la Région et le canton de Saint-Vith.

Sources : Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI)

Définitions et sources

L'Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI) est un établissement public chargé d'appliquer la sécurité sociale des travailleurs indépendants. Au sens strict, un travailleur indépendant est une personne physique qui exerce une activité professionnelle en raison de laquelle elle n'est pas engagée dans les liens d'un contrat de travail ou d'un statut.

Un indépendant est actif à titre principal s'il exerce cette activité habituellement et qu'il n'est pas occupé au moins à mi-temps dans un emploi salarié. Il est actif à titre complémentaire lorsqu'il exerce une autre activité parallèlement à son activité professionnelle principale exercée habituellement et dans un lien de subordination. Il est actif après la pension quand il reste actif tout en bénéficiant de sa pension.

Pertinence et limites

Cette source administrative permet de disposer de données communales sur l'emploi indépendant. Certaines catégories de personnes, bien que n'exerçant plus une activité professionnelle indépendante, peuvent être maintenues dans le régime, en vue de préserver leurs droits aux prestations et sont ainsi prises en compte dans les statistiques alors qu'elles ne sont plus actives.

La localisation du travailleur indépendant est déterminée par l'adresse qu'il choisit de communiquer à l'INASTI; faute de mieux, on considère donc cette commune tantôt comme son lieu de travail, tantôt comme son lieu de domicile.

Pour en savoir plus :

http://www.iweps.be/indicateur-statistique/emploi-independant-non-compris-aidants/ http://www.inasti.be/fr/statistiques-et-legislation

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (I.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020

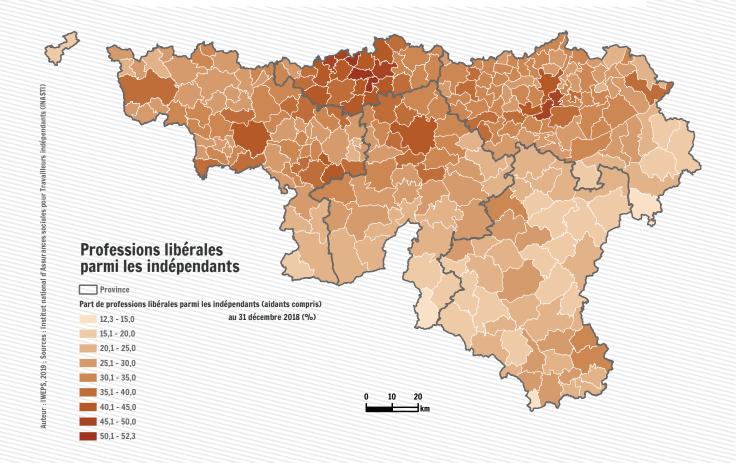


Emploi indépendant

par branche d'activité

32,9%

C'est la part de travailleurs indépendants (aidants compris) qui exercent une profession libérale parmi les assujettis à l'INASTI au 31 décembre 2018



Au 31 décembre 2018, près du tiers (32,9 %) des assujettis à l'INASTI (indépendants et aidants) exercent une profession libérale, 36,4 % sont actifs dans le commerce et les services, 20,3 % dans le commerce et l'artisanat et 9,9 % dans l'agriculture et la pêche. Moins de 1 % des assujettis ne sont pas classés dans un des secteurs cités ci-dessus (secteur « Divers »).

La part des indépendants qui exercent une profession libérale est plus importante dans les communes plus densément peuplées du nord de la Région, alors que le secteur de l'agriculture et de la pêche est mieux représenté dans les communes plus rurales du sud.

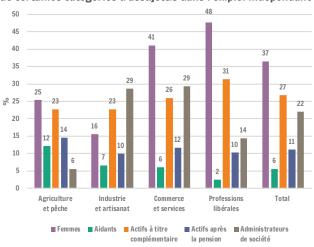
Dans le Brabant wallon, c'est à Ottignies-Louvain-la-Neuve, Rixensart et Mont-Saint-Guibert que les professions libérales sont les mieux représentées, respectivement 52 %, 51 % et 50 % des assujettis. En province de Liège, c'est à Chaudfontaine, Esneux, Neupré et Liège que cet indicateur est le plus élevé, avec respectivement 47 %, 45 %, 44 % et 43 %. Dans le Hainaut, Montigny-le-Tilleul atteint les 42 %. A l'opposé, à Vresse-sur-Semois (12 %) et Burg-Reuland (12 %), les professions libérales sont peu présentes parmi les assujettis à l'INASTI.

Webs

Emploi indépendant

par branche d'activité

Part de certaines catégories d'assujettis dans l'emploi indépendant par secteur d'activité en 2018



Les femmes et les actifs à titre complémentaire sont mieux représentés dans les professions libérales (48 % et 31 %) que dans les autres secteurs ; les aidants y sont par contre peu présents (2 %) et les administrateurs de société sont relativement peu nombreux (14 %) par rapport à leur part dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat (29 %) et du commerce et des services (29 %).

C'est dans le secteur de l'agriculture et de la pêche que les aidants (12 %) et les actifs après la pension (14 %) sont les plus représentés.

Sources: INASTI, 31 décembre 2018

Définitions et sources

L'Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI) est un établissement public chargé d'appliquer la sécurité sociale des travailleurs indépendants.

Les assujettis à l'INASTI ont soit un statut d'indépendant, soit un statut d'aidant. Au sens strict, un travailleur indépendant est une personne physique qui exerce une activité professionnelle en raison de laquelle elle n'est pas engagée dans les liens d'un contrat de travail ou d'un statut. Le travailleur aidant (y compris les conjoints aidants) est une personne physique qui assiste ou remplace un travailleur indépendant dans l'exercice de son activité sans être liée par un contrat de travail.

Dans le cadre d'une société, les administrateurs sont considérés comme des travailleurs indépendants et sont donc assujettis à l'INASTI.

Un assujetti est actif à titre principal s'il exerce cette activité habituellement et qu'il n'est pas occupé au moins à mi-temps dans un emploi salarié. Il est actif à titre complémentaire lorsqu'il exerce parallèlement à une autre activité professionnelle principale exercée habituellement et dans un lien de subordination. Il est actif après la pension quand il reste actif tout en bénéficiant de sa pension.

Pertinence et limites

Cette source administrative permet de disposer de données communales sur l'emploi indépendant. Certaines catégories de personnes, bien que n'exerçant plus une activité professionnelle indépendante, peuvent être maintenues dans le régime, en vue de préserver leurs droits aux prestations et sont ainsi prises en compte dans les statistiques alors qu'elles ne sont plus actives.

La localisation du travailleur indépendant est déterminée par l'adresse qu'il choisit de communiquer à l'INASTI. Faute de mieux, on considère donc cette commune tantôt comme son lieu de travail, tantôt comme son lieu de domicile.

Dans certains cas, un travailleur qui cesse son activité de salarié peut néanmoins conserver son statut d'indépendant à titre complémentaire. Il est donc possible d'être indépendant à titre complémentaire sans aucune autre activité de salarié à côté.

Les secteurs (ou branches) d'activité sont des regroupements de professions et ne correspondent donc pas aux secteurs d'activité de la nomenclature NACE.

Pour en savoir plus:

http://www.inasti.be/fr/statistiques-et-legislation https://www.iweps.be/indicateur-statistique/emploi-independant-branche-dactivite

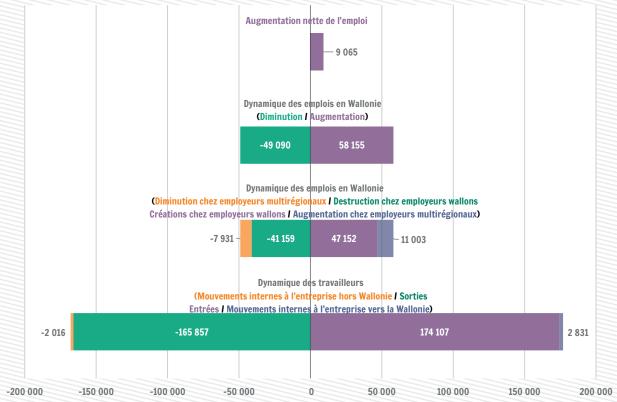
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020

Dynamique des emplois et des travailleurs

58 155 postes

C'est le nombre de nouveaux postes en Wallonie entre juin 2017 et juin 2018 : 47 152 offerts par les employeurs uniquement présents en Wallonie et 11 003 par les employeurs multirégionaux





Sources : Dynam-Reg. IBSA - IWEPS - Departement WSE van de Vlaamse overheid - ONSS - HIVA-KU Leuven

Il est désormais possible de chiffrer les mouvements qui se cachent derrière l'augmentation nette de 9 065 emplois salariés observée en Wallonie entre juin 2017 et juin 2018.

Entre 2017 et 2018, l'emploi en Wallonie s'est en fait accru de 58 155 nouveaux postes : les employeurs uniquement présents en Wallonie (« unirégionaux ») ont créé 47 152 emplois et les employeurs multirégionaux ont permis un accroissement de 11 003 emplois en Wallonie. La faible augmentation nette de l'emploi s'explique par le fait que sur cette même période, 49 090 postes ont disparu : les employeurs multirégionaux ont contribué à cette diminution à hauteur de 7 931 postes, les employeurs wallons à hauteur de 41 159 postes.

La dynamique des travailleurs est plus importante encore que celle des postes de travail. Entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018, 174 107 salariés ont commencé un nouvel emploi en Wallonie. Inversement, 165 857 ont quitté ou perdu leur travail. Par ailleurs, des transferts interrégionaux se produisent également au sein d'une même entreprise. Ainsi, 2 831 salariés à Bruxelles et en Flandre ont été mutés en Wallonie au sein de la même entreprise. Ceux travaillant en Wallonie ont été moins nombreux à faire le chemin inverse (2 016 salariés). Au final, ce mouvement interne aux entreprises entraîne un transfert de travailleurs (815) au profit de la Wallonie.

Webs

Dynamique

des emplois et des travailleurs

Définitions et sources

Évolution nette - Création d'emplois / Destruction d'emplois - Nombre total d'emplois

Au sein de chaque entreprise, les travailleurs actifs dans les différents établissements sont additionnés, au 30 juin de chaque année. La différence entre le nombre de travailleurs actifs l'année t et l'année antérieure (t-1) donne l'évolution nette qui, selon qu'elle soit positive ou négative au niveau de l'entreprise, est considérée comme une création d'emplois ou une destruction d'emplois.

Augmentation / Diminution régionales

L'emploi des employeurs est scindé par région.

Si l'emploi d'un employeur dans la région A est supérieur à la fin de la période de référence, par rapport au début de cette période, et est plus petit dans la région B, il existe une augmentation régionale dans la région A et une diminution régionale dans la région B. Pour les employeurs qui n'avaient de l'emploi que dans une seule région au cours de la période de référence (du 30 juin de l'année t-1 au 30 juin de l'année t), l'opération revient à déterminer la création ou la destruction d'emplois. Pour les employeurs qui avaient de l'emploi dans plusieurs régions, la création ou la destruction d'emplois est le résultat net des augmentations/diminutions dans les différentes régions. La différence entre l'augmentation et la diminution régionales donne l'évolution nette de l'emploi régional.

Entrées et sorties de travailleurs

La dynamique des travailleurs est mesurée au niveau de l'entreprise, en comparant l'effectif à deux moments différents. Concrètement, l'effectif du personnel au 30 juin de l'année t-1 est comparé à l'effectif du personnel au 30 juin de l'année t. Lorsqu'un travailleur d'une entreprise assujettie à l'ONSS ou à l'ORPSS (maintenant fusionnée avec l'ONSS) ne se trouve pas dans la déclaration (Dmfa) de l'année t-1 mais est mentionné dans la Dmfa de l'année t, nous parlons d'entrée. De même, une sortie est enregistrée lorsqu'un travailleur qui était encore actif dans l'entreprise au 30 juin de l'année t-1 n'est plus enregistré au 30 juin de l'année t. La différence entre les entrées et les sorties au niveau de l'entreprise constitue l'évolution nette de l'emploi de l'entreprise.

Si nous examinons la différence entre les entrées et les sorties au niveau régional, nous obtenons le solde net des entrées et des sorties. Les travailleurs qui étaient déjà actifs dans l'entreprise, mais dans un autre établissement, ne sont comptés ni dans les entrées, ni dans les sorties. Il s'agit d'un glissement interne (au sein d'une même entreprise) d'une région à une autre.

Le projet Dynam-Reg, intégré dans le projet plus large Dynam, est le fruit d'un accord de collaboration avec les trois régions (IWEPS, IBSA, Departement WSE) et est coordonné par l'ONSS et HIVA-KU Leuven.

Pertinence et limites

Les définitions utilisées sont conformes aux directives de l'OCDE et d'Eurostat, et la méthode tient compte des résultats de recherches scientifiques récentes (notamment les travaux de J. Haltiwanger).

Les chiffres de Dynam-Reg sont basés sur une source administrative fiable, gérée par l'Office National de la Sécurité Sociale (ONSS). Ils concernent l'ensemble des salariés.

La méthodologie mise en oeuvre vise à éliminer les faux employeurs débutants et sortants ainsi que les fausses créations et destructions d'emplois, et ainsi de capter les tendances réelles du marché du travail. Alors que, jusqu'ici, seuls les mouvements de l'emploi au sein des employeurs unirégionaux pouvaient être répartis selon la région de travail, la base de données élargie de Dynam-Reg intègre le lieu d'occupation de tous les salariés.

Pour en savoir plus:

http://www.iweps.be/publication/rapport-leconomie-wallonne-2018/

Le site de Dynam : https://www.dynamstat.be/fr/ Les chiffres : https://www.dynamstat.be/fr/chiffres Les analyses : https://www.dynamstat.be/fr/publications

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

Prochaine mise à jour : décembre 2020



Les emplois vacants en Wallonie

26 836 emplois

C'est le nombre d'emplois déclarés vacants en Wallonie au cours du 4^{ème} trimestre 2019. Le taux d'emplois vacants (2,6 %) est inférieur à celui du 3^{ème} trimestre de 2019 (2,7 %)

Les emplois vacants par secteur d'activité en Wallonie en 2019, entreprises de toutes tailles

Secteurs d'activité	Nombre d'emplois vacants	Taux d'emplois vacants (en %
B. Industries extractives	15	0,9
C. Industrie manufacturière	3 037	2,7
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	98	2,0
E. Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	170	2,0
Total B-C-D-E	3 321	2,6
F. Construction	1 864	3,2
G. Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	3 120	2,2
H. Transports et entreposage	1 379	2,9
I. Hébergement et restauration	1 156	4,:
Total G-H-I	5 654	2,6
J. Information et communication	961	6,2
K. Activités financières et d'assurance	495	3,3
L. Activités immobilières	202	3,2
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 943	5,3
N. Activités de services administratifs et de soutien	1 967	2,7
Total M-N	3 910	3,6
O. Admninistration publique	3 277	2,5
P. Enseignement	2 927	2,3
Q. Santé humaine et action sociale	3 868	2,:
Total 0-P-Q	10 072	2,2
R. Arts, spectacles et activités récréatives	563	4,:
S. Autres activités de services	416	1,9
Total R-S	978	2,8
Ensemble	27.458	2,7

Sources: Statbel, Job Vacancy Survey

Le nombre d'emplois vacants par secteur est un indicateur de l'ampleur des opportunités d'emplois offertes dans chaque secteur. En 2019, les secteurs qui, en Wallonie, comptent le plus d'emplois vacants, sont les secteurs de la santé humaine et action sociale (3 868), de l'administration publique (3 277), du commerce, réparation d'automobiles et de motocycles (3 120), de l'industrie manufacturière (3 037) et de l'enseignement (2 927).

Le taux d'emplois vacants par secteur, qui mesure la proportion d'emplois vacants dans l'ensemble des emplois (occupés et vacants) du secteur, rend compte de la dynamique de recrutement au sein de chaque secteur. Cet indicateur classe dans le top cinq l'information et la communication (6,2 %), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (5,3 %), l'hébergement et la restauration (4,1 %), les arts, spectacles et activités récréatives (4,1 %) et les activités financières et d'assurance (3,3 %).

Lorsqu'on ne considère que les entreprises dont la taille est égale ou supérieure à 10 travailleurs, le taux d'emplois vacants est inférieur au taux observé pour l'ensemble des entreprises : les taux sont respectivement 2,4 % en Wallonie, 3,0 % à Bruxelles et 3,6 % en Flandre. Le taux des très petites entreprises est donc, lui, plus élevé, ce qui traduit leur plus grande difficulté à recruter.

Le taux d'emplois vacants reste moins élevé en Wallonie que dans les autres régions belges. Au $4^{\text{ème}}$ trimestre 2019, il s'établit à 2,6 % en Wallonie pour 2,9 % en Région bruxelloise et 3,9 % en Flandre.

Les emplois vacants en Wallonie

Définitions et sources

Un « poste vacant » est un emploi rémunéré nouvellement créé, non pourvu, ou qui deviendra vacant sous peu, pour le pourvoi duquel l'employeur entreprend activement de chercher, en dehors de l'entreprise concernée, un(e) candidat(e) apte et est prêt à entreprendre des démarches supplémentaires ; qu'il a l'intention de pourvoir immédiatement ou dans un délai déterminé. Un poste vacant ouvert uniquement aux candidats internes n'est donc pas traité comme une « vacance d'emploi ».

Le taux d'emplois vacants représente la proportion d'emplois vacants dans l'ensemble des emplois (occupés et vacants).

Les données relatives aux emplois vacants sont issues d'une enquête trimestrielle réalisée par Statbel pour répondre aux besoins statistiques de la Commission européenne.

Pertinence et limites

L'enquête trimestrielle s'appuie sur un échantillon d'entreprises ayant au moins un salarié. Depuis 2014, toutes les entreprises qui relèvent des sections B à S de la NACE rév. 2 sont couvertes. Pour l'ensemble de la Belgique, environ 11 000 entreprises ont été interrogées chaque trimestre.

La statistique des emplois vacants donne des informations sur la demande non satisfaite de main-d'œuvre. Par rapport aux données d'offres d'emploi enregistrées dans les services publics de l'emploi, qui, vu la diversité des canaux de recrutement, ne donnent qu'une vue partielle des offres, l'avantage de ces données d'enquête est de fournir une vue plus représentative de l'ensemble des entreprises. La périodicité trimestrielle de l'enquête permet de construire des indicateurs utiles pour l'analyse du cycle économique.

L'enquête ne donne aucune information sur la durée de vacance d'un emploi. Cette information serait utile pour évaluer les difficultés de recrutement sur le marché du travail.

Pour en savoir plus :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/vacature/http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnee/enquetes/JVS/

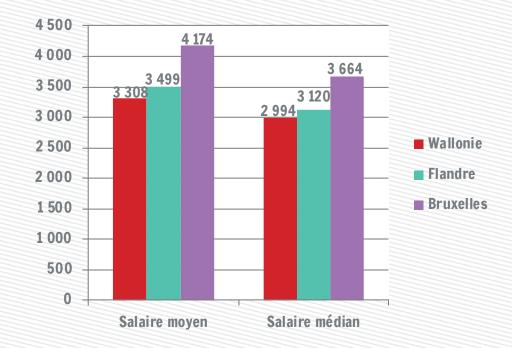
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (I.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020



Salaires mensuels bruts moyens

3 308 € En 2017, un travailleur occupé à temps plein en Wallonie gagnait en moyenne 3 308 € bruts par mois

Salaires bruts moyens et médians dans les trois régions belges (2017)



Sources : Stathel

En 2017, le salaire mensuel brut moyen d'un travailleur à temps plein s'élevait à 3 499 € en Flandre et à 4 174 € à Bruxelles, montants respectivement 5,8 % et de 26,2 % supérieurs au salaire observé en Wallonie. La moyenne belge se situait à 3 358 €.

Mesure complémentaire au salaire moyen, le salaire mensuel brut médian correspond au salaire du travailleur situé au centre de la distribution des salaires. Ainsi, en 2017, 50 % des travailleurs occupés à temps plein en Wallonie ont gagné un salaire mensuel brut inférieur à 2 994 € (les 50 autres % ayant gagné un salaire supérieur à ce montant).

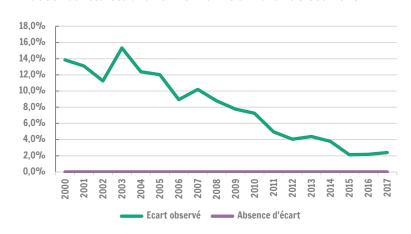
Les salaires médians par région possédaient, en 2017, une structure assez proche de celle des salaires moyens. Deux différences notoires apparaissent toutefois. Premièrement, dans chacune des trois régions belges, les salaires médians étaient inférieurs aux salaires moyens. Une telle configuration va de pair avec une distribution des salaires davantage étalée à droite. Elle implique qu'une majorité de travailleurs ont perçu un salaire inférieur au salaire moyen. Deuxièmement, des disparités régionales sont observées. Ainsi, le rapport entre le salaire moyen et le salaire médian vaut 1,10 en Wallonie alors qu'il s'élève à 1,12 et à 1,14 en Flandre et à Bruxelles, respectivement. L'asymétrie dans la distribution des salaires est donc moins marquée en Wallonie que dans les deux autres régions.

Webs

Salaires mensuels

bruts moyens

Evolution de l'écart salarial femme / homme en Wallonie (2000-2017)



L'écart salarial entre femmes et hommes, mesuré comme l'écart de salaire mensuel brut moyen entre un homme et une femme travaillant à temps plein, rapporté au salaire mensuel brut moyen d'un homme travaillant à temps plein, se réduit de manière tendancielle en Wallonie. Il est ainsi passé de 13,8 % en 2000 à 2,4 % en 2017, bien qu'en légère hausse par rapport à l'année précédente. Lors de la dernière année disponible, donc, une femme travaillant à temps plein gagnait 2,4 % de moins qu'un homme travaillant à temps plein. A noter que cet indicateur sous-estime le handicap salarial réel, les femmes travaillant plus souvent à temps partiel.

Sources : Statbel

Salaires bruts selon le niveau d'enseignement (2017)

Niveau d'enseignement	Salaire moyen en Wallonie
Primaire / secondaire inférieur	2 655 €
Secondaire supérieur	2 863 €
Supérieur - Bachelier	3 541 €
Supérieur - Master	5 131 €

En 2017, un salarié travaillant à temps plein en Wallonie avec au plus le diplôme d'enseignement secondaire inférieur gagnait en moyenne 2 677 € bruts par mois. S'il avait atteint (au plus) le niveau secondaire supérieur, son salaire se serait élevé à 2 863 €. Pour la catégorie « Supérieur de type Master », le salaire était de 5 131 €, 44,9 % supérieur à celui de la catégorie « Supérieur de type Bachelier ».

Sources : Statbel

Définitions et sources

Il s'agit du salaire mensuel brut gagné par un travailleur à temps plein. Il comprend tous les paiements relatifs au mois d'octobre de l'année de référence. Les salaires versés pour les heures supplémentaires, les primes pour travail en équipe, de nuit ou le week-end sont inclus dans ce concept. Les primes annuelles ou non régulières comme le treizième mois ou le pécule de vacances sont exclues. Les données proviennent de l'enquête annuelle sur la structure et la répartition des salaires, enquête européenne auprès des entreprises réalisée en Belgique par Statbel.

Pertinence et limites

La population statistique étudiée se rapporte aux unités locales relevant des sections B à N et P à S de la NACE rev.2 et appartenant à des entreprises de dix salariés au moins. L'enquête ne couvre donc pas l'ensemble des salariés. A noter que le salaire est mesuré au lieu de travail et non au lieu de domicile du salarié.

Pour en savoir plus : http://statbel.fgov.be/themes/emploi-formation/salaires-et-cout-de-la-main-doeuvre /salaires-mensuels-bruts-moyens

Personne de contact : Frédéric Verschueren (f.verschueren@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2021

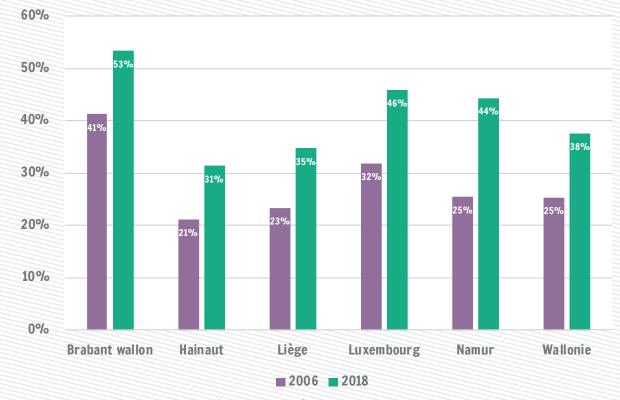


Accueil préscolaire et taux de couverture

38%

En 2018, le taux de couverture en places d'accueil pour la petite enfance était de 38 % (soit 38 places pour 100 enfants)

Taux de couverture en places d'accueil



Sources : Nombre de places : ONE (FWB) et Communauté germanophone, 31 décembre 2006 et 2018 ; Population : Statbel - Registre National au 1er janvier 2007 et 2019 ;

Calculs : IWEPS

Avant l'âge de 3 ans, les enfants peuvent être pris en charge par les milieux d'accueil autorisés par l'ONE pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par la Communauté germanophone. En Wallonie, les places disponibles dans les milieux d'accueil étaient de 35 004 au 31 décembre 2018.

Pour évaluer l'offre d'accueil, on calcule un taux de couverture qui rapporte le nombre de places d'accueil à une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil. En Wallonie, le taux de couverture atteignait 37,6 % en 2018, soit près de 38 places d'accueil pour 100 enfants. Ce taux valait 25,5 % en 2006, ce qui équivaut à une augmentation de 12 points de pourcentage entre 2006 et 2018.

Deux facteurs contribuent à l'évolution du taux de couverture : le nombre de places d'accueil et le nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil. Dans le cas de la Wallonie, le nombre d'enfants a légèrement augmenté de 2006 à 2010, pour amorcer, ensuite une diminution, un peu plus marquée ces dernières années, atteignant ainsi un niveau inférieur à celui de 2006. L'augmentation du nombre de places d'accueil (+9 833 places entre 2006 et 2018, soit une augmentation de 39,0 %) se traduit donc en une augmentation légèrement plus importante du taux de couverture en places d'accueil (+42,5 % entre 2006 et 2017).

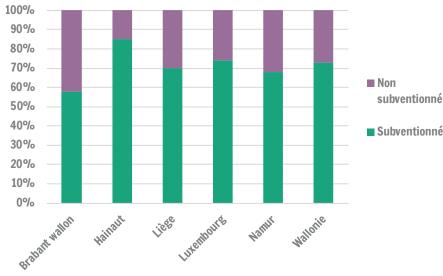
Des disparités existent néanmoins entre provinces. Le taux de couverture est plus élevé dans la province du Brabant wallon que dans les autres provinces (53 % en 2018). En provinces de Hainaut et de Liège, malgré une augmentation sensible du taux de couverture depuis 2006, la situation reste défavorable avec des taux n'atteignant respectivement que 31 % et 35 %. C'est en province de Namur que le taux de couverture a le plus augmenté, passant de 25 % en 2006 à 44 % en 2018.

MeDS

Accueil préscolaire

et taux de couverture





Sources : Nombre de Places : ONE (FWB) et Communauté germanophone

On distingue deux types de milieux d'accueil : les milieux d'accueil subventionnés (par l'ONE ou la Communauté germanophone) et les milieux d'accueil non subventionnés. En Wallonie en 2018, les parts de places subventionnées et non subventionnées sont respectivement de 73 % et 27 %. Sachant que la participation financière demandée aux parents est en général plus élevée pour les milieux d'accueil non subventionnés, il n'est pas étonnant que la part de ceux-ci soit plus importante dans les zones économiquement plus aisées. Aux deux extrêmes se trouvent le Brabant wallon avec 42 % et le Hainaut avec seulement 15 % de places non subventionnées. Notons que la hausse du taux de couverture dans le Hainaut est essentiellement tirée par le subventionné alors que pour Liège, tant le subventionné que le non subventionné ont ouvert des places.

Définitions et sources

Le taux de couverture rapporte le nombre de places d'accueil à une estimation du nombre d'enfants en âge de les fréquenter. Pour la partie francophone, il s'agit des enfants âgés de 0 à 2,5 (enfants de moins de 1 an + enfants de 1 an à moins de 2 ans + 0,5*enfants de 2 ans à moins de 3 ans). Cette méthode approximative tient compte du fait que les enfants ne fréquentent généralement pas un milieu d'accueil avant l'âge de 3 mois et entrent à l'école entre 2,5 ans et 3 ans. Pour la partie germanophone, il s'agit du nombre d'enfants de 0 à moins de 3 ans, les enfants ne pouvant y fréquenter l'école avant l'âge de 3 ans. Les données sur les places d'accueil proviennent de l'ONE et de la Communauté germanophone, mesurées au 31 décembre de l'année t. Le nombre d'enfants est calculé à partir des données du Registre National au 1er janvier de l'année t+1.

Pertinence et limites

Le taux de couverture en places d'accueil, calculé de cette manière, ne peut pas être utilisé pour faire des comparaisons internationales, car il ne correspond pas à la définition adoptée par l'Union européenne. Celle-ci prend en compte tous les enfants âgés de 0 à 3 ans au dénominateur et inscrit au numérateur tous les enfants présents. Ce nombre diffère du nombre de places car une place peut être occupée par plusieurs enfants (présence à temps partiel, turn over, etc.). De plus, toutes les formes d'accueil, y compris l'accueil des enfants de 2,5 à 3 ans à l'école, sont envisagées. En Communauté française, environ 90 % de cette tranche d'âge est scolarisée. En 2018, le taux calculé sur cette base est de 53,5 % pour la Wallonie hors Communauté germanophone (voir Rapport d'activité ONE 2018). On se situe donc au-delà de l'objectif de Barcelone (33 %).

Pour en savoir plus:

ONE, Rapport d'activités 2018:

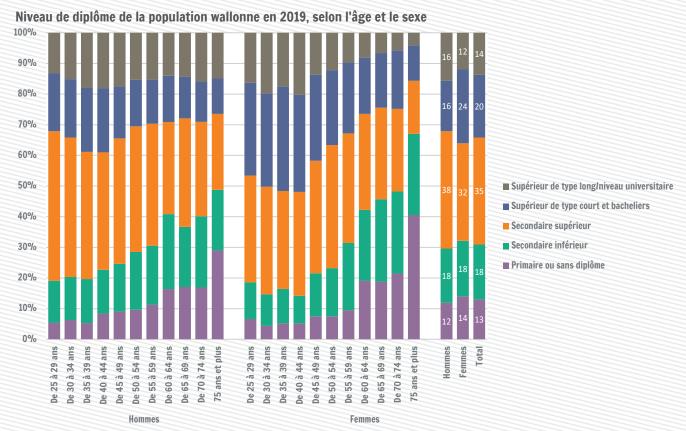
https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRESENTATION/Rapports_d_activite/2018/rapport-activite-2018-chiffres.pdf

Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2021

Niveau de diplôme de la population de 25 ans et plus

69%

En 2019, 69 % des Wallons détenaient au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, soit 2 x plus qu'il y a 30 ans



Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, 2019 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

En Wallonie, en 2019, 13 % des personnes âgées de 25 ans et plus n'ont pas de diplôme ou au maximum un diplôme de l'enseignement primaire, 18 % sont diplômés (au maximum) de l'enseignement secondaire inférieur et 35 %, du secondaire supérieur. Un tiers des Wallons (34 %) ont terminé des études supérieures. Pour 40 % d'entre-eux, il s'agissait d'études de niveau universitaire (masters ou équivalents).

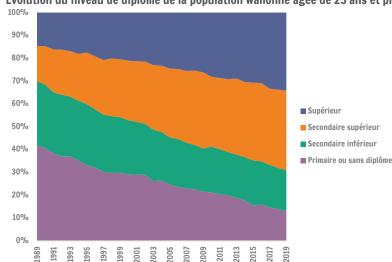
La répartition des niveaux de diplôme varie selon la catégorie d'âge et selon le sexe. Ne pas avoir un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur peut être problématique au $21^{\text{ème}}$ siècle. Le graphique indique à cet égard une nette amélioration pour les catégories d'âges les plus jeunes. Ils sont moins d'un quart chez les moins de 50 ans, mais plus de 40 % chez les 65 ans et plus. La part de diplômés de l'enseignement supérieur est plus élevée dans les tranches d'âge les plus jeunes, mais c'est surtout chez les femmes que cette évolution se fait sentir : elles sont de plus en plus nombreuses, dans les jeunes générations, à terminer des études supérieures. Le graphique montre également que, globalement, les femmes ont plus souvent que les hommes obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur de type court ou un baccalauréat. Parmi les plus jeunes générations, elles sont également plus nombreuses que les hommes à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau universitaire (masters ou équivalents).

IWeDS

Niveau de diplôme

de la population de 25 ans et plus

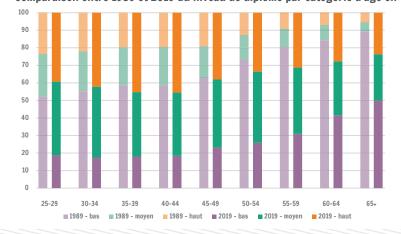




Ce graphique illustre d'une autre manière l'augmentation du niveau de diplôme le plus élevé obtenu. En 1989, environ 40 % de la population de 25 ans et plus n'avait pas de diplôme ou au maximum un diplôme du primaire. Après une trentaine d'années, en 2019, ils ne sont plus que 13 %. En 1989, seul un tiers de la population avait obtenu au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Ils représentent maintenant un peu plus de deux-tiers de la population de 25 ans et plus.

Sources: Statbel - EFT, 1989 à 2019; Calculs: IWEPS

Comparaison entre 1989 et 2019 du niveau de diplôme par catégorie d'âge en Wallonie



L'augmentation du niveau de diplôme vaut pour toutes les catégories d'âge. On observe également sur ce graphique que la différence entre 1989 et 2019 se marque surtout par une forte diminution de la part des personnes qui n'ont au maximum qu'un diplôme du secondaire inférieur (niveau bas), tandis que l'augmentation de la part des personnes diplômées du supérieur (niveau haut) est moins marquée.

Sources : Statbel - EFT, 1989 et 2019 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le niveau d'éducation y est estimé par le diplôme le plus élevé obtenu, que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou à l'âge adulte. A l'intérieur de l'enseignement supérieur, on distingue d'une part, le type court (graduats) et les bacheliers professionnalisants et académiques (niveaux 5 et 6 de la classification CITE 2011), et d'autre part, l'enseignement supérieur de type long et universitaire (masters ou équivalents, ingénieurs, doctorats,..., soit les niveaux 7 et 8 de la classification CITE 2011). Notons que les versions de cette fiche basées sur les données antérieures à 2018 utilisaient une classification différente.

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont extrapolés à partir d'un échantillon. De ce fait, les différences observées doivent être interprétées avec prudence. En outre, en raison d'une profonde réforme de l'enquête en 2017, principalement de la méthode d'échantillonnage, les comparaisons des chiffres de 2017 et des années suivantes avec ceux des années précédentes doivent être interprétées avec prudence.

Pour en savoir plus:

L'Enquête sur les Forces de Travail : https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/faq Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021

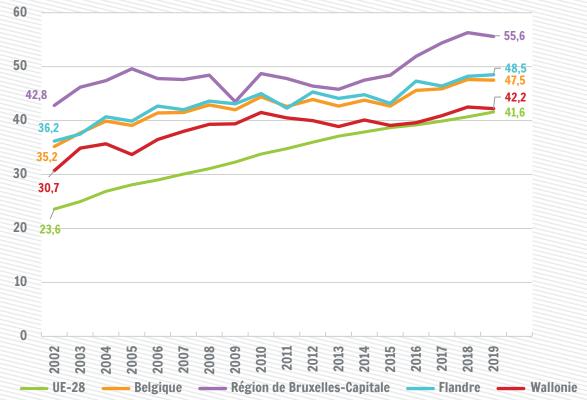
30-34 ans diplômés

de l'enseignement supérieur

42,2%

En Wallonie, en 2019, 42,2 % des 30-34 ans ont un diplôme de l'enseignement supérieur





Sources : Eurostat et Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2019 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

Dans le cadre de la stratégie EU-2020, l'objectif fixé par l'Europe est d'atteindre 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans, à l'horizon 2020. La Belgique a quant à elle fixé un objectif plus ambitieux de 47 %. En 2019, en Wallonie, la part des 30-34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (42,2 %) a dépassé les 40 % et présente un niveau semblable à la moyenne européenne (41,6 %). L'objectif fixé par l'Union européenne est donc atteint par la Wallonie (contrairement à l'objectif belge qui ne l'est pas encore). Globalement, une croissance s'observe depuis le début des années 2000 (avec 30,7 % en 2002), même si les dernières années indiquent une certaine stagnation.

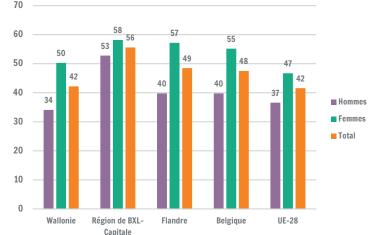
Comparativement aux deux autres régions du pays, la situation de la Wallonie est plus défavorable. En région bruxelloise, plus de la moitié de la population âgée de 30 à 34 ans (55,6%) est diplômée de l'enseignement supérieur, contre 48,5 % en Flandre.

Etant donné que l'indicateur est mesuré sur la base d'une enquête, il est sujet à un certain degré d'imprécision liée à l'échantillonnage, dont on peut rendre compte au moyen d'un intervalle de confiance. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que la part des wallons âgés de 30-34 ans disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur se situait, en 2019, entre 39,5 et 44,9 %.

30-34 ans diplômés

de l'enseignement supérieur

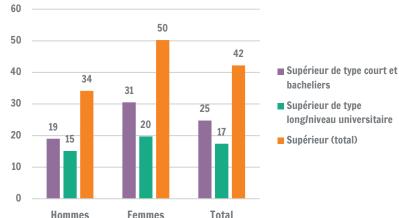
Pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans selon le sexe en 2019



La part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans est plus élevée chez les femmes que chez les hommes en Wallonie, en Flandre et dans l'Union européenne des 28. L'écart entre les hommes et les femmes est plus marqué en Flandre et en Wallonie que dans la Région de Bruxelles-Capitale. Ainsi, pour la Wallonie, la moitié des femmes âgées de 30 à 34 ans sont diplômées de l'enseignement supérieur, pour seulement un tiers des hommes de cette catégorie d'âge.

Sources: Eurostat et Statbel - EFT. 2019: Calculs: IWEPS

Part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans selon le type d'enseignement, en Wallonie (2019)



Parmi les 30-34 ans, 25 % sont diplômés de l'enseignement supérieur de type court ou bacheliers et 17 % de l'enseignement supérieur de niveau universitaire. La différence entre hommes et femmes se marque un peu plus pour l'enseignement supérieur de type court: 31 % des femmes âgées de 30 à 34 ans ont un diplôme de l'enseignement supérieur de type court % des hommes. contre 19 l'enseignement supérieur de universitaire, ces taux s'élèvent à 20 % pour les femmes et 15 % pour les hommes.

Sources: Eurostat et Statbel - EFT, 2019; Calculs: IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le niveau d'éducation y est estimé par le diplôme le plus élevé obtenu, que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou à l'âge adulte. A l'intérieur de l'enseignement supérieur, on distingue d'une part, le type court (graduats) et les bacheliers professionnalisants et académiques (niveaux 5 et 6 de la classification CITE 2011), et d'autre part, l'enseignement supérieur de type long et universitaire (masters ou équivalents, ingénieurs, doctorats, ..., soit les niveaux 7 et 8 de la classification CITE 2011). Notons que les versions de cette fiche basées sur les données antérieures à 2018 utilisaient une classification différente

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations interannuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette tranche d'âge, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale. En outre, en raison d'une profonde réforme de l'enquête en 2017, principalement de la méthode d'échantillonnage, les comparaisons des chiffres de 2017 et des années suivantes avec ceux des années précédentes doivent être interprétées avec prudence.

Pour en savoir plus:

L'Enquête sur les Forces de Travail: https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/faq Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021

Structure d'activité

des 25-64 ans selon le niveau de diplôme

89%

Alors que 89 % des 25-49 ans diplômés de l'enseignement supérieur ont un emploi, seuls 36 % des 25-49 ans ayant au plus un diplôme de l'enseignement primaire sont dans ce cas

Répartition de la population wallonne selon le statut BIT, par niveau de diplôme et catégorie d'âge en 2019



Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, 2019 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

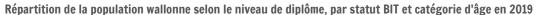
De manière générale, la part des personnes ayant un emploi s'élève avec le niveau de diplôme. En 2019, presque 90 % des Wallons âgés de 25 à 49 ans et diplômés de l'enseignement supérieur ont un emploi. Dans cette même catégorie d'âge, seuls un tiers des personnes diplômées au maximum de l'enseignement primaire ont un emploi, tandis que la moitié des personnes ayant un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur travaillent (50 %).

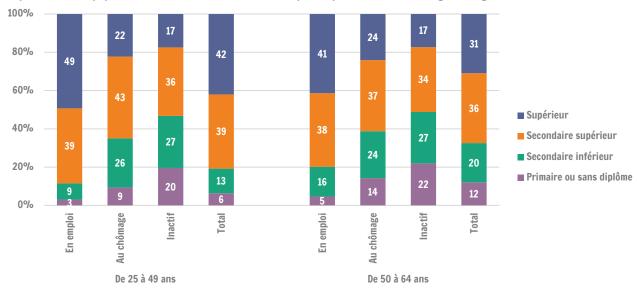
Cette relation entre niveau de diplôme et taux d'emploi existe également pour les 50-64 ans : parmi les 50-64 ans ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, 75 % occupent un emploi. Ce n'est plus le cas que pour 22 % des personnes âgées de 50 à 64 ans ayant au plus un diplôme de l'enseignement primaire.

IWeDS

Structure d'activité

des 25-64 ans selon le niveau de diplôme





Sources: Statbel - EFT, 2019; Calculs: IWEPS

En Wallonie, en 2019, parmi les personnes âgées de 25 à 49 ans ayant un emploi, 49 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur, 39 % ont un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Les personnes n'ayant au plus qu'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur sont surreprésentées parmi les personnes au chômage et inactives : elles représentent 35 % des chômeurs et 47 % des inactifs âgés de 25 à 49 ans, contre seulement 12 % des personnes en emploi de cette même tranche d'âge. Notons qu'une part non négligeable de chômeurs et inactifs ont un diplôme élevé : les diplômés de l'enseignement supérieur représentent en effet 22 % des chômeurs et 17 % des inactifs âgés de 25 à 49 ans.

Même si les niveaux de diplômes sont globalement moins élevés dans la tranche d'âge des 50-64 ans, les mêmes tendances s'observent quant à la répartition des niveaux de diplôme selon la situation sur le marché de l'emploi.

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le niveau d'éducation y est estimé par le diplôme le plus élevé obtenu, que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou à l'âge adulte. Les statuts emploi, chômage et inactivité sont définis selon les normes du Bureau International du Travail. Est considérée « en emploi » la personne en âge de travailler qui, au cours de la semaine de référence, a effectué un travail rémunéré d'au moins une heure. Est considérée « au chômage » la personne sans emploi qui est disponible pour occuper un emploi dans les 15 jours et a cherché activement un emploi dans le mois précédant l'enquête, ou qui a trouvé un emploi commençant dans moins de trois mois. Les personnes ne répondant pas à ces critères sont inactives.

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont extrapolés à partir d'un échantillon. De ce fait, les différences observées doivent être interprétées avec prudence.

En outre, en raison d'une profonde réforme de l'enquête en 2017, principalement de la méthode d'échantillonnage, les comparaisons des chiffres de 2017 et des années suivantes avec ceux des années précédentes doivent être interprétées avec prudence.

Pour en savoir plus :

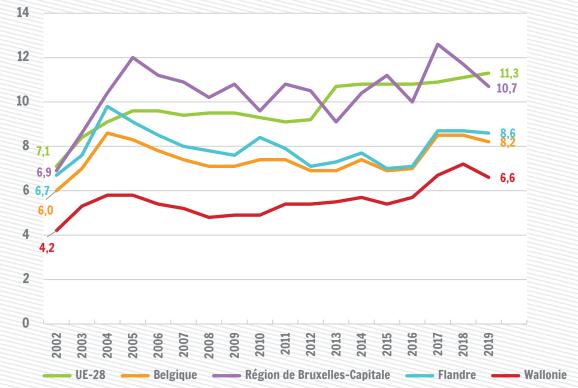
L'Enquête sur les Forces de Travail : https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/faq Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021

Education et formation des adultes (25-64 ans)

6,6%

En 2019, seuls 6,6 % des adultes wallons âgés de 25 à 64 ans ont déclaré avoir participé à des cours ou des formations





Sources : Eurostat et Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2019 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

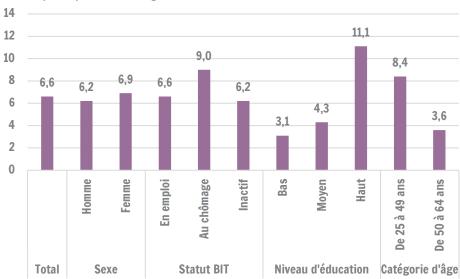
Dans le cadre de la stratégie Education Formation 2020, l'Union européenne s'est fixée comme objectif d'atteindre un taux de 15 % des adultes qui, en 2020, participent à l'enseignement et la formation continue. Le taux moyen pour les 28 pays de l'Union, estimé à partir des résultats de l'Enquête européenne sur les Forces de Travail, a progressé de 4 points de pourcentage en 15 ans, pour atteindre 11,3 % en 2019.

En Wallonie, on observe une augmentation un peu plus faible (de 4,2 % en 2002 à 6,6 % en 2019, en passant par un maximum de 7,2 % en 2018). Les taux observés dans les deux autres régions du pays s'élèvent en 2019 à 8,6 % en Flandre et 11,3 % à Bruxelles. Notons que l'augmentation observée entre 2016 et 2017 doit être interprétée avec prudence en raison d'importants changements méthodologiques apportés à l'enquête en 2017, notamment de la méthode d'échantillonnage. Par ailleurs, comme tout indicateur tiré d'une enquête, il est sujet à un certain degré d'imprécision. Les intervalles de confiance permettent de rendre compte de ces imprécisions liées à l'échantillonnage. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux de participation des 25-64 ans à la formation se situe, en 2019, entre 6,2 et 6,9 %.

Webs

Education et formation des adultes (25-64 ans)





Sources: Statbel - EFT, 2019; Calculs: IWEPS

Le taux de participation à l'enseignement et à la formation continue est plus élevé pour les femmes (6,9%) que pour les hommes (6,2%). Une grande variation s'observe selon le statut BIT et le niveau de diplôme. Ainsi, les taux de participation à l'enseignement et à la formation sont plus élevés pour les personnes au chômage (9,0%) que pour les personnes inactives (6,2%) ou en emploi (6,6%). Le taux de participation à l'enseignement et à la formation augmente avec le niveau d'enseignement : 3,1% pour les personnes ayant au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (niveau bas), 4,3% pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur (niveau moyen), et 11,1% pour les diplômés de l'enseignement supérieur (niveau haut). Les 25-49 ans suivent plus fréquemment une formation que les 50-64 ans.

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Les personnes qui suivent une formation continue sont celles qui, le mois précédant l'enquête, suivaient un enseignement régulier (primaire, secondaire ou supérieur, de plein exercice ou de promotion sociale) ou une formation hors du système d'enseignement régulier (cours, séminaires, conférences, etc., dans le cadre de l'emploi ou des activités personnelles de loisirs, sociales ou civiques, y compris les cours suivis en autoformation). Les statuts emploi, chômage et inactivité sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (cf. fiche structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme).

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations interannuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale.

En outre, en raison d'une profonde réforme de l'enquête en 2017, principalement de la méthode d'échantillonnage, les comparaisons des chiffres de 2017 et des années suivantes avec ceux des années précédentes doivent être interprétées avec prudence. Seules les activités réalisées le mois précédant l'enquête sont prises en compte. L'indicateur ne reflète donc pas l'ensemble des cours, séminaires suivis par une personne au cours d'une année.

Pour en savoir plus:

L'Enquête sur les Forces de Travail : https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/faq Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021

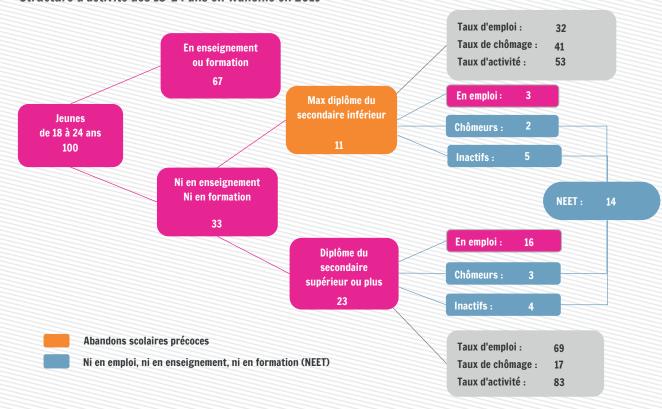


Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans

67%

En 2019, deux tiers (67 %) des Wallons âgés de 18 à 24 ans suivent un enseignement ou une formation

Structure d'activité des 18-24 ans en Wallonie en 2019



Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, 2019 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

Sur 100 jeunes wallons âgés de 18 à 24 ans en 2019, 67 suivent un enseignement ou une formation. Ce pourcentage est comparable à celui observé en 2018 (68 %), et est supérieur à ce qu'on observait il y a quelques années (59 en 2015 et 63 en 2016). Parmi ces 100 jeunes, 11 ont quitté l'enseignement sans avoir obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire. En 2018, ils représentaient 10 % des 18-24 ans, soit un chiffre qui reste comparable. Cette proportion correspond à l'indicateur de l'abandon scolaire précoce défini dans le cadre de la stratégie EU-2020. 23 jeunes sur 100 ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur. Les jeunes sans diplôme du secondaire supérieur représentent donc 32 % des jeunes sortis du système éducatif (11/33).

14 % des 18-24 ans ne suivent ni enseignement, ni formation et n'ont pas d'emploi. Ils constituent la catégorie des NEET (de l'anglais « Not in Employment, Education or Training »). Ces jeunes recherchent un emploi (chômeurs : 5 % des 18-24 ans) ou n'en cherchent pas (inactifs : 9 % des 18-24 ans). Une part de ces NEET est probablement sortie des études récemment et est sans doute au début du processus de recherche d'emploi. Parmi ces NEET, la moitié environ n'a pas de diplôme du secondaire supérieur (7/14).

Pour les jeunes sortis du système éducatif, le diplôme est déterminant sur le marché de l'emploi. En effet, le taux de chômage, défini comme la part de chômeurs parmi les actifs (chômeurs et en emploi) sortis du système éducatif, est deux fois plus élevé pour les jeunes ayant au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (41 % contre 17 % pour les jeunes ayant au moins un diplôme du secondaire supérieur). Leur taux d'emploi est deux fois plus faible (32 % contre 69 %).

Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans

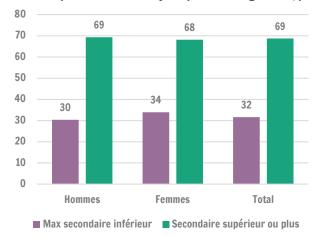




La structure d'activité diffère selon le sexe. En 2019, 64 % des hommes âgés de 18 à 24 ans sont en enseignement ou en formation, contre 70 % des femmes. La part de jeunes qui ne sont pas en enseignement/formation et ont un emploi est un peu plus élevée pour les hommes (20 %) que pour les femmes (18 %). En ce qui concerne la part de NEET (donnée par la somme des catégories « inactifs » et « au chômage »), ils sont plus nombreux parmi les hommes que parmi les femmes (17 % contre 12 %).

Sources: Statbel - EFT. 2019: Calculs: IWEPS

Taux d'emploi des 18-24 ans ayant quitté l'enseignement, par sexe et niveau de diplôme (Wallonie, 2019)



Parmi les jeunes ayant quitté l'enseignement, le taux d'emploi est plus faible pour les jeunes ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. On note peu de différences selon le sexe. Cependant, parmi les 18-24 diplômés au maximum de l'enseignement secondaire inférieur, le taux d'emploi des hommes est légèrement plus faible que celui des femmes. Cette différence est toutefois à interpréter avec prudence, en raison de la taille de l'échantillon.

Sources : Statbel - EFT, 2019 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Dans un 1er temps, les jeunes sont distingués selon qu'ils suivent ou non un enseignement : sont considérés en enseignement les jeunes qui, le mois précédant l'enquête, suivaient un enseignement régulier ou une formation (cours, séminaires, conférence, etc.) hors du système d'enseignement régulier. Dans un second temps, les jeunes ayant quitté l'enseignement sont classés selon leur statut sur le marché du travail selon les normes du Bureau International du Travail (cf. fiche structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme).

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. De ce fait, les différences observées doivent être interprétées avec prudence. Les taux d'emploi, de chômage et d'activité sont calculés pour les jeunes sortis du système éducatif afin de comparer le statut d'activité des jeunes en fonction du niveau de diplôme. En outre, en raison d'une profonde réforme de l'enquête en 2017, principalement de la méthode d'échantillonnage, les comparaisons des chiffres de 2017 et des années suivantes avec ceux des années précédentes doivent être interprétées avec prudence.

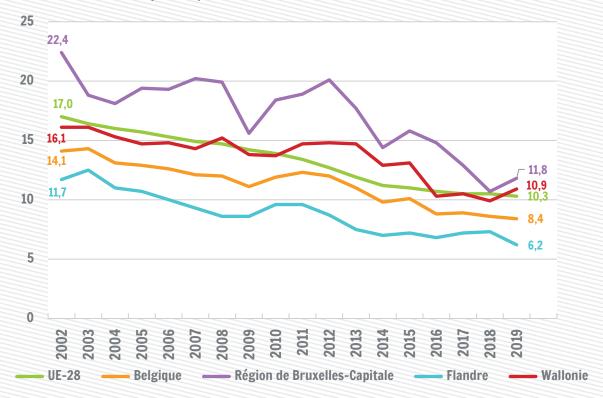
Pour en savoir plus:

L'Enquête sur les Forces de Travail : https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/faq Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021

Abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans

En Wallonie, en 2019, 10,9 % des 18-24 ans avaient quitté l'enseignement avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire supérieur

Taux d'abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans



Sources: Eurostat et Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2019 (Moyenne annuelle); Calculs: IWEPS

Dans le cadre de référence européen utilisé notamment pour les indicateurs de la stratégie EU-2020, l'abandon scolaire précoce est mesuré par la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne suivaient ni études dans l'enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier, et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur. L'objectif fixé par l'Union européenne est de 10 %. La Belgique s'est fixée quant à elle un objectif de 9,5 % à l'horizon 2020.

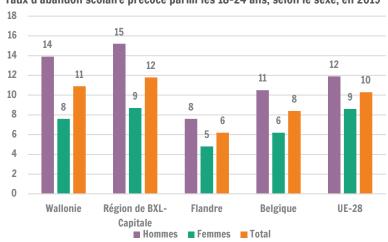
Avec, en 2019, un taux de 10,9 % de jeunes ayant quitté prématurément l'enseignement, la Wallonie se situe dans une position plus défavorable que la Flandre (6,2 %), mais reste en-dessous du taux observé pour la Région de Bruxelles-Capitale (11,8%). Le taux wallon est légèrement supérieur à celui observé pour l'Union européenne des 28 dans son ensemble (10,3 %).

La tendance générale est à la baisse en Wallonie, comme dans les autres régions. Le taux wallon, qui était de 16,1 % en 2002, passe de 13,1 % en 2015 à 9,9 % en 2018, pour remonter à 10,9 % en 2019. Les fluctuations interannuelles doivent toutefois être interprétées avec prudence. En effet, comme l'indicateur est mesuré sur la base d'une enquête, les intervalles de confiance rendent comptent des inévitables imprécisions liées à l'échantillonnage. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux d'abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans se situait, en 2019, entre 9,4 et 12,3 %. Globalement, la Wallonie se rapproche donc progressivement de l'objectif belge de 9,5 % fixé dans le cadre de la stratégie EU-2020. Depuis 2016, la Belgique, considérée dans son ensemble, dépasse cet objectif, avec un taux oscillant entre 8,4 %

Abandon scolaire

précoce parmi les 18-24 ans

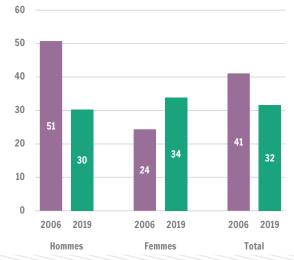
Taux d'abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans, selon le sexe, en 2019



L'abandon scolaire précoce est plus fréquent parmi les garçons que parmi les filles. En Wallonie, en 2019, il concernait 14 % des garçons âgés de 18 à 24 ans et 8 % des filles. Ce constat s'observe dans les deux autres régions et dans l'Union européenne dans son ensemble.

Sources: Eurostat et Statbel - EFT, 2019; Calculs: IWEPS

Taux d'emploi des 18-24 ans ayant quitté prématurément l'école en Wallonie



Alors que l'abandon scolaire précoce diminue, les jeunes ayant quitté l'enseignement sans diplôme du secondaire supérieur, font face à des difficultés importantes sur le marché du travail. En 2019, le taux d'emploi de ces jeunes n'est que de 30 % pour les hommes et de 34 % pour les femmes. Par rapport à 2006, la situation s'est particulièrement dégradée pour les hommes, le taux d'emploi des jeunes hommes peu qualifiés passant de 51 à 30 % sur plus de 10 ans.

Sources : Eurostat et Statbel - EFT, 2006 et 2019 ;

 ${\bf Calculs: IWEPS}$

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le taux d'abandon scolaire précoce est la part des 18-24 ans qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier et dont le niveau de diplôme ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur. Le statut d'emploi est défini selon les normes du Bureau International du Travail (cf. fiche structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme).

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations interannuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette tranche d'âge, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale. En outre, en raison d'une profonde réforme de l'enquête en 2017, principalement de la méthode d'échantillonnage, les comparaisons des chiffres 2017 et des années suivantes avec ceux des années précédentes doivent être interprétées avec prudence.

Pour en savoir plus:

L'Enquête sur les Forces de Travail : https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/faq Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021



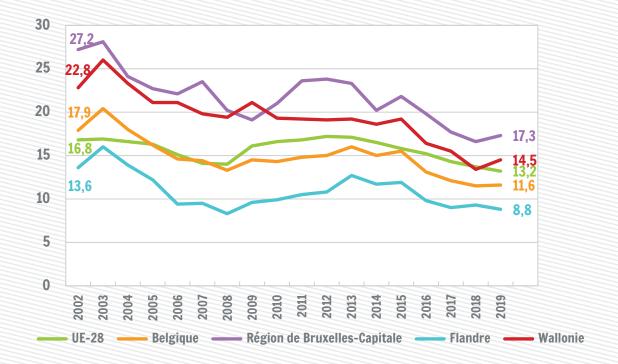
Jeunes en situation de NEET

(ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation)

14,5%

En Wallonie, en 2019, 14,5 % des 18-24 ans ne sont ni à l'emploi et ne suivent ni enseignement, ni formation

Pourcentage des 18-24 ans ne se trouvant ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation (NEET)



Sources : Eurostat et Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2019 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

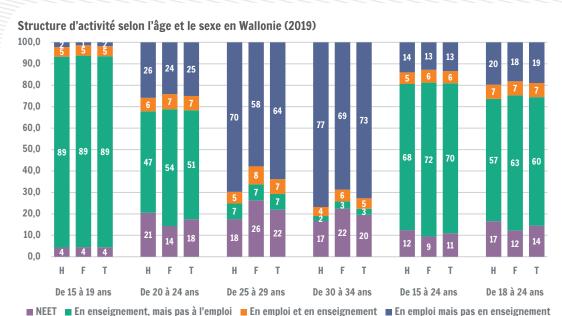
Le taux de NEET (de l'anglais « Not in Employment, Education or Training ») est le pourcentage de jeunes d'un groupe d'âge donné (ici, les 18-24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni aux études ou en formation. Il fournit une mesure alternative aux classiques taux d'emploi, de chômage et d'activité pour lesquels on classe les jeunes poursuivant des études parmi les inactifs. Dans l'indicateur des NEET, un jeune poursuivant des études n'est pas considéré comme inactif. Une part de ces NEET est probablement sortie des études récemment et est sans doute au début du processus de recherche d'emploi.

En Wallonie, en 2019, 14,5 % des jeunes de 18 à 24 ans ne suivent ni enseignement, ni formation et ne sont pas à l'emploi. La Wallonie se situe ainsi entre les deux autres régions du pays, avec des taux de 8,8 % pour la Flandre, et 17,3 % pour la Région de Bruxelles-Capitale. Elle se situe à un niveau légèrement supérieur à celui de l'Union européenne des 28 (13,2 %).

Après avoir enregistré une diminution notable entre 2003 et 2008, le taux de NEET est resté relativement stable en Wallonie jusqu'en 2015. Une nouvelle tendance à la diminution s'est amorcée à partir de 2015. La légère hausse observée de 2018 à 2019, qui semble être spécifique à la Wallonie et à Bruxelles, doit être interprétée avec prudence. En effet, comme l'indicateur est mesuré sur la base d'une enquête, les intervalles de confiance rendent compte des inévitables imprécisions liées à l'échantillonnage. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux de NEET parmi les 18-24 ans se situait, en 2019, entre 13,0 et 16,0 %. Notons que plus de la moitié des NEET détient au moins un diplôme du secondaire supérieur (cf. fiche structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans).

Jeunes en situation de NEET

(ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation)



Sources : Statbel - EFT, 2019 ; Calculs : IWEPS

Dans ce graphique, les jeunes d'une classe d'âge donnée sont répartis selon 4 catégories: (1) les NEET, à la base de chaque barre, (2) les jeunes en enseignement uniquement, (3) les jeunes cumulant enseignement et emploi, et (4) les jeunes en emploi uniquement. La part de jeunes en enseignement uniquement diminue avec l'âge: elle représente 89 % des 15-19 ans, 51 % des 20-24 ans, 7 % des 25-29 ans et 3 % des 30-34 ans. La part de NEET est très faible pour les 15-19 ans (4%) et augmente ensuite pour atteindre un pic pour les 25-29 ans (22 % de cette tranche d'âge). La part de jeunes à l'emploi uniquement augmente naturellement avec l'âge: très faible avant 20 ans (2 %), 25 % des 20 à 24 ans, et plus de 60 % au-delà de 25 ans.

Les différences hommes-femmes sont peu marquées, surtout pour la tranche d'âge la plus jeune. Pour les 20-24 ans, par contre, la part des femmes en enseignement uniquement (54 %) est plus élevée que celle des hommes (47 %). Le taux de NEET est plus élevé pour les femmes de 25 à 29 ans et de 30 à 34 ans que pour les hommes du même âge. Ceci pourrait s'expliquer par un retrait de l'activité, en lien avec l'arrivée des enfants.

Dans le cadre du PNR 2011, la Belgique a fixé comme objectif un pourcentage de NEET parmi les 15-24 ans inférieur à 8,2 % à l'horizon 2020. Avec un taux de 11 % de NEET parmi les 15-24 ans, la Wallonie n'a pas encore atteint cet objectif. La scolarité étant obligatoire pour les mineurs d'âge, il est plus intéressant de calculer l'indicateur pour les 18-24 ans. Le taux de NEET parmi les Wallons de 18-24 ans vaut 14,5 % en 2019.

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le taux de NEET est la part de jeunes d'une classe d'âge donnée qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier et n'étaient pas à l'emploi. Les statuts emploi, chômage et inactivité sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (cf. fiche structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme).

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations interannuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette tranche d'âge, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale. En outre, en raison d'une profonde réforme de l'enquête en 2017, principalement de la méthode d'échantillonnage, les comparaisons des chiffres de 2017 et des années suivantes avec ceux des années précédentes doivent être interprétées avec prudence.

Pour en savoir plus:

L'Enquête sur les Forces de Travail : https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/faq Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021



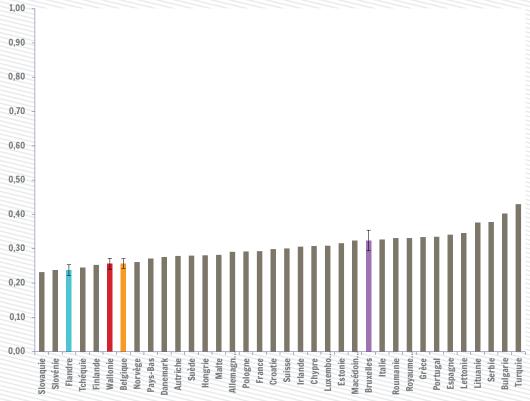
Coefficient de Gini

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

0,256

En Wallonie, le coefficient de Gini valait 0,256 pour les revenus de 2017, ce qui en fait une des régions les plus égalitaires d'Europe par rapport aux revenus

Coefficient de Gini dans les pays européens, revenus de 2017



Sources : SILC 2018 ; Calculs : IWEPS (Belgique et Régions) et Eurostat (pays européens). Les chiffres pour les pays européens proviennent de SILC 2017

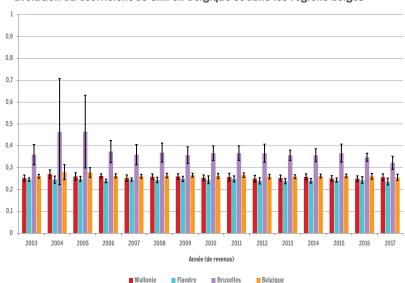
Le coefficient de Gini est une mesure synthétique des inégalités de revenu au sein d'une population. Il varie de 0, quand l'égalité est totale (c'est-à-dire que tous les revenus sont égaux), à 1 quand l'inégalité est maximale (quand la totalité des revenus est perçue par un seul individu). Il peut aussi s'interpréter comme l'écart moyen de revenu (exprimé en fonction du revenu moyen) entre deux individus tirés au hasard. Cela veut dire qu'en Wallonie, si l'on prend deux personnes au hasard, en moyenne, leur différence de revenu équivaudra à environ un quart du revenu moyen wallon. Ici, le coefficient de Gini est calculé à partir du revenu équivalent mesuré avec SILC. Dans cette enquête, les revenus sont mesurés pour la totalité de l'année civile précédant l'enquête – par souci de fiabilité et pour neutraliser les variations temporaires. Ici, nous avons indiqué les années de revenu et non les années d'enquête.

Étant donné que ce coefficient est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du coefficient de Gini se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie sur base des revenus de 2017, le coefficient de Gini se situait entre 0,225 et 0,287. Ces chiffres montrent que l'ampleur des inégalités de revenus en Wallonie est très faible par rapport à la situation observée dans la plupart des autres pays européens. On peut expliquer cette situation favorable en raison de notre modèle social qui combine une sécurité sociale relativement bien développée et un marché du travail plutôt bien encadré, notamment par les partenaires sociaux.

Coefficient de Gini

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

Evolution du coefficient de Gini en Belgique et dans les régions belges



Le coefficient de Gini en Belgique est remarquablement stable. La Wallonie et la Flandre sont toutes deux des régions très égalitaires, contrairement à Bruxelles qui est très inégalitaire. La situation bruxelloise peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'une ville-région qui, sur le plan géographique, est très polarisée. Les valeurs très élevées de 2004 et 2005, et les larges intervalles de les qui accompagnent, s'expliquent par la présence d'un revenu extrêmement élevé ces années-là. La légère différence entre la Wallonie et la Flandre renvoie aussi à des inégalités d'ordre géographique plus importantes en Wallonie, notamment entre les bassins industriels du Hainaut et de Liège et les provinces plus riches du Brabant wallon, de Namur et de Luxembourg.

Sources : SILC ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Ici, l'idée est d'appréhender le niveau de vie des individus à travers le revenu du ménage. Pour cela, tous les revenus nets sont pris en compte : revenus du travail, transferts sociaux, revenus du patrimoine, transferts entre ménages... En supposant que les personnes qui vivent ensemble partagent un même niveau de vie, ces revenus nets sont totalisés au niveau du ménage. Le revenu du ménage est ensuite pondéré selon des conventions internationales pour tenir compte des économies d'échelles (un ménage de deux personnes n'a pas besoin d'autant d'argent que deux ménages d'une personne). Pour chaque individu, on obtient ainsi le revenu équivalent de son ménage – indicateur de son niveau de vie, sur base duquel on calcule le coefficient de Gini.

Pertinence et limites

L'intérêt principal du Gini, outre son caractère synthétique, est de toujours considérer qu'une société qui redistribue plus les richesses est plus égalitaire. Concrètement, si, dans une population, on transfère une partie du revenu d'un individu riche vers un individu pauvre le coefficient de Gini va toujours baisser - ce qui n'est pas le cas de tous les autres indicateurs d'inégalité. Contrairement au taux de risque de pauvreté, il n'y a aucun problème à comparer le coefficient de Gini wallon à ceux des autres pays européens.

Il présente néanmoins deux principales limites. D'une part, il ne mesure que les inégalités de revenus : les inégalités d'accès aux services publics (santé, éducation...) et les inégalités de patrimoine ne sont pas prises en compte. D'autre part, les très pauvres et les très riches ne sont pas bien pris en compte par cet indicateur. Les très pauvres ne font pas partie de l'échantillon de SILC. Les très riches sont mal pris en compte par les enquêtes parce qu'ils sont peu nombreux – même s'ils captent une proportion importante des revenus.

Pour en savoir plus:

http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Income_inequality_statistics

Taux de privation

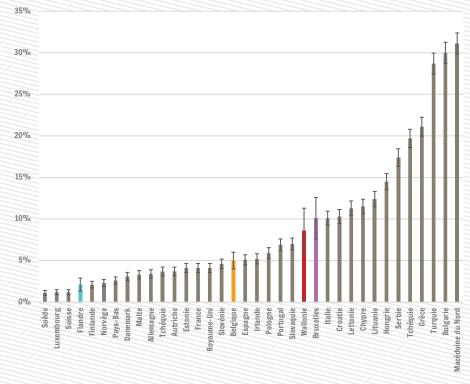
matérielle sévère

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

8,6%

En Wallonie, environ 8,6 % de la population vit dans un ménage en situation de privation matérielle sévère

Taux de privation matérielle sévère dans les régions belges et les pays européens



Sources : SILC 2017 et 2018 ; Calculs : IWEPS (Régions) et Eurostat (pays européens)

NB : Pour les pays européens, les données de SILC 2017 sont utilisées. Les intervalles de confiance pour les pays européens sont indiqués à titre indicatif
et calculés sans prise en compte du plan de sondage.

La privation matérielle sévère comprend l'ensemble des personnes qui vivent dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins quatre des neuf "biens et services" suivants : payer à temps le loyer, l'emprunt hypothécaire, les charges du logement et les crédits à la consommation, chauffer correctement son logement, faire face à des dépenses inattendues (d'environ 1 100€), manger des protéines tous les deux jours, partir une semaine en vacances une fois par an (pas nécessairement à l'étranger), posséder une télévision, posséder un lave-linge, posséder une voiture et posséder un téléphone. Pour ces quatre derniers biens, seuls les ménages qui déclarent ne pas avoir cet équipement pour des raisons financières sont comptabilisés. Les autres (ce qui peut relever d'un choix, mais aussi d'une autre difficulté) ne sont pas pris en compte pour mesurer la privation.

Étant donné que le taux de privation matérielle sévère est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur de ce taux se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, en 2018, le taux de privation matérielle sévère se situait entre 5,9 % et 11,3 %.

On observe que la Wallonie occupe une position médiane en Europe. Le taux y est plus élevé que celui des pays voisins (Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne et France) et que celui des pays scandinaves. Il est proche de celui de certains pays méditerranéens (Portugal et Italie) et de certains pays de l'Europe de l'Est (Pologne, Slovaquie et Croatie). Il est néanmoins inférieur à celui d'autres pays méditerranéens (Chypre et Grèce) et d'autres pays d'Europe de l'Est (Serbie, Roumanie et Bulgarie).

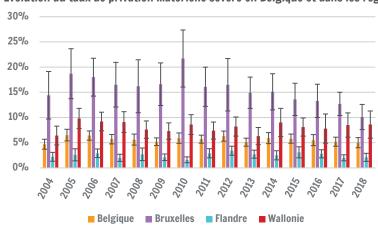
Medos

Taux de privation

matérielle sévère

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

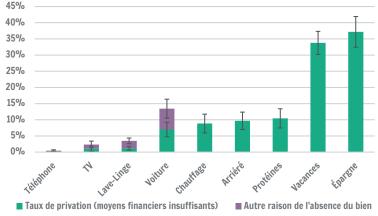
Évolution du taux de privation matérielle sévère en Belgique et dans les régions



Compte tenu des marges d'erreurs, on observe une relative stabilité des taux de privation matérielle sévère en Wallonie et en Flandre. Ainsi, le taux wallon est estimé entre 5 % et 10 % et le taux flamand entre 1 % et 4 %. A Bruxelles, même si les différences ne sont pas statistiquement significatives, on observe une diminution ces dernières années : le taux passant d'une valeur située entre 15 % et 20 % à environ 10 %. Ces différences marquées entre régions se retrouvent dans d'autres indicateurs de pauvreté (cf., par exemple, la fiche taux de risque de pauvreté).

Sources : SILC ; Calculs : IWEPS

Fréquence des différents items de privation en Wallonie



Les différents items de privation sont inégalement répandus. L'absence téléphone, de télévision ou de lave-linge est presque inexistante en Wallonie. La privation de voiture, de chauffage et de protéines, et l'existence d'arriéré de paiement touchent chacune entre 5 % et 10 % de la population. Enfin, l'impossibilité de partir en vacances et l'absence de réserves financières touchent chacune environ 35 % de la population. Notez que pour le téléphone, la télévision, le lave-linge et la voiture, les raisons non financières de l'absence du bien sont aussi fréquentes que les raisons financières.

Sources : SILC 2018 ; Calculs : IWEPS

NB: Les intervalles de confiance sont indiqués pour les taux de privations et pour la proportion totale des personnes qui n'ont pas le bien mentionné (pas uniquement les autres raisons).

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe. L'objectif de cet indicateur est de mesurer la pauvreté absolue (c'est-à-dire indépendamment du contexte national) à travers le cumul de conditions de vie difficiles. Son caractère synthétique - s'il permet de prendre en compte les difficultés supplémentaires liées au cumul des difficultés - ne facilite pas toujours l'interprétation.

Pertinence et limites

L'avantage du taux de privation matérielle sévère est que, contrairement au taux de risque de pauvreté, il n'y a pas de soucis majeurs à comparer la Wallonie à la situation dans d'autres pays européens.

Néanmoins, ce taux présente deux inconvénients. D'une part, mesuré au niveau du ménage, il n'est pas adéquat pour mesurer les inégalités de genre. D'autre part, les conditions de vie plus liées aux services publics qu'aux revenus (par exemple, l'accès à la santé, à l'éducation, aux transports en commun) ne sont pas prises en compte dans cet indicateur.

Pour en savoir plus : http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/gdp-and-beyond/ quality-of-life/severely-materially-deprived-people

Part de la population

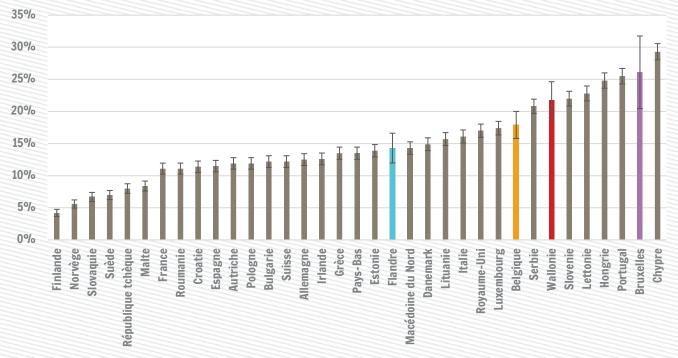
vivant dans un logement humide

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

21,8%

En Wallonie, 21,8 % des personnes vivent dans un logement qui présente un problème d'humidité

Part de la population vivant dans un logement avec problème d'humidité (comparaison européenne)



Sources : SILC 2017 et 2018 ; Calculs : IWEPS (Régions) et Eurostat (pays européens) NB : Pour les pays européens, les chiffres de SILC 2017 sont utilisés.

Cet indicateur reprend la proportion de la population qui habite dans un logement ayant au moins un problème d'humidité. Ceux-ci peuvent être une fuite dans la toiture, un mur ou un sol humide, ou encore des boiseries attaquées par des moisissures.

Étant donné que la proportion de la population vivant dans un logement avec problème d'humidité est mesurée à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur de ce taux se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie en 2018, la part de la population vivant dans un logement humide se situait entre 19,0 % et 24,6 %.

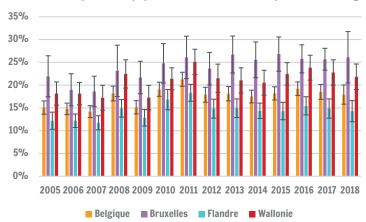
Cet indicateur témoigne d'une situation préoccupante, tant d'un point de vue absolu que relatif. En effet, entre un Wallon sur cinq et un Wallon sur quatre vit dans un logement confronté à des problèmes d'humidité. Comparativement aux autres pays européens, ce taux est très élevé. Notre région présente un indicateur supérieur à celui des pays voisins (France, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni et Pays-Bas). La situation wallonne est proche de celle de la Serbie, de la Slovénie et de la Lettonie. Seule Chypre présente un taux statistiquement supérieur au taux wallon.

Part de la population

vivant dans un logement humide

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

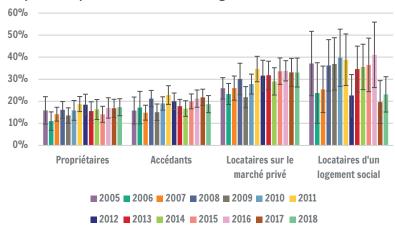
Évolution de la part de la population confrontée à des problèmes de logement humide



Compte tenu des erreurs liées à l'échantillonnage, on observe une stabilité, voire une légère hausse, de l'indicateur dans les régions belges. La Wallonie se situe dans une position médiane entre Bruxelles (avec un taux entre 25 % et 30 %) et la Flandre (avec un taux proche de 15 %). Cependant, la Wallonie est bien plus proche de Bruxelles (la différence n'est souvent pas significative) que de la Flandre – ce qui n'est pas le cas pour d'autres indicateurs de pauvreté (cf. fiches taux de risque de pauvreté ou taux de privation matérielle sévère).

Sources : SILC ; Calculs : IWEPS

Proportion de personnes vivant dans un logement humide



La prévalence des problèmes d'humidité varie fortement selon le statut du logement. Ainsi, les locataires, qu'ils louent sur le marché privé ou qu'ils occupent un logement social, sont plus souvent confrontés à ce type de problème. Les variations annuelles du taux chez les locataires de logement sociaux proviennent de la taille limitée de l'échantillon. Parmi les propriétaires, les accédants semblent plus souvent confrontés à ces problèmes d'humidité que les propriétaires qui n'ont plus ou pas d'emprunt hypothécaire, même si la différence n'est pas statistiquement significative.

Sources : SILC ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer la part de la population vivant dans un logement confronté à des problèmes d'humidité proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Cet indicateur quantifie la part de personne déclarant vivre dans des logements humides et non la part de logements humides dans le parc immobilier. Notez que les personnes vivant dans des institutions (maisons de retraite, homes, monastères, prisons, ...) ou n'ayant pas de logement fixe ne sont pas comptabilisées, car ne faisant pas partie de l'échantillon de SILC.

Pertinence et limites

Cet indicateur a l'avantage de pouvoir comparer la situation en Wallonie avec celle dans d'autres régions et pays européens. Cependant, il a l'inconvénient d'être assez sensible à la manière dont on pose la question. Ainsi, les légères variations entre les années 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 peuvent être reliées à des changements mineurs dans la formulation des questions. Par exemple, l'item concernant les boiseries attaquées par la moisissure n'a été introduit qu'en 2008, ce qui peut expliquer la hausse entre 2007 et 2008 de 17 % à 22 %. Il en résulte qu'il faut quand même adopter une certaine prudence dans les comparaisons temporelles et internationales.

Pour en savoir plus:

https://data.europa.eu/euodp/fr/data/dataset/3kkJ4WIhEbhsEpYOdajEWQ

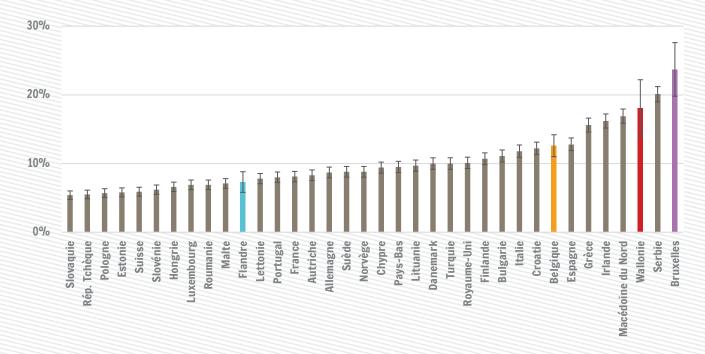
Taux de très faible intensité de travail

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

18,1%

En Wallonie, 18,1 % des moins de 60 ans vivaient dans des ménages à très faible intensité de travail

Taux de très faible intensité de travail dans les pays européens et les régions belges



Sources : SILC 2017 et 2018 ; Calculs : IWEPS (régions et Belgique) et Eurostat (pays européens)

NB : pour les pays européens, les chiffres proviennent de SILC 2017. Les intervalles de confiance pour les pays européens sont indiqués à titre indicatif et calculés sans prise en compte du plan de sondage.

La très faible intensité de travail correspond aux personnes vivant dans des ménages dont l'intensité de travail est inférieure à 0,2. Cette dernière est définie comme la proportion de mois travaillés au cours de l'année civile précédant l'enquête par membre du ménage âgé de 18 à 59 ans, à l'exception des étudiants âgés de moins de 25 ans. Les ménages qui ne comprennent que des enfants, des étudiants de moins de 25 ans et/ou des personnes de 60 ans et plus ne sont pas inclus dans le taux de très faible intensité de travail. Les mois travaillés à temps partiel sont pondérés par le temps de travail de l'emploi actuel. Notez que le taux est calculé en ne prenant compte que de la population de moins de 60 ans.

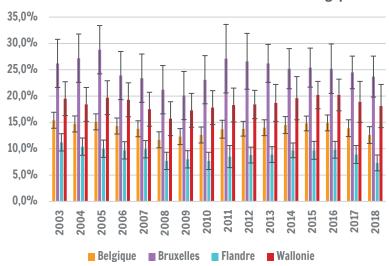
Étant donné que le taux de très faible intensité de travail est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur de ce taux se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, sur base de SILC 2018, le taux de très faible intensité de travail se situait entre 14,0 % et 22,2 %.

Par rapport aux autres pays européens, la Wallonie présente un taux de très faible intensité de travail très important. Cela s'explique par le fait que le taux d'emploi en Wallonie est assez bas en comparaison aux autres pays. Notons que cette position extrême contraste avec un niveau de pauvreté absolue plutôt médian (cf. fiche taux de privation matérielle sévère) et de faibles inégalités de revenus (cf. fiche coefficient de Gini).

Taux de très faible intensité de travail

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

Évolution du taux de très faible intensité de travail en Belgique et dans les régions belges



On observe d'importantes différences entre régions. La Wallonie a un taux de très faible intensité de travail (entre 15 % et 20 %) plus élevé que la Flandre (environ 10 %), mais plus faible que Bruxelles (environ 25 %). Ces différences, qui renvoient aux différences de taux d'emploi entre régions, sont stables au cours du temps pour l'ensemble des régions. On observe une légère diminution jusqu'en 2008 (qui décrit la situation de l'emploi en 2007), suivie d'une légère augmentation (peut-être liée à la crise économique), suivie d'une diminution depuis 2016, mais ces variations ne sont pas statistiquement significatives.

Sources : SILC ; Calculs : IWEPS et Eurostat (jusque 2010) NB : Les intervalles de confiance avant 2011 sont approximatifs

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe. Ici, l'objectif est de prendre en compte les personnes qui vivent dans des ménages exclus du marché du travail, parce que l'éloignement de l'emploi accroit fortement le risque de pauvreté. Comme pour le taux de risque de pauvreté (cf. fiche taux de risque de pauvreté), le laps de temps d'une année civile est pris en compte pour ne pas comptabiliser les situations temporaires. Il en résulte néanmoins des difficultés méthodologiques, comme la mesure du temps partiel et le décalage entre l'année d'enquête et l'année de référence.

Pertinence et limites

Par rapport au taux d'emploi ou de chômage, cet indicateur considère le ménage comme l'unité fondamentale. Il ne mesure donc pas la situation des individus sur le marché du travail. Il n'est donc pas adéquat pour appréhender les inégalités de genre. Contrairement au taux de chômage, l'intensité de travail ne distingue pas l'inactif du demandeur d'emploi inoccupé. Ainsi, on ne différencie pas les situations de non-emploi (chômage, formation, pause carrière, responsabilités familiales, invalidité, maladie...) à l'exception des personnes âgées de plus de 59 ans et des étudiants de moins de 25 ans.

Taux de pauvreté

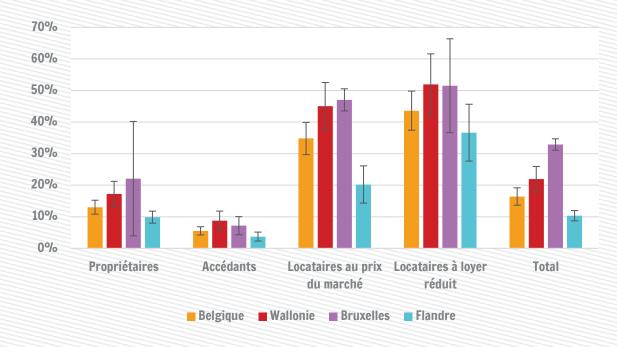
selon le statut du logement

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

45%

En Wallonie, 45 % des locataires au prix du marché ont un revenu net équivalent inférieur au seuil de pauvreté

Taux de pauvreté selon le statut du logement



Sources: SILC 2018 (revenus 2017); Calculs: IWEPS

Le taux de risque de pauvreté (cf. fiche taux de risque de pauvreté) est un indicateur permettant d'identifier les personnes vivant dans des ménages dont les ressources financières sont très faibles par rapport au revenu médian national. Étant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du taux de risque de pauvreté se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, sur base des revenus de 2017, le taux de risque de pauvreté des membres de ménages locataires sur le marché privé se situait entre 37,5 % et 52,5 %.

En Wallonie, et dans les autres régions, les différences de risque de pauvreté monétaire entre les locataires et les propriétaires (y compris les accédants) sont très importantes. Notez que les locataires à prix réduit comprennent principalement des locataires de logement social mais aussi quelques locataires louant pour un loyer réduit un logement à des proches ou à leur employeur. Le risque est ainsi de l'ordre de trois à quatre fois plus important pour les locataires que pour les propriétaires. Si l'on compare les régions, on observe moins de différences internes entre catégories entre la Wallonie et Bruxelles qu'entre la Wallonie et la Flandre – alors que les différences de taux de risque de pauvreté total sont moindres entre la Wallonie et la Flandre. Cela s'explique par le fait que l'accès à la propriété en Wallonie est plus proche de l'accès à la propriété en Flandre que de l'accès à la propriété à Bruxelles.

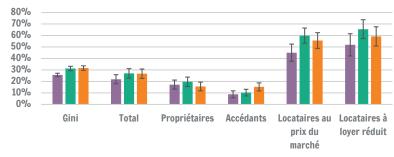
Pour terminer, précisons qu'il faut être vigilant dans l'interprétation de la ventilation de cet indicateur. L'accès à la propriété n'a visiblement pas ou peu d'effet direct sur le revenu : être propriétaire de son logement n'apporte pas de rentrées financières. La relation inverse est plus probable : un faible revenu est un frein à l'accès à la propriété.

Taux de pauvreté

selon le statut du logement

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)





- Revenu équivalent
- Revenu équivalent net de frais de logement
- Revenu équivalent net de frais de logement (y compris remboursement en capital)

Sources: SILC 2018 (revenus 2017); Calculs: IWEPS

Pour prendre en compte les différences de coût du logement entre ménages sur le niveau de vie, nous avons calculé un nouveau revenu équivalent (cf. fiche coefficient de Gini) net de frais de logement. Ces derniers comprennent les charges (eau, gaz, les communs), petites réparations, les impôts liés au logement, les assurances incendies, le loyer et les intérêts payés sur le prêt hypothécaire. Nous avons aussi calculé un indicateur déduisant non seulement les intérêts, mais aussi les remboursements en capital. À partir de ces revenus, de nouveaux indicateurs d'inégalité et de pauvreté (avec un nouveau seuil de pauvreté) ont été calculés.

Il en ressort une « double peine » pour les locataires. Non seulement leur revenu est

plus faible, mais ils ont plus de frais pour se loger. Ainsi, les nouveaux taux de pauvreté pour les locataires sont bien plus élevés. L'inégalité globale, mesurée par le coefficient de Gini, est aussi plus élevée. Concernant les accédants, on constate une certaine forme d'épargne forcée par les remboursements en capital. En effet, si leur taux de pauvreté semble plus faible que celui des propriétaires sans emprunt quand on ne prend pas en compte les remboursements en capital (même si les différences ne sont pas statistiquement très significatives), il devient plus important quand on les prend en compte.

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Les revenus et les frais du logement sont globalisés au niveau du ménage. Le revenu total est pondéré selon des conventions internationales, pour tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelles réalisées (un ménage de deux personnes n'a pas besoin d'autant d'argent que deux ménages d'une personne). Cela permet d'estimer le niveau de vie de chaque individu. Si le ménage est l'unité centrale de l'analyse, c'est sur base des individus que sont calculés les taux – ce qui permet de pondérer les ménages par leur taille.

Pertinence et limites

Les données présentées ici se basent sur les budgets des ménages, c'est-à-dire, leurs revenus et leurs dépenses liées au logement. Il ne s'agit pas de mesurer l'évolution actuelle du marché locatif ou acquisitif. Les dépenses actuelles de logement dépendent souvent d'éléments antérieurs (prix d'achat et taux d'intérêt au moment de l'acquisition, loyer indexé (ou pas) depuis plusieurs années...).

Notons aussi qu'il y a un léger décalage temporel entre les frais du logement et le revenu. Les premiers sont mesurés au moment de l'enquête alors que le second est estimé pour la totalité de l'année civile précédant l'enquête.

Pour en savoir plus:

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/silc/ http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/overview

Taux de risque de pauvreté

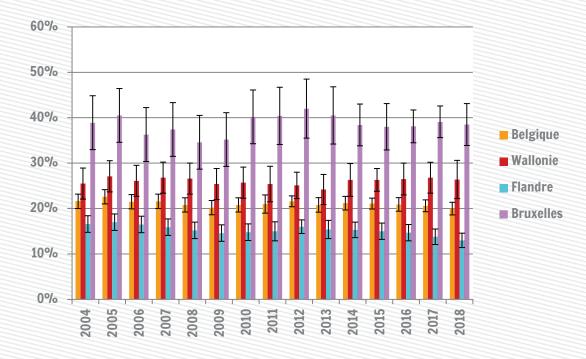
ou d'exclusion sociale

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

26,4%

En Wallonie, plus d'un habitant sur quatre vit dans un ménage en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Évolution des taux de pauvreté ou d'exclusion sociale dans les régions belges et en Belgique



Sources : SILC (Eurostat ; Calculs : IWEPS)

NB : les intervalles de confiance antérieurs à 2012 sont approximatifs.

Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale comprend l'ensemble des personnes qui sont en risque de pauvreté, qui sont en situation de privation matérielle sévère et/ou vivent dans un ménage à très faible intensité de travail. Il s'agit donc d'un indicateur composite regroupant l'ensemble de la population touchée par au moins l'une de ces trois dimensions de la pauvreté.

Le risque de pauvreté est une mesure relative et monétaire de la pauvreté. La privation matérielle sévère comprend l'ensemble des personnes qui vivent dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins quatre des neufs « biens et services » suivants : payer le loyer, l'emprunt hypothécaire et les factures courantes, chauffer correctement son logement, faire face à des dépenses inattendues, manger des protéines tous les deux jours, partir une semaine en vacances une fois par an, posséder une télévision, posséder un lave-linge, posséder une voiture et posséder un téléphone. La très faible intensité de travail correspond aux personnes vivant dans des ménages dont l'intensité de travail est inférieure à 0,2. Cette dernière est définie comme la proportion de mois travaillés au cours de l'année civile précédant l'enquête par membre du ménage âgé de 18 à 59 ans – les étudiants de moins de 25 ans ne sont pas non plus pris en compte. Les ménages qui ne comprennent que des enfants, des étudiants de moins de 25 ans et/ou des personnes de 60 ans et plus ne sont pas inclus dans le taux de très faible intensité de travail.

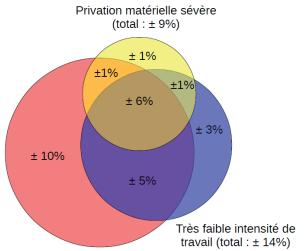
L'évolution du taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est similaire à ce qu'on peut observer pour les indicateurs qui le composent : une relative stabilité, compte tenu des intervalles de confiance et une hiérarchie nette entre régions. La Wallonie se situe entre la Flandre (environ 13,0 % en 2018) et Bruxelles (environ 38,5 % en 2018). Par effet d'agrégation, le taux pour l'ensemble de la Belgique (environ 20,0 % en 2018) se situe entre le taux en Wallonie et le taux en Flandre.

Taux de risque de pauvreté

ou d'exclusion sociale

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

Répartition des personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Wallonie



Risque de pauvreté (total : ± 22%)

Le graphique montre comment le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale se répartit entre les trois indicateurs qui le composent et comment ceux-ci se recoupent partiellement. On a en Wallonie, un taux de risque de pauvreté d'environ 22 %, un taux de privation matérielle sévère d'environ 9 % et une proportion de personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail d'environ 14 %. Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est d'environ 26 % car de nombreux ménages cumulent pauvreté monétaire, privation matérielle sévère et/ou très faible intensité de travail.

Sources: SILC 2018; Calculs: IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

L'objectif est de construire un indicateur synthétique de pauvreté capable d'englober les différents types de pauvreté. Les trois sous-indicateurs permettent d'identifier les personnes qui vivent dans des ménages « pauvres » selon des critères différents – une hypothèse sous-jacente postule que les personnes vivant dans un même ménage partagent le même niveau de vie. Les trois critères retenus sont le risque de pauvreté (mesure relative de la pauvreté monétaire), la privation matérielle sévère (mesure absolue de la pauvreté d'existence) et la très faible intensité de travail (mesure de l'exclusion de l'emploi).

Pertinence et limites

Parce qu'il est composite, cet indicateur a l'avantage de pouvoir mesurer une large variété de situations de pauvreté : pauvreté monétaire, pauvreté absolue et exclusion de l'emploi. Par contre, ce caractère composite – qui rend complexe sa construction – ne facilite pas une compréhension fine du chiffre qu'il livre, notamment parce certaines de ces composantes (revenu et intensité de travail) concernent l'année civile précédant l'enquête.

Une autre limite de cet indicateur, inhérente aux trois indicateurs qui le composent, est qu'il est exclusivement centré sur le ménage. Il ne permet donc pas de prendre en compte les inégalités au sein des ménages, principalement entre femmes et hommes. Enfin, parce qu'il est construit en partie sur base du taux de risque de pauvreté (dont le seuil est national), les comparaisons entre la Wallonie et les autres pays européens sont à mener avec prudence.

Pour en savoir plus:

http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Social_inclusion_statistics/fr

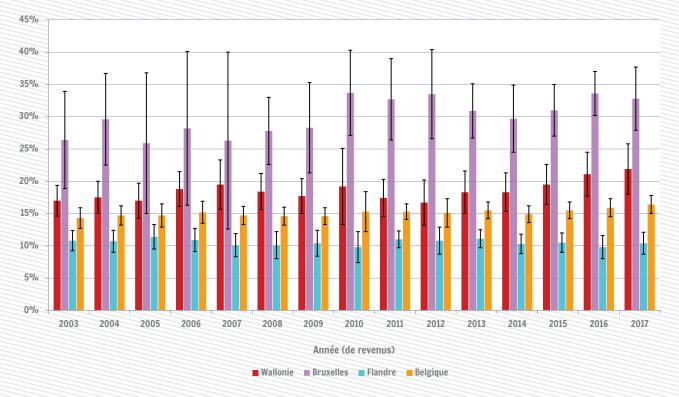
Taux de risque de pauvreté

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

21,9%

En 2017, 21,9 % de la population wallonne vivait dans un ménage dont le revenu net équivalent était inférieur au seuil de pauvreté

Evolution du taux de risque de pauvreté en Belgique et dans les régions belges



Sources : SILC (eurostat - Calculs : IWEPS)

Le taux de risque de pauvreté mesure le pourcentage de la population vivant dans un ménage dont le revenu disponible équivalent est inférieur à 60 % du revenu médian national (seuil de pauvreté). Ce taux permet d'identifier les personnes vivant dans des ménages dont les ressources financières sont très faibles par rapport au « standard » du pays. Le taux de risque de pauvreté est calculé à partir du revenu équivalent mesuré avec SILC. Dans cette enquête, les revenus sont mesurés pour la totalité de l'année civile précédant l'enquête – par souci de fiabilité et pour neutraliser les variations temporaires. Ici, nous avons indiqué les années de revenu et non les années d'enquête.

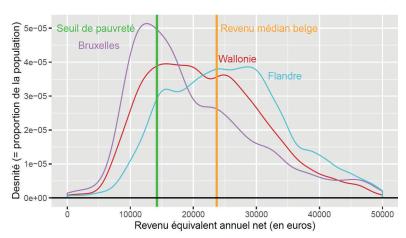
Concrètement, environ un cinquième de la population wallonne vit dans un ménage ne disposant pas d'un revenu de 1 184 € net par mois pour un isolé ou de 2 487 € pour un ménage composé de 2 adultes et de 2 enfants de moins de 14 ans.

Étant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des inévitables imprécisions statistiques. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du taux de risque de pauvreté se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie sur base des revenus de 2017, le taux de risque de pauvreté se situait entre 18,0 % et 25,8 %. Le taux de risque de pauvreté en Wallonie est inférieur au taux à Bruxelles (autour de 30 %), mais supérieur au taux en Flandre (autour de 10 %). Ces chiffres sont relativement stables depuis le début de l'enquête (2003), même si une légère augmentation est observée en Wallonie et à Bruxelles (mais elle n'est pas encore statistiquement significative).

Taux de risque de pauvreté

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

Répartition des revenus disponibles équivalents dans les trois régions belges



Le graphique de densité répartit la population de chaque région selon le revenu équivalent du ménage. L'aire en dessous de chaque courbe de densité et à gauche du seuil de pauvreté représente la proportion de la population qui est considérée comme en risque de pauvreté. Ce graphique illustre bien le fait que le taux de risque de pauvreté mesure l'importance du bas de la distribution par rapport à la médiane nationale. Autrement dit, il s'agit de voir à quel point il y a des petits revenus par rapport à un revenu standard (le médian belge).

Sources : SILC 2018

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle largement utilisée pour quantifier la pauvreté en Europe. L'idée est d'appréhender le niveau de vie des individus à travers le revenu annuel net équivalent du ménage (cf. fiche coefficient de Gini).

À partir de ce revenu équivalent, indicateur du niveau de vie de chaque individu, on calcule le seuil de pauvreté national, qui vaut 60 % du revenu médian. Le taux de risque de pauvreté correspond à la proportion de la population dont le revenu équivalent du ménage est inférieur à ce seuil.

Construit sur le revenu du ménage, cet indicateur ne prend pas en compte les inégalités au sein des ménages. Il ne peut donc pas mesurer adéquatement les inégalités de revenus entre femmes et hommes.

Pertinence et limites

Le taux de risque de pauvreté est une bonne mesure de pauvreté relative (au contexte socio-économique du pays), puisqu'il estime la proportion de la population vivant dans un ménage dont le revenu est nettement inférieur au revenu médian national.

Néanmoins, cet indicateur présente plusieurs limites. D'abord, la comparaison du taux wallon à celui des autres pays européens est problématique puisque le seuil de pauvreté diffère selon les pays. Ensuite, le taux de risque de pauvreté est exclusivement centré sur la dimension monétaire pour évaluer le niveau de vie. Enfin, les populations les plus précarisées – sans domicile, en situation irrégulière ou résidant dans une institution (foyer, maison de retraite, prison...) – ne font pas partie de l'échantillon de SILC.

Pour en savoir plus:

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/pauvrete/ et http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/gdp-and-beyond/quality-of-life/at-risk-of-poverty-rate

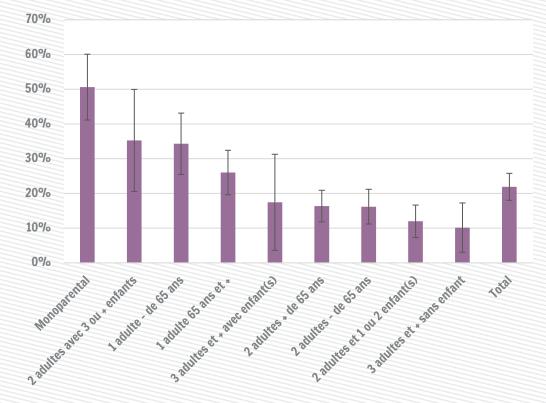
Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

50,6%

En Wallonie, sur base des revenus de 2017, 50,6 % de la population vivant dans un ménage monoparental dispose d'un revenu net équivalent inférieur au seuil de pauvreté

Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage en Wallonie



Sources : EU SILC 2018 (revenus 2017) ; Calculs : IWEPS

Le taux de risque de pauvreté (cf. fiche taux de risque de pauvreté) est un indicateur permettant d'identifier les personnes vivant dans des ménages dont les ressources financières sont très faibles par rapport au revenu médian national. Étant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du taux de risque de pauvreté se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, sur base des revenus de 2017, le taux de risque de pauvreté des membres de familles monoparentales se situait entre 41,1 % et 61,1 %.

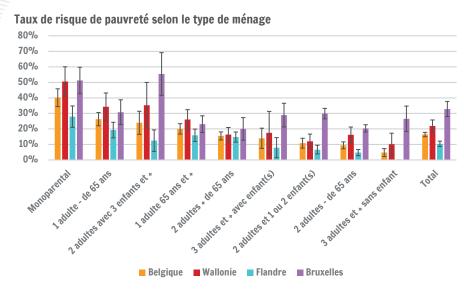
En Wallonie, le type de ménage le plus touché par la pauvreté monétaire est constitué des familles monoparentales. Les personnes seules (particulièrement celles de moins de 65 ans) et les couples avec plus de deux enfants présentent aussi un risque important. Au contraire, les couples sans enfants ou avec un ou deux enfants et les ménages de plus de deux adultes sans enfants sont les moins touchés par la pauvreté monétaire.

Le type de ménage est construit principalement sur base du nombre d'adultes et d'enfants dépendants. Toute personne de 25 ans et plus est classée comme adulte. Toute personne de moins de 18 ans est classée comme enfant. Celles et ceux entre 18 et 24 ans sont classés comme adultes s'ils ne font pas partie du même ménage que leurs parents ou qu'ils sont considérés comme « actifs sur le marché du travail » selon une convention propre à SILC. Pour les ménages composés d'un ou deux adultes, on distingue les 65 ans et plus des autres, sur base de l'âge de la personne la plus âgée. Par ailleurs, les enfants dont la garde est partagée sont considérés comme faisant partie du ménage s'ils y étaient présents la nuit précédant l'interview.

Taux de risque de pauvreté

selon le type de ménage

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)



Sources: SILC 2018 (revenus 2017); Calculs: IWEPS

Si les niveaux moyens de risque de pauvreté varient entre régions (cf. fiche taux de risque de pauvreté), les types de ménages les plus à risque ou les plus protégés sont similaires. Ainsi, les familles monoparentales ont très souvent de faibles revenus. Les célibataires et les couples avec plus de deux enfants sont aussi souvent exposés à la pauvreté monétaire. Au contraire, les couples sans enfant ou avec un ou deux enfants et les ménages de plus de deux adultes ont plus rarement de faibles revenus. On notera tout de même quelques différences entre régions. Ainsi, contrairement à la Wallonie et à la Flandre, à Bruxelles le taux de risque de pauvreté des familles avec enfants est particulièrement élevé avec le taux des ménages et avec des personnes de 65 ans et plus y est relativement faible.

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Ici, l'idée est d'appréhender le niveau de vie des individus à travers le revenu du ménage. Pour cela, tous les revenus nets sont pris en compte : revenus du travail, transferts sociaux, revenus du patrimoine, transferts entre ménages... En supposant que les personnes qui vivent ensemble partagent un même niveau de vie, ces revenus nets sont totalisés au niveau du ménage. Le revenu du ménage est ensuite pondéré selon des conventions internationales pour tenir compte des économies d'échelles (un ménage de deux personnes n'a pas besoin d'autant d'argent que deux ménages d'une personne). L'échelle d'équivalence actuelle donne un poids de 1 au premier adulte, un poids de 0,5 aux autres adultes et un poids de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

Pertinence et limites

Parce que cet indicateur est mesuré au niveau du ménage, il est difficile de réaliser des comparaisons selon le sexe ou l'âge. C'est pourquoi nous ventilons cette statistique selon le type de ménage. Cependant, c'est sur base des individus que sont calculés les taux – ce qui permet de pondérer les ménages par leur taille.

Un inconvénient de cet indicateur est qu'il est sensible à la convention d'équivalence utilisée, même si cette dernière a une base empirique. Ainsi, selon l'hypothèse d'économie d'échelle posée, on peut considérer que la pauvreté monétaire touche plus ou moins de personnes seules, les couples ou les familles avec enfants. Cet indicateur considère donc que le « coût » des enfants pour les familles est constant. Or, ce coût peut varier dans le temps et entre pays ou régions, par exemple selon la gratuité des services destinés aux enfants (école, système de garde, activités sportives ou culturelles, santé, transports...).

Pour en savoir plus : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/pauvrete/ et http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/gdp-and-beyond/quality-of-life/at-risk-of-poverty-rate

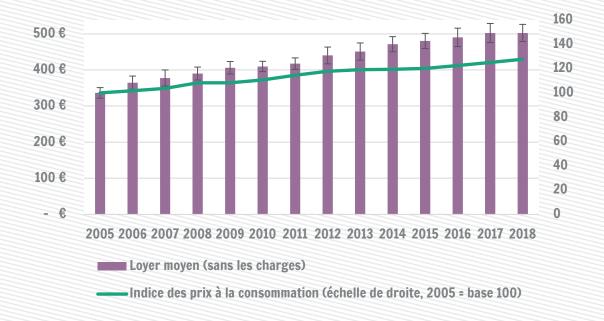
Loyers en Wallonie

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

503 €

En 2018, le loyer mensuel moyen versé par les ménages locataires wallons est de 503 €

Évolution des loyers (du marché privé et des logements sociaux)



Sources : SILC et Statbel ; Calculs : IWEPS

Étant donné que le loyer moyen est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du loyer moyen se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, en 2018, le loyer moyen des ménages locataires se situait entre 479 € et 526 €.

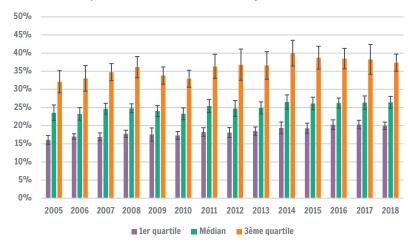
On observe, depuis 2005, une augmentation significativement plus rapide des loyers que celle de l'indice des prix à la consommation. Même si les indicateurs dont nous disposons sont limités (uniquement le nombre de pièces du logement et la présence d'humidité, cf. fiche part de la population vivant dans un logement humide), selon nos données, ni la taille des logements loués, ni leur confort n'ont augmenté sur cette période.

Les données présentées ici se basent sur les budgets des ménages, c'est-à-dire le loyer versé actuellement. Il ne s'agit pas de mesurer l'évolution conjoncturelle ou structurelle du marché locatif. Le loyer actuel dépend plus de l'état du marché locatif au moment de la signature du bail que du marché locatif actuel. En outre, le montant du loyer n'est pas toujours indexé. Ainsi, on observe dans SILC que les loyers sont corrélés négativement avec le nombre d'années passées dans le logement : même en contrôlant la taille du logement et la présence d'humidité, le loyer diminue environ de 0,5 % à 1 % par année d'ancienneté passée dans le logement.

Loyers en Wallonie

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

Evolution de la part des revenus consacrée au loyer



On observe une légère augmentation de la part du revenu net consacrée au loyer par les ménages locataires. En 2018, la moitié des ménages locataires consacraient plus de 26 % de leur revenu à leur loyer, un quart en consacraient plus de 37 % et un quart en consacraient moins de 20 %. En 2005, ces proportions étaient respectivement de 24 %, 32 % et 16 %. L'augmentation de cette part est plus importante et plus significative pour ceux qui consacrent une part importante (3ème quartile) ou plus faible (1er quartile) du revenu au loyer que pour ceux situés dans une position médiane.

Sources : SILC ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Pour cet indicateur, contrairement à la plupart des autres indicateurs de pauvreté, l'unité d'analyse est le ménage et non l'individu.

Pour mesurer les loyers, nous avons pris en compte l'ensemble des locataires (sur le marché privé et de logement social). Notons que les charges ne sont pas comprises dans le montant du loyer. Le loyer étant mesuré au moment de l'enquête, alors que les revenus pris en considération sont la totalité des revenus nets du ménage pour l'année civile précédant l'enquête, on observe un décalage temporel entre le loyer et le revenu (cf. fiche coefficient de Gini). Le revenu pris en compte ici est bien le revenu net du ménage et non le revenu équivalent comme dans la plupart des indicateurs issus de SILC.

Pertinence et limites

Le fait que les indicateurs présentés ici s'inscrivent dans une approche de type budget des ménages – et non dans une étude du marché locatif – ne permet pas d'estimer le montant du loyer que doit débourser un candidat locataire cherchant aujourd'hui un bien à louer.

Par ailleurs, on peut se demander s'il n'y a pas une légère sous-estimation des loyers dans l'enquête SILC. En effet, en comparaison avec les résultats de l'enquête bruxelloise de l'observatoire des loyers, il semblerait que SILC sous-estime les loyers médian et moyen bruxellois (ou vice-versa) – la différence de résultat entre les deux enquêtes étant statistiquement significative. En l'absence d'enquête comparable pour la Wallonie, il n'est pas possible d'estimer la présence d'un tel biais pour notre région. Il faut donc être prudent dans l'interprétation des résultats.

Pour en savoir plus:

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/silc/ http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/overview

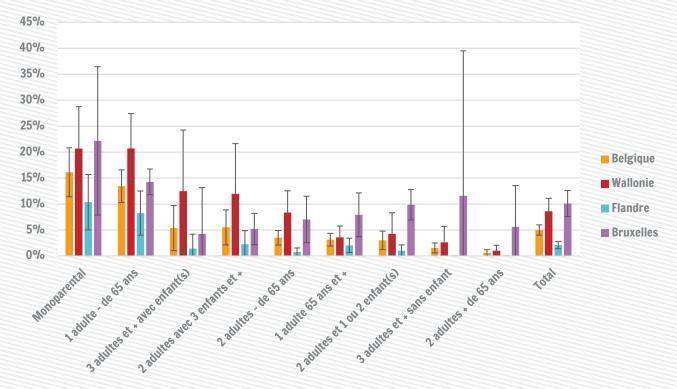
Privation matérielle sévère selon le type de ménage

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

20,7%

En Wallonie, 20,7 % de la population vivant dans un ménage monoparental vit en situation de privation matérielle sévère

Privation matérielle sévère selon le type de ménage



Sources: SILC 2018; Calculs: IWEPS

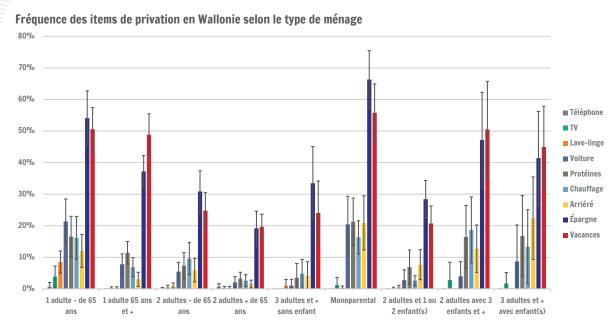
La privation matérielle sévère (cf. fiche taux de privation matérielle sévère) comprend l'ensemble des personnes qui vivent dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins quatre des neuf « biens et services » suivants : ne pas avoir d'arriérés de paiements, se chauffer correctement, avoir +/- 1 100 € d'épargne disponible, manger des protéines tous les deux jours, partir une semaine en vacances, posséder une télévision, un lave-linge, une voiture et un téléphone. Étant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du taux de risque de pauvreté se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, en 2018, le taux de privation matérielle sévère des familles monoparentales se situait entre 12,6 % et 28,7 %.

En Wallonie, les familles monoparentales et les personnes seules de moins de 65 ans sont les plus touchées par la privation matérielle sévère. Comme pour la pauvreté monétaire (cf. fiche taux de pauvreté selon le type de ménage), les ménages les plus à risque et ceux les plus protégés ne varient pas fortement entre régions – au contraire du niveau de la privation qui lui varie fortement (cf. fiche taux de privation matérielle sévère). Par rapport à la pauvreté monétaire, on observe cependant dans toutes les régions que les personnes âgées sont peu touchées par la privation matérielle sévère.

Privation matérielle sévère

selon le type de ménage

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)



Dans une situation de difficulté financière, les choix posés (se priver, quitte à vivre pauvrement, ou puiser dans son épargne, voire s'endetter) diffèrent selon le type de ménage. Les plus âgés ont rarement des arriérés de paiement et plus souvent une épargne disponible. Par contre, ils renoncent plus souvent aux vacances. À l'opposé, seulement 35 % des familles monoparentales ont une épargne disponible et 20 % font face à des arriérés de paiement. Relativement, elles renoncent moins facilement aux vacances, même si plus d'une sur deux n'y a pas accès. Notons que les arriérés se retrouvent principalement dans les ménages avec enfants. Cela renvoie au fait que de nombreux parents précarisés veulent à tout prix (même en s'endettant) maintenir un niveau de vie décent pour leurs enfants.

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe. L'objectif de cet indicateur est de mesurer la pauvreté absolue à travers le cumul de conditions de vie difficiles. Son caractère synthétique - s'il permet de prendre en compte les difficultés supplémentaires liées au cumul des difficultés – ne facilite pas toujours l'interprétation.

Notons que le type de ménage est défini par le nombre d'adultes et d'enfants dépendants (moins 18 ans et certains entre 18 et 24 ans « à charge ») qui en font partie et non par les relations entre les membres du ménage (cf. fiche taux de pauvreté selon le type de ménage).

Pertinence et limites

Cet indicateur étant mesuré au niveau du ménage, il n'est pas possible de savoir si chaque personne a individuellement accès à l'item. Il est donc difficile de réaliser des comparaisons selon le sexe ou l'âge. C'est pourquoi nous ventilons cette statistique selon le type de ménage. Cependant c'est sur base des individus que sont calculés les taux - ce qui permet de pondérer les ménages par leur taille.

Un inconvénient de cet indicateur est que les conditions de vie plus liées aux services publics qu'aux revenus (l'accès à la santé, à l'éducation, aux transports en commun....) ne sont pas prises en compte.

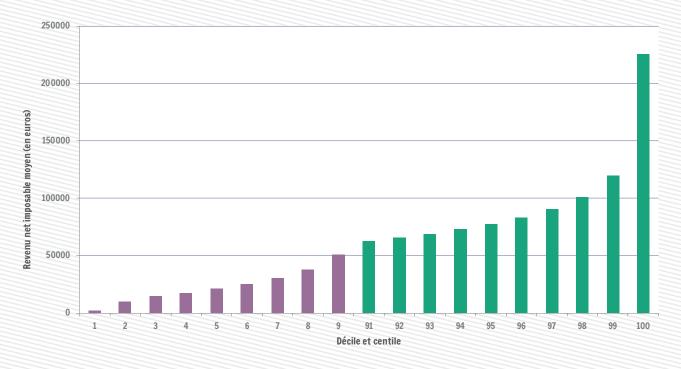
Pour en savoir plus: http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/gdp-and-beyond/ quality-of-life/severely-materially-deprived-people

Revenu imposable net par déclaration

225 000 €

Les 20 000 déclarations les plus élevées (1 % des déclarations) ont, en moyenne, un revenu imposable de plus de 225 000 €

Revenu net imposable par déclaration, moyenne par quantile



Sources : Statbel, revenus fiscaux, revenus de 2017

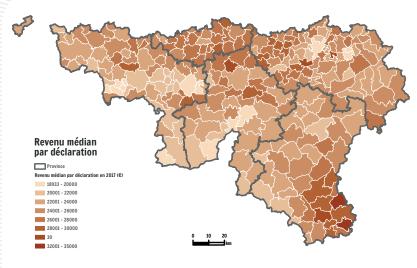
Le revenu net imposable par déclaration reprend l'ensemble des revenus pris en compte par les déclarations d'impôts moins les dépenses déductibles. La plupart des contribuables déclarent individuellement leurs revenus, à l'exception des époux et des cohabitants légaux qui remplissent une déclaration commune. Notons que les déciles supérieurs comprennent bien plus de déclarations communes que de déclarations individuelles : dans le premier décile, moins de 2 % des déclarations sont communes contre 86 % dans le dernier décile. Précisons que les déclarations à revenu nul ne sont pas prises en compte ici. En Wallonie, elles représentent près de 9 % de toutes les déclarations.

Les 20 000 déclarations les plus élevées (1 % des déclarations) ont, en moyenne, un revenu imposable d'un peu plus de 225 000 €. Autrement dit, le revenu cumulé des 1 % des déclarations les plus élevées est supérieur au revenu cumulé d'environ 25 à 30 % des déclarations les moins élevées. On peut aussi calculer que le revenu cumulé imposable des 5 à 6 % des déclarations les plus élevées vaut environ le total du revenu cumulé des 50 % des déclarations les plus faibles.

Le coefficient de Gini calculé sur ces quantiles vaut 0,431 pour la Wallonie. Ce qui est légèrement plus que la Flandre (0,426), nettement moins que Bruxelles (0,476) et proche de la Belgique (0,433). Ces différences sont similaires à celles mises en évidence à partir du coefficient de Gini de SILC (cf. fiche coefficient de Gini). Néanmoins, ces coefficients-ci sont comparativement plus élevés, car, entre autres, le revenu imposable par déclaration ne prend pas en compte ni les solidarités familiales, ni la progressivité de l'impôt sur les personnes physiques.

Revenu imposable

net par déclaration



Le revenu médian par déclaration c'est-à-dire le revenu qui est au milieu de l'ensemble des déclarations de la commune - est un indicateur du niveau de richesse de la population habitant la commune. Les communes les plus riches se situent dans le wallon, à proximité Grand-Duché de Luxembourg et dans certaines zones périurbaines (autour de Mons, Charleroi, Namur et Liège). Les communes les plus pauvres se situent dans les bassins industriels du sillon Sambre et Meuse, dans les grandes villes (Mons, Charleroi, Liège, Verviers) et dans les communes rurales du sud des provinces de Hainaut et de Namur ainsi que du nord et du sud-ouest de la province de Luxembourg.

Sources: Statbel; Carte: IWEPS 2019

Définitions et sources

Les données proviennent de l'administration fiscale. L'année indiquée ici est l'année de perception des revenus (et non l'année de déclaration).

Le revenu net imposable est un revenu net de cotisations sociales, de charges et de dépenses déductibles. Ce revenu diffère du revenu disponible sur deux points. D'une part, l'impôt sur les personnes physiques n'est pas déduit du revenu net imposable. D'autre part, certains revenus ne sont pas, ou mal, pris en compte dans la déclaration d'impôt – parce que partiellement, forfaitairement ou pas déclarés. Cela concerne notamment les revenus du patrimoine (plus importants pour les hauts revenus), les salaires des fonctionnaires internationaux, les revenus d'intégration et les allocations familiales. De plus, les dépenses déductibles étant soustraites, la part correspondante du revenu perçu ne figure pas dans le revenu net imposable.

Pertinence et limites

Étant donné que la définition des revenus dépend du droit (qui détermine les dépenses déductibles, les revenus à ne pas déclarer, déclarés forfaitairement ou exonérés), il n'est pas possible de comparer les chiffres wallons avec ceux d'autres pays et les comparaisons dans le temps doivent être réalisées avec précaution. Par contre, les comparaisons à un moment donné entre entités internes à la Belgique posent moins de problèmes.

Le revenu par déclaration ne correspond pas nécessairement au niveau de vie, en particulier pour les personnes dont le revenu individuel est très faible (étudiants, etc.), les contribuables ayant des personnes à charge ou les couples remplissant une déclaration commune. Notons aussi que les personnes dont le revenu n'est pas imposable (bénéficiaire du revenu d'intégration, fonctionnaire international, etc.) ne se retrouvent pas dans ces statistiques.

Pour en savoir plus :

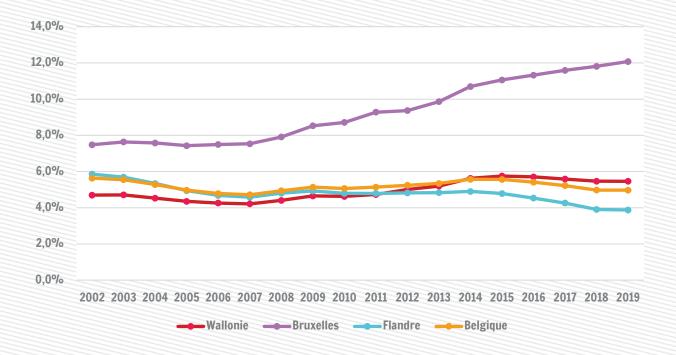
http://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/revenus-fiscaux

Part de GRAPA

chez les 65 ans et plus

En Wallonie, au 1er janvier 2019, 5,46 % des plus de 65 ans bénéficient de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) ou du revenu garanti (RG âgées (GRAPA) ou du revenu garanti (RG)

Évolution du taux de GRAPA chez les 65 ans et plus



Sources: SFP (GRAPA et RG); Statbel (population); Calculs: IWEPS

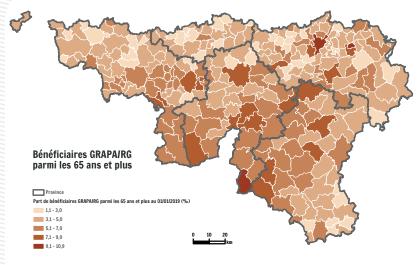
La garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA, et avant 2001 le revenu garanti, RG) est un revenu accordé aux plus de 65 ans dont les revenus du ménage sont insuffisants. Cette aide est de 1 154,41 € par mois pour un isolé et de 769,61 € pour un cohabitant (montants au 01/03/2020). Il s'agit donc d'une forme d'assistance sociale pour les personnes âgées qui ne bénéficient pas suffisamment de la sécurité sociale (pensions), d'autres revenus (immobilier, capitaux) ou de ressources à travers d'autres membres du ménage (salaires, pensions...).

Le taux de GRAPA et revenu garanti chez les 65 ans et plus est en Wallonie (5,46 %) inférieur au taux à Bruxelles (12,8 %), mais, depuis 2012, supérieur au taux en Flandre (3,88 %). Du point de vue de l'évolution, on observe globalement en Wallonie une faible augmentation (environ un point de pourcentage) du taux entre 2002 et 2015, suivie d'une très légère diminution depuis. Cette évolution contraste avec la Flandre, dont le taux a diminué de deux points de pourcentage depuis 2002. Cependant, ces deux régions présentent des situations fort semblables, surtout en comparaison à Bruxelles dont le taux est bien plus élevé et connait une croissance très importante et ininterrompue.

On peut se demander à quel point les chiffres de la GRAPA nous informent non seulement sur la situation sociale des aînés, mais aussi sur la pauvreté du passé. En effet, pour percevoir une GRAPA il faut percevoir une faible pension et posséder un faible patrimoine (capital mobilier et biens immobiliers). Il s'agit donc de personnes qui n'ont pas pu cotiser pleinement assez durant leur jeunesse ni se constituer une épargne suffisante. Leurs revenus d'antan étaient donc probablement faibles.

Part de GRAPA

chez les 65 ans et plus



La carte de la GRAPA et du RG montre des taux élevés dans les zones plutôt rurales du sud des provinces du Hainaut, de Namur et de Liège et du nord et de l'ouest de la province de Luxembourg. On observe aussi des taux importants dans les villes industrielles de Charleroi, Liège et Verviers. À l'opposé, le Brabant wallon, les localités au nord de Namur et à proximité du Grand-Duché de Luxembourg ainsi que quelques communes périurbaines présentent les taux les plus bas.

Ce caractère relativement rural de la GRAPA contraste avec la répartition du revenu d'intégration sociale (cf. fiche part de revenus d'intégration) qui est surtout urbaine.

Sources: IWEPS 2020; Statbel; ONP

Définitions et sources

Les chiffres de la GRAPA proviennent du Service fédéral des Pensions (SFP, anciennement Office national des Pensions). Il s'agit du nombre de bénéficiaires de la GRAPA et de l'ancien revenu garanti (pour les bénéficiaires actuels du régime antérieur à 2001). Les chiffres comptabilisent le nombre de bénéficiaires au 1er janvier de l'année de référence. La population de 65 ans et plus au 1er janvier provient de Statbel. Le rapport entre les deux permet d'identifier le taux de 65 ans et plus bénéficiant d'une GRAPA ou d'un RG.

Pertinence et limites

Comme pour les revenus d'intégration (cf. fiche part de revenus d'intégration), la GRAPA mesure l'assistance sociale, ici chez les aînés, et non la pauvreté en elle-même. Un certain nombre de personnes âgées vivent en situation de pauvreté, mais ne bénéficient pas de la GRAPA, parce qu'ils ne l'ont pas demandée, n'y ont pas droit ou bénéficient d'autres revenus, mais insuffisants par rapport à leurs besoins. Il faut donc plutôt considérer cette proportion comme une mesure du traitement assistanciel de la pauvreté chez les 65 ans que comme une mesure directe de la pauvreté.

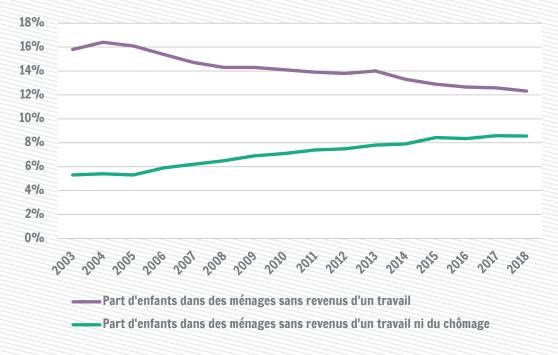
Pour en savoir plus : http://walstat.iweps.be/walstat http://www.onprvp.fgov.be/FR/profes/legal/statistics/Pages/default.aspx

Part des enfants dans des ménages sans emploi

12,3%

Fin 2018, en Wallonie, 12,3 % des enfants vivaient dans des ménages sans revenus d'un travail

Evolution de la part d'enfants vivant dans des ménages sans revenus d'un travail en Wallonie



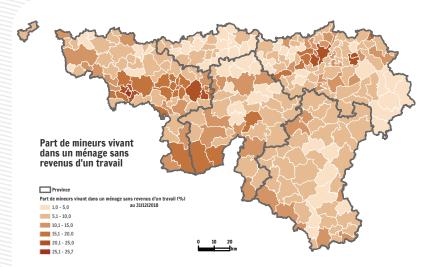
Sources : BCSS ; Calculs : IWEPS

Le taux d'enfants vivant dans des ménages sans revenus d'un travail mesure la proportion des moins de 18 ans dont aucun des parents vivant sous le même toit ne travaillait, au 31 décembre de l'année de référence. Le taux d'enfants vivant dans des ménages sans revenus d'un travail, ni chômage, mesure cette même proportion, mais sans ceux dont au moins un des parents bénéficiait d'une allocation de chômage. Notons qu'ici les parents sont identifiés à partir du Registre national : il s'agit de la personne de référence du ménage où l'enfant est domicilié et de son partenaire.

On observe une diminution de la part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus d'un travail. Ainsi, il passe de 15,8 % en 2003 à 12,3 % en 2018. Cette évolution contraste avec celle du taux d'enfants vivant dans un ménage sans revenus d'un travail, ni chômage, qui augmente en passant de 5,3 % à 8,6 % sur la même période. Cela veut dire que s'il y a moins d'enfants vivant dans des ménages de demandeurs d'emploi, il y a plus d'enfants vivant dans des ménages d'inactifs. Ces derniers pouvant vivre dans des conditions encore plus difficiles : par exemple des problèmes de santé liés à une incapacité de travail, un revenu d'intégration dont l'obtention est plus précaire – puisque liée à un examen des ressources et des besoins.

Part des enfants

dans des ménages sans emploi



Le taux d'enfants vivant dans des ménages sans revenus d'un travail est plus important dans les communes du sillon industriel, dans les villes et les zones rurales du Sud des provinces du Hainaut, de Namur et du Sud-ouest et du Nord-ouest de la province de Luxembourg. À l'opposé, les communes périurbaines, du Brabant wallon, à proximité du Grand-Duché de Luxembourg et de la Communauté germanophone (sauf Eupen) présentent un taux plus faible. Logiquement, cette carte est très similaire à celle du chômage (cf. fiche taux de chômage administratif).

Sources : Banque carrefour de la Sécurité Sociale

Auteur : IWEPS, 2020

Définitions et sources

Ces chiffres proviennent des données de la Banque carrefour de la sécurité sociale. Dans cette base de données, les parents sont classés en quatre catégories : travailleur (y compris à temps partiel), demandeur d'emploi, inactif (revenu d'intégration, incapacité de travail (pré)pensions, crédit temps...) et autres (aucun revenu personnel connu à la sécurité sociale). Sur base de ces catégories, les enfants sont classés selon le statut de leurs parents. Notons que ceux dont un parent est inactif ou demandeur d'emploi et l'autre parent a le statut « autres » sont exclus du calcul du taux, car ce dernier peut être tant inactif sans revenus (par exemple, au foyer) ou à l'emploi (à l'étranger ou dans une institution internationale). L'exclusion de cette population (environ 10 % des enfants) permet de limiter les biais dans les communes frontalières, où de nombreux Wallons travaillent à l'étranger.

Pertinence et limites

Une des limites de cet indicateur est qu'il ne prend en compte que la situation d'emploi des parents pour identifier la situation sociale des enfants. Si la situation d'emploi diminue le risque de pauvreté, le lien n'est pas totalement automatique (cf. fiche taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale). Certaines personnes vivent dans des ménages sans emploi sans pour autant vivre dans la pauvreté et, réciproquement, il y a des travailleurs pauvres.

Il semblerait aussi que ce taux soit légèrement sous-estimé au niveau wallon. En effet, des indicateurs proches tirés d'enquêtes (SILC et EFT) situent la part des enfants vivant dans des ménages sans emploi plutôt entre 15 % et 20 % pour la Wallonie. Cette différence peut provenir des sources (enquêtes vs données de la sécurité sociale), de la définition du ménage, de la mesure de l'absence de travail et de l'exclusion d'une partie des enfants dans cet indicateur-ci.

Pour en savoir plus:

Rubrique « Niveaux et Conditions de Vie » du portail WalStat : http://walstat.iweps.be/

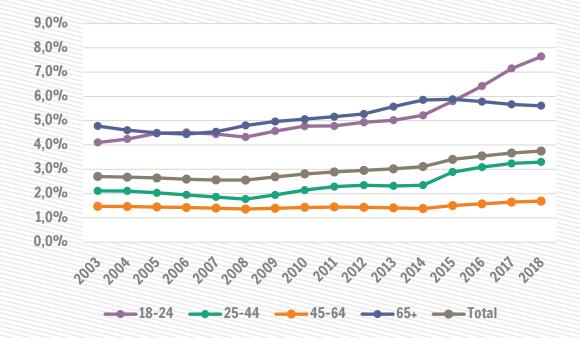
Part des majeurs

bénéficiant de l'aide sociale

3,75%

En Wallonie, 3,75 % des majeurs sont bénéficiaires de l'aide sociale RIS - ERIS - GRAPA

Évolution en Wallonie des taux d'aide sociale (RIS - ERIS - GRAPA) selon les classes d'âge



Sources : SPP-IS ((E)RIS), SFP (GRAPA et RG), Statbel (population)
NB : les chiffres concernant les (E)RIS sont susceptibles de corrections ultérieures mineures.

Les proportions de personnes bénéficiant de l'aide sociale (RIS: Revenu d'intégration sociale, ERIS: Équivalent du revenu d'intégration sociale ou GRAPA: Garantie de revenus aux personnes âgées) varient fortement selon les classes d'âge. Les 18-24 ans (taux de 7,64 % en 2018) et les 65 ans et plus (taux de 5,61 % en 2018) sont surreprésentés, les 45-64 ans sont les moins touchés (taux de 1,69 % en 2018) et les 25-44 ans se situent dans une situation intermédiaire (taux de 3,30 % en 2018).

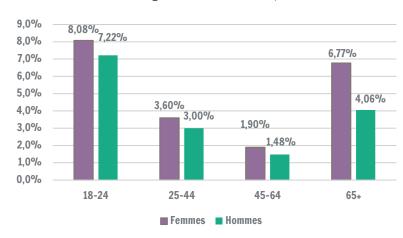
Du point de vue de l'évolution, on observe que les écarts entre classes d'âge s'accroissent. Le taux des jeunes augmente presque constamment de 4,10 % à 7,64 % entre 2003 et 2018. Le taux des 65 ans et plus augmente aussi, mais seulement entre 2006 et 2015. Depuis lors, il baisse légèrement. Au contraire, le taux chez les 45-64 est presque constant. Chez les 25-44 ans, l'évolution est intermédiaire : on observe une légère baisse jusqu'en 2008, suivie d'une augmentation moyenne. Depuis 2016, le taux d'aide sociale des 18-24 ans dépasse celui des 65 ans et plus.

L'augmentation importante depuis 2015, découlant de la limitation dans le temps des allocations d'insertion (cf. fiche part de revenus d'intégration), touche inégalement les différents groupes d'âge. Les plus jeunes (18-24 ans, surtout, et 25-44 ans) voient leur taux augmenter très fortement; les 45-64 connaissent une faible augmentation. Enfin, logiquement, les 65 ans et plus ne sont pas touchés par cette réforme.

Part des majeurs

bénéficiant de l'aide sociale

Taux d'aide sociale selon l'âge et le sexe en Wallonie, 2018



Pour chaque catégorie d'âge, on observe une surreprésentation des femmes chez les bénéficiaires de l'assistance sociale. Cependant, cette surreprésentation est plus saillante chez les plus âgés. En effet, le taux des femmes est de 12 % supérieur (par rapport à celui des hommes) chez les 18-24 ans, de 20 % supérieur chez les 25-44 ans, de 28 % supérieur chez les 45-64 ans et de 67 % supérieur chez les 65 ans et plus.

On peut supposer que cet écart croissant avec l'âge s'explique par la moindre participation des femmes au marché du travail (taux d'emploi plus faible et plus d'emplois à temps partiel), surtout chez les générations plus anciennes. L'accès à notre système de sécurité sociale étant fondé sur l'emploi, un plus faible accès des femmes à celui-ci entrave leur accès aux diverses prestations sociales (allocations de chômage, pensions,...). Ce qui in fine les oblige à recourir à l'aide sociale.

Sources: SPP-IS, SFP et Statbel; Calculs: IWEPS

Définitions et sources

Ces chiffres reprennent les moyennes mensuelles des revenus d'intégration et de leur équivalent (cf. fiche part de revenus d'intégration) et ceux de la GRAPA (avec l'ancien revenu garanti, cf. fiche part de la GRAPA). Notez qu'à la différence du taux de revenus d'intégration, les chiffres présentés ici comprennent également les données pour 65 ans et plus. Pour être comparables, les chiffres de la GRAPA ont été calculés de manière à avoir la moyenne au 1er janvier de l'année et au 1er janvier de l'année suivante. La population par âge provient de Statbel. Il s'agit ici aussi de la moyenne entre la population au 1er janvier de l'année et au 1er janvier de l'année suivante.

Pertinence et limites

En dehors du fait que ce taux est une mesure du traitement assistanciel de la pauvreté chez les adultes et non une mesure directe de la pauvreté (cf. fiches (part de revenus d'intégration et part de la GRAPA), rappelons que le taux agrège deux aides sociales dont le fonctionnement diffère. L'octroi de la GRAPA est plus automatique (il ne faut pas toujours poser une demande) et centralisé (par le SFP) que le RIS et l'ERIS, dont la décision d'octroi est rendue par une instance locale (CPAS) après une demande expresse suivie enquête sociale et assortie accompagnement du bénéficiaire. L'obtention du revenu d'intégration étant plus difficile que la GRAPA, on peut penser que les 18-25 ans, même s'ils ont un taux relativement proche des plus de 65 ans, vivent dans une situation plus précaire que ces derniers.

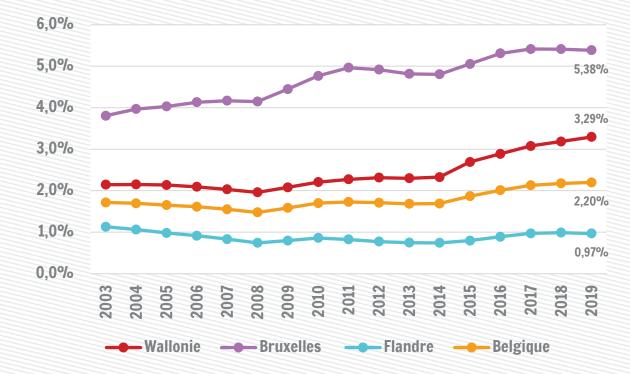
Pour en savoir plus : http://walstat.iweps.be/ https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques http://www.onprvp.fgov.be/FR/profes/legal/statistics/Pages/default.aspx

Part de revenus d'intégration chez les 18-64 ans

3,29%

En 2019, en moyenne, 3,29 % de la population wallonne, âgée de 18 à 64 ans, bénéficiaient d'un revenu d'intégration (RIS) ou d'une aide financière équivalente (ERIS)

Evolution du taux de revenu d'intégration et équivalent chez les 18-64 ans



Sources : SPP-IS (RIS et ERIS) et Statbel (population)

NB : les chiffres concernant les (E)RIS sont susceptibles de légères corrections ultérieures mineures.

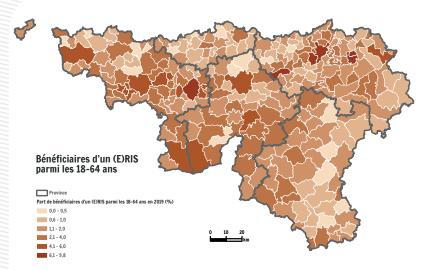
Le taux de bénéficiaire d'un RIS ou d'un ERIS chez les 18-64 ans varie fortement selon les régions. La Wallonie (3,29 %) se situe dans une position intermédiaire entre Bruxelles (taux de 5,38 %), et la Flandre (0,97 %). Cela peut s'expliquer par les grandes différences de l'ampleur de la pauvreté entre régions, observées par ailleurs (cf. fiche taux de risque de pauvreté et fiche taux de privation matérielle sévère).

En termes d'évolution, on observe quelques tendances générales similaires pour les différentes régions. Jusqu'à 2008, le taux a tendance à baisser légèrement. Ensuite, il augmente faiblement jusque 2011, probablement une conséquence de la crise économique. Entre 2011 et 2014, on observe une relative stabilité. Enfin, depuis 2015, on remarque une augmentation très importante du taux. Ce dernier mouvement résultant de la limitation dans le temps des allocations d'insertion : un certain nombre de demandeurs d'emploi perdent leurs allocations et sont contraints de demander le revenu d'intégration sociale. Notons que ces derniers ne se retrouvent pas tous dans les revenus d'intégration. Certains ne le demandent pas, d'autres ne l'obtiennent pas.

Au-delà de ces tendances générales similaires, on observe quelques divergences. En Flandre, les augmentations sont plus limitées – le taux a globalement un peu diminué depuis 2003. À Bruxelles, au contraire, le taux a augmenté plus fortement, pour gagner un point et demi de pourcentage entre 2003 et 2019. La Wallonie se situe dans une situation intermédiaire, avec la caractéristique d'être particulièrement touchée par la limitation dans le temps des allocations d'insertion. Dans notre région, la différence de taux entre 2019 et 2014 vaut plus de deux fois et demie celle entre 2014 et 2008.

Part de revenus

d'intégration chez les 18-64 ans



La carte des revenus d'intégration montre une surreprésentation des communes urbaines. On retrouve des taux de RIS et ERIS plus importants dans les villes, principalement dans les bassins industriels (Mons, La Louvière, Charleroi, Huy, Liège, Verviers), mais aussi dans d'autres agglomérations (Tournai, Namur, Dinant, Ottignies - Louvain-la-Neuve, Eupen). À l'opposé, les communes périurbaines et rurales présentent des taux plus faibles, en particulier dans le Brabant wallon et à proximité du Grand-Duché de Luxembourg. On remarque néanmoins une exception à cette tendance générale : les communes rurales proches de la frontière française, dont le taux de (E)RIS est très élevé.

Sources: IWEPS; Statbel; SPP-IS; 2019

Définitions et sources

Le taux mensuel moyen de revenu d'intégration (RIS) et de l'aide financière équivalente (ERIS : un montant équivalent au RIS qui est accessible aux personnes qui n'ont pas droit à celui-ci) permet de mesurer l'ampleur de l'aide sociale chez les 18-64 ans. Seule cette tranche d'âge est prise en compte, car les mineurs n'ont pas droit au RIS (sauf exceptions) et pour les plus de 65 ans, c'est la GRAPA (cf. fiche part de la GRAPA) qui fait figure d'ultime filet de sécurité.

Ce taux mesure la moyenne mensuelle des RIS et ERIS versés au cours de l'année. Les personnes ne touchant un RIS ou ERIS que pendant une partie de l'année sont donc comptabilisées partiellement. Ainsi, cet indicateur sous-évalue les personnes concernées par le revenu d'intégration au cours de l'année. À titre d'exemple, en 2018, en Wallonie il y a 4,7 % des 18-64 ans qui ont perçu un (E)RIS pendant au moins un mois contre un taux mensuel moyen de 3,19 %.

Pertinence et limites

Ce taux mesure l'ampleur de l'aide sociale chez les 18-64 ans et non directement la pauvreté. Trois éléments peuvent influencer le taux : la pauvreté, l'exclusion de la sécurité sociale et de l'emploi et enfin les conditions d'accès au (E)RIS même. D'abord, la pauvreté influence certainement ce taux, mais certaines personnes en situation de pauvreté ne font pas appel au CPAS ou n'ont pas droit au RIS ou au ERIS. Ensuite, on ne peut percevoir un RIS ou un ERIS que quand on n'a pas (ou plus) accès aux prestations de la sécurité sociale (chômage, etc.). Enfin, bénéficier d'un (E)RIS dépend évidemment de la législation relative à ce droit et des institutions locales qui prennent les décisions (CPAS et tribunaux du travail pour les recours). Il faut donc plutôt considérer cette proportion comme une mesure du traitement assistanciel de la pauvreté chez les 18-64 ans que comme une mesure directe de la pauvreté.

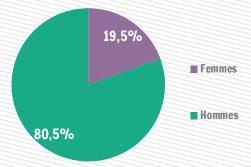
Pour en savoir plus : http://walstat.iweps.be/walstat https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques

Hébergement d'urgence

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

C'est le nombre de bénéficiaires du dispositif 5 134 pers. d'hébergement d'urgence organisé par les services partenaires des Relais ociaux urbains de Wallonie en 2018

Répartition par genre et par tranche d'âge des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2018)



Sources: IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie; Calculs: IWEPS (N Femmes = 1 000, N Hommes = 4 133, N Sexe inconnu = 1) - (19 services répondants de 7 RSU)



Sources: IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie; Calculs: IWEPS (N Femmes = 917, N Hommes = 3 609)

Au cours de l'année 2018, les services d'hébergement d'urgence (HU), partenaires des Relais sociaux urbains (RSU), ont hébergé 5 134 personnes qui, déduction faite de la personne de sexe inconnu, sont en grande majorité des hommes (80,5 %).

De l'examen des répartitions par tranche d'âge, tous les âges sont concernés. C'est la catégorie des « 18-24 ans » qui est la plus représentée, de façon encore plus marquée chez les femmes que chez les hommes, avec respectivement 18,8 % et 16,0 %. Il faut toutefois noter que cette classe des « 18-24 ans » couvre 7 années alors que celles comprises entre 25 et 64 ans sont toutes quinquennales. Une analyse comparative des classes d'âge en termes de « représentation moyenne annuelle » positionnerait la classe d'âge « 18-24 ans » à un niveau moindre. Elle se situerait à un niveau légèrement inférieur aux classes quinquennales les plus représentées tant chez les femmes que chez les hommes.

- Pour les femmes, les classes d'âge quinquennales situées entre 25 et 44 ans ont des représentations qui s'établissent entre 12 % et 18 %. Parmi celles-ci, les « 30 à 34 ans » et les « 35 à 39 ans » ressortent le plus avec respectivement 18,3 % et 14,6 %;
- et pour les hommes, les classes d'âge quinquennales situées entre 25 et 49 ans ont des représentations variant entre 10 % et 15 %. Et les trois classes comprises entre 25 et 39 ans se situent toutes à cette borne supérieure des 15 %.

Webs

Hébergement d'urgence

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

Répartition par type de revenu (principal) et par type de ménage des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2018)



Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 3 270) (13 services répondants de 6 RSU)

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 3 365) (13 services répondants de 7 RSU)

Parmi les bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en 2018, la moitié d'entre eux est sans revenu (50,7 %). Un peu moins de l'autre moitié (46,1 %) dispose, à titre de revenu principal, « d'allocations sociales » : il s'agit de « revenus d'intégration » (20,9 %), d'« indemnités de mutuelle » (11,7 %), d'« allocations de chômage » (6,6 %), d'« allocations pour personnes handicapées » (4,6 %) ou encore de « pensions (de retraite,...) » (2,3 %).

La grande majorité des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence est composée « d'isolés vivant sans enfant » (83,5 %). 10 % des bénéficiaires de l'HU vivent dans des situations de ménage composé d'un ou plusieurs enfants.

Définitions et sources

Cette fiche est relative aux caractéristiques des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence (HU) organisé par les services partenaires des Relais sociaux urbains (RSU) de Wallonie. L'HU consiste en l'offre d'un lit pour la nuit, principalement en abri de nuit, pour une durée temporaire et sans obligation d'accepter un projet d'insertion. L'usager doit cependant se conformer au règlement d'ordre intérieur spécifique au service qui l'accueille. Un quota de nuitées, à ne pas dépasser, est également fixé.

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des RSU de Wallonie : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires.

Pertinence et limites

Les données récoltées via les RSU et les services d'HU partenaires constituent une source d'information unique sur les personnes vivant dans la « grande précarité ». Ce public est très mal appréhendé par les sources administratives ou les enquêtes telles que SILC.

Limites des données utilisées pour cette fiche:

- Une sous-estimation du nombre de bénéficiaires. L'HU fourni par des institutions non partenaires d'un RSU, n'est pas capté. Il y a également certains services partenaires qui ne réalisent qu'une collecte partielle des données relatives aux bénéficiaires ;
- Une surestimation du nombre de bénéficiaires. Un même bénéficiaire peut être compté plusieurs fois. Cela peut se produire dans les cas où une même personne fréquente des services différents (localisés sur le territoire d'un même RSU ou sur des territoires de RSU différents).

Pour en savoir plus : Statistiques des relais sociaux urbains wallons 2015, "Regards statistiques $N^{\circ}1$ ": www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/

« La prise en charge de la grande précarité et du sans-abrisme dans six grandes villes wallonnes » - Anne Deprez : www.iweps.be/publication/prise-charge-de-grande-precarite-abrisme-six-grandes-villes-wallonnes/

Personne de contact : Olivier Colicis (o.colicis@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020

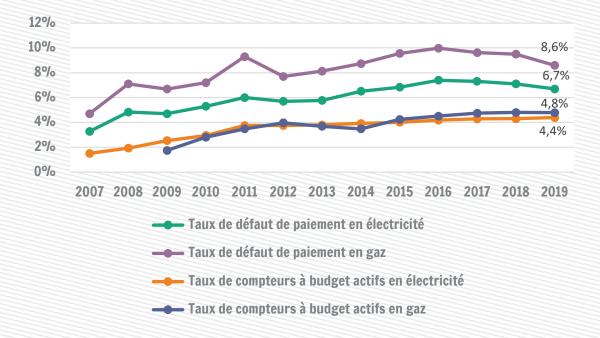
Taux de compteurs

à budget en électricité et en gaz

4,4%

des clients résidentiels wallons en électricité utilisaient un compteur à budget fin 2019

Taux de compteurs à budget et de défauts de paiement en gaz et en électricité des clients résidentiels



Sources : CWaPE

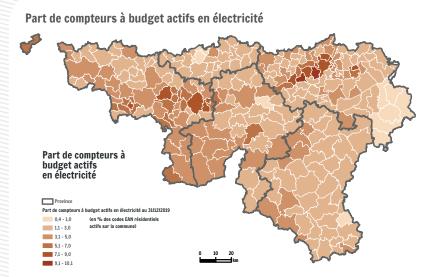
Notes : les taux de défaut de paiement présentent une légère rupture de série entre 2016 et 2017 et une forte rupture de série entre 2018 et 2019

Les taux de compteurs à budget et de défauts de paiement permettent de rendre compte de la précarité énergétique. En Wallonie, on observe une tendance à l'augmentation, depuis une dizaine d'année, de la proportion de défauts de paiement et de compteurs à budget actifs, tant en gaz qu'en électricité. Cela témoigne d'une paupérisation accrue d'une partie de la population wallonne. De plus en plus de ménages n'ont plus les moyens financiers d'accéder à l'énergie. La forte diminution des taux de défaut de paiement en 2019 s'explique par un changement des critères d'encodage des défauts de paiement chez certains fournisseurs qui n'enregistrent en 2019 le défaut que quand la dette du client atteint 100 €. Les chiffres des défauts de paiement de 2019 doivent donc être interprétés avec une grande prudence et ne sont pas comparables avec ceux des années précédentes. Parce que de nombreux ménages ne sont pas connectés au gaz, les chiffres de l'électricité constituent des indicateurs de précarité énergétique plus pertinents à l'échelle wallonne. Le fait que les zones desservies en gaz appartiennent plus souvent à des communes urbaines, avec des populations plus pauvres est une explication de la différence entre les deux énergies.

Le taux de défaut de paiement mesure, pour chaque énergie considérée, le rapport entre le nombre de clients ayant au moins un défaut de paiement au cours de l'année et le nombre de compteurs résidentiels actifs. Le défaut de paiement peut être déclaré en cas de non-paiement de la facture et après au moins un courrier de rappel et une mise en demeure. Si, suite au défaut de paiement, le ménage n'apure pas sa dette, le fournisseur peut demander le placement d'un compteur à budget. Le compteur à budget (électricité ou gaz) est un compteur qui fonctionne selon un mode de prépaiement avec carte. Le client doit recharger la carte de son compteur à budget avant d'utiliser l'énergie. Quand le client a apuré la dette liée au vecteur énergétique concerné, il peut demander la désactivation du compteur à budget, c'est-à-dire repasser à un mode de facturation classique où le paiement s'effectue via des factures d'acompte tous les mois.

Taux de compteurs

à budget en électricité et en gaz



La distribution géographique du taux de compteurs à budget en électricité renvoie à d'autres cartes de la pauvreté en Wallonie (cf. fiches part de revenus d'intégration chez les 18-64 ans, revenu imposable net par déclaration et taux de chômage administratif des 15 à 64 ans). En effet, les communes présentant un taux de compteurs à budget en électricité important sont les villes, les communes du sillon industriel et communes rurales l'Entre-Sambre-et-Meuse. À l'opposé, les communes péri-urbaines, proches du Grand-Duché du Luxembourg, du Brabant wallon et de la Communauté germanophone présentent un taux plus faible.

Sources : CWaPE

Définitions et sources

Les données proviennent de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE), qui les a collectées auprès des fournisseurs (défauts de paiement) et des gestionnaires de réseaux (nombre de compteurs résidentiels actifs et nombre de compteurs à budgets actifs). Les nombres de compteurs résidentiels et de compteurs à budgets actifs sont mesurés au 31 décembre de l'année indiquée, alors que le nombre de clients ayant au moins un défaut de paiement est comptabilisé pour la totalité de l'année.

Nous avons choisi de reprendre ici la carte des compteurs à budget en électricité et non en gaz, car de nombreuses communes rurales et péri-urbaines ne sont pas, ou très peu, desservies par le gaz – en particulier dans les provinces de Liège, Luxembourg et Namur. On constate d'ailleurs que dans les communes desservies par le gaz et l'électricité, les taux de compteurs à budget pour chacune des énergies sont souvent presque identiques.

Pertinence et limites

Il est important de savoir que, pour ces indicateurs, seuls les compteurs résidentiels sont pris en compte. Les clients professionnels (entreprises, indépendants, syndics d'immeuble) n'ayant pas accès, ni au compteur à budget ni au défaut de paiement, ils ne sont pas comptabilisés. Il en résulte que ces indicateurs prennent mal en compte la précarité énergétique des ménages d'indépendants, de même que celle des personnes résidant dans des logements qui n'ont pas de compteur individuel (studios, kots d'étudiants, ...).

Par ailleurs, deux éléments engendrent de légers biais dans la mesure du taux de défaut de paiement. D'une part, les compteurs à budget ne peuvent pas être déclarés en défaut de paiement, alors qu'ils sont inclus au dénominateur. D'autre part, certains ménages peuvent être comptabilisés deux, voire trois fois dans les défauts de paiement – si, juste après être déclarés en défaut de paiement, ils changent de fournisseur et ne paient pas leurs factures suivantes.

Pour en savoir plus : http://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php http://www.cwape.be/docs/?doc=3158

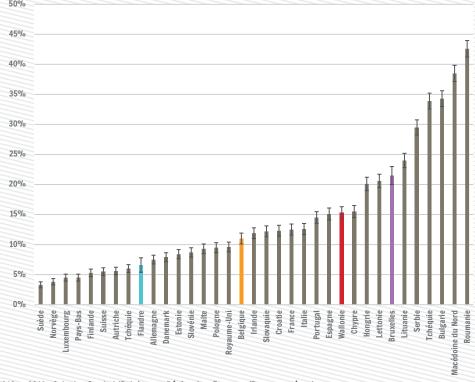
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021

Taux de privation matérielle et sociale

15,3%

En Wallonie, 15,3 % de la population vit dans un ménage en situation de privation matérielle et sociale

Taux de privation matérielle et sociale dans les régions belges et les pays européens



Sources : SILC 2018 et 2019 ; Calculs : Statbel (Belgique et Régions) et Eurostat (Pays européens)

NB : Pour les pays européens, les données de SILC 2018 sont utilisées. Les intervalles de confiance pour les pays européens sont indiqués à titre indicatif
et calculés sans prise en compte du plan de sondage.

La privation matérielle et sociale comprend l'ensemble des personnes qui ne peuvent pas, pour des raisons financières, se permettre au moins cinq des treize "biens et services" suivants : 1° payer à temps le loyer, l'emprunt hypothécaire, les charges du logement ou les crédits à la consommation, 2° chauffer correctement son logement, 3° faire face à des dépenses inattendues (d'environ 1 100 €), 4° manger des protéines tous les deux jours, 5° partir une semaine en vacances une fois par an (pas nécessairement à l'étranger), 6° remplacer des meubles usés ou dégradés, 7° avoir une voiture, 8° avoir deux paires de chaussures, 9° remplacer les vêtements usés par des neufs, 10° se retrouver avec des amis pour dîner ou boire un verre une fois par mois, 11° participer régulièrement à des activités de loisir (sport, cinéma,...), 12° dépenser pour soi une petite somme d'agent chaque semaine, 13° avoir un accès personnel à internet chez soi. Pour ces huit derniers critères, seuls ceux qui n'y ont pas accès pour des raisons financières sont comptabilisés. Les autres (ce qui peut relever d'un choix, mais aussi d'une autre difficulté) ne sont pas pris en compte pour mesurer la privation. Les sept premiers éléments sont mesurés au niveau du ménage alors que les six derniers le sont au niveau individuel (pour les personnes d'au moins 16 ans). Pour les plus jeunes, on impute l'accès à l'item à partir de la situation moyenne des adultes dans le ménage. En outre, pour qu'un moins de 16 ans soit considéré comme en privation, il faut, en plus du critère de cinq items sur treize, qu'il n'ait pas accès à trois items sur les sept mesurés au niveau du ménage.

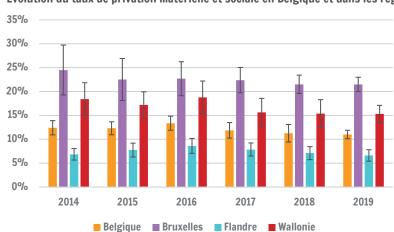
Étant donné que le taux de privation matérielle et sociale est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur de ce taux se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, en 2019, le taux de privation matérielle et sociale se situait entre 13,5 % et 17,1 %.

Webs

Taux de privation

matérielle et sociale

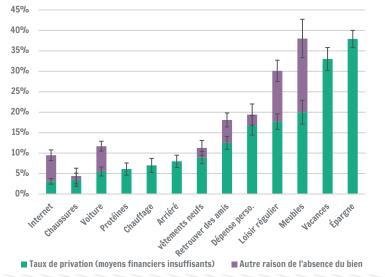
Évolution du taux de privation matérielle et sociale en Belgique et dans les régions



Ces dernières années, on observe une légère baisse du taux de privation matérielle et sociale en Wallonie et dans les autres régions de Belgique. Cependant, compte tenu des marges d'erreurs, ces évolutions ne pas (encore) statistiquement significatives. Les différences entre régions sont quant à elles significatives : la Wallonie se situant entre la Flandre, où la privation est moins répandue, et Bruxelles où elle est plus fréquente. Ces différences importantes font écho à d'autres indicateurs de pauvreté (cf., par exemple, la fiche taux de risque de pauvreté).

Sources : Sources : SILC ; Calculs : IWEPS (2014 à 2018) et Statbel (2019)

Fréquence des différents items de privation matérielle et sociale en Wallonie



Les différents items de privation sont inégalement répandus. Par exemple, moins de 5% des personnes n'ont pas les moyens d'avoir une connexion à internet chez eux ou de posséder deux paires de chaussures. À l'opposé, un peu moins d'une personne sur trois vit dans un ménage qui n'a pas les moyens de partir une semaine en vacances et près d'une sur quatre vit dans un ménage sans épargne minimale disponible. Notez que pour l'accès à internet, la possession d'une voiture, la participation régulière à des activités de loisirs et le remplacement du mobilier usé, les raisons non financières de non-accès sont proportionnellement très fréquentes.

Sources: SILC 2019; Calculs: Stabel

NB: Les intervalles de confiance sont indiqués pour les taux
de privation et pour la proportion totale des personnes qui
n'ont pas le bien mentionné (pas uniquement les autres

raisons).

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe. Cet indicateur s'inspire du taux de privation matérielle sévère (cf. fiche taux de privation matérielle sévère), mais en ayant renouvelé certains items pour le rendre plus pertinent. Son objectif est de mesurer la pauvreté absolue (c'est-à-dire indépendamment du contexte national) à travers le cumul de conditions de vie difficiles.

Pertinence et limites

L'avantage du taux de privation matérielle et sociale est que, contrairement au taux de risque de pauvreté, il n'y a pas de soucis majeurs à comparer la Wallonie à la situation dans d'autres pays européens. Il présente aussi l'avantage d'intégrer certaines variables mesurées au niveau de l'individu et non du ménage, ce qui permet un certain éclairage des inégalités de genre. Il présente néanmoins l'inconvénient de ne pas prendre en compte les conditions de vie plus liées aux services publics qu'aux revenus (par exemple, l'accès à la santé, à l'éducation, aux transports en commun).

Pour en savoir plus: https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-datasets/product?code=ilc_mdsd07 et https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/privation-materielle-et-sociale

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021

Déplacements et sécurité routière des femmes et des hommes

77%

des femmes et 84 % des hommes utilisent la voiture plusieurs fois par semaine. Les femmes sont cependant plus souvent passagères que les hommes

Utilisation pluri-hebdomadaire des modes de déplacements en Wallonie selon le sexe. Les pourcentages sont exprimés en fonction du sexe pour chaque mode (ex : 68,6 % des femmes utilisent la marche plusieurs fois par semaine).

MOBWAL, Utilisation pluri-hebdomadaires des moyens de transport, Données 2017				
	Femmes	Hommes		
Auto conducteur	74,8%	82,8%		
Auto passager	55,8%	76,9%		
TEC	14,5%	10,6%		
Train	6,0%	4,3%		
Moto	1,3%	3,3%		
Velo	3,9%	6,9%		
Marche	68,6%	62,7%		
Taxi	0,2%	0,2%		

Sources: MOBWAL 2017, Calculs: IWEPS

Les femmes et les hommes se déplacent-ils de la même « manière » et si pas, quelles en sont les raisons ? Quelle est l'accessibilité de chacun aux différents modes de transport ? Leur mobilité est fonction de divers éléments : la situation familiale, géographique, professionnelle, financière, la capacité de mobilité (par exemple la possession de permis de conduire ou un handicap...).

Selon l'enquête MOBWAL 2017, 6 personnes majeures sur 10 montent dans une voiture tous les jours ; 90 % des hommes possèdent un permis de conduire, le pourcentage est de 71 % chez les femmes. Une personne sur 5 ne dispose pas de permis B, 75 % de cette proportion sont des femmes. Au niveau du taux de motorisation, 16 % des ménages wallons ne disposent pas de voiture, 43 % en ont une et 41 % en ont plusieurs. 12,52 % des ménages disposent d'une voiture de société. Selon la même enquête, les femmes et les hommes privilégient l'automobile comme mode de déplacement. Notons cependant que le mode automobile en tant que passager est davantage utilisé par les femmes (38 %), cette réalité étant moins marquée chez les hommes (15 %). Parmi les autres modes, les femmes recourent plus aux transports en commun (14,5 % en bus/tram/metro et 6 % en train parmi les femmes contre 10,6 % et 4,3 % parmi les hommes).

Plus d'une femme sur 4 (28 %) s'est sentie en insécurité lors de ses déplacements au cours des 12 derniers mois (contre 15,30 % des hommes). Parmi elles, 49 % ont changé d'itinéraires pour cette raison (25 % parmi les hommes) et 29 % ont choisi un mode plus sécurisant mais plus lent/onéreux (13 % parmi les hommes).

Le dernier diagnostic fédéral constate cependant une diminution, entre 2014 et 2017, des différences entre les pratiques de mobilité des femmes et des hommes dans les déplacements domicile-travail, bien qu'elles restent présentes.



Déplacements et sécurité routière

des femmes et des hommes





Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

Le nombre de victimes décédées suite à un accident de la circulation sur les routes wallonnes en 2019 est en augmentation par rapport à 2018 (+14 %). L'augmentation ne concerne que les hommes (+27 %) car le nombre de décédés est quant à lui en baisse chez les femmes (-20 %). Les victimes restent principalement des hommes à 71 % (soit 246 des 311 décès en Wallonie, le chiffre belge est de 500 sur 646), avec le constat d'un nombre d'hommes tués quatre fois supérieur à celui des femmes (soit 59 femmes décédées, le chiffre belge étant de 135). L'écart hommes-femmes est moindre en ce qui concerne les accidents n'ayant entraîné que des blessures légères (57 % d'hommes, comparé à 43 % de femmes). Remarquons aussi une évolution en diminution du nombre de blessés légers (-3 %) en 2019 (-6 % pour les hommes et -3 % pour les femmes).

Les différents indicateurs de la sécurité routière se stabilisent après une tendance observée ces dernières années à la baisse : en 2019, -2 % (-2 % pour la Belgique) pour le nombre d'accidents et de -3 % (+3 % pour la Belgique) pour le nombre de victimes. Pour plus de détails, se référer à la fiche Sécurité routière.

Définitions et sources

- Statistiques des accidents de la circulation routière réalisées à partir du procès-verbal rédigé par la police lors de tout accident sur voies publiques ayant entraîné des lésions corporelles (cf. Sécurité routière).
- Décédé 30 jours : toute personne décédée sur place ou endéans les 30 jours suivant la date de l'accident.
- Le total « décédé 30 jours » peut ne pas correspondre à la somme des « décédé 30 jours » femmes et hommes en raison du nombre des inconnus ou absence d'information sur le genre.

Sources: Enquête MOBWAL 2017 et Enquête Diagnostic fédéral 2017; Statbel; Calculs: IWEPS.

Pertinence et limites

Au sein des statistiques des accidents de la circulation routière, les données relatives aux tués sont considérées les plus fiables car il est plus probable qu'un PV de la police ait été rédigé.

Pour l'enquête Mobwal : la taille d'échantillon est de 1299 individus. Informations et données disponibles via https://www.iweps.be/projet/mobwal/.

Pour en savoir plus : http://www.iweps.be/ et http://www.mobilite.belgium.be/fr/mobilite/chiffres

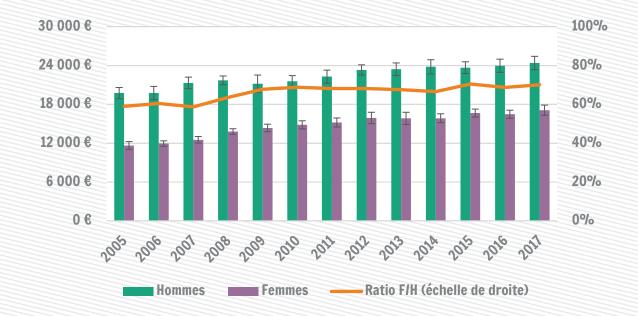
Personne de contact : Julien Juprelle (j. juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020

Revenus personnels

selon le sexe (Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

Sur base des revenus de 2017, on estime que le revenu personnel moyen des femmes de 25 ans et plus équivaut à 70 % de celui des hommes

Evolution des revenus personnels moyens des femmes et des hommes de 25 ans et plus



Sources: SILC, Calculs: IWEPS

L'objectif de cet indicateur est d'estimer les revenus nets que perçoivent personnellement les individus. Pour ce faire, nous avons totalisé les salaires en espèce, les avantages en nature (dont les voitures de société), les revenus d'une activité indépendante, les allocations de chômage, les pensions, les allocations liées à une maladie ou une invalidité, les revenus d'intégration, les bourses d'étude et les allocations liées aux congés parentaux, de paternité ou de maternité. Les loyers perçus, les allocations familiales, les pensions alimentaires, les revenus du patrimoine mobilier n'ont par contre pas été pris en compte, car, dans les données utilisées, ils sont collectés uniquement au niveau du ménage. Sur cette base, on estime qu'en Wallonie, les femmes ont en 2017 un revenu personnel total moyen de 17 012 € contre 24 403 € pour les hommes.

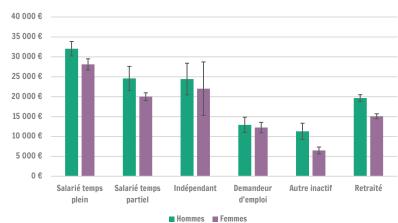
Étant donné que le revenu personnel moyen est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. On estime que la « vraie » valeur du revenu personnel moyen se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Par exemple, dans 95 % des cas, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, le revenu personnel moyen perçu en 2017 par les femmes se situe entre 16 005 € et 17 954 €.

On observe, depuis le début des années 2000, une diminution de l'écart entre le revenu des femmes et celui des hommes. Ainsi, alors qu'en début de période le revenu moyen des femmes n'atteignait que 60 % du revenu des hommes, en fin de période il atteint 70 %. Néanmoins, si l'écart se réduit, il reste, en soi, très important et n'évolue guère plus depuis 2009.

Revenus personnels

selon le sexe (Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)





Les revenus personnels varient selon les statuts déclarés. Les travailleurs à temps plein ont des revenus plus élevés, contrairement aux demandeurs d'emploi et autres inactifs pour lesquels les revenus sont nettement plus faibles. Les écarts de revenus entre femmes et hommes varient aussi selon les catégories. Ils sont très importants chez les retraités et les autres La majorité des catégorisées comme autres inactifs se déclarent au foyer, alors que les hommes de cette catégorie sont majoritairement en incapacité de travail. Les faibles écarts chez les demandeurs d'emploi s'expliquent par un nombre important de mères seules bénéficiant d'une allocation majorée pour chef de ménage, alors que les hommes seuls avec enfants se déclarant demandeurs d'emploi sont peu nombreux.

Sources: SILC 2018; Calculs: IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer cet indicateur proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenus et les conditions de vie en Europe.

Les indicateurs présentés ici sont limités aux 25 ans et plus car de nombreuses personnes plus jeunes n'ont pas de revenu personnel et vivent encore chez leurs parents. Précisons aussi que les revenus pris en compte sont ceux de l'année civile précédant l'enquête, de manière à avoir un revenu plus fiable (les données correspondent à l'année fiscale) et moins sensible aux variations saisonnières et de court terme. L'année indiquée ici est l'année de revenus.

Pertinence et limites

L'intérêt et l'originalité de cette approche est de mesurer les revenus que les personnes perçoivent personnellement, et non les revenus perçus par l'ensemble des membres du ménage auquel elles appartiennent comme c'est souvent le cas (cf. fiches taux de risque de pauvreté et coefficient de Gini). Cela permet de mieux appréhender les inégalités entre femmes et hommes. Par ailleurs, contrairement aux indicateurs d'écarts salariaux, ici presque tous les revenus sont pris en compte.

L'inconvénient de cet indicateur est qu'il ne prend pas en compte le coût des personnes à charge, notamment les enfants. Il mesure donc le revenu des personnes, indépendamment des frais auxquels elles doivent faire face.

Pour en savoir plus:

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte donnees/enquetes/silc/ http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/overview https://www.iweps.be/publication/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-en-wallonie-2019-cahier4/ Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquière@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020



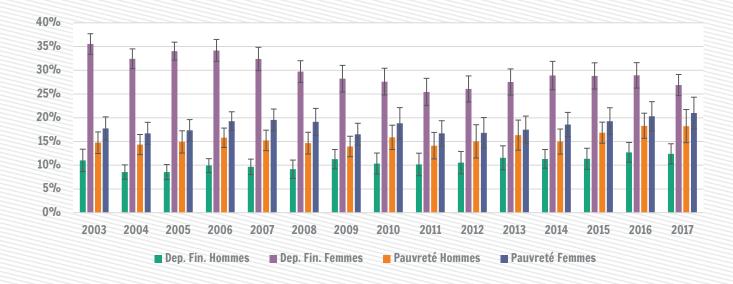
Taux de dépendance financière

selon le sexe (Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

77%

Sur base des revenus 2017, on estime que 27 % des femmes de 25 ans et plus ont un revenu sous le seuil de dépendance

Taux de dépendance financière et de risque de pauvreté selon le sexe des personnes âgées d'au moins 25 ans en Wallonie



Sources: SILC, Calculs: IWEPS

L'objectif de cet indicateur est d'estimer la part de la population dont le revenu personnel est très faible par rapport au revenu médian national. Pour ce faire, nous nous basons sur le revenu personnel qui reprend essentiellement les revenus du travail et de remplacement perçus par les individus. Une personne est considérée comme en situation de dépendance financière si son revenu personnel annuel net est inférieur à 60 % du revenu personnel médian belge des personnes de 18 ans et plus. Pour les revenus de 2017, le seuil de dépendance financière était de 11 743 € (soit 979 € par mois). L'utilisation du revenu personnel dans le calcul du taux de dépendance financière, et non du revenu équivalent du ménage (comme c'est le cas pour le taux de risque de pauvreté), dévoile d'importantes inégalités entre femmes et hommes. Ainsi, on estime qu'en Wallonie 27 % des femmes d'au moins 25 ans sont en situation de dépendance financière, contre 12 % des hommes ; alors que pour cette même tranche d'âge, le taux de risque de pauvreté est de 21 % pour les femmes et de 18 % pour les hommes. Dans l'ensemble, depuis le début des années 2000, on observe une diminution de l'écart de taux de dépendance financière entre femmes et hommes : sur base des revenus de 2003, les taux s'élevaient à 36 % pour les femmes contre 11 % pour les hommes, alors qu'en 2017, ces taux atteignaient respectivement 27 % et 12 %.

Étant donné que le taux de dépendance financière est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. On estime que la « vraie » valeur du taux de dépendance financière se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Par exemple, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie sur base des revenus de 2017, le taux de dépendance financière des femmes se situe entre 25 % et 29 %

Taux de dépendance financière

selon le sexe (Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

Taux de dépendance financière par classe d'âge 100% 80% 60% 40% 20% 0% < 25 ans 25 - 44 ans

■ Hommes
■ Femmes

Les taux de dépendance financière varient fortement selon l'âge. Ainsi, chez les 18-24 ans, les taux sont très élevés, tant chez les femmes (83 %) que chez les hommes (80 %). Cela s'explique par une part importante de jeunes, souvent étudiants, qui sont encore à charge de leurs parents. Dans les autres classes d'âge, les écarts entre femmes et hommes sont plus importants chez les plus âgés. En effet, alors que chez les 25-44 ans, le taux de dépendance des femmes s'élève à 24 %, contre 18 % chez les hommes ; chez les 65 ans et plus, ces taux atteignent respectivement 28 % et 6 %. Ces écarts plus importants peuvent s'expliquer par une division sexuelle des tâches plus marquée dans les générations plus anciennes.

Sources: SILC 2018: Calculs: IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer cet indicateur proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenus et les conditions de vie en Europe.

Les revenus pris en compte sont principalement les revenus directs du travail (salaires et revenus de l'activité indépendante) et de remplacement (chômage, pensions, allocations de maladie, d'invalidité, les revenus d'intégration, les bourses d'étude et les allocations liées aux congés parentaux, de paternité ou de maternité). Les revenus nets sont totalisés pour l'année civile précédant l'enquête, de manière à avoir un revenu plus fiable (les données correspondent à l'année fiscale) et moins sensible aux variations saisonnières et de court terme. L'année indiquée ici est l'année de revenus.

Pertinence et limites

L'intérêt et l'originalité de cette approche est que l'indicateur est construit à partir des revenus que les personnes perçoivent personnellement, et non les revenus perçus par l'ensemble des membres du ménage auquel elles appartiennent comme c'est souvent le cas (cf. fiche taux de risque de pauvreté). Cela permet de mieux appréhender les inégalités entre femmes et hommes.

L'inconvénient de cet indicateur est qu'il ne prend pas en compte le coût des personnes à charge, notamment les enfants. Il mesure donc la part de personnes qui n'arrivent pas à faire face à leurs propres besoins avec leurs propres ressources.

Pour en savoir plus:

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/silc/ http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/overview https://www.iweps.be/publication/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-en-wallonie-2019-cahier4/

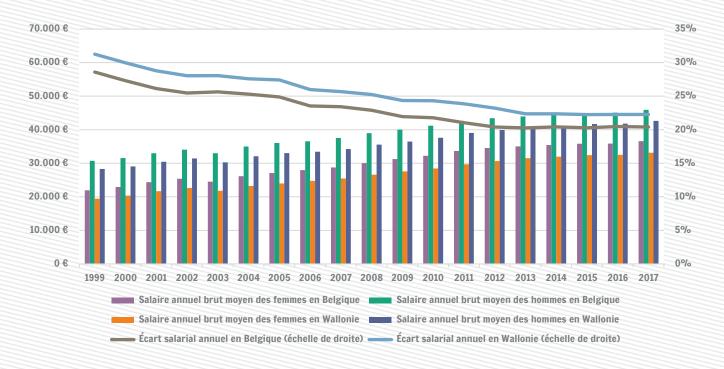
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020

Ecart salarial de genre dans le secteur privé

22,3%

En moyenne, les salariées du secteur privé en Wallonie gagnent annuellement 22,3% en moins que les salariés masculins

Écart salarial annuel et salaires annuels bruts moyens en Wallonie et en Belgique



Sources : Enquête annuelle sur la structure et la répartition des salaires, Calculs : Statbel

L'écart salarial de genre est défini comme la différence entre le salaire moyen des hommes et des femmes divisée par le salaire moyen des hommes. Exprimé en pourcents, il peut s'interpréter comme la proportion dans laquelle il faudrait diminuer le salaire des hommes pour qu'il soit égal à celui des femmes. Par exemple, un écart salarial de 22,3 % indique qu'il faudrait, en moyenne, diminuer de 22,3 % les salaires des hommes pour qu'il n'y ait plus d'inégalités de salaire selon le genre. Réciproquement, cela veut dire qu'il faudrait augmenter en moyenne de 28,7 % le salaire des femmes pour que leurs salaires atteignent le niveau de ceux des hommes.

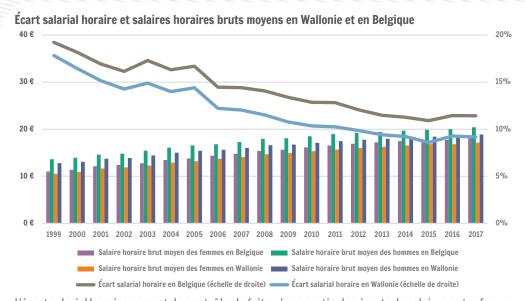
L'écart salarial est ici calculé à partir des salaires annuels bruts, indépendamment de nombreux facteurs influençant le montant du salaire, comme le temps de travail presté, le métier, le secteur d'activités, l'ancienneté. Même si cet indicateur ne compare pas des postes équivalents, il permet de rendre compte de différences importantes de niveau de vie (le salaire brut influençant le revenu net), de futurs droits (notamment à la pension) et de valorisation sociale des emplois occupés.

On observe une réduction régulière des écart salariaux de genre en Wallonie en Belgique dans les années 2000, qui s'est transformée en stabilisation ces dernières années. L'écart salarial est légèrement plus élevé en Wallonie que dans l'ensemble de la Belgique, alors que les salaires, tant des hommes que des femmes, y sont plus bas.

Webs

Ecart salarial de genre

dans le secteur privé



L'écart salarial horaire permet de contrôler le fait qu'une partie des écarts de salaires entre femmes et hommes tient du fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes. L'écart salarial horaire s'élève à « seulement » 9,2 % contre 22,3 % pour l'écart salarial annuel. Ainsi, si l'écart salarial annuel est plus important en Wallonie que pour l'ensemble de la Belgique, c'est l'inverse pour l'écart salarial horaire (qui s'élève à 11,4 %). D'autres variables peuvent aussi "expliquer" l'écart salarial horaire. Par exemple, en Wallonie, l'âge, l'ancienneté, le niveau de diplôme, la profession, le type de contrat (CDI, CDD, à temps plein, à temps partiel), la taille de l'entreprise, le type d'entreprise expliquent ensemble environ la moitié de l'écart salarial horaire. Cependant, ces « explications » ne sont pas des justifications car elles résultent, pour partie, d'autres inégalités et discriminations, par exemple dans l'accès à certaines professions ou de répartition du travail domestique.

Sources : Enquête annuelle sur la structure et la répartition des salaires, Calculs : Statbel

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer cet indicateur proviennent de l'enquête sur la structure des salaires, une enquête annuelle menée par Statbel (et supervisée par Eurostat) auprès des entreprises employant au moins dix salariés. Les secteurs de l'agriculture, de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale, des arts spectacles et activités récréatives, les autres activités de services, les activités où les ménages sont des employeurs et les activités extraterritoriales (codes NACE A, O, P, Q, R, S, T et U) ne font pas partie de l'enquête. Les secteurs des industries extractives, de l'immobilier, des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités de services administratifs et de soutien (codes NACE B, L, M et N) n'ont été intégrés dans l'enquête qu'à partir de 2009.

Pertinence et limites

Les chiffres publiés ici diffèrent de ceux publiés par Eurostat et de ceux publiés par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, en raison de sources et méthodologies différentes. L'écart salarial que nous publions ici est plus élevé, parce les secteurs non marchands et publics (non repris ici) présentent souvent des écarts salariaux plus faibles. Le fait que les petites entreprises ne soient pas prises en compte constitue aussi un autre biais. Précisons aussi que l'écart salarial se calcule sur base du lieu de travail et non sur base du lieu de résidence des salariés. Les frontaliers sortants et navetteurs vers Bruxelles n'y sont donc pas inclus.

Pour en savoir plus:

https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-datasets/product?code=tesem180 et https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/emploi/ecart_salarial

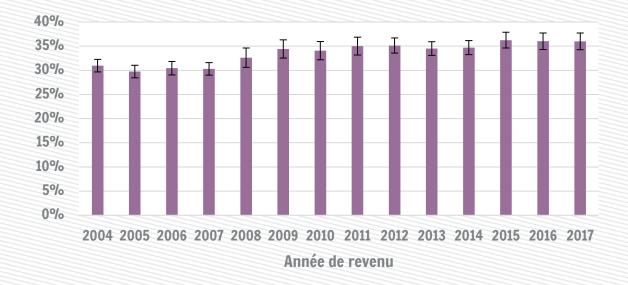
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020

Ecarts de revenus au sein des couples

36,0%

En moyenne, la part du revenu de la femme dans l'ensemble des revenus des couples hétérosexuels s'élève à 36,0 % en Wallonie

Évolution de la part moyenne du revenu de la femme dans celui du couple en Wallonie



Sources: SILC, calculs: IWEPS

En moyenne, au sein des couples hétérosexuels wallons et sur base des revenus de 2017, le revenu de la femme s'élevait à 36,0 % du revenu du couple, contre 64,0 % pour le revenu de l'homme. Ce pourcentage correspond à une situation dans laquelle le revenu de l'homme équivaut à 1,78 fois le revenu de la femme. On observe une légère tendance à l'augmentation de la proportion des revenus féminins dans ceux du couple puisqu'on passe d'une part de l'ordre de 30 % au milieu des années 2000 à une part de l'ordre de 35 % aujourd'hui. Malgré cette augmentation, l'écart des revenus entre les conjoints reste, en moyenne, très important.

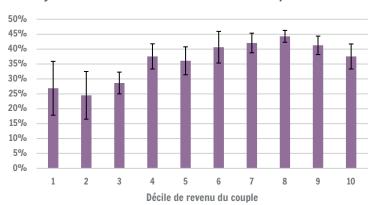
Étant donné que les revenus des femmes et des hommes sont mesurés à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur de la part moyenne du revenu de la femme dans le revenu du couple se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, cette part se situe entre 34,3 % et 37,7 %.

Cet indicateur se calcule à partir du revenu annuel net propre à chaque conjoint (cf. fiche revenus personnels selon le sexe), qui agrègent les revenus du travail (salaires, revenus de l'activité indépendante), la plupart des revenus de remplacement (chômage, allocations liées à une maladie, une invalidité ou un congé parental, revenus d'intégration, etc.) et les pensions. Parce qu'ils ne sont pas mesurés au niveau individuel dans les données disponibles, les revenus du patrimoine, les allocations familiales et les pensions alimentaires ne sont pas prises en compte.

Ecarts de revenus

au sein des couples

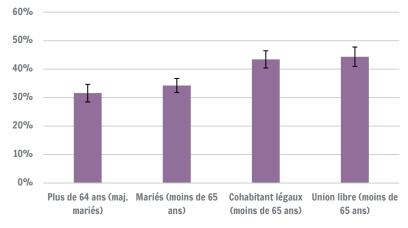
Part moyenne du revenu de la femme dans celui du couple selon le décile de revenu du couple



On observe clairement une relation entre les écarts de revenus au sein du couple et le niveau des revenus de ce dernier. Les écarts sont plus importants dans les couples aux revenus plus faibles et dans les couples aux revenus plus élevés, bien que de manière moins prononcée. Mais les configurations des couples à bas et hauts revenus diffèrent : les premiers comprennent beaucoup de situations où la femme a très peu ou pas de revenus, alors que chez les seconds comprennent plutôt des situations où l'homme gagne très bien sa vie.

Sources: SILC 2018 (revenus 2017) Calculs: IWEPS

Part moyenne du revenu de la femme dans celui du couple selon le type de couple



On observe également des différences d'écarts de revenus entre conjoints selon les types de liens juridiques qui unissent les conjoints: les couples en cohabitation légale et en union libre présentent en moyenne moins d'inégalités de revenus que les couples mariés. Ceci témoigne d'une organisation familiale plus genrée dans les couples mariés : plus de femmes au foyer ou réduisant leur temps de travail, ce qui conduit à des salaires, allocations et retraites plus réduits. La catégorie des couples d'au moins 65 ans a été introduite pour neutraliser l'effet de génération (ou d'âge) sur l'inégalité de revenus (la très large majorité des couples âgés sont mariés).

Sources: SILC 2018 (revenus 2017) Calculs: IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer cet indicateur proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenus et les conditions de vie en Europe. Précisons que les revenus pris en compte sont ceux de l'année civile précédant l'enquête, de manière à avoir un revenu plus fiable (les données correspondent à l'année fiscale) et moins sensible aux variations saisonnières et de court terme. L'année indiquée ici est l'année des revenus.

Pertinence et limites

Étudier les écarts de revenus au sein des couples permet de rentrer dans la sphère privée et de rendre visibles les rapports de genre qui y existent. La comparaison des ressources financières perçues à titre individuel par chacun des partenaires dévoile différents modes de fonctionnement des couples. Les limites de cet indicateur sont doubles. D'une part, certains revenus (principalement du patrimoine) ne sont pas pris en compte. D'autre part, la population étudiée ici se limite aux couples hétérosexuels vivant sous le même toit.

Pour en savoir plus:

http://www.iweps.be/publication/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-en-wallonie-2019-cahier4/

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquière@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020

Densité des infrastructures de transport

248 km

La Wallonie est dotée de 248 km d'autoroutes par million d'habitants (163 km par million d'habitants pour la Belgique)

Densité des différents réseaux de transport au 1er janvier 20101

	Wallonie	Belgique	EU-15	EU-27
Densité du réseau autoroutier				
En km/1 000 km ²	52	58	19	15
En km/million d'habitants	248	163	155	134
Densité du réseau routier (routes et autoroutes				
En km/1 000 km ²	4 821	5 089	1 124	1 102
En km/million d'habitants	23 213	14 318	9 189	9 547
Densité du réseau ferroviaire				
En km/1 000 km ²	98	117	47	49
En km/million d'habitants	472	330	382	425
Densité du réseau fluvial				
En km/1 000 km ²	27	50	10	9
En km/million d'habitants	129	140	79	81

(1) Année commune pour la comparaison avec les données européennes, dernières données belges en infrastructures pour la route (2010) Sources : Statbel, SPF-Mobilité et Transports, Eurostat, SPW Mobilité et Infrastructures, SNCB et INFRABEL ; Calculs : IWEPS

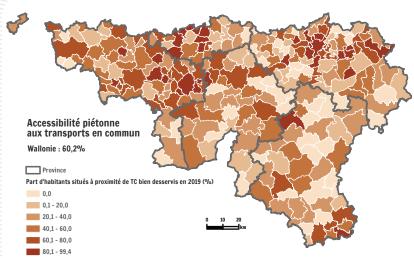
Les réseaux de transport en Wallonie sont parmi les plus denses d'Europe, tant dans le rapport au territoire qu'à la population vivant sur ce territoire.

Par superficie de 1 000 km², la Wallonie compte ainsi en moyenne 52 km d'autoroutes, 408 km de routes régionales, 42 km de routes provinciales et 4 319 km de routes communales. Ces chiffres sont comparables à ceux de la Belgique. Par contre, la densité par million d'habitants est différente en Wallonie et en Belgique : la Wallonie est dotée de 248 km d'autoroutes par million d'hab. (163 km par million d'hab. pour la Belgique), de 1 963 km de routes régionales (1 220 km pour la Belgique), de 204 km de routes provinciales (124 km pour la Belgique) et de 20 797 km de routes communales (12 811 km pour la Belgique) toujours par million d'habitants. La densité du réseau rapportée à la population est donc pratiquement 2 fois plus importante en Wallonie que sur toute la Belgique.

La Wallonie dispose de nombreux atouts en matière de réseaux et d'infrastructures de transport, favorisant l'accessibilité et l'attractivité du territoire et garantissant la mobilité des biens et des personnes: grande densité, réserves de capacité comparativement aux autres régions, faibles coûts à l'usage, situation géographique privilégiée au cœur de l'Europe, aux carrefours de grands axes d'échanges de personnes et de marchandises et dans l'hinterland de grands ports maritimes de la façade Atlantique.

Densité

des infrastructures de transport

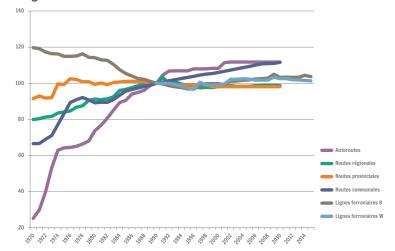


Le réseau routier est également utilisé par les bus TEC (environ 800 lignes et 16 000 arrêts en 2019) et partiellement par les cyclistes (1802 km de routes régionales sont équipées de pistes cyclables, en plus de 1 414 km de Réseau Autonome des Voies Lentes (RAVeL, chiffres 2019)).

Selon nos estimations, 60,2 % de la population wallonne est située à proximité piétonne de transports en commun (TC) bien desservis. Des estimations similaires sont calculées dans le cadre des indicateurs ISADF (Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux) et ICBE (Indice des conditions de bien-être).

Sources : Statbel et RN 2019 ; SNCB 2019 ; 0TW 2019

Longueur des réseaux routiers et ferroviaires (Indice 1990 = 100)



Les réseaux de transport ont évolué différemment depuis 1970 : le réseau routier belge n'a cessé de croître (+65 %), la progression la plus forte étant réalisée par les autoroutes (+329 %), alors que sur la même période, 12 % des lignes ferroviaires belges ont disparu et en particulier en Wallonie. Depuis 2000, les réseaux routiers et ferroviaires ne se sont guère développés. La progression actuelle de ceux-ci se situe respectivement au niveau des routes communales et de la construction de lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV).

Sources : SPF-Mobilité et transports, Société Nationale des Chemins de Fer Belges (SNCB) et INFRABEL ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Il s'agit de la longueur des différents réseaux de transport traversant la Wallonie exprimés en kilomètre et rapportés à la superficie ou au nombre d'habitants. 2010 : Année commune pour la comparaison avec les données européennes, dernières données belges en infrastructures pour la route (2010).

Sources : Statbel, SPF-Mobilité et Transports, Eurostat, SPW Mobilité et Infrastructures, SNCB et INFRABEL ;

Calculs: IWEPS.

Pertinence et limites

Les statistiques sont récoltées auprès de différents producteurs selon leurs définitions propres.

La densité des réseaux de transport peut être relevée comme un avantage de compétitivité d'un territoire car son accessibilité est accrue pour l'échange des biens et des personnes.

Pour en savoir plus : http://www.iweps.be/

Personne de contact : Julien Juprelle (j. juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020

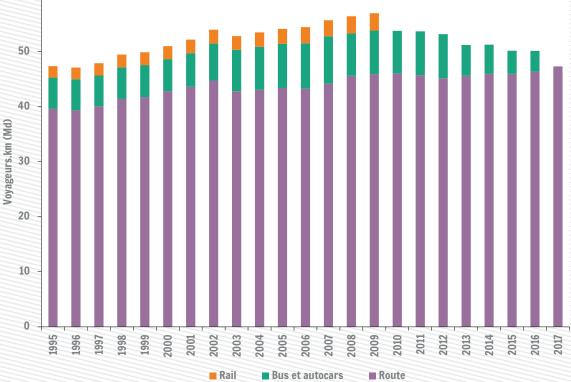


Demande de transport terrestre et répartition modale

+20% et +31%

Ce sont les augmentations de la demande de transport terrestre au niv. des pers. (voyageurs.km) et au niv. du transp. de marchandises (tonnes.km) de 1995 à 2009





Sources : SPF-Mobilité et Transports, Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) ; Calculs : IWEPS

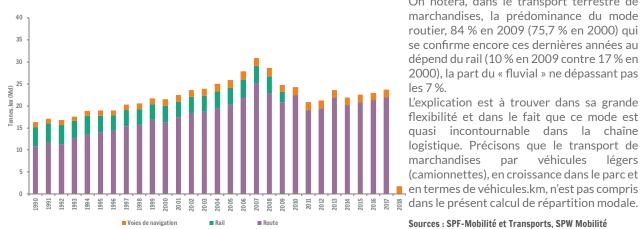
Le mode routier est privilégié tant pour le transport de personnes que de marchandises. Ce constat est illustré dans la répartition modale du transport terrestre, en termes de voyageurs.km et tonnes.km:

- En 2009, le transport terrestre de personnes a atteint le chiffre de 57 milliards de voyageurs.km. La part du mode routier dans le transport de personnes par modes terrestres (voyageurs.km) est de 94,5 % (y compris bus et autocars), l'ensemble des voyageurs.km ayant progressé en Wallonie de 12 % depuis 2000 (+20 % depuis 1995). On notera la prédominance du véhicule particulier (80,6 % en 2009) qui garde un rôle dominant grâce à son adaptabilité face à la complexification des chaînes de déplacements des individus, à la dispersion des lieux de vie, etc. La part modale du transport dit collectif (bus et autocars et trains) s'élève à 19,4 % en 2009 (contre 16,1 % en 2000). Notons, sur base de données les plus récentes, l'augmentation de 19 % pour le mode routier (voiture, camionnette et moto) depuis 1995.
- En 2009, le transport terrestre de marchandises, en croissance en Wallonie sur les deux dernières décennies, a atteint le chiffre de 24,8 milliards de tonnes.km (+31 %, période 1995-2009), et ce malgré le ralentissement des trafics consécutifs à la crise financière et économique de 2008. Le mode routier confirme sa suprématie dans la répartition modale du transport de marchandises (+48 % depuis 1995). C'est principalement au niveau du rail que l'on peut constater une chute de la demande de transport (-34 % depuis 1995). Au niveau des voies navigables wallonnes, le transport de marchandises a progressé de 26 % depuis 1995, malgré une année 2009 moins favorable. Notons, sur base des données les plus récentes, l'augmentation de 57 % pour le routier entre 1995 et 2017 et celle de 46 % pour le fluvial entre 1995 et 2018, malgré la crise de 2009 et la fermeture des hauts-fourneaux et des cokeries dans la sidérurgie.

Demande de transport

terrestre et répartition modale

Evolution et répartition modale du transport terrestre de marchandises en Wallonie (en pourcentage)



On notera, dans le transport terrestre de marchandises, la prédominance du mode routier, 84 % en 2009 (75,7 % en 2000) qui se confirme encore ces dernières années au dépend du rail (10 % en 2009 contre 17 % en 2000), la part du « fluvial » ne dépassant pas les 7 %.

L'explication est à trouver dans sa grande flexibilité et dans le fait que ce mode est quasi incontournable dans la chaîne logistique. Précisons que le transport de marchandises par véhicules (camionnettes), en croissance dans le parc et en termes de véhicules.km, n'est pas compris

Sources : SPF-Mobilité et Transports, SPW Mobilité et Infrastructures, Société nationale des chemins de fer belges (SNCB); Calculs: IWEPS

Définitions et sources

- Il s'agit de la comparaison des parts modales de la route (estimées à partir des différentes catégories de véhicules), du ferroviaire (uniquement l'opérateur SNCB, les dernières données fournies datent de 2009) et du fluvial au niveau du transport de marchandises.
- Au niveau du transport de personnes par la route, la catégorie route représente le transport effectué par voiture, camionnette et moto, transport international compris. Le transport par autocar représente le transport effectué par les autocars belges et étrangers.
- L'unité de référence utilisée pour le calcul de la répartition est le « voyageur.km ». Celle-ci correspond au déplacement d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre. Au niveau des transports en commun, elle est obtenue en multipliant le nombre de voyageurs transportés par les distances tarifaires réalisées par l'opérateur correspondant à des distances réelles, fictives ou forfaitaires, suivant la catégorie de titre de transport et sur une base territoriale. Au niveau du transport par la route, elle est calculée sur base des véhicules.km, des pourcentages des diverses catégories de véhicules et du nombre de personnes par véhicules (déterminé notamment à partir des statistiques des accidents de la
- Au niveau du transport de marchandises par la route, la catégorie route représente le transport effectué par les véhicules « camions » (catégories C1 et C2), transport international compris, et en leur affectant un tonnage de référence.

- L'unité de référence utilisée pour le calcul de la répartition est la « tonne.km ». Celle-ci exprime le déplacement d'une tonne de marchandises sur une distance d'un kilomètre.

Sources : SPF-Mobilité et Transports, SPW Mobilité et Infrastructures, Société nationale des chemins de fer belges (SNCB); Calculs: IWEPS.

Pertinence et limites

Cet indicateur montre l'évolution du trafic et indique également la répartition modale de ce dernier. Il s'agit d'estimations qui sont exprimées en tonnes.km ou voyageurs.km ; les évolutions peuvent être liées aux volumes transportés et aux distances sur lesquelles ceux-ci sont transportés.

- Les estimations du transport routier de marchandises (tonnes.km) présentées ici sont celles réalisées par le SPF-Mobilité et Transports. Elles se basent principalement sur les données véhicules.km effectués par les véhicules « camions » (catégories C1 et C2) et tout en leur affectant un tonnage de référence qui peut varier selon les sources.
- Les données des années de recensements de circulation (routiers) quinquennaux sont à privilégier (la dernière étant 2005) car une estimation plus précise y est réalisée au niveau des différentes catégories de véhicules.

Pour en savoir plus : http://www.iweps.be/

Personne de contact : Julien Juprelle (j. juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020

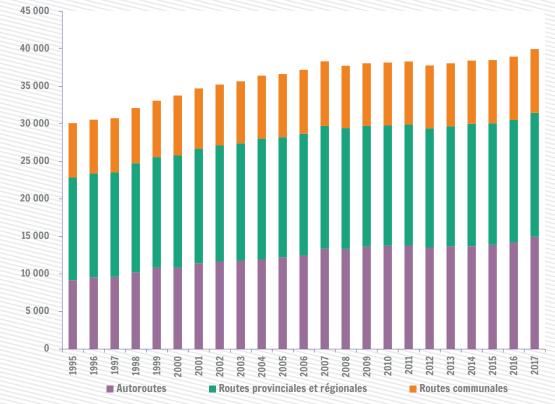


Transport routier

39,9 milliards

C'est le nombre de véhicules.km parcourus en 2017 sur le réseau routier régional. La Wallonie absorbe 39 % du trafic routier national (103,1 milliards de véhicules.km)





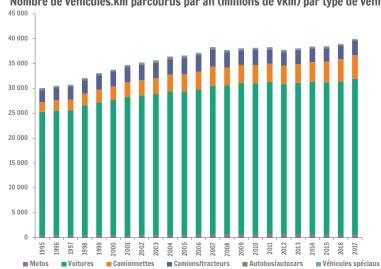
Sources : SPF-Mobilité et Transports, SPW Mobilité et Infrastructures ; Calculs : IWEPS Note : Chiffres basés sur les véhicules.km fournis par le SPW DGMI (sans détail par catégorie de véhicule)

L'utilisation du réseau routier (transport international compris) s'intensifie. Selon les dernières données disponibles, le trafic routier wallon (qui représente 39 % du trafic routier national) augmente (+33 %) plus rapidement qu'au niveau belge (+29 %) par rapport à 1995, principalement au niveau des autoroutes (+63 %), les autoroutes prenant à leur compte 56 % de l'augmentation de trafic global. En 2017, l'augmentation en Wallonie des véhicules.km est de +2,6 % par rapport à 2016 sur l'ensemble du réseau routier.

Soulignons l'impact de la crise économique et financière de 2008 à l'origine d'une certaine stabilisation, voire d'une baisse du trafic routier depuis 2008-2009 selon le réseau routier. La part relative du trafic autoroutier en Wallonie est de 37 % en 2017 alors qu'elle était de 30 % en 1995.

Transport routier



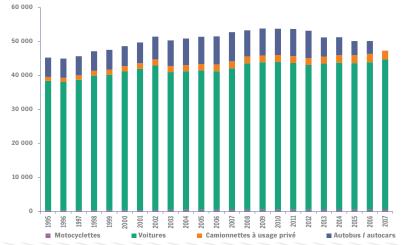


La catégorie « voitures » progresse quant à elle de 26 % depuis 1995 et prend à son compte 68 % de l'augmentation de trafic global sur cette période, exprimé en véhicules.km. La part des voitures particulières tend cependant à baisser de 79 % en 2017 (83 % en 1995) ; celle des catégories « camions » et « camionnettes » est de respectivement 7 % et 12 % (pour 8 % et 7 % en 1995).

Notons les fortes progressions en termes relatifs des catégories de véhicules comme les camionnettes (+128 %) et autres motos (54 %) sur la même période.

Sources : SPF-Mobilité et Transports, SPW Mobilité et Infrastructures ; Calculs : IWEPS

Nombre de voyageurs.km par an (millions de voy.km) par type de véhicule



La Wallonie comptait plus de 47,3 milliards de voyageurs.km parcourus effectués à titre de transport privé sur le réseau wallon en 2017, à savoir celui réalisé par les motos, voitures particulières et camionnettes (usage privé). Le chiffre belge est d'un peu plus de 114,5 milliards.

Le chiffre s'élève à 50,1 milliards de voyageurs.km si l'on tient également compte du transport par autobus et autocars (pas disponible en 2017). 86 % de ce chiffre est à attribuer au transport par voiture.

Sources : SPF-Mobilité et Transports, SPW Mobilité et Infrastructures ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

L'ensemble des indicateurs sont basés sur les données de véhicules.km.

Risque d'incohérences dans la comparaison des chiffres au niveau belge avec les années antérieures en raison de changements méthodologiques en régions flamande et bruxelloise en 2013.

L'unité « voyageur ou véhicule.km » correspond au déplacement d'un voyageur ou véhicule sur une distance d'un kilomètre.

Sources : SPF-Mobilité et Transports sur base des données des régions ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Le calcul des véhicules-kilomètres se faisait auparavant au niveau fédéral sur la base de l'évolution des recensements de la circulation (tous les cinq ans jusqu'en 2005 inclus) et de l'évolution du réseau routier. En concertation avec les administrations régionales, il a été décidé que la rédaction des indicateurs relatifs au réseau routier relève, à présent, de la responsabilité des régions (compétentes pour l'infrastructure routière).

Pour en savoir plus :

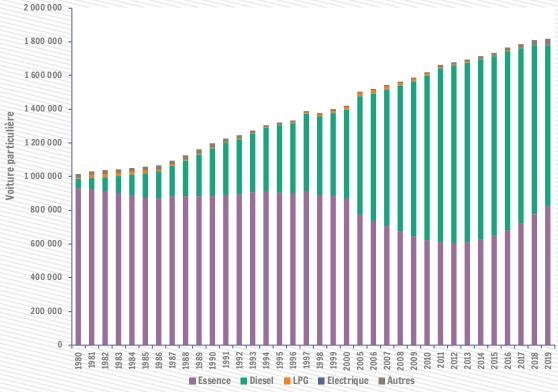
http://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/mobilite_en_chiffres/circulation_reseau_routier_belge Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021

Parc automobile et immatriculations

1816488

C'est le nombre de voitures particulières en Wallonie au 01/08/2019, soit 76 % du parc de véhicules à moteur

Evolution du parc automobile des voitures particulières en Wallonie et par type de motorisation



Sources : Statbel - Parc de véhicules à moteur ; Calculs : IWEPS

Au $1^{\rm er}$ août 2019, le parc automobile wallon comptabilise 2 381 033 véhicules (contre 2 361 150 en 2018, en augmentation de $+15\,\%$ depuis 2010, toutes catégories confondues) dont 1 816 488 voitures particulières ($+12\,\%$ depuis 2010). Ainsi, en 2019, il y a 501 voitures particulières pour 1 000 habitants en Wallonie (ou encore 1,15 vp/ménage), contre 515 en Belgique. En 2000, il y en avait respectivement 426 et 457.

Selon le SPF M&T, les voitures immatriculées en Wallonie parcourent en moyenne à 15 411 km par an (le chiffre belge est de 14 770, dernières données 2017). Quant aux voitures-salaires, elles représenteraient 3,5 % des voitures immatriculées en Wallonie (pour 8,0 % au niveau national) et parcourraient plus du double de kilomètres annuellement (31 008 km) que les autres voitures ; elles représenteraient, 7,5 % des kilomètres parcourus (pour 16 % au niveau national).

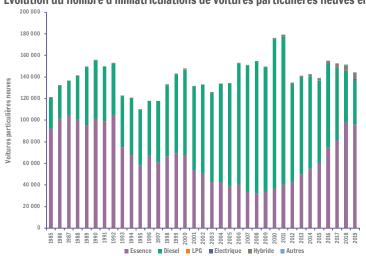
Avec plus de 1,8 million d'unités, les voitures particulières représentent 76 % du parc total des véhicules en Wallonie. La part de la motorisation diesel dans celles-ci, supérieure à celle de l'essence depuis 2006, y est en diminution depuis 2012 (63 % pour 53 % en 2019). En ce qui concerne l'évolution annuelle, le nombre de voitures particulières à essence augmente de 6 % tandis que les voitures diesel poursuivent leur diminution (-5 %). Les voitures électriques sont au nombre de 2 398, en augmentation de 73 % (1 386 en 2018), mais ne représentent que 0,13 % du parc des voitures particulières wallon. Les voitures hybrides (94 % à électricité-essence) sont également en progression (+26 % par rapport à 2018) avec 21 810 unités (chiffres belges 110 984) contre 17 339 en 2018, ce qui correspond à quasi 1,2 % du parc de voitures particulières.

Au niveau des immatriculations en Wallonie (au 1^{er} janvier 2020), 396 780 voitures particulières ont fait l'objet d'une demande en Wallonie en 2019, soit un chiffre quasi identique à celui de l'année précédente.

Parc automobile

et immatriculations

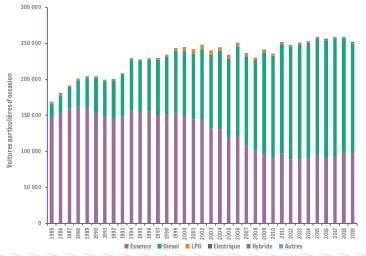
Evolution du nombre d'immatriculations de voitures particulières neuves en Wallonie



En 2019, 36 % des immatriculations concernent des voitures particulières neuves, soit 144 502 unités (67 % en motorisation essence et 28 % en diesel), en évolution négative (-5 %) par rapport à 2018. Notons la diminution de la motorisation essence en 2019 (-2 %) mais +61 % depuis 2015 (augmentation amorcée en 2008). En 2019, 1 % des immatriculations neuves est une voiture électrique (1 278 unité, x2 en un an) et 4 % des hybrides (6 071 contre 4 465 en 2018).

Sources : Statbel et Information économique

Evolution du nombre d'immatriculations de voitures particulières d'occasion en Wallonie



En 2019, 64 % des immatriculations concernent les voitures particulières d'occasion, soit 258 295 unités (38 % en motorisation essence et 60 % en diesel), soit -2 % par rapport à 2018.

Sources : Statbel et Information économique

Définitions et sources

Le parc de véhicules regroupe tous les véhicules motorisés inscrits en Belgique. Les décomptes se font au 1^{er} août de chaque année pour le parc et au 31 décembre pour les immatriculations de véhicules.

Voiture-salaire : voiture de société mise par les employeurs à disposition de certains de leurs travailleurs et que ceux-ci peuvent utiliser à des fins autres que professionnelles.

Sources: Statbel - Parc de véhicules à moteur;

Calculs: IWEPS.

Pertinence et limites

Les données sont produites par la DIV du SPF M&T et reprises par Statbel.

Les véhicules inscrits au nom d'une société de leasing (y compris les véhicules d'entreprise) sont tous enregistrés à l'adresse (commune) du siège (social) de la société. L'interprétation des chiffres est à réaliser avec une certaine prudence car le nombre de véhicules immatriculés sur un territoire ne reflète pas forcément le nombre de véhicules disponibles sur ce même territoire.

Pour en savoir plus : http://walstat.iweps.be

Personne de contact : Julien Juprelle (j. juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2021



Sécurité routière

311 pers.

C'est le nombre de personnes tuées sur les routes wallonnes en 2019 (contre 273 en 2018)

Bilan comparé des accidents et victimes de la route en Wallonie et en Flandre en 2019

	Nombre d'accid	dents corporels	Nombre de décès dans les 30 jours		
	Wallonie	Flandre	e Wallonie Flandre		
Par million d'habitants	2 947	3 501	85,6	47,8	
Par 1 000 km de réseau	186	376	5,4	5,1	
Par milliard de véhicules.km	268	388	7,8	5,3	

Sources : SPF-Mobilité et Transports, Statbel ; Calculs : IWEPS

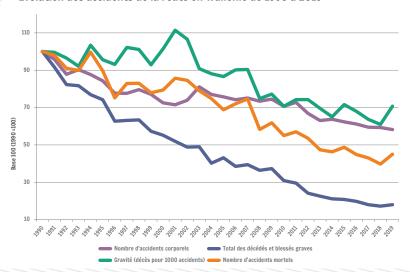
En 2019, on a dénombré 10 707 accidents corporels sur les routes wallonnes (37 699 pour la Belgique) faisant au total 14 151 victimes (47 793 pour la Belg.) dont 12 890 blessés légers (43 547 pour la Belg., 26 259 pour la Fl. et 4 398 pour Bxl.), 950 blessés graves (3 600 pour la Belg.) et 311 personnes (646 pour le Belg.) ayant perdu la vie dans les 30 jours suivant l'accident. Par rapport à 2018, la tendance observée est à la baisse et similaire aux dernières années, -2 % pour le nombre d'accident (-2 % pour la Belg.) et de -3 % (-3 % pour la Belg.) pour le nombre de victimes.

Le nombre de personnes tuées est par contre en augmentation avec $+14\,\%$ pour la Wallonie et $+7\,\%$ pour la Belg., après plusieurs années de recul. Les nombres de blessés graves et légers évoluent en sens divers respectivement $+2\,\%$ ($-1\,\%$ pour la Belg.) et $-4\,\%$ ($-3\,\%$ pour la Belg.). L'objectif du Gouvernement wallon, notamment pour le nombre de tués 30 jours, est de s'inscrire dans la volonté européenne d'une réduction de $50\,\%$ de celui-ci d'ici 2020, ce qui représente un maximum de 200 tués pour la Wallonie à cette échéance.

La prise en compte des statistiques d'accidents de la route et plus particulièrement de celles relatives au nombre de personnes tuées par million d'habitants (85,6), peut paraître peu « flatteuse » en comparaison avec la Flandre (47,8), la Belgique (54) et la moyenne européenne (49 pour EU-28). Cette analyse est quelque peu réductrice, vu l'importance du trafic de transit et de la plus faible densité d'habitants en Wallonie. La situation réelle est plus contrastée et plus complexe, laissant transparaître qu'il y a beaucoup moins d'accidents corporels en Wallonie (10 707) qu'en Flandre (23 068), mais qu'ils sont généralement plus graves. Ceci peut s'expliquer par la spécificité du réseau et semble compatible avec le constat d'un réseau moins congestionné, où les vitesses pratiquées sont plus élevées. Le nombre de personnes décédées rapporté au kilomètre de réseau est d'ailleurs légèrement supérieur en Wallonie.

Sécurité routière

Evolution des accidents de la route en Wallonie de 1990 à 2019

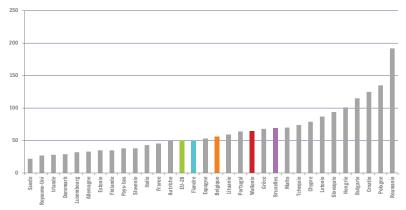


La tendance générale esst à la baisse au niveau des accidents corporels de la route (-18 %), des tués et blessés graves (-41 %) et du nombre d'accidents mortels (-18 %) depuis 2010.

En 2018, la majorité des usagers tués dans les 30 jours sont des automobilistes (177 pour 309 en B.), suivis par les piétons (39 pour 92 en B.), les cyclistes (21 pour 95) et les cyclo-motocyclistes (49 pour 84). Ces quatre catégories représentent un total de 92 % (90 % pour la Belg.) des tués 30 jours. Par rapport à 2018, notons la progression la plus dommageable des vélos +163 %.

Sources : SPF-Mobilité et Transports, Statbel ; Calculs : IWEPS

Décès 30 jours de la route par 10 milliards de voyageurs-kilomètres, 2017



La Wallonie, avec le chiffre de 64 décès (dans les 30 jours) de la route par 10 milliards de voyageurs.km réalisés en auto et moto, est supérieur à la moyenne européenne (50 pour EU-28) et belge (56).

Note:

 - Le nombre de décédés dans les 30 jours par 10 milliards de voyageurs.km effectués par les voitures particulières et motos pour les différents pays européens (2017 dernières données disponibles).

Sources: EC DG Mobility & Transport, Statbel, SPF M&T; Calculs: IWEPS

Définitions et sources

- Un accident entre plus de 2 véhicules est considéré comme un seul accident.
- Afin de permettre une comparaison entre les données, le choix s'est porté sur les statistiques « Accidents » de 2019. Ces dernières sont rapportées au réseau routier (données 2010) et aux voyageurs.km (données 2017).
- Le réseau considéré représente l'ensemble des autoroutes et routes, à l'exclusion des routes non revêtues pour l'année 2010.

Sources: EC DG Mobility & Transport, Statbel, SPF M&T; Calculs: IWEPS.

Pertinence et limites

Le nombre de tués est la donnée la plus fiable et la plus stable. La probabilité qu'un accident fasse l'objet de l'intervention de la police ou des parquets y est en effet la plus grande. Les données des blessés légers sont très probablement sous-estimées, notamment pour les usagers faibles (piétons, cyclistes).

Pour en savoir plus:

http://statbel.fgov.be/fr/themes/mobilite/circulation/accidents-de-la-circulation#news

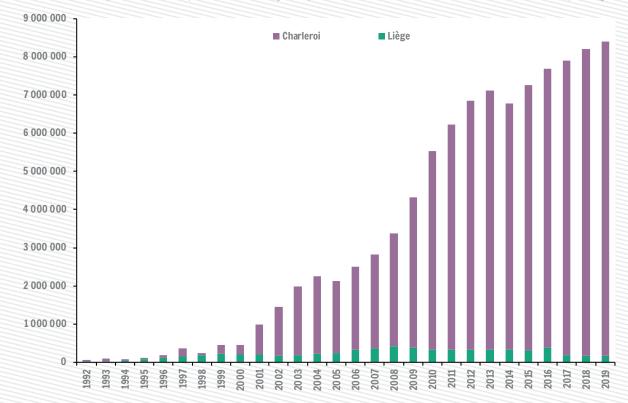
Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021

Transport aérien

8,39 millions

C'est le nombre de passagers qui ont été transportés (passagers en transit inclus) via les aéroports wallons en 2019

Evolution du transport aérien de personnes à Liège Airport et Charleroi Bruxelles-Sud (en nombre de passagers)



Sources : SPW Mobilité et Infrastructures ; Calculs : IWEPS

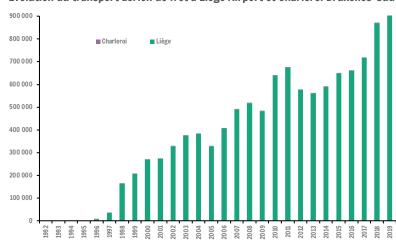
Au niveau du réseau aérien, la Wallonie possède deux infrastructures importantes : l'aéroport de Liège (Liège Airport), ouvert 24 heures sur 24 avec deux pistes (3 700 m et 2 340 m) destinées à recevoir un trafic mixte (passagers et cargo) et celui de Charleroi (Brussels South Charleroi Airport) avec une piste de 2 550 m privilégiant le trafic de passagers. Ces aéroports bénéficient tous les deux d'une aérogare récente et moderne.

Du côté du transport et du trafic aérien, la Wallonie se distingue par l'essor de ces deux aéroports depuis plus de quinze années, surtout grâce au développement d'activités cargo à Liège et à l'arrivée d'une importante compagnie low cost à Charleroi.

8,39 millions de passagers ont été transportés via les aéroports wallons en 2019 (+2 %) et plus particulièrement via l'aéroport de Charleroi qui poursuit sa forte croissance pour atteindre le chiffre record de 8,22 millions de passagers en 2019 (+2 %). Liège enregistre pour la troisième année consécutive une diminution de son trafic passagers en 2019 avec un peu moins de 172 milliers (contre 387 milliers en 2016). Le trafic aérien wallon de passagers représente 33 % du trafic belge, Charleroi étant le deuxième aéroport derrière l'aéroport de Bruxelles-National (25,7 millions de passagers, chiffres 2018).

Transport aérien

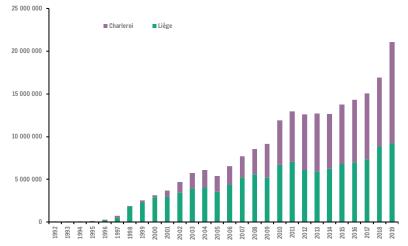
Evolution du transport aérien de fret à Liège Airport et Charleroi Bruxelles-Sud (en tonnes de fret)



2019 est à nouveau une année record avec 902 538 tonnes de marchandises qui ont transité par l'aéroport de Liège (+4%), ce qui confirme son statut de premier aéroport cargo de Belgique depuis 2009 et 7^{ème} aéroport cargo européen. En comparaison, l'aéroport de Charleroi ne traite presque pas de transport de fret (365 tonnes en 2019).

Sources : SPW Mobilité et Infrastructures ; Calculs : IWEPS

Evolution du transport aérien cumulé à Liège Airport et Charleroi Bruxelles-Sud (en millions de work load unit-wlu)



L'activité dans les aéroports wallons, illustrée par l'unité work load unit, confirme la progression enregistrée ces dernières années (+25 % en 2019) et atteint un record en 2019 (21 millions de wlu). Bien que spécifique à chaque aéroport (le passage à Charleroi et le fret à Liege), l'illustration montre un développement de même ampleur en 2019.

Sources : SPW Mobilité et Infrastructures ;

Définitions et sources

Les statistiques de transport aérien fournissent des informations sur le nombre de passagers (à l'arrivée et au départ, passagers en transit inclus), de tonnes transportées et le nombre de vols.

WLU: unité work load unit, voir explication ci-contre. Les mouvements sur les aéroports comptabilisent également les vols d'instruction, d'écolage ou d'entraînement d'avions.

Sources : SPW Mobilités et Infrastructures ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

L'unité wlu est inspirée des conclusions d'une étude réalisée par l'association Airports Council International (ACI) arrivant à la conclusion que le transport par avion d'un million de passagers ou de 100 000 tonnes de fret génère un millier d'emplois directs sur le site aéroportuaire. Dans la littérature, l'utilisation de cette mesure combinée et l'équivalence des passagers par rapport au fret sont contestées, notamment en termes de coûts de manutention, de revenus et d'exigences en matière d'infrastructures différents.

Pour en savoir plus : http://www.iweps.be/

Personne de contact : Julien Juprelle (j. juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2021



Transport fluvial

39,13 MT

Le tonnage fluvial de marchandises transportées en Wallonie s'élève à 39,13 millions de tonnes en 2019

Le tonnage fluvial de marchandises

Bilan global du trafic fluvial de marchandises en Wallonie (en tonnes de marchandises)

	Exportations	Importations	Transit	Trafic interne	Total	Total Indice 1995=100	
1990	8 128 643	10 087 349	10 328 861	1 820 199	30 365 052	94	
1995	9 203 560	11 663 551	9 445 427	2 118 851	32 431 389	100	
2000	10 919 172	17 048 780	10 818 144	3 435 006	42 221 102	130	
2005	12 969 945	16 720 105	11 134 168	2 896 234	43 720 452	135	
2006	13 735 600	16 189 259	11 485 314	3 045 122	44 455 295	137	
2007	13 246 929	16 154 102	11 332 511	3 201 153	43 934 695	135	
2008	13 703 820	16 657 942	11 173 946	3 401 123	44 936 831	139	
2009	12 785 621	11 704 832	10 036 048	2 528 219	37 054 720	114	
2010	13 962 813	14 164 763	11 310 925	2 817 921	42 256 422	130	
2011	14 930 423	14 057 511	11 830 610	3 513 345	44 331 889	137	
2012	15 114 111	11 967 160	11 825 558	3 027 029	41 933 858	129	
2013	13 804 244	11 507 026	11 572 384	3 091 323	39 974 977	123	
2014	14 371 196	10 851 266	11 881 057	3 077 986	40 181 505	124	
2015	13 782 900	10 129 766	12 159 605	2 986 895	39 059 166	120	
2016	13 740 690	10 666 069	12 210 596	2 854 925	39 472 280	122	
2017	14 718 743	11 504 971	13 112 822	2 804 501	42 141 037	130	
2018	13 564 103	11 356 534	13 733 440	2 884 993	41 539 070	128	
2019	13 551 140	10 141 188	12 680 764	2 753 816	39 126 908	12	
Répartition p	ar catégorie en pourcenta	ge					
2019	35	26	32	7	100		

Sources : SPW Mobilité Infrastructures : Calculs : IWEPS

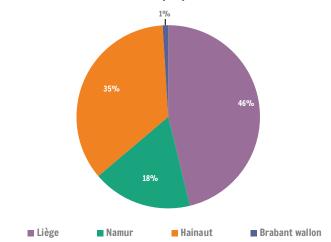
Le tonnage fluvial de marchandises transportées en Wallonie est de 39,1 millions de tonnes en 2019, soit une augmentation de 21 % depuis 1995 avec cependant un deuxième recul consécutif depuis 2017 (-7,5 %, 5,8 % depuis 2018). Elles se répartissent en 35 % en exportations (-8 % par rapport à 2017), 26 % en importations (-12 %), 32 % en transit (-3 %) et 7 % en trafic interne (-2 %).

Le tonnage transporté en Wallonie en 2018 (41,54 MT) représentait 19 % du trafic fluvial en Belgique (204,8 MT transportées en 2018, dernier chiffre disponible).

Le réseau wallon des voies navigables offre de larges possibilités pour le développement du transport par voie d'eau. Les pouvoirs publics, qui gèrent les 741 kilomètres de voies d'eau (dont 451 kilomètres utiles au transport), soutiennent les différents projets contribuant à mieux positionner la Wallonie par rapport aux ports de mer et notamment via le plan infrastructure actualisé: nouvelles écluses, connexion des bassins de la Seine et de l'Escaut, etc. Le tonnage moyen par bateau chargé est de 1 020 tonnes (contre 826 en 2003) et continue d'augmenter sur le réseau wallon; et peut, en ce sens, être considéré comme un effet de sa modernisation.

Transport fluvial

Répartition annuelle du trafic fluvial par province en 2019 (en tonnes-kilomètres)

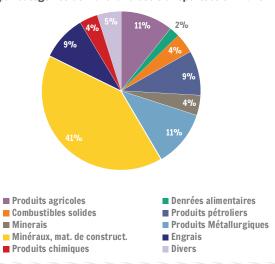


En 2019, le trafic wallon de marchandises s'élève à 1 685 millions de tonnes.km, soit une diminution de 5 % (contre +4 % en 2018). Seul le trafic dans la province de Namur se maintient ; il est cependant en chute dans les autres provinces.

La répartition des tonnes.km transportées par province est la suivante : 46 % pour la province de Liège, 35 % pour la province du Hainaut, 18 % pour la province de Namur et 1 % pour la province du Brabant wallon.

Sources : SPW Mobilité Infrastructures ; Calculs : IWEPS

Trafic fluvial par catégories de marchandises transportées en Wallonie en 2019 (en tonnes)



En 2019, les minéraux et matériaux de construction maintiennent leur part prépondérante (41 %) depuis plus de 25 ans. L'année 2019 a connue une diversification dans le transport de marchandises transportées, conséquence de la disparition de la phase à chaud dans la sidérurgie. La majorité des secteurs est en repli en 2019, les produits métallurgiques et pétroliers (-8 %), les produits agricoles (-14 %) et chimiques (-10 %). Enfin, le trafic conteneurisé (catégorie « marchandises diverses »), transbordé de ou vers la voie d'eau depuis un des cinq terminaux wallons, se maintient (117 815 EVP contre 116 875 en 2018).

Sources : SPW Mobilité Infrastructures ;

Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données présentées dans cet indicateur sont issues des statistiques produites par la Direction générale et opérationnelle de la Mobilité et des voies hydrauliques de Wallonie et concernent les statistiques de navigation marchande, statistiques de navigation à partir du document « permis de circulation » détenu par tout bateau navigant en Wallonie (voir : http://voies-hydrauliques.wallonie.be).

L'unité "tonnes.km" exprime le déplacement d'une tonne de marchandises sur une distance d'un kilomètre.

EVP : équivalents vingt pieds, unité de mesure de conteneur. Sources : SPW Mobilité Infrastructures ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Les statistiques fournies par le SPW Mobilité et Infrastructures sont ventilées selon différentes catégories et disponibles directement sur leur site Internet:

http://voies-hydrauliques.wallonie.be/opencms/opencms/fr/nav/navstat/.

Le tonnage transporté et manipulé donne une certaine information concernant l'activité économique sur un territoire.

Pour en savoir plus : http://voies-hydrauliques.wallonie.be

Personne de contact : Julien Juprelle (j. juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2021



Enquêtes de mobilité auprès des ménages wallons

16%

des ménages wallons ne disposent pas de voiture en 2017

Taux de motorisation des ménages wallons (ESE 2001, BELDAM 2010, MOBWAL 2017)

	2001 (1)	2010 (1)	2017 (2)
Sans voiture	25%	17%	16%
1 voiture	54%	55%	43%
2 voitures	19%	24%	31%
3 voitures ou plus	2%	4%	10%
Total	100%	100%	100%

Sources : (1) Cornélis et al. 2012 (BELDAM, n = 8 044) ; (2) MOBWAL 2017 (n = 1 299) ; Calculs : IWEPS

Etre en possession du permis de conduire ou en apprentissage (BELDAM 2010, MOBWAL 2017)

	2010 (1)	2017 (2)
Oui	71%	81%
Non	29%	19%
Total	100%	100%

Sources : (1) Cornélis et al. 2012 (BELDAM, n = 8 044) ; (2) MOBWAL 2017 (n = 1 299) ; Calculs : IWEPS

A l'instar de la citation « avoir une brique dans le ventre », on peut aussi avancer que les résidents wallons ont très souvent un volant entre les mains. La voiture consolide pour l'heure sa position centrale dans la mobilité des personnes tant en termes de possession que d'usage.

En 2001, un ménage sur 4 était sans voiture. En 2017, ils ne sont plus que 1 sur 8 (16 %), et ce bien que la part des ménages sans voiture soit fort semblable dans les deux dernières enquêtes. Par contre, la part des ménages avec plusieurs voitures est quant à elle sensiblement plus élevée et passe de 21 % (2001) à 41 % (2017), exemple de la persistance de la prédominance de la voiture comme moyen de transport. Notons que 29 % des 41 % des ménages ayant plusieurs voitures jouissent d'une voiture de société. Ces chiffres peuvent révéler des réalités sociales et territoriales différentes avec notamment des indices montrant la part des ménages sans voiture augmenter avec la densité : les grandes villes offrent plus d'alternatives à la voiture et accueillent, par ailleurs, une population plus pauvre n'ayant pas les moyens d'acquérir un véhicule.

Quant au permis de conduire, condition nécessaire à l'utilisation d'une voiture, les résultats indiquent une augmentation de 71 % en 2010 à 81 % en 2017. Cependant, sa fréquence varie dans les différents groupes de la population.

Enquêtes de mobilité auprès des ménages wallons

Usage habituel de la voiture comme conducteur (BELDAM 2010, MOBWAL 2017)

	2010 (1)	2017 (2)
Presque tous les jours*	42%	52%
1 à plusieurs fois par semaine	13%	16%
1 à quelques jours par mois	3%	2%
Moins d'1 fois par mois	42%	29%

Sources: (1) Cornélis et al. 2012 (BELDAM, n = 7 945); (2) MOBWAL 2017 (n = 1 299); Calculs: IWEPS.

Plus d'un Wallon sur deux monte dans une voiture tous les jours en 2017 contre 4 sur 10 en 2010. Si l'on s'intéresse à l'usage habituel des autres modes, les pourcentages se révèlent bien plus faibles : on a une baisse de 4% à 2% pour l'usage du vélo tous les jours sur la période, le chiffre de 7% reste inchangé pour la rubrique par semaine. En ce qui concerne l'usage quotidien des transports en commun, on diminue de 14% à 9% entre les deux enquêtes, 9% étant le chiffre de l'usage par semaine pour les deux enquêtes. On constate néanmoins que ces chiffres globaux recouvrent des réalités territoriales différentes et contrastées.

Les travaux de l'IWEPS montrent les contradictions des Wallons entre leurs choix de lieux de vie (quand ils ont la possibilité de choisir) et leurs souhaits d'accès à certains services (en ce compris les transports publics) : par exemple, on constate que 1 personne sur 2 a ou souhaite un arrêt de bus à une distance piétonne de chez elle ; cependant, parmi les répondants Mobwal qui sont dans cette situation, 53 % n'utilisent jamais le bus, 28 % l'utilisent occasionnellement et seulement 18 % l'utilisent régulièrement (soit une personne sur 5). Le constat est similaire pour le train.

Enfin, selon l'enquête sur le budget des ménages (Statbel, 2016), le transport est le troisième poste en termes d'importance dans les dépenses de consommation des ménages wallons après le logement et l'alimentation. Sa part moyenne dans les dépenses totales des ménages varie peu depuis 1999 et oscille entre 13 % et 15 % avec la prise en compte ou non des assurances liées au transport. Une grande partie du budget transport est dévolue à l'achat de véhicules et à leur utilisation.

Définitions et sources

Mobwal est une enquête régionale et sociologique de mobilité menée en face-à-face (méthode CAPI – Computer Assisted Personal Interviewing) sur les stratégies/comportements de mobilité des Wallons ; elle a été réalisée début 2017 auprès de 1 299 wallons de 18 ans et plus. Informations et données disponibles via https://www.iweps.be/projet/mobwal/.

Elle se distingue de l'enquête belge de mobilité Beldam, notamment au niveau du questionnaire et du mode d'interrogation (Cf. Working paper n°24 de l'IWEPS).

Pertinence et limites

Les enquêtes de mobilité visent à constituer des bases de données pour une meilleure compréhension des comportements de mobilité des individus dans une logique de « chaînage » des déplacements.

Pour en savoir plus: http://www.iweps.be/

Personne de contact : Julien Juprelle (j. juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020



Efficacité énergétique

-19%

En 2017, la consommation d'énergie primaire était de 14,7 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) en Wallonie, soit une diminution de 19 % depuis 2005

Evolution de la consommation d'énergie primaire en Wallonie et intensité énergétique de l'économie

	1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017
Consommatio	n d'énergie primai	re - en MTeP					
Wallonie	17,7	18,3	18,1	17,2	13,7	14,7	14,7
Bruxelles	2,0	2,0	2,1	2,1	1,8	1,9	1,8
Flandre	28,6	31,6	32,5	30,7	28,1	28,9	30,6
Belgique	48,2	52,4	51,6	54,1	46,1	49,3	49,1
EU-28	1 567,4	1 619,4	1 720,0	1 660,2	1 537,5	1 546,9	1 561,6
	a consommation d				75.5	04.4	04.0
Wallonie	97,6	101,2	100,0	95,1	75,5	81,4	81,3
Bruxelles	96,2	96,0	100,0	99,5	86,3	88,4	86,7
Flandre	88,1	97,1	100,0	94,4	86,5	89,0	94,3
Belgique	93,6	101,7	100,0	105,0	89,3	95,6	95,3
EU-28	91,1	94,2	100,0	96,5	89,4	89,9	90,8
Intensité éner	gétique de l'écono	mie - keP par mi	llier d'euros				
Wallonie	282,1	258,9	232,3	200,9	157,6	168,1	164,6
Bruxelles	40,4	35,1	33,2	31,4	26,9	27,5	26,8
Flandre	224,7	214,2	205,4	178,3	154,5	154,6	159,8
Belgique	200,9	191,2	173,6	167,6	139,8	145,7	142,7
EU-28	172,8	154,7	149,0	137,5	120,1	118,6	117,8

Sources : Eurostat et bilans énergétiques régionaux (VMM pour la Flandre, SPW Territoire Logement Patrimoine Energie pour la Wallonie, Bruxelles environnement

La consommation d'énergie primaire, soit celle qui entre principalement dans le processus de transformation destiné à rendre l'énergie utilisable, s'est stabilisée en Wallonie en 2017 (-0,1%, tendance similaire au niveau national – 0,3%) après la hausse de 2016 (+7,8%). Cette tendance trouve une explication dans la stabilisation de la consommation des transports ainsi qu'une baisse de consommation du secteur domestique et des secteurs industriels, avec par ailleurs une hausse de la production des centrales électriques hors électricité primaire et centre de pompage à accumulation. Cette évolution traduite par vecteur énergétique est la conséquence d'une hausse de la consommation de combustibles nucléaires, de la hausse de la consommation de gaz naturel et une baisse de la consommation des produits et carburants pétroliers ainsi qu'un solde exportateur d'électricité positif. Sur la période 2005-2017, la baisse de la consommation énergétique est relativement plus importante en Wallonie (-19 %) qu'en Belgique (-4 %). Compte tenu de l'évolution de l'activité économique wallonne, l'intensité énergétique - ou la part de la consommation d'énergie dans le PIB - a décru en Wallonie depuis 2005. Il n'en demeure pas moins que la Wallonie reste relativement « gourmande » en matière énergétique, en raison notamment de la structure de son tissu industriel (et ce malgré les gains d'efficacité dans celui-ci et la chute de l'activité sidérurgique depuis 2009) et de la baisse de production d'électricité d'origine nucléaire. En effet, chaque millier d'euros de valeur ajoutée wallonne requiert l'utilisation de 164,6 kep (kilo équivalent-pétrole) soit davantage que la moyenne dans le pays (15 % plus élevée) ou en Europe (40 % plus élevée).

Efficacité énergétique

La Wallonie participe conjointement avec les autres entités fédérées (accord politique du 04/12/2015 et de coopération du 20/01/2017) à l'engagement de réduction de 18 % de la consommation d'énergie primaire de la Belgique à l'horizon 2020 (en comparaison avec le niveau de référence de 53,3 Mtep obtenu par le modèle de projections PRIMES2007, ce qui correspond à une économie d'énergie primaire de 9,6 Mtep). Avec 49,1 Mtep en 2017 (49,3 en 2016), la consommation d'énergie primaire se situe 5,4 Mtep au-dessus de l'objectif indicatif « efficacité énergétique » belge de 43,7 Mtep en 2020 (1 483 Mtep pour EU-28). En Wallonie, l'efficacité énergétique est l'un des objectifs visés par diverses mesures dans le cadre du projet de PNEC (GW décembre 2018) et par la récente Déclaration de Politique Régionale.

Définitions et sources

La consommation d'énergie primaire est mesurée par la consommation intérieure brute énergétique en millions de tonnes équivalent-pétrole (Mtep). Cette consommation exclut l'usage non-énergétique des produits énergétiques (par exemple, le gaz naturel utilisé non pas pour la combustion mais pour la production de produits chimiques).

La consommation intérieure brute totale comprend la consommation des utilisateurs finaux (industrie, tertiaire, logement, transports et usages non énergétiques) et la consommation du secteur de la transformation d'énergie (centrales électriques, cokeries, raffineries, etc.) ainsi que les pertes de distribution et de transformation.

L'objectif de la Stratégie européenne a été fixé en pourcentage d'économies par rapport à une situation projetée de référence pour 2020 (-20 % pour l'EU-28). Cette consommation-cible peut être exprimée en indice par rapport à la valeur de 2005 (l'objectif se traduisant alors en 86,5 points pour l'EU-28) afin d'observer les évolutions.

L'intensité énergétique compare la consommation d'énergie à l'activité économique. Le numérateur retenu inclut alors les usages non-énergétiques de la consommation énergétique, tandis qu'au dénominateur, figure le PIB en volume, exprimé en euros chaînés (année de référence 2010).

kep: kilo équivalent-pétrole.

Mtep: Millions de tonnes équivalent-pétrole, unité normalisée de mesure du pouvoir calorifique.

Sources: Eurostat; Bilans énergétiques régionaux (VMM pour la Flandre, SPW Territoire Logement Patrimoine Energie pour la Wallonie, Bruxelles environnement pour Bruxelles); Calculs: IWEPS.

Pertinence et limites

Afin de privilégier les sources régionales les plus récentes, les incompatibilités entre les inventaires régionaux et les données nationales disponibles sur Eurostat ne sont pas corrigées dans les tableaux présentés ici. Les chiffres privilégiés sont donc ceux publiés par chaque région et ceux publiés par Eurostat pour la Belgique et l'Europe dans un souci de comparabilité européenne.

La consommation intérieure brute d'un pays dépend, dans une large mesure, de la structure de son système énergétique, des ressources naturelles disponibles pour la production d'énergie primaire, ainsi que de la structure et du niveau de développement de son économie (la consommation d'énergie est généralement moindre en cas de récession économique). Cela vaut non seulement pour les combustibles traditionnels et le nucléaire, mais également pour les sources d'énergie renouvelables (Eurostat energy statistics).

Pour en savoir plus:

Le portail Energie http://energie.wallonie.be et http://www.iweps.be

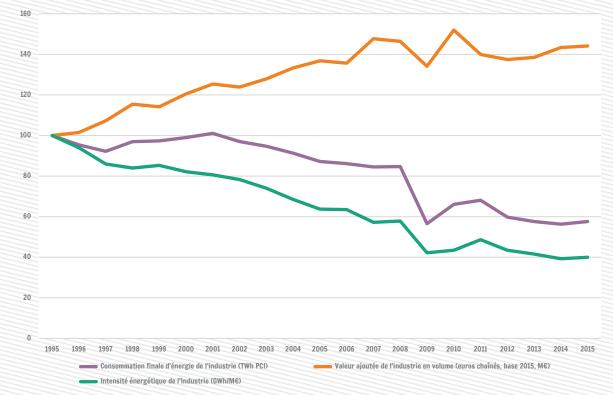
Personne de contact : Julien Juprelle (j. juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020

Intensité énergétique de l'industrie

-43%

En 2018, la consommation finale d'énergie de l'industrie était de 43,7 TWh PCI en Wallonie, soit une diminution de -0,6 % par rapport à 2017 et -43 % depuis 1995

Evolution de la consommation finale d'énergie et de l'intensité énergétique du secteur industriel en Wallonie



Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données août 2020 : Calculs : IWEPS

La consommation finale totale d'énergie de l'industrie wallonne (en ce compris les usages non énergétiques) atteint 43,7 TWh PCI en 2018, en baisse de 0,6 % par rapport à l'année précédente (- 14 % et -43 % par rapport respectivement à 2010 et à 1995). Selon l'ICEDD, la tendance générale de celle-ci est le résultat d'évolutions contrastées des diverses branches qui la composent : forte chute de la consommation de la sidérurgie (-83 % entre 1995 et 2018), -19 % dans les minéraux non métalliques, -26 % pour la chimie alors que le reste de l'industrie progressait de 22 %. De plus, la structure de la consommation énergétique de l'industrie wallonne est modifiée depuis 2009 (conséquence de la crise financière et économique qui en a résulté). La branche des minéraux non métalliques est la plus énergivore en 2018 (près de 34 % de la consommation totale du secteur industriel wallon, en ce compris les usages non énergétiques). La sidérurgie n'en représente plus que 13 % en 2018 (pour 44 % en 1995 et 22 % en 2010).

L'intensité énergétique - ou la part de la consommation finale d'énergie par unité de richesse produite - de l'industrie est de 3,3 GWh par M€ en 2018 et a fortement décrû en Wallonie depuis 1995 (8,8 GWh par M€). Les consommations par unité de valeur ajoutée les plus élevées sont celles des secteurs des minéraux non métalliques et de la sidérurgie. A l'inverse? les moins énergivores concernent ceux des fabrications métalliques, du textile et des autres industries. La situation wallonne s'est considérablement améliorée grâce aux changements structurels de l'industrie wallonne avec des gains d'efficacité importants (sa consommation d'énergie en baisse de -43 %) et parallèlement une valeur ajoutée de l'industrie qui est en croissance (+52 %). Au niveau sectoriel, les tendances divergent : déclin de filières énergivores, développement d'activités industrielles à haute valeur ajoutée (peu consommatrices d'énergie), amélioration de l'efficacité énergétique au niveau des entreprises.

IWeps

Intensité énergétique de l'industrie

Définitions et sources

Il s'agit de l'intensité énergétique du secteur de l'industrie en Wallonie qui est obtenue par le rapport entre la consommation énergétique finale (besoins énergétiques des consommateurs finaux) du secteur de l'industrie (en ce compris les usages non énergétiques) au numérateur, tandis qu'au dénominateur, figure la valeur ajoutée du secteur de l'industrie en volume, exprimée en euros chaînés année de référence 2015

La valeur ajoutée du secteur de l'industrie ne comprend que la branche « Industries manufacturières ».

1. TWh : térawattheure, 1 TWh équivaut à 1 milliard de kWh

2. PCI: Pouvoir calorifique inférieur.

Sources: SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données août 2020: Calculs: IWEPS.

Pertinence et limites

Il n'est pas possible de désagréger la consommation intérieure brute d'énergie au niveau des secteurs ; c'est donc la consommation finale d'énergie qui est utilisée pour calculer l'intensité énergétique, de l'industrie. La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et renseigne sur le niveau d'activité économique, sur les standards de vie, sur les conditions climatiques ou encore sur les progrès de la technologie.

Les différents indicateurs sont estimés à partir des évolutions de consommations et/ou de productions des plus gros consommateurs/producteurs d'énergie (centrales électriques et grosses industries), de l'évolution des degrés-jours et des statistiques de consommation de gaz et d'électricité du régulateur de l'énergie wallon (la CWaPE) et des statistiques de livraison des produits pétroliers et du charbon d'Eurostat et/ou des SPF Economie et Finances et autres sources diverses.

Pour en savoir plus:

Le portail Energie http://energie.wallonie.be et http://www.iweps.be

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021



Conso. d'énergie par secteur / vecteur

130,2 TWh PCI La consommation énergétique finale totale est de 130,2 TWh PCI en 2018 (+0,5 % par rapport à 2017)

Evolution de la consommation finale d'énergie par secteur et par vecteur en Wallonie

Consommation par secteur							
		Industrie	Agriculture	Logement	Tertiaire	Transport4	Total
en TWh ¹ PCI ²	1990	76,5	1,3	32,4	8,5	27,6	146,
	1995	76,5	1,2	35,7	10,1	30,2	153,
	2000	75,8	1,2	34,2	11,3	33,7	156
	2005	66,8	1,3	36,6	12,3	36,6	153
	2010	50,6	1,3	37,9	14,6	38,2	142
	2015	44,1	1,3	34,8	13,2	35,5	128
	2017	44,0	1,2	34,6	13,1	36,6	129
	2018	43,7	1,3	34,6	13,3	37,3	130
Evolution 1990-2018		-42,8%	-4,9%	6,7%	55,6%	35,1%	-11,1
TCAM 1990-2018		-2,0%	-0,2%	0,2%	1,6%	1,1%	-0,4
Evolution 2017-2018		-0,6%	6,4%	-0,1%	1,7%	1,9%	0,5
		Solides et gaz	Consommation Produits		- 10 -101-114	• out on a 5	
		dérivés	pétroliers	Gaz naturel	Electricité	Autres ⁵	Total
en TWh ¹ PCI ²	1990	35,2	59,3	26,9	17,8	6,9	146
	1995	29,7	63,0	30,9	21,1	8,9	153
	2000	25,8	63,9	33,7	23,4	9,1	155
	2005	17,8	68,5	34,0	23,9	9,1	153
	2010	9,3	63,4	31,8	24,7	13,5	142
	2015	5,0	58,3	28,6	23,3	13,7	128
	2017	4,7	56,9	30,0	23,1	14,8	129
	2018	4,8	58,0	28,8	23,4	15,1	130
Evolution 1990-2018		-86,3%	-2,6%	7,2%	31,0%	119,2%	-11,1
TCAM 1990-2018		-6,9%	-0,1%	0,2%	1,0%	2,8%	-0,4

Sources : SPW Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données août 2020 ; Calculs : IWEPS

La consommation totale d'énergie finale de la Wallonie (y compris les usages non énergétiques) atteint 130,2 TWh en 2018, légère hausse de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-11 % par rapport à 1990).

La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et dépend du niveau d'activité économique, des standards de vie, des conditions climatiques, ou encore des progrès de la technologie. Elle est déclinée par secteur (industrie, logement, tertiaire, agriculture, transport) et par vecteur (solides et gaz dérivés, produits pétroliers, gaz naturel, électricité, autres).

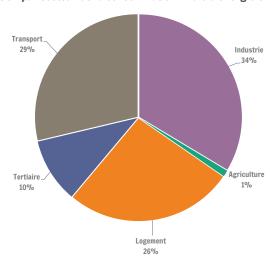
La situation constatée en 2018 s'explique notamment par une légère baisse de la consommation industrielle (-0,6 %), une hausse de la consommation dans les secteurs domestique (+0,5 %) et des transports (+2 %).

Le secteur des transports est celui, avec le secteur tertiaire, qui a une consommation connaissant la plus forte progression depuis 1990 avec respectivement +35 % et +56 %, au contraire de celui de l'industrie (-43 %). On constate également une forte chute au niveau des combustibles solides et gaz dérivés (-86 % depuis 1990), faisant suite à la fermeture des hauts-fourneaux, une baisse (-3 %) de la consommation des produits pétroliers (combustibles et carburants confondus) ainsi qu'une augmentation importante de la consommation d'électricité (+31 %) et des carburants (+30 %, due aux transports routier et aérien).

Conso. d'énergie

par secteur / vecteur

Répartition par secteur de la consommation finale d'énergie en 2018

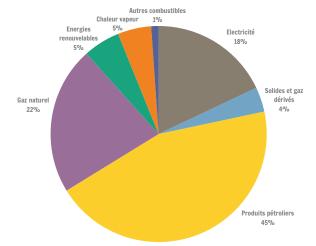


La structure de la consommation finale d'énergie s'est considérablement modifiée depuis la crise de 2008, notamment du fait que la part du secteur industriel s'est fortement réduite (elle n'est plus que de 33,6 % en 2018 pour 43 % en 2008). Viennent ensuite les secteurs du transport (28,7 % contre 19 % en 1990) et du logement (26,5 %). À eux trois, ces secteurs représentent plus de 88,8 % de la consommation finale.

4. Transport: tous secteurs confondus, hors aérien et hors transport agricole.

Sources :: SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données août 2020 ; Calculs : IWEPS

Répartition par vecteur de la consommation finale d'énergie en 2018



La part du vecteur « combustibles solides et gaz dérivés » ne représente plus que 3,7 % de la consommation finale d'énergie (contre 24 % en 1990). Les vecteurs principaux 2018 sont les produits pétroliers (44,6 %) et le gaz naturel (22,1 %). Notons la part des énergies renouvelables s'élevant à 5 %. Les autres combustibles reprennent les déchets ménagers non renouvelables et les déchets industriels non renouvelables.

Sources: SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données août 2020; Calculs: IWEPS

Définitions et sources

Il s'agit de la consommation énergétique finale (besoins énergétiques des consommateurs finaux tels que industrie, logement, tertiaire, transport, en ce compris les usages non énergétiques) par secteur et par vecteur.

- 1. TWh: térawattheure, 1 TWh équivaut à 1 milliard de kWh.
- PCI: Pouvoir calorifique inférieur, soit la quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible
 TCAM: taux de croissance annuel moyen.
- 5. Autres : énergies renouvelables, vapeur cogénérée ou de récupération, gaz de process, déchets industriels non renouvelables

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, ICEDD, données août 2020 : Calculs IWEPS.

Pertinence et limites

La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et renseigne sur le niveau d'activité économique, sur les standards de vie, sur les conditions climatiques ou sur les progrès de la technologie.

Les différents indicateurs sont estimés à partir des évolutions de consommations et/ou de productions des plus gros consommateurs/producteurs d'énergie (centrales électriques et grosses industries), de l'évolution des degrés-jours et des statistiques de consommation de gaz et d'électricité du régulateur de l'énergie wallon (la CWaPE) et des statistiques de livraison des produits pétroliers et du charbon d'Eurostat et/ou des SPF Economie et Finances et autres sources diverses.

Pour en savoir plus : Le portail Energie http://energie.wallonie.be et http://www.iweps.be

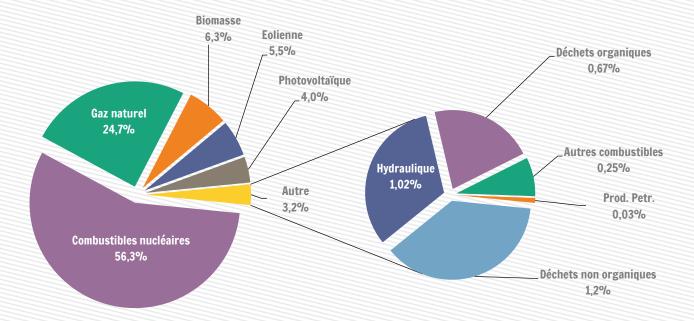
Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021

Production nette d'électricité par vecteur énergétique

27,2 TWh

En 2018, la production nette d'électricité s'élevait en Wallonie à 27,2 TWh, soit une baisse de 11,4 % par rapport à 2017

Production électrique 2018 : 27,2 TWh



Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données mai 2020 ; Calculs : IWEPS

En 2018, la production nette d'électricité, à savoir l'électricité utile, avant autoconsommation et/ou mise sur réseau, après consommation des auxiliaires de ces installations, s'élevait en Wallonie à 27,2 TWh (28,2 TWh avec la production des centrales à accumulation par pompage), soit une diminution de 11,4 % par rapport à 2017. Quant à la consommation wallonne d'électricité, elle est estimée à 24,4 TWh. La différence entre la production électrique nette disponible (soit en retirant les pertes, la consommation du pompage et des pompes à chaleur) et la consommation électrique finale nous donne le solde importateur/exportateur d'électricité en Wallonie. La Wallonie était exportatrice nette d'électricité en 2018 (le solde étant 2,8 TWh).

La production électrique reste très largement dépendante de l'énergie nucléaire fournie par la centrale de Tihange et ce, bien que la production nucléaire soit en baisse ces dernières années suite aux diverses mises à l'arrêt des différentes unités de Tihange. En 2018, l'énergie nucléaire, avec une production d'un peu plus de 15,3 TWh (-21 % par rapport à 2017), assure à elle seule 56,0 % de la production électrique wallonne. L'autre grand moyen de production électrique est le gaz naturel brûlé principalement dans des centrales turbine gaz vapeur (24,7 %).

Notons la part des productions d'électricité renouvelable : la production éolienne 6,3 %, la production solaire photovoltaïque 4,0 %, la production hydraulique au fil de l'eau (fonction des conditions climatiques) 1,0 % et celle issue de la biomasse 5,5 %. La production électrique nette issue de la transformation (soit sans l'hydraulique, sans le photovoltaïque et sans l'éolien) est de 24 TWh (hors pompage/turbine).

Production nette d'électricité par vecteur énergétique

Définitions et sources

Il s'agit de la production nette d'électricité hors production des centrales d'accumulation par pompage (983 GWh en 2018). Les sources d'énergie renouvelables (4 769 GWh) sont la biomasse, les déchets organiques, l'hydraulique, l'éolien et le solaire photovoltaïque.

1. TWh térawattheure, 1 TWh équivaut à 1 milliard de kWh.

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie (TLPE), Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données mai 2020 ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournies par les « Bilans énergétiques régionaux », et les analyses qui en découlent publiées chaque année par le SPW Territoire Logement Patrimoine Energie (TLPE).

Pour en savoir plus :

Le portail Energie http://energie.wallonie.be et http://www.iweps.be
Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021

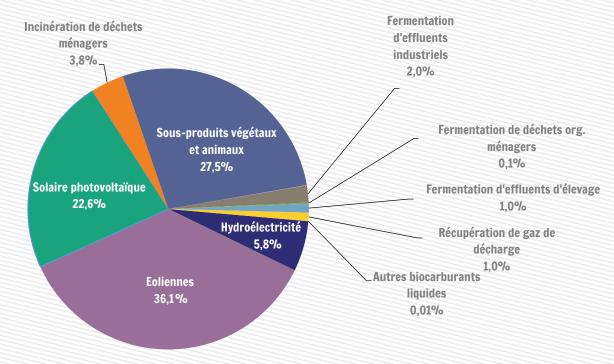


Part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique

renouvelable est estimée en 20 à 4769 GWh, soit 17,5 % de la production potte d'électrisité t

La production nette d'électricité renouvelable est estimée en 2018 production nette d'électricité totale





Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données mai 2020 ; Calculs : IWEPS

La production électrique wallonne se diversifie grâce au recours croissant aux énergies renouvelables. Il ressort que la production nette d'électricité renouvelable, dont le niveau en 2018 s'élève à 4769 GWh (+5,38 % / 2017, +76 % / 2010 et x5,6 depuis 2005), représente 17,5 % de la production nette d'électricité totale, grâce à la biomasse (35,4 %), à la force hydraulique (5,8 % pour 68 % en 2000), à l'essor de l'éolien (36,1 %) et au photovoltaïque (22,6 %, soit une production multipliée par 13 depuis 2010), toutes les sources étant en progrès hormis via la biomasse. L'électricité issue des sources « hors biomasse » est de 2 894 GWh. La production électrique liée à la biomasse s'élève à 1 692 GWh) et est légèrement inférieure à la production électrique éolienne (1719 GWh).

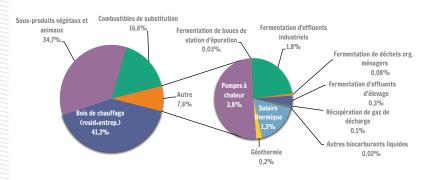
La raréfaction des ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), la recherche d'une moindre dépendance énergétique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre imposent de plus en plus le recours à des sources d'énergie renouvelables. Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui, contrairement aux énergies fossiles, se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise.

Un des objectifs pour lesquels les Etats membres de l'Union européenne se sont engagés lors de l'accord « Paquet Energie-Climat » en décembre 2008 est notamment que la part de l'énergie renouvelable représente en 2020 au moins 20 % de la consommation finale brute de l'Europe. Cet objectif, au niveau belge, donne le seuil de 13 % à atteindre, soit en valeur absolue 4 224 Mtep (49 120 GWh). Ce seuil a été décliné pour les régions (14 850 GWh pour la Wallonie) dans le cadre de l'accord politique sur le « Burden Sharing » en décembre 2015. L'Arrêté du gouvernement wallon (2015) fixe l'objectif wallon en 2020 à 15 600 GWh. Suivant les modalités de calcul prescrites dans l'accord européen, la part du renouvelable (production d'énergie brute SER) dans la consommation finale brute en Wallonie atteindrait les 12,1 % en 2018 pour 4 % en 2005 (soit 15 357 GWh), dont 3,8 % dû à l'électricité, 6,7 % à la chaleur et 1,5 % aux transports.

Part d'énergie renouvelable

dans la consommation énergétique

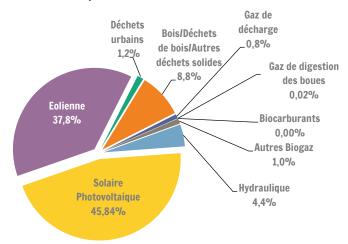
Production 2018: Chaleur = 8 858,6 GWh



La production de chaleur nette s'élève à 8 858,6 GWh en 2018 (-3,47 % /2017 et +70 % depuis 2005) et est principalement assurée par les énergies de type biomasse, en particulier la biomasse solide. L'évolution est à la baisse par rapport à 2017 (-13 %, et multipliée par 1,5 depuis 2000).

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données mai 2020 ; Calculs : IWEPS

Puissance électrique renouvelable en 2018 : 2 389 Mw él



En 2018, la puissance électrique renouvelable (puissance installée) atteint les 2 389 Mw él (+10 % /2017) et a été multipliée par 8 depuis 2005 (304 Mw él). Notons l'essor du solaire photovoltaïque et de l'éolien : leur part est de 45,8 % et 37,8 % en 2018 alors qu'elle était respectivement de 0 % et 16 % en 2005.

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données mai 2020 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les sources d'énergie renouvelables sont définies comme étant des sources d'énergie non fossiles renouvelables (énergie éolienne, solaire, géothermique, marémotrice et hydroélectrique, biomasse solide (bois, ...), biogaz (décharge, stations d'épuration d'eaux usées, ...) et bioliquides).

- 1. GWh: gigawattheure.
- 2. Mw él : mégawatt électrique

Les différentes productions d'énergie provenant de sources renouvelables peuvent être regroupées en électricité renouvelable chaleur et biocarburants

Sources: SPW Territoire Logement Patrimoine Energie (TLPE) – DPED, ICEDD, Données mai 2020: Calculs: IWEPS.

Pertinence et limites

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournie par les « Bilans énergétiques régionaux », qui s'inscrivent tant que faire se peut dans les exigences des directives en la matière.

Les « Bilans énergétiques régionaux » et les analyses qui en découlent sont publiés annuellement par le SPW Territoire Logement Patrimoine Energie (TLPE).

Pour en savoir plus : Le portail Energie http://energie.wallonie.be et http://www.iweps.be

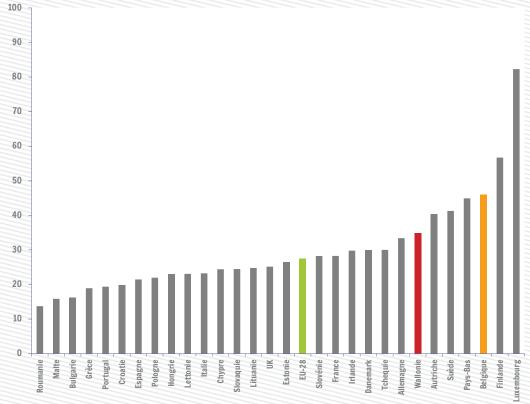
Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021

Conso. finale d'énergie et indépendance énergétique

10%

En 2016, la consommation finale totale d'énergie de la Wallonie est de 34,9 MWh/habitant et son degré d'indépendance énergétique s'élève à 10 % (90 % de l'énergie nécessaire est importée)

Consommation finale par habitant en MWh/habitant en 2016



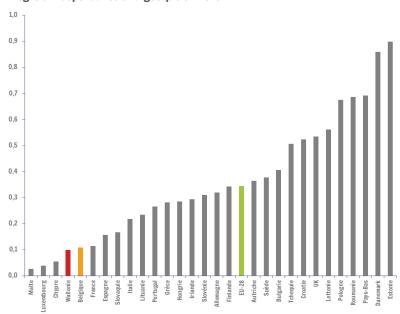
Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2018 ; Calculs : IWEPS

Une comparaison avec d'autres pays européens renseigne sur l'importance des besoins énergétiques des consommateurs finaux de la Belgique et de la Wallonie. La consommation finale d'énergie (y compris les usages non énergétiques de l'énergie) rapportée au nombre d'habitants en Wallonie et en Belgique reste élevée par rapport aux résultats internationaux (respectivement 34,9 et 46 MWh/habitant), la moyenne européenne étant de 27,5 MWh/habitant. L'évolution entre 1990 et 2016 est cependant différente à savoir -23,0 % pour la Wallonie (conséquence de la diminution enregistrée en sidérurgie) et -6,0 % pour l'union des 28 pays mais +15,0 % pour la Belgique.

Concernant le degré d'indépendance énergétique, à savoir la capacité d'un territoire à couvrir ses besoins en énergie, le score de la Wallonie s'élève à 10 % en 2016 (la moyenne européenne est de 34 %); la progression enregistrée depuis 2005 est imputable partiellement aux énergies renouvelables et dû à la baisse d'activité de l'industrie et de la sidérurgie en Wallonie. En d'autres termes, 90 % de l'énergie consommée ou transformée dans les centrales électriques doit être importée. Il s'agit pour l'essentiel de pétrole, de gaz naturel, de charbon, mais aussi d'uranium qui alimente les réacteurs nucléaires de Tihange. Depuis la fermeture des dernières mines de charbon, les principales possibilités de production locale pour la Wallonie résident donc dans le développement des énergies renouvelables.

Conso. finale d'énergie et indépendance énergétique

Degré d'indépendance énergétique en 2016



Le degré d'indépendance énergétique de la Wallonie s'élève à 10 % en 2016 et est plus faible que la moyenne européenne (34 %). En progrès cependant, il était de 4 % en 1990, au contraire de la moyenne européenne (45 % en 1990). Seuls cinq pays de l'Union européenne sont indépendants ou presque (à plus de 2/3) grâce à leurs productions de charbon/lignite, de pétrole et de gaz naturel.

Définitions et sources

La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et renseigne sur le niveau d'activité économique, sur les standards de vie, sur les conditions climatiques ou sur les progrès de la technologie. Elle est ici rapportée à la population en vue d'une comparaison entre pays.

Le degré d'indépendance énergétique est défini comme étant la part de la production d'énergie primaire et de la récupération d'énergie (comme les énergies renouvelables, le charbon de terril ou les déchets industriels ou ménagers) dans la consommation intérieure brute

MWh/habitant: mégawattheure par habitant. Sources: SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2018; Calculs: IWEPS.

Pertinence et limites

Dans le calcul du degré d'indépendance énergétique et contrairement à Eurostat, la chaleur nucléaire n'est pas considérée comme une production primaire mais comme une importation d'énergie, l'uranium n'étant pas extrait en Belgique.

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournies par les « Bilans énergétiques régionaux », et les analyses qui en découlent publiés chaque année par le SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable.

Pour en savoir plus:

Le portail Energie http://energie.wallonie.be et http://www.iweps.be

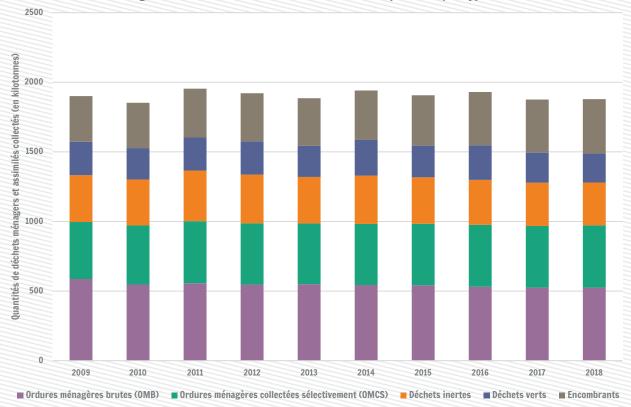
Personne de contact : Julien Juprelle (j. juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020

Déchets ménagers et tri

518 kg

En 2018, 1879 kilotonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés (sélectivement et non sélectivement) en Wallonie, soit en moyenne 518 kg de déchets par habitant

Collecte des déchets ménagers et assimilés en Wallonie : évolution des quantités par type de déchets (en milliers de tonnes)



Sources : SPW - Environnement - Département du sol et des déchets (DSD)

En 2018, 1 879 kilotonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés (sélectivement et non sélectivement) en Wallonie, ce qui représente en moyenne 518 kg de déchets par habitant. Les déchets étaient composés de 52 % d'ordures ménagères (28 % d'ordures ménagères brutes (OMB) et 24 % d'ordures ménagères collectées sélectivement (OMCS)) et de 48 % de fractions grossières des déchets ménagers (21 % d'encombrants ménagers, 16 % de déchets inertes et 11 % de déchets verts). À titre de comparaison, les ordures ménagères et les fractions grossières représentaient respectivement 58 % et 42 % du gisement en 2000.

Entre 2000 et 2010, la quantité totale d'OMB collectées en Wallonie a diminué de 21 % alors que la quantité d'OMCS a augmenté de 43 %. Ce résultat s'explique notamment par un transfert de certains flux de déchets des OMB vers les OMCS suite à la mise en place des collectes sélectives. De 2011 à 2018, les quantités d'OMB et d'OMCS collectées diminuent doucement. Ensemble, elles représentaient 268 kg/hab en 2018.

Les fractions grossières étaient en progression constante sur la période 2000 - 2016, pour atteindre 266,8 kg/hab en 2016. Cette croissance s'explique notamment par une utilisation croissante par les citoyens des parcs à conteneurs, de plus en plus nombreux sur le territoire wallon.

Déchets ménagers et tri

Dans son scénario prévention, le Plan wallon des déchets-ressources approuvé par le Gouvernement wallon le 22/03/2018 (PWD-R) fixe à 501,2 kg/hab. la quantité de déchets ménagers et assimilés à atteindre pour 2025. Il est donc nécessaire de réduire le gisement de déchets à la source de 17,2 kg/hab., notamment grâce à la mise en œuvre du programme de prévention des déchets ménagers.

Selon les informations disponibles, 52,9 % (1 008 kt) des déchets ménagers et assimilés collectés en Wallonie en 2017 étaient dirigés pour recyclage vers des centres de valorisation matières et de valorisation organique (compostage ou biométhanisation) et 43,4 % (827 kt) étaient dirigés vers des unités de valorisation énergétique. Les proportions de déchets incinérés ou conduits en centre d'enfouissement technique (CET) ne représentaient respectivement plus que 2,0 % (38,0 kt) et 1,7 % (33,3 kt) du gisement total collecté en 2017. La quantité de déchets acheminés vers des centres de valorisation a augmenté de 22,7 % entre 2008 et 2017. La valorisation énergétique est le mode de valorisation qui a connu la plus forte progression sur la période (+56,2 %). À l'inverse, les quantités de déchets ménagers et assimilés envoyés dans des centres d'élimination ont fortement baissé entre 2008 et 2017 (-57,8 % pour l'incinération et -79,4 % pour la mise en CET).

Définitions et sources

Les déchets ménagers sont composés des ordures ménagères et des fractions grossières.

- Les ordures ménagères comprennent les ordures ménagères brutes ou OMB (déchets tout venant, non triés) et les ordures ménagères collectées sélectivement (PMC, papiers et cartons, verres, déchets organiques de cuisine...);
- Les fractions grossières des déchets ménagers comprennent : les déchets verts (déchets de jardins), les déchets encombrants (électroménagers, métaux, meubles...) et les déchets inertes (briquaillons, vaisselle...).

Les assimilés correspondent aux ordures collectées auprès des commerces, écoles, voiries, marchés...

Sources: SPW – Environnement – Département du sol et des déchets (DSD) (Bases de données FEDEM + CETRA) et SPW-Environnement-DEMNA.

Le Plan wallon des déchets-ressources approuvé par le Gouvernement wallon le 22/03/2018 (PWD-R) fixe les objectifs wallons en matière de déchets et la manière d'y arriver. Le programme de prévention des déchets ménagers est décrit au sein du cahier 2 du PWD-R.

Pertinence et limites

Les déchets sont le résidu des processus de production et de consommation. Ils ont un impact non négligeable sur l'environnement. Le comportement des ménages joue un rôle majeur dans l'évolution des quantités de déchets générés et de leurs impacts environnementaux. Ce facteur doit être pris en compte dans l'élaboration des politiques de prévention et de gestion des déchets. Les collectes sélectives et la valorisation de certains déchets permettent de réinjecter les déchets dans les flux de production, comme matière première ou comme combustible, et limitent ainsi l'impact sur l'environnement.

Pour en savoir plus:

Fiches dédiées de l'état de l'environnement wallon :

http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/MEN_9.html?thematic= b1275a06-3531-44d0-a8d4-42d3d9ddb93c

http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/DECHETS%204.html http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/DECHETS%202.html

Plan wallon des déchets-ressources :

http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/pwd/PWDR_3.pdf

Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021

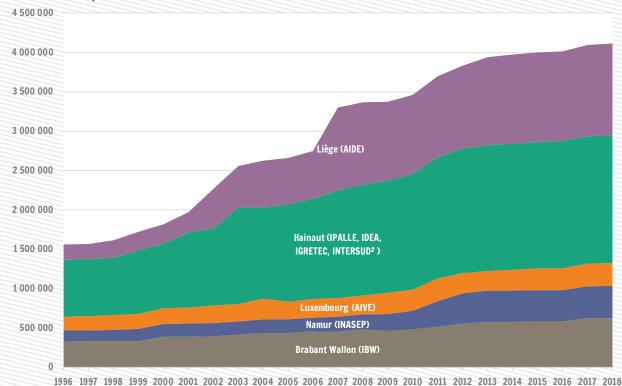
Assainissement

des eaux usées

92%

Il s'agit du taux d'équipement de la Wallonie en stations d'épuration collectives (STEP) pour l'assainissement des eaux usées au 31 décembre 2018

Evolution de la capacité des stations d'épuration par province et intercommunale en Wallonie (en nombre d'équivalent-habitant (EH))



Sources : Société publique de gestion de l'eau (SPGE) ; SPW Environnement (Direction de l'état environnemental - département de l'étude du milieu naturel et agricole)

Notes -

1. Les capacités des stations d'épuration s'expriment en équivalent habitant (EH). Un équivalent-habitant (EH) correspond à la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DB05) de 60 g d'oxygène par jour. Cette notion exprime la charge polluante d'un effluent, quelle que soit l'origine de la pollution, par habitant et par jour. (Cellule état de l'environnement wallon (2007) : Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007. Ed. MRW-DGRNE, p. 368)

2. L'organisme d'assainissement agréé INTERSUD (province de Hainaut) n'existe plus en tant que tel depuis 2008 car il a fusionné avec IPALLE

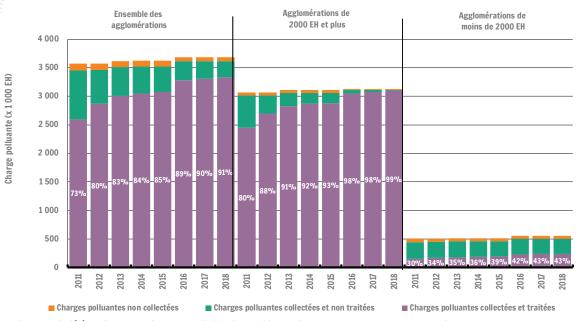
Selon la Société publique de gestion de l'eau (SPGE), au 31/12/2018, la Wallonie comptait 451 stations d'épuration collectives (STEP) capables de traiter une charge polluante de 4 112 097 équivalents-habitants (EH), ce qui représentait un taux d'équipement de 92,1 %. Depuis la création de la SPGE en 2000, la capacité de traitement des eaux usées urbaines a plus que doublé, essentiellement grâce à la mise en service de stations d'épuration de grande capacité (>10 000 EH). En 2018, 9 STEP ont été mises en service et 4 STEP ont été déclassées, ce qui correspondait à une capacité nette supplémentaire de 20 528 EH. La Wallonie avait accumulé du retard par rapport aux exigences européennes (directive 91/271/CEE) mais elle a redressé la situation : fin 2018, le solde des capacités épuratoires à installer en zone d'assainissement collectif ne représentait plus que 7,9 % de l'objectif à atteindre (4 466 572 EH) et environ 474 STEP encore à réaliser, pour une capacité épuratoire de 319 393 EH (7,2 %). Les territoires à encore équiper sont essentiellement des agglomérations < 2 000 EH.

IWeps

Assainissement

des eaux usées





Sources : Société publique de gestion de l'eau (SPGE) ; SPW - DG03 - Agriculture, ressources naturelles et environnement (Direction de l'état environnemental - Département de l'étude du milieu naturel et agricole)

Dès fin 2013, toutes les grandes agglomérations wallonnes (de 10 000 EH et plus) affichaient des taux de collecte et de traitement des eaux urbaines résiduaires conformes aux exigences européennes. Au 31/12/2018, selon les informations communiquées par la SPGE à la Commission européenne, les 39 grandes agglomérations wallonnes (de 10 000 EH et plus) et 134 agglomérations moyennes (de 2 000 à 9 999 EH) sur les 136 que compte la Wallonie étaient conformes aux exigences européennes. Au final, fin 2018, les infrastructures de collecte et d'épuration mises en place ont permis de traiter 99 % des charges polluantes émises par les agglomérations de 2000 EH et plus. Pour les agglomérations de petites tailles (< 2 000 EH), 43 % de la charge polluante est collectée et traitée. Celle-ci représentait 15 % de la charge polluante totale générée par l'ensemble des agglomérations.

Dans les zones faiblement peuplées, l'assainissement collectif des eaux usées peut s'avérer techniquement impossible ou trop onéreux ; c'est pourquoi il est nécessaire d'y installer des systèmes d'épuration individuelle. En Wallonie, les Plans d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques (PASH) indiquent qu'environ 180 000 habitations seraient concernées, c'est-à-dire environ 9 % des habitations wallonnes.

Définitions et sources

Eaux urbaines résiduaires : eaux ménagères usées ou mélange des eaux ménagères usées avec des eaux industrielles usées et/ou des eaux de ruissellement.

Sources: les données utilisées pour réaliser cette fiche proviennent de la Direction de l'Etat Environnemental du SPW Environnement mais aussi de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE).

Pertinence et limites

Afin d'améliorer l'état écologique et sanitaire de ses cours d'eau, la Wallonie a l'obligation, selon la directive européenne 91/271/CEE, d'assainir les eaux usées issues de ses agglomérations. Les indicateurs présentés ici permettent d'estimer le travail encore nécessaire pour répondre à ces obligations.

Pour en savoir plus :

SPW-DG03-DEMNA-DEE, 2017. Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017 (REEW 2017), 368p http://etat.environnement.wallonie.be/

http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAU%2019.html http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAU%2018.html

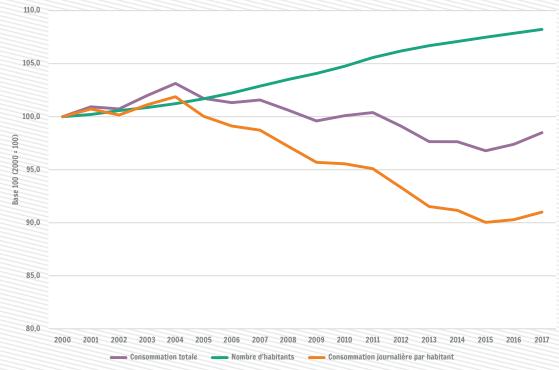
Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021

Consommation d'eau de distribution

120 I/(hab.j)

La consommation moyenne d'eau de distribution en Wallonie est estimée à 120 litres par habitant et par jour

Evolution de la consommation d'eau de distribution (à usage domestique et non domestique) en Wallonie



Sources : Aquawal, SPW - Environnement

La consommation moyenne d'eau de distribution à usage domestique et non domestique en Wallonie s'élevait en 2017 à un peu plus de 158 millions de m³, ce qui représente une consommation moyenne de 120 l/(hab.j). La consommation journalière d'eau de distribution par habitant était en baisse sur la période 2004 - 2017 (-10,7 %) grâce notamment à la généralisation des appareils plus économes en eau : lave-linge, douche économique ou WC double chasse ...

Selon AquaWal, la consommation d'eau de distribution à usage domestique était estimée en 2017 à environ 90l/(hab.j), un des niveaux les plus faibles de l'Union européenne. Cette consommation n'était pas uniforme sur l'ensemble du territoire wallon. Une enquête réalisée par AquaWal et le CEHD (2015) a montré que la consommation d'eau par ménage est d'autant plus élevée que :

- la taille du ménage est élevée. La consommation par personne diminue cependant fortement avec la taille du ménage par un effet d'économies d'échelle ;
- le niveau socio-économique du ménage est élevé;
- le ménage n'utilise pas d'eau alternative pour les usages intérieurs au logement ;
- l'utilisation pour les seuls usages extérieurs n'impacte pas significativement la consommation d'eau de distribution;
- l'âge de la personne de référence du ménage est intermédiaire (45-54 ans).

Webs

Consommation d'eau de distribution

Au niveau de la production, le volume total d'eau prélevé en Wallonie à des fins de distribution publique s'élevait à 390,1 millions de m^3 en 2016, dont environ 80 % provenaient des eaux souterraines. Les volumes prélevés ont diminué d'environ 640 000 m^3 par an en moyenne entre 1986 et 2016, soit une baisse de 4,9 % sur la période. Environ 60 % de ces prélèvements étaient destinés à la distribution d'eau potable en Wallonie, le reste allant en Flandre et à Bruxelles.

Parmi ces 60%, 156,7 millions de m³ étaient enregistrés pour la consommation d'eau des usagés et 80,7 millions de m³ correspondaient aux volumes non enregistrés (non facturés). Il s'agit des volumes non comptabilisés par les compteurs d'eau (dysfonctionnement), des volumes utilisés par les services incendies et la protection civile, par les producteurs d'eau pour nettoyer leurs installations et des volumes perdus via des fuites dans le réseau. À l'heure actuelle, il n'est pas toujours possible de chiffrer les volumes correspondant à ces différents postes.

Définitions et sources

L'indicateur de consommation moyenne d'eau de distribution par habitant est mesuré à partir des compteurs d'eau des logements/bâtiments.

Sources : les données utilisées pour réaliser cette fiche proviennent d'AquaWal, soit l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie.

AQUAWAL, 2018. Statistiques 2017 de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées en Wallonie. AQUAWAL: Namur, Belgique.

Les analyses sont basées sur les fiches de la Direction de l'Etat Environnemental du SPW - Environnement-DEMNA. D'autres informations sont basées sur une étude d'AquaWal et du CEHD (2015) à partir de données d'enquêtes.

Pertinence et limites

L'estimation de la part résidentielle de la consommation d'eau de distribution est difficile car : -tous les secteurs consomment aussi de l'eau de distribution ;

-une partie des ménages exerce une activité professionnelle au sein de leurs logements. Par conséquent, une partie de la consommation d'eau est liée à cette activité.

C'est pourquoi les volumes d'eau de distribution à usage domestique sont assimilés aux volumes consommés par les « petits consommateurs ». Il s'agit en général des usagers dont l'habitation est équipée d'un compteur qui débite moins de 250 m³/an. Cette définition englobe la consommation des ménages et celle liée à certaines activités professionnelles (petits commerces, HORECA...).

Pour en savoir plus:

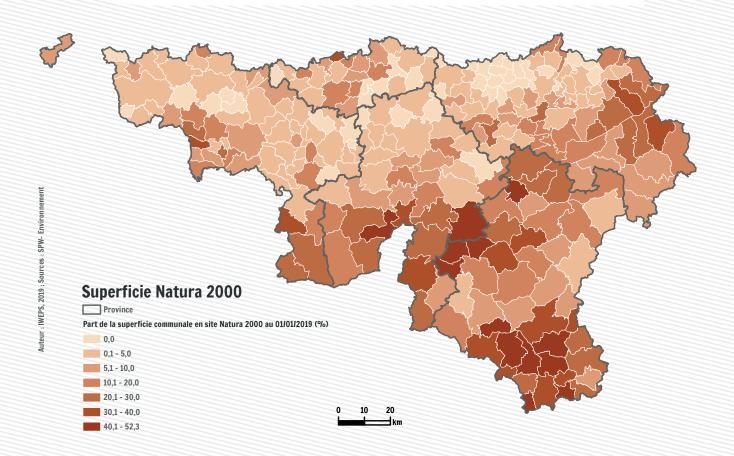
SPW-DG03-DEMNA-DEE, 2017. Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017 (REEW 2017), 368p. AquaWal et CEHD, 2015. Etude sur les consommations résidentielles d'eau et d'énergie en Wallonie, 199p. http://etat.environnement.wallonie.be/

Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020

Protection de la flore

13,1%

Au 1^{er} janvier 2019, le réseau de sites Natura 2000 couvre 13,1 % du territoire wallon et 1,2 % du territoire fait partie d'un site naturel protégé



Le territoire wallon est moins densément peuplé que celui de la Flandre ; les forêts, zones humides et milieux semi-naturels occupent près du tiers du territoire, soit environ 5 400 km² en 2019.

Afin de protéger les habitats naturels et les espèces animales et végétales menacées, vulnérables, rares, ou endémiques, l'Union européenne a lancé la création d'un vaste réseau écologique. Pour structurer ce réseau, l'Union européenne a dressé une liste d'habitats naturels et d'espèces (aussi bien animales que végétales) représentant le patrimoine européen le plus menacé. Chaque Etat membre est tenu de proposer une liste de sites permettant d'assurer, sur son territoire, le maintien ou le rétablissement de ces habitats et espèces dans un état de conservation favorable. Ce réseau de sites naturels protégés interconnectés, appelé Natura 2000, se met donc progressivement en place dans chaque pays membre, en application des directives Oiseaux (79/409/CEE) et Habitats (92/43/CEE). En Wallonie en 2018, on compte 240 sites qui couvrent une superficie de 221 697 ha, soit 13,1 % du territoire régional. Le réseau Natura 2000 est constitué à près de 70 % par des forêts (27 % des surfaces forestières wallonnes) tandis que les prairies et cultures représentent respectivement 15 % et 1 % du réseau (5,5 % de la superficie agricole utilisée). Près de 64 000 agriculteurs, forestiers et propriétaires sont concernés.

Webs

Protection de la flore

En Wallonie, certains sites jouissent d'une protection juridique plus forte que les sites Natura 2000 : il s'agit des réserves naturelles domaniales et agréées (RND et RNA), des réserves forestières (RF), des zones humides d'intérêt biologique (ZHIB), des cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS) et des réserves intégrales en forêt (RIF). Le réseau de ces sites naturels protégés continue de s'étoffer mais reste peu étendu. En 2018, 558 sites bénéficiaient de l'un des statuts de protection suivants : RND, RNA, ZF, ZHIB ou CSIS. Leur superficie cumulée était de 15 643 ha (95 % de ces sites se retrouvaient également dans la matrice plus large du réseau Natura 2000). En outre, 5 544 ha de forêts feuillues publiques étaient inscrits en RIF. En supprimant tout recouvrement entre types de site, l'ensemble des espaces protégés couvrait, au 31/12/2018, 20 280 ha soit 1,2 % du territoire wallon. En moyenne, sur la période 1990 - 2018, 576 ha ont été désignés chaque année.

Malgré l'ensemble de ces statuts de protection, l'état de la faune, de la flore et des habitats naturels en Wallonie reste plutôt défavorable (REEW 2017). Quelques progrès sont enregistrés (en ce qui concerne la biodiversité en forêt, l'évolution des populations de chauves-souris, l'évolution des dépassements de charges critiques en polluants acidifiants et eutrophisants) mais des efforts sont encore à fournir, notamment pour atteindre les objectifs prévus dans la Stratégie de la biodiversité pour 2020.

Définitions et sources

Depuis fin 2016, les 240 sites Natura 2000 wallons ont fait l'objet d'un arrêté de désignation et leur périmètre a donc été défini sur cette base.

Les sites protégés de Wallonie sont décrits sur le portai internet : http://biodiversite.wallonie.be/

Ils sont également disponibles sur le géoportail de la Wallonie: https://geoportail.wallonie.be/walonmap

Sources:

SPW Environnement, DEMNA, Direction de l'état

http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicato rsheets/FFH%2015 html

http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicato

REEW 2017, SPW Environnement, DEMNA-DEE, 2017. Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017 (REEW 2017), 368p.

Pertinence et limites

Les données sur les superficies de sites sous statut de protection mettent en évidence la part du territoire wallon protégé. Elles ne mettent cependant pas en évidence la qualité des biotopes rencontrés en Wallonie, ni le manque de protection de sites potentiellement remarquables.

Pour en savoir plus :

http://natura2000.wallonie.be

Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021

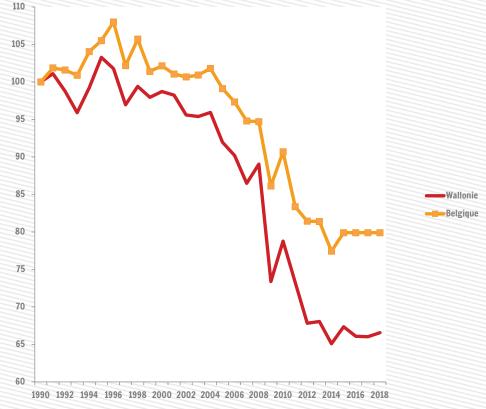


Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

-33,4%

En Wallonie, les émissions de GES provoquées par l'homme (hors secteur forestier) étaient en 2018 de 33,4 % inférieures à celles de 1990





Sources : SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mars 2020

En 2018, sur la base des dernières estimations disponibles, les émissions provoquées par l'homme de GES (hors secteur forestier) en Wallonie étaient de plus de 37,1 millions de tonnes de C02-équivalents de GES, soit 31 % des émissions annuelles de la Belgique (118,5 Mt C02-équivalents).

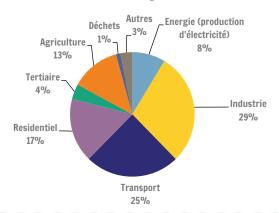
L'évolution favorable, à savoir une réduction moyenne de 33,4 % des émissions de GES par rapport aux émissions de GES de l'année de référence (-19 % au niveau national), résulte de différents facteurs et de tendances contrastées entre les branches d'activité avec notamment une diminution dans les secteurs de la production d'énergie et de l'industrie. Les diminutions de ces dernières années sont en partie imputables au ralentissement de l'activité économique. Enfin, les émissions de dioxyde de carbone (CO2) représentent 83 % des émissions GES en 2018.

Dans le cadre du partage de la charge entre les entités, l'objectif wallon pour l'année 2020 est une réduction de -14,7 % par rapport aux émissions de 2005 (objectif belge de -15 %) pour les secteurs ESD (Effort Sharing Decision 2013-2020), soit les secteurs résidentiel, tertiaire, transport, agriculture, déchets et petites entreprises non-couverts par le système communautaire d'échange de droit d'émission de GES (Emissions Trading System, ETS). L'objectif des secteurs ETS (qui couvre 90 % des émissions industrielles et de la production d'électricité) est géré au niveau européen, donc sans objectif national ou régional.

Les émissions wallonnes de GES des secteurs concernés sur la période 2013-2017 (23,6 Mt en 2017) sont inférieures à la trajectoire linéaire de réduction définie, le solde définitif 2018 ne pouvant être établi que fin 2020. Le respect de l'objectif ESD pour les années suivantes n'est pas garanti, mais les surplus déjà générés (7,8 millions d'unités pour 2013-2017) pourront être utilisés en vue d'assurer la conformité (source AWAC).

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

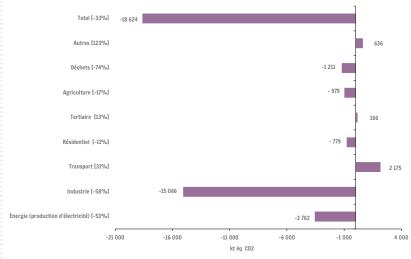
Répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre (GES), en Wallonie en 2018



Dans la répartition entre les secteurs, celui des transports est, en 2018, un des principaux contributeurs aux émissions de GES et représente 25 % de celles-ci (contre 12 % en 1990). 21 % proviennent des secteurs résidentiel et tertiaire et résultent du chauffage des bâtiments (les autres sources d'émissions étant la cuisson et la production d'eau chaude sanitaire).

Sources : SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mars 2020

Evolution sectorielle des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 1990 à 2018 en Wallonie



Les émissions du secteur des transports ne cessent de croître fortement depuis 1990, tant du point de vue relatif (31 % de croissance) que du point de vue absolu (+2 175 kt éq. CO2), principalement dû au transport routier. Les émissions du secteur tertiaire (chauffage des bâtiments) sont également en augmentation (+13 %). Les émissions pour le secteur résidentiel ont par contre chuté de 11 %. Les autres secteurs sont en baisse sur l'ensemble de la période.

Sources : SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mars 2020

Définitions et sources

Cet indicateur montre les tendances relatives aux émissions anthropiques totales des gaz à effet de serre (GES). L'inventaire wallon des émissions de GES, additionné aux inventaires de la Région flamande et de la Région de Bruxelles-Capitale, forme l'inventaire national belge rapporté annuellement par la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto et des engagements européens (Effort Sharing Decision, EC/406/2009) et selon les lignes directrices du GIEC de 2006 et les potentiels de réchauffement global (PRG) revus, applicables pour la période 2013-2020.

Kt éq. CO2 = kilo tonnes équivalent CO2, qui tient compte du pouvoir de réchauffement global de chaque gaz.

Sources: SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mars 2020

Pertinence et limites

Le niveau de référence (100) se réfère au niveau des émissions de gaz à effet de serre calculé pour « l'année de référence » dans le contexte du Protocole de Kyoto, à savoir l'année 1990 pour le niveau des émissions de CO2, CH4 et N2O, et l'année 1995 pour le niveau des émissions de gaz fluorés (HFC, PFC, SF6 et NF3).

Un recalcul a été effectué pour la période 2010-2018 suite à une modification méthodologique au niveau du secteur résidentiel wallon (http://www.awac.be/index.php/thematiques/invent aires-d-emission/par-polluants/emission-ges).

Pour en savoir plus: http://www.awac.be et http://www.climat.be

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2021